Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15000 – 7 F – DIMANCHE 18 – LUNDI 19 AVRIL 1993 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Après avoir été sommés par l'ONU d'évacuer les alentours de Srebrenica

Les Serbes sont menacés de nouvelles sanctions internationales

Selon des radioamateurs, émettant de Bosnie centrale et captés à Zagreb, des bombardements ont repris, samedi 17 avril au matin, sur Srebrenica, mais les miliciens serbes n'avaient apparemment pas avancé leurs positions, à 1 kilomètre environ de la ville. Les autorités musulmanes locales auraient d'autre part démenti avoir l'intention de négocier une reddition de l'enclave.

Le Conseil de sécurité de l'ONU, réuni d'urgence vendredi à New-York, a adopté à l'unanimité une résolution exigeant des forces serbes qu'elles évacuent les alentours de Srebrenica, traitent la région comme une «zone protégée» et laissent pénétrer dans la ville un bataillon canadien de 150 hommes pour une mission humanitaire. Si les Serbes refusaient d'obtempérer, les Occidentaux envisageaient un renforcement des sanctions contre Belgrade.



Lire pages 3 et 4 les articles de AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON FLORENCE HARTMANN, JEAN-BAPTISTE NAUDET, ISABELLE VICHNIAC

Un plan de paix moribond

QUE Srebrenica soit investie militairement par les forces serbes, évacuée par le HCR sous la supervision d'une compagnie de «casques bleus» canadiens ou baptisée «zone protégée», conformément à la dernière résolution (819) du Conseil de sécurité, le sort de l'enclave musulmane de Bosnie orientale marque une nouvelle victoire des troupes du sinistre général Ratko Mladic, déjà surnommé le «boucher de Sarajevo».

Reste à savoir, à présent, si les Serbes vont arrêter leur offensive et commencer à négocier sérieusement, ou s'ils vont pousser leur avantage en tentant de s'emparer d'autres poches, comme Gorazde, Zepa, voire Tuzla, stratégiquement plus importante? Estiment-ils que les opérations de purification ethnique qu'ils ont pu mener depuis un an sans être véritablement gênés par la communauté internationale sont à présent achevées et que l'heure est venue de «marchander» ou d'échanger des territoires avec les Croates ou les Musulmans?

LE plan de paix Vance-Owen, que le président serbe Slobodan Milosevic considère comme une base correcte de négociations, tenant compte des intérêts et droits légitimes des trois «nations», est en tout cas de plus en plus malmené. La carte proposée par les deux médiateurs, qui redécoupait la Bosnie-Herzégovine en dix provinces largement autonomes, est bel et bien périmée en raison des conquêtes serbes de ces derniers mois.

Alors que le président bosniaque, Alija Izetbegovic, menace de claquer la porte de la conférence de New-York, le chef des Serbes de Bosnie, le docteur en psychiatrie Radovan Karadzic, refuse toujours, lui, de signer le plan, parce qu'il ne prévoit pas cette «continuité», à laquelle il est viscéralement attaché, d'une part entre les divers territoires attribués aux Serbes, d'autre part entre ceux-ci et la mère-patrie. N'ayant pas obtenu ce «cordon ombilical» dans les négociations politiques – MM. Vance et Owen ne veulent pas entendre parler de «Grande Serbie», – il est en train de parvenir à ses fins militairement et de mettre Européens et Américains devant le fait accompli.

DE leur côté, les Croates de Bosnie, qui ne donnent pas cher du plan de l'ONU et de la CEE – qu'ils ont signé, – «nettoient» à leur façon et préparent, à toutes fins utiles, un plan de rattachement à Zagreb, en abandonnant ceux qui sont pourtant officiellement leurs alliés, à savoir les Musulmans!

Le président américain se dit indigné de l'offensive contre Srebrenica, que l'action du général Morillon a rendu symbolique de la tragédie des Musulmans. Si les Serbes persistent dans leur refus de signer le plan de paix, qui n'a plus guère pour intérêt que d'impliquer un cessez-le-feu, Bill Clinton affirme n'exclure aucune option, à l'exception de l'«envoi de troupes au sol». Une fois de plus, on se dirige donc sans doute vers de nouvelles sanctions contre Belgrade, peut-être un blocus total. Un embargo auquel M. Karadzic répondrait par son départ définitif de la Conférence de paix internationale, comme il l'a annoncé. Et, depuis le début de la guerre, force est de constater que les Serbes ont toujours fait ce qu'ils annonçaient. En Croatie comme en Bosnie-Herzégovine.

Banque de France, Caisse des dépôts, privatisations

M. Balladur engagera très vite ses grandes réformes financières

Trois semaines après la formation de son gouvernement, Edouard Balladur commence à dévoiler ses intentions en matière économique et à préciser comment il voit ses relations avec le président de la République et avec le Parlement. Si les décisions sociales nécessitent une concertation approfondie, le premier ministre entend mener très rapidement à bien ses grandes réformes financières que sont l'autonomie de la Banque de France, les privatisations et l'éclatement de la Caisse des dépôts. Il souhaite marquer ainsi sa volonté de rupture avec la politique de son prédécesseur.

M. Balladur admet que tout se passe au mieux avec le président Mitterrand. Son émancipation, en période de cohabitation, le premier ministre la veut réelle. En revanche, il se prépare déjà à rappeler à l'ordre sa majorité parlementaire.

La volonté de rupture

par Erik Izraelewicz

Lorsque Edouard Balladur a quitté, en mars 1988, le ministère des finances, le ministre d'Etat avait fait part, en confidence, à ses collaborateurs de ses deux principaux regrets : celui de ne pas avoir cassé cette puissance atypique qu'est, dans le système financier français, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) d'une part, celui, d'autre part, de n'avoir pas privatisé, faute de temps, l'UAP (Union des assurances de Paris), la principale société d'assurance nationale, une autre force de frappe financière importante dans le capitalisme français.

Il devait, plus tard, reconnaître une autre erreur, celle de n'avoir pas accordé, comme promis, l'indépendance à la Banque de France. Des regrets et une erreur qu'il veut effacer au plus vite. Son gouvernement à peine composé, le premier ministre a en fait immédiatement confié à son ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, et avant même son discours de politique générale, trois chantiers, urgents à ses yeux : celui sur l'*« autonomie »* de la Banque de France, celui sur la réforme de la Caisse des dépôts et celui des privatisations. Sur ces trois sujets, Edouard Balladur compte aller vite. Très vite. Les objectifs de ces trois réformes financières sont, pour le premier ministre, d'une grande importance : elles doivent marquer, vis-à-vis de l'opinion, sa ferme volonté de rupture avec la politique des socialistes (il y aura des privatisations, des vraies) et surtout – avec la réforme de la banque centrale – convaincre les marchés financiers de sa détermination européenne.

Lire la suite page 13
et, page 7, l'article de THIERRY BRÉTIER : « M. Balladur est décidé à faire prévaloir son autorité sur la majorité parlementaire »

Le second cauchemar de Los Angeles

Le nouveau procès Rodney King a ravivé le souvenir et la crainte des émeutes

LOS ANGELES

correspondance

« King ? Martin Luther King ? Non... Rodney, Rodney King ! », répondait récemment un jeune Noir à qui l'on demandait, pour le vingt-cinquième anniversaire de l'assassinat de Martin Luther King, ce qu'il avait retenu du leader des droits civiques. Le film vidéo de quatre-vingt-une secondes où l'on voit l'automobiliste noir Rodney King passé à tabac par quatre policiers blancs serait l'image la plus diffusée à la télévision depuis l'assassinat de John Kennedy et les premiers pas d'un homme sur la Lune...

Le second procès des policiers a été une nouvelle occasion de présenter encore et toujours les images souvent floues, cauchemardesques, irréelles d'un homme à terre et longuement frappé à coups de matraque. Rodney King est ainsi devenu, malgré lui, le Noir le plus célèbre des années 90, en vertu d'un concours de circonstances : un hélicoptère de la police de Los Angeles survolait la scène au moment du passage à tabac. Ses projecteurs donnaient suffisamment de lumière pour qu'un habitant, George Holliday, réveillé par le tapage, sorte sur son balcon avec la caméra vidéo qu'il venait d'acquérir et saisisse la brutalité des policiers.

RÉGIS NAVARRE

Lire la suite page 6

L'ultime voyage des Odier

La dérive d'un couple et de sa fille jusqu'au suicide collectif

MONTPELLIER

de notre correspondant

Personne ne leur a vraiment prêté attention. Aux passants qu'ils ont croisés sur le vieux port de Marseille, les «Odier» ont donné l'image d'une famille unie parmi les autres. Un père, une mère et leur fille de quinze ans, scrutant les vitrines illuminées de la rue dans l'anonymat de Noël. Le 25 décembre 1992 au soir, ils se sont offert un repas à 1 240 francs. Un vrai repas de fête, au restaurant Calypso.

Jean, Martine et leur fille, Sybille, ont passé ainsi, ensemble, ces derniers jours de l'année, les derniers jours de leur vie. Ils sont restés quatre jours à l'hôtel Sofitel de Marseille où ils ont dépensé 10 000 francs. Tout l'argent qu'il leur restait. Le 28 décembre, ils ont repris le chemin de leur domicile, un coquet pavillon abrité par des pins à Fontanès, petit village de l'arrière-pays héraultais. Le lendemain après-midi, ils ont vidé le frigo, nettoyé la maison de fond en comble, et verrouillé les portes. Puis ils se sont assis sur le lit parental du premier étage. Martine et Sybille ont alors attendu la mort. Mais elle ne s'est pas laissé dompter docilement.

Jean s'est saisi d'une carabine, a tiré dans la tête de sa femme et de sa fille avant de retourner l'arme contre lui. Sybille a repris connaissance quelques heures plus tard. La balle qui lui était destinée n'était pas mortelle. Les mocassins souillés de sang, elle a trouvé la force de monter dans la mezzanine pour chercher une boîte de balles, et elle a rechargé l'arme.

JACQUES MONIN

Lire la suite page 9

HEURES LOCALES

Au service du public rural

La Haute-Saône va mettre en place un dispositif pour faciliter l'accès aux administrations des habitants des campagnes.

Auxerre : deux «consuls» et un ballon

Jean-Pierre Soisson et Guy Roux forment un étrange tandem sur le terrain de football comme dans la ville.

pages 17 à 24

Votes décisifs en Italie

Les référendums des 18 et 19 avril devraient ouvrir la voie à une «recomposition politique».

Lire page 4 l'article de MARIE-CLAUDE DECAMPS

DATES

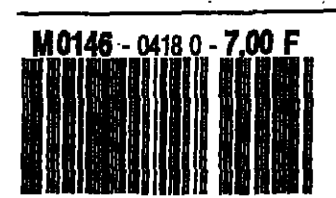
Il y a cinquante ans, l'insurrection du ghetto de Varsovie.

page 2
Lire aussi nos informations page 9

Jacques Attali au «Grand Jury RTL-le Monde»

Jacques Attali, président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), invité de l'émission hebdomadaire «Le grand jury RTL-*le Monde*», dimanche à 18 h 30.

M 0146 - 0418 0 - 7,00 F



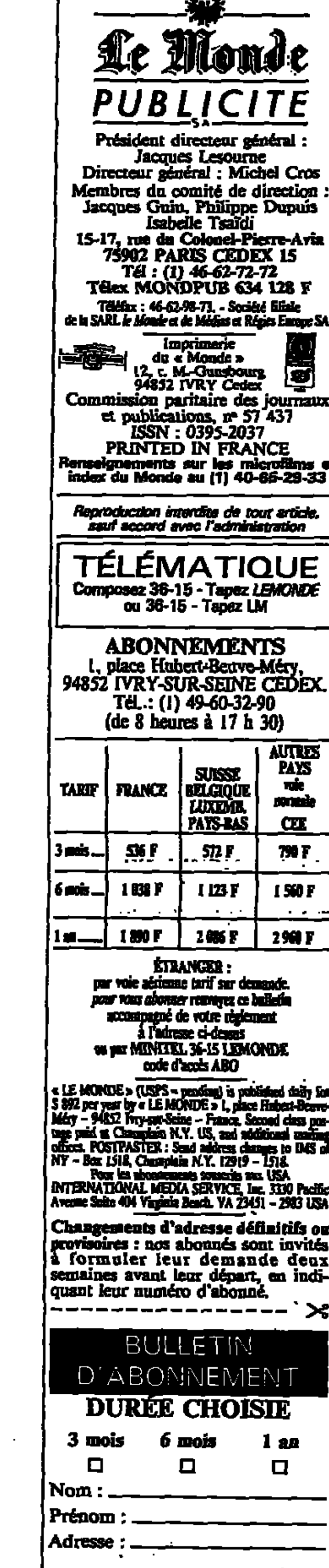
A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 250 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal, 190 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.



Le Monde
PUBLICITE
SA

Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-71. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a cinquante ans

L'insurrection du ghetto de Varsovie

par Nicolas Weill

QUAND le 19 avril 1943, les 2 000 à 3 000 Waffen SS, auxiliaires ukrainiens, lettons et « bleus » de la police polonaise, commandés par le colonel von Sammern-Frankenberg entrent dans la rue Zamenhof pour liquider ce qui reste du ghetto de Varsovie, ils savent qu'il existe une résistance juive. Ils ne s'attendent peut-être pas à la combattre pendant plusieurs semaines. Les Allemands ont choisi, pour mettre un point final à la présence juive à Varsovie, la veille de la Pâque juive (Pesah), qui coïncide avec l'anniversaire d'Hitler. La violence du feu, les pluies de bouteilles incendiaires qui accueillent l'offensive empêchent les SS d'offrir au Führer les débris sanglants des juifs de Varsovie. L'attaque, lancée à 3 heures du matin, tourne à la confusion des assaillants. A 8 heures, le général SS Stroop relève von Sammern-Frankenberg de son commandement et prend en main la direction des opérations. Des combats éclatent rue Zamenhof, place Muranowska, rue Gesia. A 14 heures, les Allemands se retirent.

Marek Edelman, l'un des dirigeants de l'insurrection, a confié en 1977 à la journaliste polonaise Hanna Krall l'effet que fit ce premier choc sur les combattants juifs : *« Nous pensions que c'était très important qu'ils n'aient embarqué personne ce jour-là. Nous prenions même ça pour une victoire. » « Embarquer personne ! »* Derrière ces deux mots gît tout le martyre des juifs de Varsovie depuis que, le 1er décembre 1940, un mur de brique long de 18 kilomètres les a isolés du reste du monde. Les Allemands ont entassé là près de 380 000 personnes (39 % de la population de la ville sur 8 % seulement de la superficie de la capitale). Le 16 novembre 1941, le ghetto est bouclé. Seuls les ouvriers travaillant dans les entreprises dites vitales pour l'économie du Reich obtiennent un laissez-passer pour le « côté aryen ». Les autres perdent tout. La faim s'installe. Rien que dans la première année, on compte déjà près de 43 000 décès par malnutrition. Première forme de résistance : celle de ces « contrebandiers » de sept à treize ans poursuivis impitoyablement par la Yiddisch Ordonges Dienst (la police juive), qui se faufilent par les trous de la muraille pour passer à tout prix de la nourriture.

A la tête de l'administration du ghetto, devenu une entité séparée du reste de la Pologne, les Allemands ont nommé un Judenrat (Conseil juif) de vingt-quatre membres, présidé par l'ingénieur Adam Czerniakow. Début 1942, la « solution finale » s'accélère. Les officiels juifs prennent la mesure de ce que recouvrent les expressions de « réinstallation », d'« évacuation », d'« Est »... L'historien officieux du ghetto, Emmanuel Ringelblum, note dans son Journal, le 17 juin 1942 : *« J'ai eu une conversation l'autre jour avec un ami de Biala-Podlaska, directeur de l'organisation d'aide sociale. Il avait aidé au « transfert » (il serait plus exact de dire au « transfert dans l'autre monde ») de la population à Sobibor, près de Chelm, où les juifs sont asphyxiés par les gaz d'échappement. »* Lorsque commence la grande *Aktion* (l'évacuation du ghetto), Adam Czerniakow met fin à ses jours, le 23 juillet, quelques heures avant que le premier contingent de juifs en partance pour le camp d'extermination de Treblinka soit rassemblé sur l'*Umschlagplatz* (la gare de rassemblement et de triage).

Ce suicide est sévèrement jugé par la clandestinité juive : *« Nous avions pensé,* dit Marek Edelman, *qu'il n'avait pas le droit de faire ça, que son devoir en tant qu'unique personnalité jouissant d'une autorité dans le ghetto était d'avertir toute la population juive, de dissoudre toutes les institutions et surtout la police juive. »* La résistance, de son côté aussi, cherche à connaître le sort des juifs de Varsovie qui tout l'été, au rythme de cinq mille à six mille par jour, quittent le ghetto. Zygmunt Frydrych, son envoyé, rapporte que *« tous les jours, un train de marchandises rempli de gens en provenance de Varsovie emprunte cet embranchement et revient à vide. Aucun convoi alimentaire ne passe par là et la gare est interdite à la population civile ».* Pourtant, les groupes de résistance qui se rassemblent ce même 23 juillet votent contre le passage à la lutte armée. En avril 1942, les Allemands n'ont-ils pas fusillé cinquante otages pour une simple distribution de journaux clandestins ? Tant qu'on n'est pas certain que tous les juifs sont concernés par la « déportation », on craint pour la masse, pour les vieillards, les enfants qui ne peuvent se défendre et que des combats condamneraient à une mort certaine.

Ce dilemme insupportable est résumé par Ringelblum : *« Combien de temps encore irons-nous « comme des moutons à l'abattoir » ? Pourquoi ne bougeons-nous pas ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'appel à s'enfuir dans les forêts ? D'appel à la résistance ? Cette question nous tourmente tous, mais elle n'a pas de réponse parce que tout le monde sait que la résistance, en particulier si un seul Allemand est tué, peut conduire au massacre d'une communauté entière. »* En 1943, le président du Judenrat de Haute-Silésie orientale décrit encore sa situation en ces termes : *« Je suis dans une cage, devant un tigre affamé et furieux. Je bourre sa gueule de nourriture, la chair de mes frères et de mes sœurs, pour le maintenir dans cette cage de crainte qu'il ne s'échappe et ne nous mette en pièces. »*

INTERPRESS

(Photographie reproduite avec l'accord de la Commission centrale d'enquête sur les crimes nazis en Pologne et de l'Institut d'histoire juive.)

Extermination totale

Peu à peu pourtant, il devient évident que c'est bien une extermination totale que les Allemands ont planifiée. Dès lors, à Varsovie, à partir de septembre 1942, les victimes se laissent prendre moins facilement, ce que confirme l'accroissement du nombre des décès par balle (2 305 en août 1942, 3 158 en septembre). En octobre, alors que la grande *Aktion* se termine, Ringelblum écrit avec rage dans son journal : *« Nous aurions dû nous précipiter dans les rues, mettre le feu partout, abattre le mur et nous échapper vers le côté aryen. Les Allemands se seraient vengés. Cela nous aurait coûté des dizaines de milliers de vies, mais pas 300 000. »*

Quand les troupes du général Stroop cherchent à investir le ghetto au printemps 1943, celui-ci a donc bien changé. Il n'y reste que 70 000 personnes, dont la moitié seulement sont officiellement recensées. La plupart sont employées dans des usines allemandes (fabriques de brosses ou d'uniformes), les « shops », qui exploitent une main-d'œuvre d'esclaves pour qui un poste de travail équivaut à une illusoire chance de survie. La géographie du ghetto a également été modifiée. Réduite à quelque rues, menant invariablement à l'*Umschlagplatz*, la portion habitée est désormais cernée par une ville fantôme où les volets claquent, où les cadavres se décomposent sur les trottoirs. Dans ce *no man's land*, se terrent les *« dziki »* (les « sauvages »), qui n'ont plus d'existence légale. Enfin, politiquement, le pouvoir est passé à la résistance, qui exécute successivement le chef de la police juive, Josef Szerynski, son successeur Jakub Lejkin et le chef de la division économique du Judenrat, Izrael First.

Combien sont-ils, ces résistants armés, pour la plupart issus des divers mouvements de jeunesse juive, généralement sionistes mais auxquels viennent s'adjoindre des communistes et le Tsukunft (les jeunes du parti socialiste juif autonomiste polonais, le Bund) ? Les estimations sont contradictoires : 700 au plus, peut-être moins. Il y aura d'ailleurs jusqu'à la fin de l'insurrection deux organisations juives distinctes : l'Organisation juive de combat (Zydowska Organizacja Bojowa), sous la houlette d'un « général » de vingt-quatre ans, Mordechaï Anielewicz, responsable du Hashomer Hatzaïr (la Jeune garde, mouvement sioniste de gauche) ; et une organisation émanant du Betar, l'Organisation militaire juive (Zydowski Zwionzek Wojskowy, formée de jeunes nationalistes sionistes appartenant au parti révisionniste fondé par Zeev Jabotinsky, lequel prône depuis le début du siècle l'« autodéfense juive » et la lutte armée pour libérer Eretz Israël).

Ytzhak Cukierman (Antek), qui quitte le ghetto le 18 avril afin de négocier le soutien de la résistance nationale polonaise, l'Arma Krajowa (qui ne lui accordera en tout et pour tout qu'une vingtaine de revolvers), définit ainsi les « buts de guerre » des insurgés : *« Il s'agissait pour nous d'une défense organisée et non d'une révolte. Dans le cas d'une révolte, c'est le révolté qui a l'initiative. Nous, nous ne cherchions qu'à nous défendre, l'initiative était tout entière du côté allemand. »* Néanmoins, les rebelles, qui ont en tête la toute récente capitulation des Allemands à Stalingrad (2 février 1943), espèrent bien étendre les combats au-delà du ghetto : *« Notre ambition,* dit Antek, *était de provoquer une insurrection dans tout le Gouvernement général* [la Pologne]. »

Mais à Varsovie comme dans le reste de l'Europe d'Hitler, les juifs seront abandonnés à leur sort. Le 27 avril, les révoltés pressent Arthur Zyngielbojm, qui représente à Londres le Bund auprès du gouvernement polonais en exil, de convaincre les Alliés d'exercer des représailles immédiates : *« Au nom des millions de juifs qui sont déjà morts, au nom de ceux qui sont assassinés dans les flammes, au nom des héroïques combattants et en notre nom à tous qui sommes promis à la mort, nous en appelons au monde entier (...). Les Alliés doivent prendre conscience de la responsabilité historique qui rejaillirait sur eux s'ils restaient sans réaction face à un crime qui n'eut jamais d'équivalent perpétré par les criminels hitlériens contre tout un peuple tout près de périr. »* Les Alliés restent sourds à ces appels. Pour protester contre l'indifférence des gouvernements et l'apathie des opinions publiques, Arthur Zyngielbojm se suicide le 12 mai.

Seuls quelques isolés prêtent main-forte aux juifs, comme le K.B. (Korpus Bezpieczenstwa), réseau formé d'anciens officiers de l'armée polonaise dirigé par Enryk Iwanski (Bystry), dont une unité vient même faire le coup de feu au côté des révisionnistes à l'intérieur du ghetto. Dans ces conditions la lutte ne peut être qu'une bataille de retardement. Les 20 et 21 avril les juifs tiennent les usines et les font sauter. Le 22 les Allemands mettent le feu au ghetto et essaient d'inonder les canalisations afin de faire sortir les juifs des cachettes et des bunkers souterrains. *« Le ghetto tout entier flambait,* raconte Marek Edelman, *et tout le monde s'était tapi dans les caves. Il y faisait terriblement chaud. Une femme a laissé sortir un instant son enfant à l'air libre. Des Allemands lui ont donné un bonbon puis lui ont demandé :* « Mais où est ta petite maman ? » *L'enfant les a conduits sur place et les Allemands ont fait sauter tout l'abri avec les quelques centaines de personnes qui étaient dedans. »* Les combats les plus durs se déroulent autour du secteur dit des Brossiers et de la place Muranowska les 27 et 28 avril. Le 8 mai, Mordechaï Anielewicz se suicide avec les siens dans son bunker du 19 de la rue Mila. Les juifs qui cherchent à fuir par le réseau de canalisations en sont chassés par des fumigènes. Quelques groupes d'isolés poursuivent le combat jusqu'en juin, véritable « peuple des ruines » *(gruzowcy)*, sortant la nuit en quête de nourriture et d'eau. Mais quand le 16 mai Stroop fait sauter la grande synagogue du 5, rue Tlumacka, en « zone aryenne », il ne demeure que quelques centaines de survivants.

Le ghetto est rasé. Rare souvenir de la révolte, cette bague exposée au Musée des partisans de Tel-Aviv. Les hommes de liaison l'utilisaient comme signe de reconnaissance ; chacun devait en guise de mot de passe décrypter les symboles gravés sur l'anneau : *« L'étoile :* « Et une étoile naîtra de Jacob » *(nombres 24-17) ; le nombre 7 : le chandelier à sept branches ; le lion : le lion de Juda, symbole d'héroïsme ; l'agneau : le sacrifice ; les sept sortes de fruits : le peuple d'Israël refleurira et portera de nouveaux fruits. »*

En Israël, certains de ces survivants, regroupés au sein de deux kibboutz (Yad-Mordechaï et Lochameï-Haghettaot, en Galilée), entretiennent le souvenir de la résistance juive de Varsovie. Dans l'Etat juif, la mémoire collective de la Shoah a longtemps privilégié la bravoure des combattants des ghettos au détriment de la foule anonyme des victimes du nazisme – processus que décrit le journaliste et historien Tom Segev dans son dernier livre (*le Septième Million, les Israéliens et la Shoa*).

Cependant, depuis une vingtaine d'années en Israël, la mémoire de la destruction des juifs d'Europe s'est diversifiée. La résistance au nazisme a cessé de se confondre avec le seul combat arme au poing. D'autre figures se sont peu à peu imposées : celles du groupe d'intellectuels et d'historiens (Oneg Shabbat) qui, autour d'Emmanuel Ringelblum, s'est efforcé sans relâche et dans les pires conditions de raconter le plus objectivement possible la vie du ghetto ; celle de Janusz Korczak, responsable d'un orphelinat qui, ayant eu la possibilité de s'enfuir, choisit d'accompagner les enfants dont il avait la charge jusqu'à Treblinka. Peu à peu, les victimes anonymes sortent aussi de l'ombre, héroïques ou pas, et reprennent leur place dans une histoire de la Shoah où l'héroïsme armé ne règne plus désormais sans partage sur le souvenir.

▶ A lire : Marek Edelman, Hanna Krall, *Mémoires du ghetto de Varsovie, un dirigeant de l'insurrection raconte* (Scribe Liana-Lévi, Paris, 1993) ; le livre comporte une excellente bibliographie sur l'insurrection établie par Annette Wieviorka ; Tom Segev, *le Septième Million*, éditions Keter, Jérusalem 1992 (en hébreu, en cours de traduction) ; *Edout* (témoignage), numéro d'avril 1993 ; recueil de témoignages inédits édité par Beith Lochameï Haghettaot (en hébreu) ; Haïm Lazar, *The Massada of Warsaw*, 1962 ; voir également Raul Hilberg, *la Destruction des juifs d'Europe*, Fayard, pp. 413 à 466 ; Emmanuel Ringelblum, *Chronique du ghetto de Varsovie*, version française de Léon Poliakov d'après l'adaptation de Jacob Sloan, Robert Laffont (Paris réédition 1993) ; Yisrael Gutman, *The Jews of Warsaw 1939-1943. Ghetto Underground Revolt*, Bloomington and Indianapolis, 1989.

Signalons la sortie d'un court texte de Marek Halter, *la Mémoire inquiète : il y a cinquante ans le ghetto de Varsovie* (Robert Laffont, 80 p., 39 F).

☐ **Rectificatif.** – Dans l'article de Stéphane Meylac consacré à la découverte du charnier de Katyn, publié dans *le Monde* daté 11-12 avril, deux erreurs de transcription nous ont fait écrire, d'une part, que l'armée d'Anders avait été évacuée vers le Proche-Orient en août 1940 alors qu'il s'agissait d'août 1942, et d'autre part qu'il y avait eu 4 000 rescapés du massacre de Katyn alors qu'ils n'étaient que quatre cents.

ÉTRANGER

BOSNIE : le siège de Srebrenica

Les forces serbes maintenaient leur étau autour de Srebrenica, samedi 17 avril au matin, mais n'avaient pas pénétré dans la ville. Le commandant des forces musulmanes bosniaques, Sefer Halilovic, se préparait à rencontrer en milieu de journée le commandant des forces serbes dans la zone neutre de l'aéroport de Sarajevo.

D'autre part, des éléments du bataillon canadien de la FORPRONU devaient se rendre, samedi matin, à Srebrenica *« en vertu d'un accord »* obtenu la veille entre le commandant de la FORPRONU, le général Lars-Eric Wahlgren, le président de Serbie, Slobodan Milosevic, et le chef des Serbes bosniaques Radovan Karadzic. La mission de ces 150 hommes n'a pas été officiellement précisée.

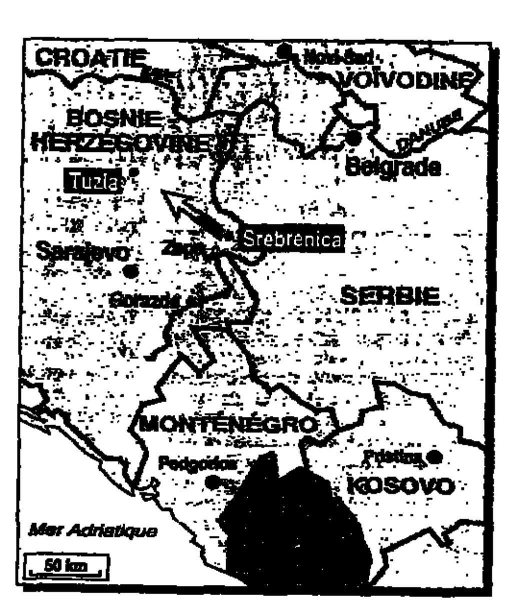
Vendredi dans la soirée le Quai d'Orsay avait fait état dans un communiqué de l'entrée des Serbes dans la ville. *« Qu'il y ait eu reddition ou prise d'assaut, les Serbes en porteraient l'entière responsabilité. Dès lors que la FORPRONU aura confirmé cette nouvelle, la France demandera la convocation immédiate du Conseil de sécurité en vue d'adopter la résolution renforçant les sanctions contre la Serbie »*, déclarait le communiqué.

Peu après, l'entrée des Serbes dans Srebrenica était démentie par la FORPRONU, les autorités musulmanes locales et le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic.

A Paris, où l'émissaire américain Reginald Bartholomew s'était entretenu dans la journée de vendredi avec des représentants de l'Elysée, du Quai d'Orsay et avec le ministre de la défense, l'augmentation de la tension à Srebrenica et les réactions de Washington ont provoqué en fin d'après-midi une série de consultations entre les services de la présidence et le gouvernement. Après des entretiens téléphoniques entre MM. Alain Juppé, Warren Christopher et Douglas Hurd, les trois pays s'étaient mis d'accord pour avancer le vote de nouvelles sanctions à l'ONU.

Les responsables français, comme la veille leurs homologues britanniques, ont en revanche refusé de souscrire à l'idée d'une levée de l'embargo sur les armes au profit des Musulmans bosniaques pour laquelle plaidait M. Bartholomew.

Une telle décision comporterait des risques *« pour les populations civiles et pour les troupes des nations unies présentes sur le terrain »*, a fait valoir le porte-parole du Quai d'Orsay, *« notre priorité reste la mise en œuvre du plan Vance-Owen »*. – *(AFP, Reuter.)*



Sans évoquer un recours à la force

Le Conseil de sécurité « demande » aux Serbes de laisser entrer 150 « casques bleus » dans la ville

WASHINGTON et NEW-YORK (Nations unies)

de nos correspondants

Le scénario est toujours le même. Chaque nouvelle avancée de l'offensive serbe contre les populations de Bosnie orientale est accompagnée de nouvelles mises en garde de la part du Conseil de sécurité de l'ONU comme de l'administration démocrate à Washington. Et comme aucune de ces réactions verbales n'a encore jamais intimidé les Serbes, le Conseil, les Etats-Unis et leurs alliés européens sont condamnés à hausser le ton toujours un peu plus, mais avec un effet toujours aussi limité.

Il en a été ainsi, encore fois, tout au long de la journée du vendredi 16 avril, alors que les milices serbes, après des bombardements nourris, paraissaient sur le point de contrôler la localité de Srebrenica, en Bosnie orientale. Pénétrer dans la ville ne servirait guère leur objectif militaire, selon de nombreux analystes ; l'intention des milices serait d'en réduire les défenses afin de pouvoir communiquer librement avec la République de Serbie.

Au terme d'intenses consultations sur la situation bosniaque, à la Maison Blanche comme à l'ONU, le Conseil de sécurité, tard dans la nuit de vendredi à samedi, a adopté, à l'unanimité, la résolution 819 qui, de l'avis général, ne risque guère de faire reculer les milices. A l'initiative des non-alignés, ce texte *« demande »* aux Serbes de *« traiter »* la ville de Srebrenica comme une *« enclave protégée »*, d'en quitter les environs *« immédiatement »* et d'y laisser entrer un contingent de 150 « casques bleus » canadiens se trouvant non loin.

En aucun cas cette résolution ne prévoit l'application de la force si les milices serbes décidaient de ne pas obtempérer. Dans cette hypothèse, la seule conséquence négative pour les Serbes serait le vote immédiat par le Conseil d'une résolution sur un renforcement des sanctions contre la République de Serbie..., résolution que le Conseil était de toute façon décidé à adopter au lendemain du référendum russe du 25 avril. Autrement dit, si les Serbes ne quittent pas les environs de Srebrenica, le vote de ces sanctions supplémentaires sera avancé de quelques jours. Jusqu'à présent, le régime de sanctions appliqué à Belgrade n'a aucunement incité le gouvernement de M. Slobodan Milosevic à faire pression sur les milices serbes ou à cesser son appui militaire massif à ces dernières.

« Veiller aux droits de l'homme »

Les 150 Canadiens ne seront envoyés dans Srebrenica, pour garantir la sécurité des quelque 60 000 habitants qui s'y trouvent encore, que si *« toutes les parties y consentent »*. Cela ne devrait pas faire une grande différence. Comme disait, un peu désabusé un diplomate occidental, *« 150 « casques bleus » n'arriveraient déjà pas à transformer Central Park en zone protégée »*. La résolution demande au secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, d'assurer le renforcement de la force de l'ONU en Bosnie orientale, *« pour y veiller au respect des droits de l'homme »*. Elle prévoit l'envoi d'une délégation d'ambassadeurs membres du Conseil sur place. Le nombre est à déterminer : *« Cela dépendra des volontaires »*, a dit le président du Conseil, le Pakistanais Jamsheed Marker.

A la demande des Russes, le Conseil s'était mis d'accord, il y a quelques jours, pour différer au 26 avril le renforcement des sanctions contre Belgrade. Il s'agissait de ne pas donner d'arguments aux adversaires du président Boris Eltsine qui l'accusent d'abandonner les Serbes, alliés traditionnels de la Russie dans les Balkans. Mais l'accord passé avec les Russes prévoyait que ceux-ci empêcheraient les Serbes, entre-temps, de passer à l'assaut des villes assiégées de Bosnie orientale. On indiquait, vendredi soir à l'ONU, que les Russes avaient, dans la nuit, fait pression sur M. Milosevic pour qu'il intervienne auprès du commandant des milices serbes en Bosnie, le général Ratko Mladic, afin que celui-ci ordonne à ses hommes de ne pas entrer dans la ville – ce qu'ils ne semblaient de toute façon pas avoir l'intention de faire.

Depuis plusieurs semaines déjà, certains responsables de l'administration Clinton envisagaient de créer des « zones refuges » ou « enclaves de protection », sous la garde de « casques bleus », pour mettre les populations civiles musulmanes à l'abri des milices serbes. Celles-ci, au nom de « l'épuration ethnique » et au moyen de bombardements d'artillerie, cherchent à faire fuir les populations musulmanes et « taillent » ainsi par la force et la terreur, une Grande Serbie que le plan des médiateurs de la communauté internationale, MM. David Owen et Cyrus Vance, rejette catégoriquement.

Le débat aux Etats-Unis

De retour fin février d'une mission sur le terrain, une équipe du gouvernement américain, dont le rapport a été partiellement publié cette semaine, conseillait au président Bill Clinton d'envisager ces fameuses « enclaves de protection ». A la condition de s'en donner les moyens militaires. L'équipe observait crûment que les vrais « besoins humanitaires » en Bosnie n'étaient pas le fait de la famine ou du froid mais, d'abord et avant tout, du martyre subi par des populations civiles constamment bombardées par les milices serbes et dans l'incapacité de se défendre. Elle suggérait d'utiliser les moyens militaires adéquats – y compris, si nécessaire, le bombardement aérien des pièces d'artillerie serbes – pour établir des zones de refuge où les Musulmans seraient à l'abri des milices serbes. Le rapport est encore à l'étude.

La logique des « enclaves-refuge » est de tenter de contrer l'« épuration ethnique », en fixant et protégeant les populations locales sur place, à Sarajevo comme dans les localités de Bosnie orientale. Les autres opérations, celles qui consistent à intervenir pour déplacer les civils des villes que les Serbes s'apprêtent à investir, vont dans le sens de « l'épuration ethnique ». Sur un simple plan logistique, ces interventions-là pourraient devenir de plus en plus problématiques. Car, comme personne n'imagine que les milices, appuyées par la République de Serbie, s'arrêteront à Srebrenica et qu'il est clair qu'elles visent les autres villes de la région, Goradze, Zepa, peut-être même Tuzla, il faudra envisager, tour à tour, de redéplacer à chaque fois les populations (locales et réfugiées) de ces localités à mesure de l'avance serbe...

Celle-ci se poursuit inéluctablement dans toute la zone que le plan Vance-Owen attribue aux Musulmans – pour la bonne raison qu'ils y résident depuis cinq siècles. L'objectif des milices est d'assurer la continuité territoriale et un corridor menant à la République de Serbie. Lord Owen en est bien conscient. L'ancien secrétaire au Foreign Office est apparemment de plus en plus affecté par le peu de cas que les Serbes font de ses propositions et par le peu de « muscle » que la communauté internationale est prête à dépenser en faveur de son plan. Vendredi soir, il disait, à la télévision, que les éternels débats du Conseil de sécurité sur le vote de sanctions contre la République de Serbie étaient *« pathétiquement inadéquats »* pour arrêter les *« massacres »* en cours.

La prudence de Bill Clinton

Dans une interview accordée à la revue américaine *Foreign Affairs*, lord Owen envisage, pour la première fois, l'emploi de la force contre les milices serbes. Après avoir été longtemps opposé à toute intervention militaire occidentale, autre qu'humanitaire, lord Owen déclare : *« Nous pouvons donner plus d'effet aux sanctions et, peut-être, modifier l'équilibre des forces* (sur le terrain) *en utilisant les bombardements aériens* (...) *Faire pencher l'équilibre des forces pour obliger une partie récalcitrante à accepter un plan de paix juste et équitable, cela, à mon avis, relève d'une action diplomatique parfaitement légitime. »*

A la Maison Blanche, M. Clinton donnait, lui aussi, des signes d'exaspération et d'impatience devant la poursuite de l'agression serbe, sans pour autant indiquer qu'une modification de l'attitude américaine était prévisible à court terme. Confronté aux nouvelles de l'avancée sur Srebrenica, le président faisait part de son *« indignation »*. *« A ce moment précis, je n'exclus aucune option, à l'exception de l'envoi de troupes au sol »*, déclarait-il. Un haut responsable du Pentagone rappelait que *« l'option »* des bombardements aériens sur l'artillerie serbe *« était sur la table »*, qu'elle était *« toujours débattue »* et représentait, peut-être, *« la meilleure d'une série de mauvaises options »*. Pour autant, aucune source autorisée à Washington ne laissait entendre que les Etats-Unis se dirigeaient vers une telle intervention.

M. Clinton rappelait d'ailleurs, à demi-mots, que ce conflit est d'abord l'affaire des Européens. *« Les Etats-Unis ne peuvent pas tout faire tout seuls*, disait-il ; *ils doivent agir dans le cadre d'une coopération multilatérale. »* Le président a estimé qu'il était *« nécessaire »* de *« prendre maintenant en considération des idées qui étaient* (jusqu'à présent) *inacceptables pour quelques-uns des membres du Conseil de sécurité »*.

L'allusion portait sur une éventuelle levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie et la remarque visait notamment la France et la Grande-Bretagne résolument opposées à cette mesure. Mais M. Clinton était prudent, mesuré, précautionneux ; il observait que la complexité de ce conflit *« donnait des raisons d'être humble »* face au drame en cours. C'était, semble-t-il, une manière de dire qu'il n'y avait pas d'illusion à se faire sur la capacité d'intervention des Occidentaux.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

Le HCR a pris toutes les mesures possibles pour aider les réfugiés en cas d'exode massif

GENÈVE

de notre correspondante

Le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) s'est préparé depuis de longues semaines à la chute de Srebrenica. Sadako Ogata, Haut Commissaire, qui depuis le début du mois de mars n'a cessé d'alerter la communauté internationale, s'est adressé, vendredi 16 avril, aux belligérants pour les inciter à épargner la population civile et à autoriser un nouvel et tragique exode. Pour environ trente mille personnes, épuisées par les longs mois de siège, les bombardements, la maladie, la famine et le froid, Srebrenica était déjà un refuge après d'interminables marches à travers les montagnes enneigées.

Pour qu'un autre exode qui les jetterait sur la route menant à Tuzla (à 60 km de Srebrenica) soit le moins meurtrier possible, le HCR a pris toutes les mesures en son pouvoir. Cinquante camions munis de couvertures et de matelas et ayant à leur bord les vivres essentiels et de l'eau sont partis à la rencontre des réfugiés afin de recueillir les plus blessés, les plus malades, les plus vulnérables D'autre part, douze équipes mobiles de véhicules tout-terrain équipés de radio et ayant à leur bord un membre du HCR et un interprète sillonnent la route principale et les voies secondaires qui pourraient également être empruntées par les gens en fuite . Des postes de secours d'urgence où les réfugiés pourront trouver de l'eau et de quoi se sustenter jalonneront la route.

Tuzla est une ville ravagée par la guerre et la famine, où le HCR ne dispose en tout et pour tout que de cinquante tonnes de vivres, ce qui représente un faible ravitaillement, pour cinq jours au maximum. Cependant, trois mille tentes, qui peuvent abriter huit personnes chacune, ainsi que celles destinées à l'origine à protéger vivres et matériels, seraient mises à la disposition des réfugiés.

L'hôpital de Tuzla est en mesure de recevoir sept cent cinquante malades ou blessés, mais souffre d'une pénurie de médicaments et de matériel médical.

ISABELLE VICHNIAC

L'enclave vue de Belgrade

Une « tache » musulmane sur la carte des territoires conquis et « purifiés »

BELGRADE

de notre correspondante

Perchée dans les montagnes bosniaques à une vingtaine de kilomètres de la Serbie, Srebrenica n'était, il y un an, qu'une petite ville de 6 500 habitants qui ne faisait pas parler d'elle. Aujourd'hui, elle est devenue le symbole de la souffrance des populations musulmanes bosniaques assiégées et de l'impuissance de la communauté internationale à empêcher l'avance des Serbes.

Au bout d'un an de siège qui évoque les guerres du Moyen Age lorsque les armées encerclaient et affamaient les populations pour obtenir leur reddition totale, la petite enclave musulmane, qui a accueilli depuis des dizaines de milliers de réfugiés ayant fui les localités voisines prises par les Serbes, est désormais perdue.

« Complice de la tragédie »

Les Serbes veulent s'emparer de Srebrenica parce que cette ville constitue une « tache » musulmane dans les territoires « purifiés » de la vallée de la Drina. Une région limitrophe de la Serbie que les Serbes bosniaques n'ont jamais caché vouloir s'approprier en dépit de la majorité musulmane qui peuplait, avant la guerre, ces territoires.

Habitués aux menaces sans conséquences fâcheuses pour eux, les Serbes de Bosnie ne semblaient pas s'inquiéter du durcissement de ton de la communauté internationale intervenu après l'annonce, vendredi matin, de la chute imminente de Srebrenica. Le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, affirmait avoir ordonné à ses troupes de ne pas prendre la ville puisqu'il comptait désormais sur les bons offices de l'ONU et de son agence humanitaire pour *« récupérer »* Srebrenica sans que le sang ne coule : *« Nous voulons à tout prix éviter de faire des victimes parmi la population civile de cette ville. »*

Les forces serbes, disait-il, *« attendent conformément à un accord que les formations militaires de l'enclave remettent leurs armes aux membres de la FORPRONU* (...). *La partie serbe souhaite la pacification de Srebrenica »*, ce qui permettrait à la population de cette ville *« de vivre paisiblement ou d'être évacuée selon son choix »*. Dans la journée, le leader serbe avait également précisé que, *« si les Musulmans ne rendaient pas leurs armes, nous serions obligés de leur imposer une défaite totale »*.

Les autorités locales ont finalement accepté, vendredi, de négocier avec les assiégeants la reddition de l'enclave. Les Musulmans ont proposé d'abandonner la ville pour sauver les 30 000 civils bloqués à condition que les combattants soient évacués par hélicoptère. Les Serbes ont exigé pour leur part la capitulation en demandant que les milices musulmanes déposent les armes et les remettent à la FORPRONU.

Ils devaient tenter samedi de rapprocher leurs positions lors de nouveaux pourparlers, organisés à l'aéroport de Sarajevo par la FORPRONU, entre le commandant des forces bosniaques loyales au président Alija Izetbegovic, le général Sefer Halilovic, et le chef des forces serbes bosniaques, le général Mladic.

Accusant les Nations unies d'avoir été *« le témoin passif et le complice de la tragédie »*, les autorités bosniaques ont lancé, vendredi, plusieurs appels désespérés à la communauté internationale l'exhortant à intervenir *« de quelque façon que ce soit »* pour empêcher que des dizaines de milliers *« de femmes, d'enfants et de vieillards innocents soient massacrés ou écrasés par les chars serbes »*. Le commandant en second des forces bosniaques, le colonel Stijepan Siber (Croate), a notamment demandé un déploiement immédiat de troupes de la FORPRONU à Srebrenica et aux frontières avec la Serbie et le Monténégro. Une mesure visant à mettre fin à l'infiltration de renforts venus de Serbie avec des chars et de l'artillerie lourde pour aider les forces serbes de Bosnie à réduire les enclaves musulmanes de Bosnie orientale.

Camp de concentration ou évacuation

Après avoir négocié avec des Serbes de Bosnie et le président de Serbie Slobodan Milosevic, le commandant en chef de la FORPRONU, le général Lars-Eric Wahlgren, ordonnait vendredi soir à une compagnie de 150 Canadiens de *« se tenir prête »*, pour pénétrer, samedi matin, dans l'enclave. L'accord ne stipule pas si les soldats de la FORPRONU ont été autorisés à s'installer à Srebrenica ou s'ils se replieront après avoir organisé avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) l'évacuation des civils de la ville assiégée *(lire ci-contre l'article d'Isabelle Vichniac)*.

En visite vendredi en Suède, le président bosniaque Alija Izetbegovic a accepté que la poche de Srebrenica soit vidée de ses habitants au profit de l'agresseur. *« Entre la création d'un nouveau camp de concentration pour 50 000 personnes et l'évacuation, nous n'avons pas le choix, nous devons opter pour l'évacuation »*, a-t-il expliqué. Mais la chute de Srebrenica, à laquelle les Musulmans se sont résignés faute de pouvoir se défendre, risquait de renforcer la détermination des Serbes à prendre par les armes les deux dernières poches musulmanes qu'ils convoitent dans l'est de la Bosnie, Zepa et Gorazde.

FLORENCE HARTMANN

EUROPE

BOSNIE : le siège de Srebrenica

« Au nom de Dieu, faites quelque chose ! »

ZAGREB

de notre correspondant

« Au nom de Dieu, faites quelque chose ! Nous vous prions de faire quelque chose. Ce que vous pouvez. Au nom des 30 000 habitants de Srebrenica, nous demandons à la communauté internationale de protéger la population civile. » Grâce aux radioamateurs installés dans la mosquée de Zagreb, Srebrenica, sur le point de tomber aux mains des forces serbes après un an de siège – *« dans une heure ou dans un jour »*, selon l'expression d'un militaire bosniaque – lançait, vendredi 16 avril, un appel au secours désespéré.

Il est 17 heures, l'heure de la seconde liaison radio quotidienne avec l'enclave musulmane de l'est de la Bosnie, et la ville vit des heures dramatiques. *« Dans la journée, la situation s'est aggravée, il est de plus en plus difficile de résister, de tenir les lignes de défense »*, continue le radioamateur de Srebrenica qui transmet les informations des autorités locales.

« La ville est attaquée au mortier, aux obus tirés par des chars et, depuis la Serbie [distante de 15 kilomètres], *au lance-roquettes multiple. Dans les collines environnantes* [tombées aux mains des assaillants], *les Serbes se livrent à des représailles contre la population civile »*, affirme la voix grésillante dans le poste, qui fait état de six morts et de quinze blessés, dont neuf enfants, pour la journée de vendredi. Les observateurs de l'ONU sur place ont compté quinze à vingt vagues de bombardements sur la ville au début de l'après-midi.

Si, vendredi matin, la commune de Srebrenica affirmait résister à l'offensive finale, dans la soirée elle confirmait, par la voie des ondes, les informations *en provenance du camp ennemi* : *les forces serbes n'étaient plus* qu'à 1 kilomètre de la ville, dont la chute était « imminente » ; les villages alentour et les faubourgs étaient déjà tombés.

Deux heures plus tard, vers 19 heures, alors que la Maison Blanche menaçait la Serbie de sanction si Srebrenica – la cible des premiers parachutages « de sauvetage » américains – tombait, le commandant de la Force de protection des Nations unies basé à Zagreb annonçait avoir obtenu des Serbes un *« accord de principe »* pour déployer des « casques bleus » dans la ville. Pour quoi faire ? *« Pour éviter une tragédie humanitaire majeure »* en aidant à évacuer les civils.

« Faites quelque chose, ce que vous pouvez... » Le souvenir de la résistance et de la chute de Vukovar, celui des quelque 300 « disparus » de son hôpital, planaient vendredi sur Zagreb comme une ombre macabre.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Le témoignage d'un délégué du HCR

Des bombardements « calculés pour tuer des civils »

Les bombardements serbes, lundi 12 avril, contre Srebrenica étaient *« calculés pour tuer des civils »*, a affirmé le délégué du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Louis Gentile, témoin de l'attaque contre la ville.

C'était une journée ensoleillée, et de nombreux enfants jouaient au football, tandis que les adultes se promenaient sur la rue principale, indifférents aux coups de canon qui retentissaient au loin, a-t-il raconté. La population a été prise par surprise vers 14 h 15 par un tapis d'obus *« qui ont déferlé systématiquement du nord au sud de la ville »*, dans laquelle les habitations sont concentrées, *« tout le long de la rue principale »*. Une seconde vague de tirs a touché la ville vers 16 heures. L'attaque a fait entre soixante-dix et soixante-quinze morts et plus d'une centaine de blessés.

Tous ces tirs étaient *« systématiquement organisés de manière à toucher tous les points importants de la ville. Il s'agissait de tirs très précis, régulièrement espacés, causant un vrai bain de sang »*. Plusieurs heures après les bombardements, les rues proches de l'école transformée en centre de réfugiés, où la majorité des victimes ont été touchées, étaient encore rouges de sang.

Un blindé de l'ONU a aidé à transporter les blessés jusqu'à l'hôpital. *« Des corps étaient jetés sur les véhicules. Je dis des corps, parce qu'il y avait des morts, des blessés, et aussi des morceaux de corps, des cervelles qui se répandaient et des estomacs déchirés »*, a expliqué le délégué du HCR. Il a vu, *« comme dans un cauchemar, deux enfants presque sans visage »*. Il a précisé qu'il n'avait pas aperçu de soldats blessés, car ils sont sur la ligne de front. Le personnel de l'hôpital, assisté par trois docteurs de Médecins sans frontières, était débordé et devait *« choisir qui soigner, sachant qu'à chaque moment quelqu'un d'autre allait mourir faute de traitement »*.

Louis Gentile a précisé que ce lundi-là, tout le monde à Srebrenica était très inquiet, d'abord parce que c'était le début de l'opération de contrôle de la zone d'exclusion aérienne, et aussi parce que le convoi du HCR de la veille était reparti à vide, ce qui, selon lui, *« a eu l'effet négatif de précipiter des bombardements comme punition. Un autre convoi était attendu le lendemain, et il n'est pas illogique de penser que les Serbes ont voulu encourager la population à évacuer »*. – *(AFP.)*

SLOVAQUIE

Manifestation antigouvernementale à Bratislava

PRAGUE

de notre correspondant

Plusieurs milliers de personnes, venues de toute la Slovaquie à l'appel de la Confédération des syndicats slovaques (KOZ), ont manifesté, vendredi 16 avril, à Bratislava, contre la politique économique et sociale du gouvernement de Vladimir Meciar. *« Le gouvernement n'a tenu aucune de ses promesses. Sa politique conduit à la dévastation de l'économie slovaque et à l'appauvrissement de la population »*, ont estimé les dirigeants de la KOZ, qui avaient pourtant largement aidé à la victoire de M. Meciar aux élections de juin 1992. Cette première manifestation de mécontentement de la population slovaque depuis l'indépendance, en janvier dernier, s'inscrit dans un contexte de nette dégradation économique. Le budget de l'Etat a atteint, après trois mois de fonctionnement, un déficit de 13 milliards de couronnes (2,6 milliards de francs), les réserves en devises ont baissé et ne couvrent même plus trois mois d'importations. Les entreprises ne vendent ni n'exportent quasiment plus, et les menaces de faillites inquiètent la population déjà touchée par le chômage (13 % de la main-d'œuvre). Des sondages récents font état d'un désenchantement croissant des Slovaques et d'une chute de la popularité de M. Meciar, dont la position au Parlement s'est par ailleurs fragilisée.

M. P.

ITALIE : les référendums des 18 et 19 avril

La « recomposition » politique a déjà commencé

Quarante-sept millions et demi d'électeurs italiens sont appelés, dimanche et lundi matin 18 et 19 avril, à se prononcer sur huit référendums, dont certains pourraient être décisifs pour l'avenir du pays (*le Monde* du 17 avril).

ROME

de notre correspondante

Les électeurs n'ont même pas encore fini de réfléchir à tous les bulletins qu'ils glisseront dans l'urne, que déjà les spéculations vont bon train sur *« l'après référendum »*. Les sondages, il est vrai, annoncent une très forte victoire du « oui » aux principales questions posées. Le quotidien *la Repubblica* de samedi, qui a interrogé nombre de directeurs d'instituts spécialisés, croit même savoir que le référendum sur le mode d'élection au Sénat – *« cœur »* de la consultation – l'emporterait avec un record de 78 % des voix ! En tout cas, les marchés boursiers ont déjà voté *« oui »* et la lire, en légère reprise ces derniers jours, s'est redressée vendredi face au mark allemand.

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que les grandes manœuvres légèrement assourdies au nom de l'intérêt supérieur du changement, ressurgissent avec plus d'évidence, notamment dans le clan du « oui ». L'heure n'est pas encore vraiment au partage des dépouilles, mais pas loin, et comme le dit en ironisant le dirigeant radical Marco Pannella, *« il y a beaucoup trop de pères à se pencher sur le berceau référendaire »*.

Le chef de la Ligue lombarde, Umberto Bossi, qui ne désespère pas non plus d'emporter les élections locales dans quelques semaines, a déjà esquissé sa vision du proche avenir : un gouvernement de soixante jours pour faire une mini-réforme électorale, ensuite élections avec scrutin uninominal au Sénat et proportionnelle *« corrigée »* (là serait l'innovation) à la Chambre des députés. But ultime de toute cette opération : enclencher, au-delà du référendum, le mécanisme qui ouvrirait la voie au fédéralisme, *credo* de la Ligue.

Le PDS devant la démocratie chrétienne ?

Toujours dans le camp des futurs « vainqueurs », le PDS (ex-communiste), s'est vu gratifier en début de semaine d'une étonnante étude publiée par *Il Giornale*, dont il ressortait que ce parti, jadis bête noire des électeurs bien pensants, dépassait à présent la démocratie chrétienne (DC) dans les intentions de vote. Et son secrétaire, Achille Occhetto, n'a de cesse de déclarer sa *« disponibilité »* pour une future majorité de gouvernement. Offre de services si pressante que le dirigeant de la DC, Mino Martinazzoli, déjà affaibli par les scandales qui ont miné son parti, n'a guère envie de passer, à très court terme, sous les fourches candines du PDS. M. Martinazzoli, qui a annoncé une refonte complète du vieux parti pour le mois de juin – il est même question d'en changer jusqu'au nom – a clairement expliqué dans plusieurs interviews que sa formation, même en ruines, *« n'irait vers aucune alliance en robe de bure et costume de pénitent »*.

En un mot, avant même d'avoir gagné, la fragile alliance référendaire laisse voir ses incompatibilités internes. Ce qui ne facilitera pas la tâche du futur gouvernement. Lequel d'ailleurs ? Car là aussi, grand mystère. Giuliano Amato a déclaré vendredi, que son *« gouvernement était arrivé au terminus de sa destination »*. Le président du Conseil se rendra au plus tard mardi matin au Quirinal, pour, a-t-il dit, *« étudier les procédures et décider »*.

Et après ? Gouvernement de transition institutionnel avec le président du Sénat, Giovanni Spadolini, ou celui de la Chambre Giorgio Napolitano ? Ou même encore un *« Amato* bis *»* ? Le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, resté sur la réserve ces dernières semaines, a déclaré que *« les chambres tiendraient absolument compte de la volonté populaire »* exprimée à travers le référendum qui marque *« une date importante »* – le *« passage d'une vieille situation à une autre, que l'on espère nouvelle »* – ajoutant que *« dans aucun cas il n'y aurait et devrait y avoir de »* vide du pouvoir ». Ce qui serait particulièrement dangereux dans le climat malsain de règlements de comptes et de rumeurs qui règne actuellement.

D'autant que le président de la République sait que la semaine qui s'annonce sera difficile. Outre l'après-référendum à gérer, il faudra tenter d'exorciser les erreurs et la confusion du passé, à travers deux rendez-vous importants en milieu de semaine : la réunion de la commission du Sénat sur une éventuelle levée de l'immunité parlementaire de l'ex-président du Conseil, Giulio Andreotti, et le débat à la Chambre sur la levée de l'immunité de Bettino Craxi. Dans ce dernier cas, la commission *ad hoc* de la Chambre a déjà donné son feu vert, il y a quelques semaines.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

□ **56 arrestations à Rome dans le cadre d'une opération anti-Mafia.** – 56 personnes ont été arrêtées au cours d'une opération anti-Mafia lancée dans la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 avril à Rome par la police italienne, a-t-on appris de source judiciaire. Les policiers ont notamment appréhendé Ernesto Diotallevi, quarante-neuf ans, soupçonné de complicité avec la Mafia sicilienne, et un entrepreneur, Enrico Nicoletti, cinquante-sept ans, lié à la Camorra napolitaine. D'autres arrestations seraient intervenues dans des milieux criminels liés au terrorisme d'extrême droite. L'opération, nommée « Colisée », a été rendue possible grâce à la collaboration de Maurizio Abbatino, trente-huit ans, un mafieux arrêté en janvier 1992 à Caracas et extradé récemment en Italie. – *(AFP.)*

TURQUIE

Le PKK prolonge « jusqu'à nouvel ordre » son cessez-le-feu unilatéral

Le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan de Turquie (PKK, séparatiste marxiste-léniniste), Abdallah Oçalan, dit Apo, a annoncé, vendredi 16 avril lors d'une conférence de presse à Bar-Elias, dans la plaine libanaise de la Bekaa sous contrôle syrien, que son mouvement prolongeait *« jusqu'à nouvel ordre »* le cessez-le-feu unilatéral qu'il applique depuis le 20 mars et qui expirait jeudi. Le PKK mène une rébellion armée dans le Sud-Est anatolien de la Turquie à majorité kurde. Apo a également réclamé *« l'ouverture par le gouvernement turc d'une discussion publique sur les droits des Kurdes dans un cadre fédéral »*.

La conférence de presse s'est tenue en présence du chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK, irakien), Jalal Talabani, du dirigeant en exil du Parti (turc) socialiste du Kurdistan (TKSP), Kemal Burkay, et de cinq députés du Parti travailliste du peuple (HEP, le seul parti prokurde représenté au Parlement turc). Mercredi, dans l'attente d'une reconduction du cessez-le-feu, les dirigeants de la coalition gouvernementale turque avaient indiqué qu'Ankara souhaitait *« la prolongation de la paix »* dans le Sud-Est anatolien. Toutefois, les forces de sécurité continuent leurs opérations contre le PKK. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Dixmude, haut lieu flamand

DIXMUDE

de notre envoyé spécial

NULLE part ailleurs, le « plat pays » ne mérite autant son nom qu'ici. Seuls les arbres plantés au bord d'innombrables voies d'eau bouchent la ligne d'horizon sur laquelle ciel, mer et terre se confondraient à perte de vue sans le mur d'immeubles érigé tout au long du littoral entre Nieuport et Ostende.

« Impossible de rater la Tour de l'Yser, vous la verrez de loin », avait prévenu l'aubergiste, étonné qu'on puisse s'imaginer que le monument passe inaperçu. A la sortie de Dixmude (Diksmuide pour les néerlandophones), sur la route de Nieuport, elle s'élève, noire dans un ciel noir. De ses 83 mètres et de ses 462 marches intérieures, elle surplombe la crypte et les tombes des soldats morts. Partout sur ces monuments, les mêmes initiales : AVV-VVK. Pour *Alles voor Vlaanderen, Vlaanderen voor Kristus*, « Tout pour la Flandre, la Flandre pour le Christ ».

Pendant la guerre de 14-18, dans cette région très catholique où une statue de la Vierge orne encore certaines façades, beaucoup de prêtres engagés volontaires comme brancardiers s'unirent aux intellectuels flamingants sous les armes pour former le *frontbeweging* (mouvement du front) qui fut un des multiples avatars de ce qu'on appelle le Mouvement flamand. Celui que formèrent des hommes divers, insurgés contre l'hégémonie francophone dans la classe dirigeante belge tout au long du premier siècle qui suivit l'indépendance.

Sauvés par l'eau

Ce qui était déjà mal supporté dans les universités ou devant les tribunaux le fut encore plus mal quand les ouvriers et employés flamands mobilisés pour contenir l'invasion allemande furent placés sous le commandement d'officiers incapables de s'exprimer dans leur langue. Malgré son interdiction, en 1917, le *frontbeweging*, ne désarma jamais pour revendiquer l'égalité linguistique dans le combat national.

Avec son beffroi, son hôtel de ville néo-gothique, sa Grand-Place aux proportions harmonieuses, ses ruelles conduisant au béguinage, Dixmude ressemble à des dizaines d'autres localités flamandes. Prospères, proprettes, balayées par une bise marine qui apporte jusqu'au « centre ville » l'odeur un peu écœurante de la terre flamande gorgée d'eau, d'engrais chimiques et de lisier. Seulement, ici, tout est neuf, reconstruit à l'identique après le grand carnage. L'église Saint-Nicolas est la fidèle reconstitution de celle du XIVe siècle, réduite à un tas de pierres, comme le montre une photo d'époque encadrée dans la nef. Autre encadrement : *« Le jubé de Dixmude, d'après nature, 1913 »*. Cette belle ouvrage-là, les hommes n'ont pas su la refaire.

Dixmude et la bataille de l'Yser font partie de l'histoire commune encore enseignée aux écoliers flamands et wallons. 10 octobre 1914 : le roi Albert Ier décline une proposition franco-britannique de se réfugier chez les alliés et décide de rester avec ses quelque 60 000 soldats, épuisés par une première bataille. 16 octobre : précédés de terrifiants barrages d'artillerie, les vagues d'assaut allemandes prennent pied sur la rive gauche de l'Yser, atteignent la ligne de chemin de fer Dixmude-Nieuport, avant de se faire repousser à la baïonnette. 28 octobre : la pression allemande s'accentuant, le génie militaire, guidé par les éclusiers Geerarerts et Cogge, ouvre les écluses de la mer du Nord, l'eau se répand sur tout le front, inondant des terrains parfois situés sous le niveau de la mer, et fige la situation. Une implacable guerre de tranchée commence pour quatre ans.



« Plus jamais la guerre », implorent en néerlandais, français, anglais et allemand des inscriptions sur la Tour de l'Yser. Le Mouvement flamand a une composante pacifiste, encore nette dans la classe politique néerlandophone. Mais, au fil des années, et au prix, peut-être, d'un certain détournement des aspirations d'origine, Dixmude est devenue la cité symbole des flamingants. Inaugurée en 1930, la Tour de l'Yser fut chaque été le lieu de pèlerinage de milliers de Flamands parmi lesquels l'aile nationaliste de droite évinça en partie le courant antimilitariste. En 1945, des antiflamingants dynamitèrent l'ouvrage. On en reconstruisit un autre entre 1952 et 1965, plus mastoc, plus solide pour défier le temps et les adversaires de l'intérieur.

Un « comité du pèlerinage de l'Yser » veille à la grand-messe annuelle du mois d'août. Des milliers de personnes affluent fidèlement à Dixmude, nationalistes de droite, excités de groupuscules marginaux, mais aussi personnalités socialistes et sociales-chrétiennes des coalitions gouvernementales. En 1991, Hugo Schiltz, alors vice-premier ministre dans le gouvernement national, était parmi les 35 000 « pèlerins » qui écoutèrent Lionel Vandenberghe, président du comité, demander l'autodétermination pour les Flamands, les Kurdes, les Palestiniens, les Baltes, les Slovènes et les Croates.

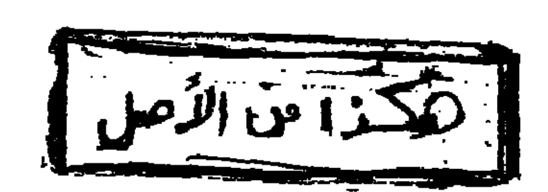
« Commonwealth néerlandophone »

L'été dernier, la pluie tombant dru, l'assistance n'était que de 25 000 personnes. Mais, au milieu d'un océan de parapluies, M. Vandenberghe fit sensation devant les caméras de télévision : *« Amis wallons, nous avons vécu cent soixante ans ensemble sans parvenir à être heureux. Divorçons, allons chez le notaire comme le font Tchèques et Slovaques [...] Vous lorgnez déjà vers la France. Je vous souhaite bonne chance. Nous formerons un Commonwealth néerlandophone de 21 millions d'habitants et mettrons ainsi à l'abri, dans une Europe unie, notre identité, notre langue et notre culture. »*

Le caractère posé de cette déclaration, ce ton de constat paisible, inquiètent bien plus que les rodomontades des nervis anversois qui ont insulté le roi Baudouin quand celui-ci est venu inaugurer le cycle des manifestations prévues dans le programme « Anvers, capitale culturelle de l'Europe », le 26 mars, et ont repris, devant des touristes médusés, le slogan « Crève Belgique ». De très paisibles Flamands viennent se faire photographier en famille devant le Tour de l'Yser, toujours aimables pour renseigner le francophone dans sa langue, dès lors que son absence d'accent atteste qu'il n'est pas un Belge de mauvaise volonté, incapable de s'exprimer en néerlandais.

Ces familles sont la Flandre profonde, en tout cas une partie d'elle. L'autre partie se demande ce qui se dira au prochain « pèlerinage », en ce lieu qui, après avoir été le théâtre de la plus grande épopée du jeune royaume, pourrait devenir celui où son histoire s'arrêta. Si, par malheur, certains démons l'emportent sous le crucifix rouillé dressé à l'entrée de la crypte du souvenir.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE



EUROPE

HONGRIE : à un an des élections

Le gouvernement lance un programme de privatisations pour jeter les bases d'un « capitalisme populaire »

Pour tenter de dissiper le scepticisme de la population face à la transition économique, le gouvernement hongrois a annoncé, vendredi 16 avril, la mise en route d'un programme dit de *« privatisation de masse »*.

BUDAPEST

de notre correspondant

Trois ans après le changement de régime, la Hongrie vient d'opérer un tournant dans sa politique de privatisation. Le gouvernement conservateur de Budapest a donné son feu vert, vendredi 16 avril, à un projet visant à *« accélérer »* et *« démocratiser »* la vente des entreprises d'Etat, à un an des prochaines élections législatives. Selon les informations divulguées à l'issue du conseil des ministres hebdomadaire, ce programme, couramment baptisé *« privatisation de masse »*, doit démarrer à la fin de l'année ou au début 1994, après avoir reçu l'approbation du Parlement.

Même si le gouvernement se borne, pour l'instant, à ne dévoiler que les grandes lignes de ce programme, son contenu fait l'objet de vives polémiques depuis plusieurs mois. Farouchement opposé à ce projet, l'ancien ministre des finances, Mihaly Kupa, a démissionné au mois de février en invoquant, notamment, un profond différend avec son homologue chargé des privatisations, Tamas Szabo, récemment nommé chef de la campagne électorale de 1994 pour le parti du premier ministre.

L'enjeu de ce nouveau programme est autant politique qu'économique. Conscient de la nécessité d'accélérer les privatisations, le gouvernement a cherché un compromis entre le modèle tchécoslovaque de distribution gratuite de propriétés de l'Etat et la privatisation par les seules forces du marché, en vigueur en Hongrie jusqu'à présent. Or cette dernière pratique s'essouffle : au bout de trois ans, seul 16 % du patrimoine de l'Etat, évalué à deux mille milliards de forints, ont été vendus (1).

Le gouvernement doit donc impérativement activer ce processus car la valeur des entreprises invendues diminue à vue d'œil, alors que les finances publiques dépendent de plus en plus des recettes des privatisations à cause du gonflement spectaculaire du déficit budgétaire. Autre raison de presser le pas : l'intérêt initial pour la Hongrie de la part des investisseurs étrangers est retombé depuis l'ouverture des marchés des autres ex-pays socialistes.

Révision à la baisse

Politiquement, il y a aussi urgence. Pour désamorcer la contestation des mouvements d'extrême droite qui dénoncent le *« bradage »* du patrimoine, le gouvernement veut associer davantage de Hongrois aux privatisations, largement dominées par le capital étranger. Il cherche aussi, à un an des élections, à jeter les bases d'un *« capitalisme populaire »* pour tenter de montrer que les bénéfices de la transition économique ne sont pas seulement le fait d'une poignée de privilégiés. *« Nous devons changer l'image de la privatisation qui devient de plus en plus négative avec la montée du chômage »*, souligne György Lajtai, l'un des dirigeants de l'Agence pour la privatisation (AVU).

Le programme annoncé vendredi est nettement plus modeste que le projet initial. Il vise à stimuler la demande intérieure en offrant des crédits avantageux à ceux qui achètent des actions dans les sociétés d'Etat. Les ambitions ont été revues à la baisse car *« seul un nombre limité d'entreprises solvables a pu être trouvé pour ce projet qui doit représenter le minimum de risques afin de renforcer la confiance de la population »*, constate M. Lajtai.

Au total, trois catégories d'entreprises ont été retenues. Il y a d'abord une dizaine de grosses compagnies, obligatoirement cotées en Bourse, incarnant les *« valeurs sûres »*, parmi lesquelles on parle de la société nationale des télécommunications, le groupe Hungar Hotels, ainsi que la chaîne de magasins Centrum. La priorité est toutefois réservée aux investisseurs « stratégiques », dont le capital (généralement étranger) sera majoritaire. Le reste (5 % à 20 % des actions) serait alors réservé aux petits porteurs.

Ensuite, il y a le cas des sociétés déjà privatisées au sein desquelles l'AVU dispose *« d'actions résiduelles »*. Celles-ci pourraient être vendues au rabais par l'intermédiaire de fonds d'investissement. Enfin, il y a la situation plus délicate des entreprises en cours de restructuration où les managers actuels auront des options prioritaires et avantageuses.

« Le pari d'un big bang a été écarté », insiste M. Lajtai . *« Plus qu'une privatisation de masse, nous comptons davantage sur une participation de masse. »* L'Etat espère, en effet, attirer environ un million de personnes en mettant à la disposition du public un crédit gratuit de cent mille forints, renboursables sans intérêt sur une période de cinq ans. Autre incitation : dès la souscription du prêt, les actionnaires pourront participer aux dividendes et bénéficier du droit de vote avant même l'acquittement de leur dette.

Ce tournant doit encore surmonter deux obstacles. D'abord, la méfiance de la population qui rechigne depuis trois ans à mobiliser son épargne vers des investissements productifs, préférant le faire fructifier sur des comptes bien rémunérés. Ensuite, la bataille politique s'annonce rude. L'opposition a jusqu'à présent réservé un accueil mitigé à ce projet, taxé de *« dirigisme populiste »* et y a surtout vu une *« manœuvre électorale »*.

YVES-MICHEL RIOLS

(1) Un franc vaut environ 15 forints. Les chiffres cités proviennent de l'Agence pour la privatisation.

RUSSIE : à l'approche du référendum du 25 avril

Les chefs d'Etat de la CEI ont apporté leur soutien à M. Eltsine

Réunis à Minsk vendredi 16 avril, les chefs d'Etat de la CEI ont exprimé leur soutien au président Eltsine, estimant que l'avenir des réformes et de la CEI elle-même dépendait de l'issue du référendum du 25 avril.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Cette journée du 16 avril aurait pu être marquée d'une pierre blanche sur l'agenda électoral de Boris Eltsine. D'abord, l'annonce de la suspension *sine die* du procès des putschistes d'août 1991, en raison de la maladie d'un des accusés, faisait bien l'affaire du président russe. Ce dernier, peu soucieux en fait d'offrir une tribune aux communistes avant le référendum du 25 avril, avait d'ailleurs émis le souhait que les premières semaines du procès soient cantonnées à des questions de procédure. Souhait plus qu'exaucé : non seulement le tribunal militaire a tenu compte de l'indisposition d'Alexandre Tiziakov, qui devrait durer plusieurs semaines, pour interrompre les débats, mais il est clair maintenant que les querelles de procédure reprendront dès la reprise du procès.

Autre motif de satisfaction pour le président russe : le soutien sans faille qu'il a reçu des chefs d'Etat de la CEI, réunis à Minsk pour un sommet convoqué apparemment dans le seul but de manifester cette solidarité. Le président ukrainien, pourtant le plus contestataire à l'égard de la CEI et celui qui donne le plus de fil à retordre à Moscou, s'est montré le plus net. *« Si la Russie*, a affirmé Leonid Kravtchouk, *continue à s'avancer sur la voie des réformes prises par Boris Eltsine, la CEI existera, sinon, elle n'existera plus car les forces les plus actives en Russie ne veulent pas de la CEI mais de l'URSS. » « La victoire des réformes et la réalisation du processus en cours nous intéressent tous »*, a ajouté, plus prudent, le président ouzbek, Islam Karimov.

Même tonalité chez Noursoultan Nazarbaev, le président du Kazakhstan : *« Tous les membres de la CEI sont concernés par le progrès des réformes en Russie, et le garant de ces réformes, c'est le président élu au suffrage universel. »* Fermez le ban.

Gaspillage des biens nationaux

Le matin, Arkadi Volski, présenté comme le « patron » des industriels russes, avait apporté son soutien non pas directement au président Eltsine, mais au premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, qui vient d'ailleurs, lui aussi, du complexe militaro-industriel. M. Volski, un des responsables du mouvement « centriste » Union civique, a rejeté l'idée de la formation d'un gouvernement de coalition, estimant que ce dernier ne pourra être formé qu'au vu des résultats d'élections anticipées permettant de déterminer l'audience de chaque parti.

Las ! Alexandre Routskoï, qui fait d'ailleurs partie lui aussi de l'Union civique, joua les trouble-fête et jeta un beau pavé dans cette paisible unanimité. S'adressant au Soviet suprême, dans un discours retransmis intégralement à la télévision, le vice-président avertit d'abord qu'il ne démissionnerait pas, comme le lui avait conseillé Boris Eltsine. *« Seul le peuple peut décider de mon sort, j'ai été élu en même temps qu'Eltsine. Je n'ai pas entendu de demandes de démission émanant du peuple »*, martela M. Routskoï avant de se livrer à une attaque en règle contre ce qu'il nomma *« le gaspillage inouï des biens nationaux »* commis par les responsables de l'exécutif.

S'en prenant nommément à l'ancien premier ministre Egor Gaïdar, à l'éminence grise de M. Eltsine, Guennadi Bourboulis, mais aussi à deux ministres actuellement en exercice, Vladimir Choumeïko et Anatoli Tchoubaïs, le vice-président dénonça ensuite la création d'*« un réseau d'organisations commerciales criminelles »* ayant réalisé des fortunes de *« milliards de roubles »*.

Selon lui, les revenus de l'économie parallèle se montent à près de 5 milliards de dollars et les exportations illégales de matières premières et de devises oscillaient entre 17 et 40 milliards de dollars pour la seule année 1992. Autre chiffre avancé : les *« structures parallèles »* contrôleraient 45 % du produit national brut.

Parlant d'une voix assurée, n'hésitant pas à utiliser des dossiers qu'il montrait aux députés, M. Routskoï s'était vraisemblablement préparé depuis longtemps à cette contre-attaque. Le vice-président, qui apparaît dans les sondages comme une des seules personnalités politiques capables, pour le moment, d'inquiéter M. Eltsine lors d'une éventuelle élection présidentielle, a pris date.

JOSÉ-ALAIN FRALON

□ **AZERBAÏDJAN : bombardement arménien.** – Trois avions de chasse arméniens ont bombardé vendredi 16 avril les villes de Fizouli et d'Agdam, dans le sud et l'ouest de l'Azerbaïdjan, où les combats se poursuivent, a indiqué l'agence russe *Itar-Tass* citant des sources de Bakou. Les troupes azerbaïdjanaises auraient repoussé, selon Bakou, une nouvelle offensive arménienne au sol sur Fizouli. – *(AFP.)*

AFRIQUE

Angola : dans Huambo dévastée

Désormais aux mains de l'UNITA, la capitale des hauts plateaux, privée d'aide humanitaire, survit dans des conditions très précaires et témoigne de l'âpreté des combats

HUAMBO

de notre envoyé spécial

A l'entrée de la ville, les restes d'un blindé pulvérisé par un obus antichar ont été repoussés sur le côté. Des camions, roues en l'air, gisent comme des insectes morts, un peu plus loin. Traversée de nuit, Huambo n'est qu'une enfilade de rues couvertes de poussière et de détritus, aux maisons défoncées par les bombes et aux murs criblés de balles. Une ville fantôme, sans lumières ni sons, surprise à la vue du convoi qui, sous bonne escorte, transporte les premiers journalistes autorisés à entrer dans la ville depuis l'arrêt des combats.

Ici, durant deux mois, des milliers de soldats des troupes gouvernementales ont affronté leurs adversaires de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). Commencée début janvier, la bataille s'est terminée le 7 mars par la défaite des gouvernementaux. Menée avec la férocité propre aux combats de rues, sans autres témoins que les combattants et les habitants piégés sous un déluge de feu, elle a donné à l'UNITA, durement affectée par la défaite électorale de septembre dernier, la possibilité d'un spectaculaire retour politique. Après avoir perdu Huambo, le gouvernement angolais affirmait que la ville, vidée de ses habitants, était désormais rayée de la carte. Tel n'est pas le cas. Demeurée miraculeusement à l'écart des combats, la Huambo des faubourgs populaires a été épargnée. C'est là que l'UNITA compte ses meilleurs soutiens, partisans à l'enthousiasme soigneusement réchauffé pour accueillir *« la presse étrangère »*, priée de prendre bonne note des *« véritables »* sentiments du peuple.

En revanche, le centre de la cité et les quartiers résidentiels, où vivaient et travaillaient les fonctionnaires du gouvernement, apparaissent complètement ravagés. Aucune maison n'a échappé aux bombardements aériens, aux tirs de mitrailleuses ou aux obus de mortiers. Dans le quartier sud de la ville, non loin de la route qui mène à l'aéroport, la *« Maison Blanche »*, belle demeure patricienne qui abritait Jonas Savimbi, n'est plus qu'un tas de gravats. Dès le début des affrontements, les avions de Luanda l'ont prise pour cible dans l'espoir d'y ensevelir le chef de l'UNITA. Une bombe l'a frappée de plein fouet, soufflant le toit et les murs. Une autre a creusé un cratère de trois mètres dans le jardin. Les maisons voisines sont, elles aussi, détruites.

Non loin de là, des dizaines de femmes, balais et sacs d'osier à la main, s'emploient à déblayer les rues des vestiges de la guerre, sans paraître se soucier des mines encore enfouies dans le sol. Un char, tourelle et chenilles arrachées, est immobilisé devant l'école maternelle que tenait une congrégation religieuse. Des cahiers souillés traînent par terre, au milieu de débris de verre, de brodequins troués et de boîtes de conserve rouillées. Dans une salle de classe, des livres jonchent le sol. Un opuscule promet l'espoir par la prière. Un autre, rédigé en français, décrit les précautions à prendre contre la malaria. *« Le moustique apporte le malheur »* assure-t-il.

Pillages

Aucune des villas qui bordent cette avenue cossue n'est intacte et rares sont celles encore habitées. Pendant comme après les combats, toutes ont été pillées, ainsi que les immeubles de l'avenue du 8 février, principale artère de la ville, vidés de leur contenu par les combattants et les civils. Des chars et des camions noircis par les flammes sont encore visibles en plusieurs endroits. Su des centaines de mètres, les bâtiments ont été défoncés au mortier ou bombardés par l'aviation. La concentration des impacts de balles désignent les maisons où les affrontements ont été les plus acharnés. Quelques sans-abri campent dans les locaux les moins touchés.

Un ouragan semblable a frappé les abords du palais du gouverneur, du siège de la télévision, de la direction de l'agriculture et des finances. Comme le: autres, ce quartier a été soigneusement pillé. De la Banque nationale, il ne reste que le coffre-fort descellé et ouvert à l'explosif. Sur le trottoir, rassemblés par des équipes de nettoyage, s'entassent des douilles d'obus, un lance-grenade et quelques uniformes abandonnés par les vaincus. Des détritus brûlent doucement, dégageant une forte odeur de caoutchouc.

Pris et repris durant les combats, le palais du gouverneur, bâtisse de pur style colonial, n'a plus que la moitié de son toit. Les balcons du premier étage pendent dans le vide, désarticulés. Les archives ont été dispersées sur le sol. Portières ouvertes, le véhicule réservé aux hautes personnalités de passage est encore garée derrière le bâtiment, sans roues ni vitres. Une rafale a traversé la voiture de part en part, à hauteur d'homme. *« C'est celle qu'a utilisée le président Dos Santos lorsqu'il est venu à Huambo lors de la campagne électorale »*, explique l'un des officiers de l'UNITA qui, visiblement, regrette que le chef de l'Etat n'y soit pas resté...

Un mois après la fin des combats, l'UNITA, mieux rompue à la guérilla qu'à l'administration, est, pour la première fois de son existence, confrontée aux contraintes de la gestion d'une ville qui compte quelque 400 000 survivants. Militairement parlant, la prise de Huambo est un indubitable succès. Des milliers d'armes récupérées sur l'ennemi emplissent désormais les arsenaux du mouvement de M. Savimbi, à côté des chars et des canons saisis dans les hangars de l'école militaire. Un matériel qui pesera aussi lourd dans les combats que dans les négociations.

Pour le reste, l'affaire se présente moins brillamment. Huambo manque de carburant pour faire tourner ses générateurs et ses usines, de médicaments pour soigner ses malades et ses blessés, de nourriture et de vêtements pour alimenter et vêtir ses habitants. L'hôpital central, privé, comme toute la ville d'électricité, n'a ni équipements, ni médicaments, ni literie. La saleté y est repoussante et l'air irrespirable. On y fait la cuisine en plein air, en brûlant les arbres du jardin. Ce jour-là, l'unique repas quotidien se composait de haricots et de choux. Repas fastueux : la veille, les malades avaient du se contenter d'un soupe d'eau claire. Paradoxalement, la longueur et la férocité des combats a évité à l'hôpital d'être submergé de blessés. La plupart des victimes de la bataille sont mortes sur place, faute de soins, ou achevées, puis enterrées dans des fosses communes, voire dans les jardins proches des lieux où elles étaient tombées.

Sur les marchés de San-Pedro et de Kanata, l'épi de maïs et la pomme de terre se vendent à l'unité, à côté des téléviseurs et des médicaments volés durant les pillages. Depuis la fin des combats, les organisations humanitaires n'ont rien pu faire, bloquées à Luanda par un gouvernement visiblement peu pressé de porter assistance aux populations passées sous contrôle de l'ennemi. Non sans raison, le nouveau gouverneur de la ville, nommé par l'UNITA, accuse le gouvernement d'utiliser l'arme alimentaire en échange de concessions politiques. *« Nous ne céderons pas »*, assure-t-il. Mais il sait mieux que personne combien la situation pourrait se révéler incontrôlable si l'aide tardait à venir. Pour l'instant, assommée par la guerre, la population demeure passive.

GEORGES MARION

Luanda aurait perdu plus de 10 000 hommes dans la bataille

Peu de blessés, pas de prisonniers

HUAMBO

de notre envoyé spécial

La bataille d'Huambo est l'aboutissement de la crise politique nouée en septembre 1992, à l'issue de la défaite électorale de M. Savimbi et de son mouvement. Estimant les résultats frauduleux, le chef de l'UNITA s'était retiré dans son fief des hauts plateaux, refusant de participer à la poursuite du processus de pacification tant que le contentieux des élections ne serait pas réglé. Au même moment, en violation des accords de paix, ses troupes faisaient mouvement dans plusieurs régions du pays, où elles consolidaient leurs positions.

Perdant patience, Luanda ripostait le 30 octobre 1992, en faisant massacrer, dans la capitale, nombre de cadres et militants de l'UNITA, dont plusieurs proches de M. Savimbi. La même opération de « nettoyage » se répétait, début janvier, dans les villes côtières de Lobito et de Benguela, où, de plusieurs sources, on faisait état de massacres systématiques.

Espérant écraser définitivement l'UNITA, les forces gouvernementales tentaient, le 9 janvier, une opération similaire à Huambo, deuxième ville du pays. Mais, cette fois, elles s'y heurtaient à une forte résistance. Le 7 mars, au terme de cinquante-cinq jours de combats acharnés, ce qui restait de l'armée gouvernementale abandonnait la ville, qui passait, dès lors, sous le contrôle total des partisans de M. Savimbi. Luanda n'a jamais rendu public le chiffre des forces engagées dans la bataille, ni celui de ses pertes. Invoquant des *« raisons de sécurité »*, l'UNITA a observé le même silence. Mais selon l'un de ses responsables militaires, le lieutenant-colonel Alfonso Pinto, les troupes gouvernementales étaient fortes de 12 000 à 15 000 hommes. 800 d'entre eux, seulement, auraient réussi à quitter la ville à l'issue des combats, et 300 autres auraient été faits prisonniers. Ainsi, de 11 000 à 14 000 hommes auraient été tués. Pour sa part, un médecin de l'hôpital militaire nous a parlé de *« milliers de morts »* ayant transité par la morgue. Seule certitude : les blessés survivants et les prisonniers sont peu nombreux.

A ce bilan, il faut ajouter les pertes civiles. Selon le lieutenant-colonel Pinto, qui se dit incapable de produire autre chose qu'une estimation, de 1 000 à 6 000 civils auraient été tués, la plupart dans les bombardements et les mitraillages aériens auxquels se sont livrées les troupes gouvernementales. Quant aux exactions qui, après la bataille, auraient été commises par l'UNITA sur ses adversaires, l'archevêché nous a déclaré : *« Les débordements ont été moins graves que ce que nous avions craint. M. Savimbi est intervenu personnellement. »*

G. M.

□ **Premier accord aux pourparlers d'Abidjan.** – Au terme d'une nouvelle réunion de négociation à Abidjan, les délégations du gouvernement angolais et de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont annoncé, vendredi 16 avril, qu'elles acceptaient le principe d'un partage du pouvoir. Mais un représentant de l'UNITA a dit qu'un accord de paix, comprenant d'abord un cessez-le-feu, était loin d'être conclu. La question de la participation de l'UNITA au gouvernement angolais était le troisième des neuf points à l'ordre du jour de la conférence patronnée par les Nations unies et le premier sur lequel les belligérants sont parvenus à s'entendre. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : le procès Rodney King

Le second cauchemar de Los Angeles

Suite de la première page

Le samedi 2 mars 1991, peu avant minuit, Rodney King, vingt-six ans, et deux amis, Freddie et Bryant, prennent leur voiture et empruntent l'autoroute 210 pour *«sortir de leur banlieue»*. Ils ont déjà bu plusieurs bières, non pas de la bière ordinaire, mais de la «malt liquor», une bière à haute teneur en alcool. Comme l'a raconté Bryant Allen lors de son témoignage, ils allaient *«chercher des filles»*. Les trois amis quittent Altadena, un quartier limitrophe au nord de Los Angeles, sur les premiers contreforts des montagnes de San-Gabriel. La famille King y est propriétaire d'un bungalow en bois. Les habitants des alentours sont principalement des familles noires et mexicaines, qui, bien que modestes, s'efforcent d'entretenir leurs jardinets, de veiller à l'éducation de leurs enfants et de rester dignes. Mais les jeunes comme Rodney ou Bryant finissent souvent mal. Bryant a quitté l'école à dix-sept ans pour aller en prison. Rodney a déjà été condamné à la prison ferme pour avoir dévalisé une épicerie et volé 200 dollars.

Le soir du 2 mars, Rodney King bénéficie d'une mise à l'épreuve, après avoir écrit une lettre au juge. Il travaille comme ouvreur dans le grand stade de base-ball de Los Angeles. Conduisant à toute allure dans la descente qui mène à Lake View Terrace, Rodney King raconte qu'il n'avait pas remarqué derrière sa voiture les flashes d'une voiture de police. Bryant, quant à lui, se souvient de la sirène; il demande à Rodney de s'arrêter. Mais King accélère et sort de l'autoroute. Après quelques minutes de poursuite, pendant lesquelles plusieurs voitures de police se sont regroupées, Rodney King gare sa voiture sur le côté de la route à l'entrée du parc d'Hansen Dam. Une femme parmi les policiers, Mélanie Singer, pointe son arme sur la voiture et ordonne à King de sortir et de garder ses mains bien en vue. Sur le film vidéo de M. Holliday, incomplet et en partie flou, on voit trois policiers : MM. Powell, Wind et Briseno frapper et frapper encore à coups de matraques métalliques un homme qui rampe sur le sol, tandis que le sergent Koon supervise l'arrestation. Plusieurs personnes en uniforme observent la scène sans intervenir. Les menottes sont finalement passées à King, une ambulance vient le chercher. M. Holliday propose plus tard son film à une chaîne de télévision locale qui l'achète pour 500 dollars. La chaîne CNN le reprend et le diffuse.

Ces images de brutalité policière, au moment où les Etats-Unis, en pleine opération «Tempête du désert» en Irak, se veulent plus que jamais les champions de la démocratie, scandalisent le monde. Le président Bush se dit *«malade»* devant cette violence. Le chef de la police, Daryl Gates, parle d'une aberration. Une commission d'enquête est formée, dirigée par un avocat de Los Angeles, Warren Christopher, qui, plus tard, deviendra le secrétaire d'Etat du président Bill Clinton.

Le verdict de Simi Valley

Quatre policiers ne tardent pas à être inculpés pour *«usage déraisonnable de la force»*. Ils sont blancs. L'un d'entre eux, M. Briseno, a déjà été sanctionné pour avoir frappé un Latino après lui avoir passé les menottes. Par peur d'attiser encore les tensions raciales déjà vives à Los Angeles, le juge décide de déplacer le procès des quatre policiers dans le comté de Ventura, au nord de Los Angeles, à Simi-Valley. La communauté noire fait aussitôt remarquer que la population de ce comté est dans sa très grande majorité blanche et que les chances d'obtenir un procès équitable sont minces.

Le 29 avril 1992, les douze jurés de Simi-Valley, dont aucun n'est noir, décident, après deux mois de procès et sept jours de délibération, que les quatre policiers sont innocents. Au cours des mois précédents, plusieurs décisions judiciaires avaient été ressenties dans la communauté noire comme des humiliations. La peine très légère infligée à une commerçante coréenne, qui avait tué une Noire de quinze ans, en lui tirant dans le dos, Latasha Harlins, avait déjà failli provoquer des émeutes.

Bien des Noirs qui, quelques heures après ce verdict de Simi-Valley, commencent à piller et à incendier des commerces coréens, songent autant à Latasha qu'à King. La police tarde à répondre aux premiers troubles. Pendant trois jours, des centaines d'incendies sont allumés à travers la ville. Les grandes surfaces de plusieurs quartiers populaires sont pillés, aussi bien par des Noirs que par des Latinos ou des Blancs. Des commerçants coréens, particulièrement visés par les incendiaires, choisissent de se défendre eux-mêmes et se postent sur le toit de leurs échoppes, souvent équipés d'armes automatiques.

Ce n'est qu'au troisième jour que la garde nationale commence à rétablir l'ordre à South Central, le quartier le plus touché. Un couvre-feu est instauré, des hélicoptères de l'armée survolent la ville. Les émeutes ont fait 53 morts, 2 000 blessés et 1 milliard de dollars de dégâts, un bilan plus lourd que celui des émeutes de Watts en 1965 (34 morts) ou de Détroit en 1967 (43 morts). George Bush en personne demande alors au département de la justice d'engager une procédure pour rejuger les policiers, cette fois-ci pour violation des droits civiques de Rodney King.

«Partie de base-ball»

Le second procès commence à la mi-février 1993, au cœur de Los Angeles, à Downtown, le quartier des affaires. Le jury est composé de neuf Blancs, deux Noirs et un Latino (quatre femmes et huit hommes). Une fois de plus, le film vidéo de M. Holliday est la pièce à conviction principale. Une nouvelle version du film a été préparée par le FBI, où les images sont plus stables. Pour démontrer l'intention malveillante des policiers, les procureurs rappellent que M. Powell, le policier qui a frappé Rodney King le plus souvent, a dit à la radio : *«Je n'ai pas battu quelqu'un comme ça depuis longtemps...»*, avant de rire nerveusement. Plus tard, à l'hôpital, il s'adresse à Rodney King : *«Alors, nous avons fait une bonne partie de base-ball; tu as perdu, nous avons gagné.»*

Paradoxalement, le témoignage le plus dévastateur pour les policiers est apporté par la femme policier Mélanie Singer qui, appelée par un des avocats des policiers pour décrire la scène, fond en larmes en décrivant les coups reçus par Rodney King. *«J'ai vu un grand coup à la tête, je ne l'oublierai jamais jusqu'à ma mort»*, affirme-t-elle. Un accord tacite s'établit entre les procureurs, les avocats de la défense et le juge pour éviter la question du racisme. Il s'agit d'abord, explique-t-on de part et d'autre, de ne pas enflammer les passions. Cependant Rodney King tente, lors de son témoignage, de réintroduire cette question. Il prétend que les policiers l'ont traité de *«sale nègre»* et de *«tueur»*. Mais il n'en est pas sûr. Les procureurs ne mentionneront pas son souvenir dans leurs conclusions.

A l'intérieur du bâtiment où se tient le procès, il n'est plus question de race que dans des allusions jugées *«inappropriées»* par le juge Davies. Mais, à l'extérieur, toute une ville et, plus largement le pays, scrutent avec inquiétude les réactions des minorités et de leurs leaders. Ces derniers craignent depuis longtemps que ce procès ne soit qu'une parodie de justice et ne démontre qu'il existe deux poids, deux mesures : une justice pour les Blancs et une autre pour les Noirs.

RÉGIS NAVARRE

Rumeurs et mises en garde

LOS ANGELES

correspondance

Après avoir délibéré pendant sept jours, les douze jurés chargés de décider du sort des quatre policiers ont quitté vendredi 16 avril, plus tôt que d'ordinaire, le bâtiment où se tient le procès depuis le début du mois de février. Etait-ce enfin le verdict ? Un responsable de la police annonçait dans la soirée que les jurés envisageaient de faire une *«déclaration»* samedi.

Ce délai était aussitôt interprété comme le signe avant-coureur d'un verdict favorable aux quatre policiers. Ceux-ci peuvent en effet bénéficier d'un *«hung jury»* (décision du jury suspendue) dans le cas où les jurés, qui doivent prendre leur décision à l'unanimité, ne sont pas parvenus à un accord. En cas de *«hung jury»*, les procureurs peuvent engager une nouvelle procédure contre les policiers dans un délai de quelques semaines, ce qui amènerait un troisième procès «Rodney King».

Tom Bradley, le maire noir de Los Angeles, a mis en garde tous ceux qui tenteraient de reproduire les pillages d'avril 1992 : *«Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour maintenir l'ordre public et pour épargner à cette ville le supplice de l'an dernier. A tous ceux qui chercheraient une excuse pour nuire à leur quartier, je lance cet avertissement : vous ne vous en tirerez pas. N'essayez même pas»*. Depuis une semaine, la police, la garde nationale et même les «marines» multiplient des démonstrations de force afin d'éviter des troubles semblables à ceux du printemps dernier.

Depuis le début des délibérations, les rumeurs les plus folles ont couru dans la ville. Elles étaient entretenues par les chaînes de télévision à sensation comme Action News : les gangs viseraient cette fois-ci les villas de Beverly Hills ; ils disposeraient d'uniformes de policiers et d'explosifs. Les *«marines»* du camp de Pendleton se sont adonnés mardi, devant les caméras de télévision, à un exercice de lutte contre la guérilla urbaine, dans un décor qui ressemblait étrangement à un quartier «chaud» de Los Angeles.

R. N.

Alors que le nombre d'homosexuels fait l'objet de polémique

M. Clinton a reçu une délégation de gays et de lesbiennes

Au beau milieu d'une polémique sur le nombre d'homosexuels dans le pays, Bill Clinton a été, vendredi 15 avril, le premier président des Etats-Unis à recevoir officiellement à la Maison Blanche une délégation du «lobby» des gays et lesbiennes d'Amérique.

WASHINGTON

de notre correspondant

Cela s'est fait dans la plus grande discrétion, sans photographies ni communiqué de presse, en fin d'après-midi, mais tout de même dans le bureau ovale. Certains des représentants de la communauté homosexuelle avaient déjà été reçus à la Maison Blanche du temps de l'administration précédente mais pas par le président George Bush lui-même. Durant la campagne électorale, M. Clinton avait cultivé le groupe de pression des gays et des lesbiennes, dont il avait reçu le soutien politique et financier. Il avait promis, en retour, d'appuyer le combat mené par les principales organisations – le National Gay and Lesbian Task Force et le Gay and Lesbian Victory Fund – pour «l'égalité de traitement».

La conversation a porté sur la lutte contre le sida et les difficultés que rencontre M. Clinton pour obtenir la fin des discriminations dont les homosexuels sont l'objet dans l'armée. Cette dernière mesure se heurte à une opposition résolue au sein du Pentagone, appuyé par une bonne partie du Congrès – y compris des démocrates, – et nombre d'associations conservatrices activement mobilisées. L'affaire, qui ne sera pas décidée avant cet été, sera le grand thème d'une manifestation géante le dernier week-end d'avril à Washington ; les associations des «gays et lesbiennes» d'Amérique attendent plus d'un million de personnes.

Nombre de conseillers de M. Clinton ne seraient pas mécontents de voir cette question quitter le devant de l'actualité : ils redoutent qu'une grande partie de l'électorat reproche à la Maison Blanche de consacrer autant de temps et d'énergie politique à un problème que les Américains considèrent comme marginal. L'inquiétude des conseillers du président n'a pu qu'être renforcée par l'étude publiée cette semaine selon laquelle à peine plus de 1 % des hommes seraient «gays», et non pas 10 % comme l'avait établi, en 1948, le rapport Kinsey (*le Monde* du 17 avril).

Conservateurs et républicains se sont emparés du document publié par l'Institut Alan Guttmacher, pour dénier à la communauté des «gays et des lesbiennes» le droit de se présenter comme une minorité conséquente et, en tant que telle, fondée à modifier les statuts de l'armée ou de toute autre institution : *«Vous ne pouvez pas prétendre avoir un sérieux problème de droits civiques si vous ne représentez qu'un peu plus de 1 % de la population»*, expliquait un responsable républicain. Argument évidemment rejeté par les gays et les lesbiennes qui font valoir qu'une discrimination reste une discrimination quelle que soit la taille de la communauté qui en est victime.

A vrai dire, pas plus le chiffre de 1,1 % avancé par l'Institut Alan Guttmacher que l'évaluation du rapport Kinsey ne font l'unanimité. Des analystes, cités par le *New York Times* mettent en avant des estimations fondées sur les enquêtes électorales qui évaluent l'électorat homosexuel à 3, 4 ou 5 % des électeurs potentiels. C'est une fourchette suffisamment large pour alimenter encore longtemps la passion américaine pour les débats statistiques. Toujours très complet, le *New York Times* mentionnait un dernier avis, peut-être aussi solide que celui des statisticiens, celui du *«business»*. Selon une firme de marketing spécialisée, la communauté homosexuelle du pays représenterait de 2,5 à 3,5 % de la population...

ALAIN FRACHON

PROCHE-ORIENT

Estimant que «les conditions requises» n'étaient pas réunies

Les Palestiniens demandent un report des pourparlers de paix israélo-arabes

Alors que l'on tenait pour pratiquement acquise la reprise des pourparlers de paix israélo-arabes à la date du 20 avril, fixée par les Etats-Unis, les Palestiniens ont demandé vendredi 15 avril, un délai, estimant que *«les conditions requises»* n'étaient pas réunies.

De retour à Jérusalem après avoir rencontré au Caire, en compagnie du chef de l'OLP, Yasser Arafat, le président Hosni Moubarak, Fayçal Husseini, chef de la délégation palestinienne, a remis un message en ce sens au consul général des Etats-Unis à Jérusalem, Molly Williamson. Parallèlement, à Tunis, le chef du département de l'information de l'OLP, Yasser Abed Rabbo, indiquait que l'OLP souhaitait le report pour *«une courte période»*, afin que *«les problèmes qui n'ont pas encore été réglés le soient»*. *«Il y a eu des promesses variées et des suggestions ambiguës qui ne sont pas convaincantes»*, a ajouté Abed Rabbo.

L'OLP avait demandé, entre autres, qu'une grande partie des quelque mille six cents Palestiniens expulsés des territoires occupés depuis 1967 soient rapatriés et que l'Etat juif s'engage à faire revenir chez eux, le plus rapidement possible, les quelque quatre cents Palestiniens déportés au Liban, en décembre. Ces derniers – pour la plupart militants islamistes et opposés aux négociations – ont organisé vendredi une marche de protestation en direction du premier barrage israélien au Liban du sud. Mais, des tirs d'obus israéliens devant leur cortège ayant blessé l'un d'eux, ils ont rebroussé chemin.

La demande palestinienne a pris de court les participants à une réunion interarabe qui s'était ouverte dans la matinée à Damas pour adopter une position commune quant à la reprise des pourparlers. Les ministres des affaires étrangères de Syrie, du Liban, de la Jordanie et de l'Egypte, ainsi que le chef du département politique de l'OLP devaient se prononcer samedi sur ce sujet. – *(AFP, Reuter.)*

Pour la première fois depuis le début de l'Intifada

Deux morts et huit blessés dans un attentat «à la voiture suicide» en Cisjordanie

Pour la première fois depuis le début de l'Intifada, en décembre 1987, dans les territoires occupés par Israël, un attentat «à la voiture suicide» a eu lieu, vendredi 16 avril, en Cisjordanie, tuant les deux Palestiniens qui se trouvaient à bord du véhicule piégé et blessant huit militaires israéliens.

Selon les premiers éléments de l'enquête policière, le chauffeur avait placé sa voiture, chargée de bonbonnes de gaz, entre deux autobus transportant des militaires. Il tenait le Coran à la main, ont indiqué des témoins. L'attentat aurait pu être beaucoup plus meurtrier si les soldats n'étaient pas descendus des autobus en stationnement pour se rendre à une buvette. Des débris ont été retrouvés à plus de vingt mètres de l'explosion. – *(AFP.)*

□ **IRAK : un enfant tué par l'explosion de bombes à fragmentation.** – L'agence officielle irakienne INA a affirmé qu'un garçon de huit ans a été tué et sa sœur grièvement blessée, vendredi 16 avril, par l'explosion de bombes à fragmentation, dans le nord de l'Irak, près du barrage Saddam, au nord de Mossoul. Selon INA, ces bombes avaient été larguées une semaine auparavant, par l'aviation américaine lors d'un raid contre des batteries de DCA irakiennes (*le Monde* daté 11-12 avril), mais elles n'avaient pas explosé à ce moment. – *(AFP.)*

□ **LIBAN : raid d'un hélicoptère israélien contre un militant palestinien.** – Les services de sécurité libanais ont indiqué qu'un cadre du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) a été grièvement blessé, vendredi 16 avril, au Liban du Sud, lorsque son véhicule a été touché par un missile tiré d'un hélicoptère israélien qui l'avait pris en chasse. Sa femme et sa fille ont été brûlées vives. Un autre missile a atteint une habitation, tuant un de ses occupants et en blessant trois autres. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

AFRIQUE DU SUD

L'ANC veut obliger M. de Klerk à fixer rapidement la date des élections

Le Congrès national africain (ANC) a décidé, vendredi 16 avril, de poursuivre au-delà des funérailles de Chris Hani, lundi, la campagne actuelle de manifestations pour obtenir que la date des premières élections multiraciales soit enfin arrêtée.

Au cours d'une conférence de presse, l'ANC et le SACP (Parti communiste sud-africain) – dont Chris Hani était le dirigeant – et la confédération syndicale COSATU ont fixé comme échéance la fin mai pour qu'une décision soit prise sur cette date et qu'un accord global soit trouvé sur toutes les institutions de la transition vers la démocratie. Ils ont par ailleurs annoncé qu'ils avaient l'intention de faire fi des mesures prises par le gouvernement pour toute la région du grand Johannesburg, avant de nouvelles manifestations, samedi, à la mémoire du dirigeant noir assassiné. – *(AFP.)*

CAMBODGE

Menaces khmères rouges contre l'ONU

Le chef nominal des Khmers rouges, Khieu Samphan, dont la délégation a quitté Phnom-Penh mardi 13 avril, a lancé à la radio une violente diatribe contre les Nations unies. *«Les élections organisées par l'APRONUC* [autorité provisoire de l'ONU au Cambodge] *ont pour objectif de détruire complètement la partie du Kampuchéa démocratique* [Khmers rouges]*»*, a-t-il affirmé.

Pendant ce temps, les guérilleros dirigés par Pol Pot accentuent leurs menaces contre les délégués de l'ONU chargés de préparer les élections en province. Déjà deux d'entre eux ont été assassinés et cinq ont demandé à être rapatriés. Dans le village de Mao, contrôlé par les Khmers rouges, à 330 kilomètres au nord-est de Phnom-Penh, des menaces de mort ont été placardées sur les murs ; on peut lire : «APRONUC, n'organisez pas les élections». «Faites attention à votre sécurité, sinon vous ne rentrerez pas dans votre pays». «Ceux qui se rendront dans les bureaux de vote, à commencer par les gens de l'APRONUC, devront faire attention aux mines et aux roquettes.» – *(AFP, UPI.)*

CHINE

Amnesty International demande à Pékin de prendre des mesures contre la torture

A quelques jours de l'examen, par des experts des Nations unies, de la situation des droits de l'homme en Chine, Amnesty International a demandé, vendredi 16 avril, aux autorités de Pékin, de *«prendre de véritables mesures législatives, administratives et judiciaires destinées à mettre la législation et la pratique en conformité avec les dispositions de la convention de l'ONU sur la torture»*, qu'elles ont ratifiée en 1988.

Selon Amnesty, *«la torture est devenue systématique dans de nombreux centres de détention. Cette pratique est actuellement beaucoup plus répandue qu'elle ne l'était il y a dix ans, et les prisonniers sont soumis à des sévices beaucoup plus graves. (...) Le recours à la torture et aux mauvais traitements est encouragé par les méthodes d'application des lois et par le système judiciaire, qui prive les détenus de certains de leurs droits les plus élémentaires»*.

COLOMBIE

Un ancien avocat de Pablo Escobar est assassiné

A peine vingt-quatre heures après l'attentat meurtrier qui a fait, jeudi 15 avril, onze morts et deux cent dix-huit blessés à Bogota, et que les autorités ont attribué à Pablo Escobar, le groupe clandestin Los Pepes (*Perseguidos por Pablo Escobar*, «Victimes de Pablo Escobar») a assassiné un ancien avocat du *«baron»* de la cocaïne et confirmé sa volonté d'en finir avec le chef du cartel de Medellin. L'avocat Guido Parra et son fils, Guido Andres, ont été enlevés vendredi 16 avril à Medellin, et leurs cadavres ont été retrouvés quelques heures plus tard portant un écriteau avec l'inscription : *«En échange des bombes à Bogota. Qu'en penses-tu, Pablo ? Signé Los Pepes.»* Dans un communiqué Los Pepes ont d'autre part indiqué que devant l'attitude du baron de la drogue, ils poursuivraient leurs attaques contre les membres de son organisation. Le groupe a également revendiqué trois attentats contre des propriétés de lieutenants d'Escobar. Guido Parra avait été à plusieurs reprises l'un des intermédiaires entre Escobar et les autorités quand celui-ci avait voulu négocier sa reddition.

Le groupe des «Pepes» est apparu au début du mois de février après les premiers attentats à la voiture piégée de Pablo Escobar qui auparavant avait annoncé une *«lutte armée»* contre le gouvernement. A chaque attentat d'Escobar, les «Pepes» ont répondu par des actions punitives, soit contre ses proches, soit contre ses biens. – *(AFP.)*

POLITIQUE

Soumis à une double cohabitation

M. Balladur est décidé à faire prévaloir son autorité sur la majorité parlementaire

Les rapports de forces politiques dictent leur loi. Les hôtes du Palais-Bourbon sont forts de leur légitimité toute récente ; celui de l'Elysée ne peut mettre en avant que celle acquise il y a cinq ans. Ce sont donc les premiers, plus que le second, qui sont en position de compliquer la tâche du chef du gouvernement. Après trois petites semaines à Matignon, Edouard Balladur doit bien admettre que si tout se passe au mieux avec François Mitterrand, il lui faut déjà se préparer à rappeler à l'ordre sa majorité parlementaire.

« J'avais clairement annoncé quelles seraient mon attitude et mon action », dit en quelque sorte aujourd'hui le premier ministre en faisant allusion à ses propos et à ses écrits des mois précédents. Effectivement, dans son *Dictionnaire de la réforme*, M. Balladur avait expliqué qu'en période de cohabitation *« le premier ministre apparaît – et il l'est – comme émancipé* [par rapport au président de la République], *jouant son propre jeu, menant sa propre politique grâce à l'appui du Parlement »*.

Cette émancipation, le chef du gouvernement la veut sans limite, mais non pas totale. Avoir placé, parmi ses priorités, un vaste plan pour recréer un ordre continental européen, lui permet ainsi de montrer que la diplomatie, qui, traditionnellement, fait partie du « domaine réservé » du président de la République, ne doit pas être étrangère à l'action d'un premier ministre cohabitant. Cependant, respectueux de la fonction présidentielle, M. Balladur ne cache pas qu'avant de faire état publiquement de cette idée, il en a longuement parlé à M. Mitterrand et que l'Elysée sera associé au petit groupe qui va être chargé de la mettre en forme *(voir ci-dessous)*. L'attitude est et sera identique sur bien d'autres domaines.

La règle, pour M. Balladur, est simple, même s'il ne cache pas que la cohabitation est une période *« difficile »*, tant la Constitution est tout à la fois assez *« commode »* et *« peu claire »* : chacune des deux autorités de l'exécutif a des prérogatives qui lui sont propres, mais elles partagent aussi un domaine « médian », la politique étrangère, la défense et tout ce qui est débattu en conseil des ministres. La pratique qu'il compte mettre en œuvre est donc aisée à énoncer : le président de la République doit tout savoir, mais le premier ministre aussi, afin que, sur tous ces sujets communs, ils décident ensemble.

Si Edouard Balladur ne revendique pas, ainsi, un pouvoir sans partage au sommet de l'Etat, il entend bien, en revanche, être le seul « patron » de la majorité parlementaire. Quand il en réunit les dirigeants, tous les mardis à déjeuner, il est le seul « président » de cette séance de travail, même s'il a face à lui un ancien président de la République et celui dont il espère qu'il sera le prochain titulaire de cette fonction. Car même avec Jacques Chirac, le chef du gouvernement assure que tout est clair : le président du RPR sait qui est *« le premier ministre »*.

Pour celui-ci, il n'est pas question que son gouvernement soit un comité aux ordres des états-majors des partis politiques. Ses ministres ayant tenu à conserver les fonctions qu'ils occupent à la tête de ceux-ci, il leur a signifié qu'ils sont priés de ne pas faire de déclarations politiques, au sens partisan du terme. Même s'il sait bien que, parfois, les vieux réflexes reprendront le dessus, il entend faire respecter la règle qu'il a fixée : la campagne présidentielle ne devra pas être ouverte avant le vote définitif du budget pour 1995, donc avant la mi-décembre 1994.

Fermeté et souplesse

Si tout paraît en ordre du côté de l'exécutif, M. Balladur redoute qu'il n'en soit pas de même avec le Parlement. Il sait que des groupes aussi imposants que ceux du RPR et de l'UDF ne peuvent pas rester très longtemps obéissants s'ils ne sont pas rappelés régulièrement à la discipline. Or, déjà, les deux premières conférences des présidents de l'Assemblée nationale, cette institution où est établi l'ordre du jour des travaux, ne se sont pas bien passées pour le représentant du gouvernement, tant le programme qu'il présentait ne correspondait pas vraiment au souhait de la majorité. Aussi le premier ministre a-t-il décidé de se rendre lui-même à celle du mardi 20 avril, pour rappeller qu'en vertu de la Constitution, c'est le gouvernement qui fixe l'ordre du jour des Assemblées parlementaires.

Son pouvoir, M. Balladur le tient, certes, du Parlement, mais il n'entend pas, pour autant, se priver des instruments du « parlementarisme rationalisé » dont les constituants de 1958 ont doté le chef du gouvernement. Cette fermeté n'interdit pas une certaine souplesse, même si l'alliance des deux n'est pas toujours évident. La proposition de Charles Millon sur la décentralisation de la formation professionnelle sera bien discutée dans la deuxième semaine de mai, mais Matignon voudrait bien en limiter le coût. Quant au statut de la Banque de France pour satisfaire, à la fois, les anti-Maastricht et les Européens de sa majorité, le premier ministre a retenu une solution qui revient à utiliser le mot « autonomie » avec le contenu de l'« indépendance ».

La révision de la Constitution l'amène, aussi, à faire quelques concessions à sa majorité. Comme il juge *« nécessaire et urgente »* la réforme de la Haute Cour et du Conseil supérieur de la magistrature, il a décidé de demander au Sénat d'examiner le plus vite possible le projet déposé par le président de la République dans le dernier mois du gouvernement Bérégovoy. Cependant, non seulement il oublie le texte cherchant à rééquilibrer le fonctionnement des pouvoirs publics, mais, dans celui sur les institutions judiciaires, il accepte que soient retirées les dispositions permettant aux justiciables de saisir eux-mêmes le Conseil constitutionnel.

Pourtant, dans son *Dictionnaire de la réforme*, il écrivait qu'une telle réforme *« serait facile à décider et à mettre à œuvre »*. Aujourd'hui il estime qu'il n'y a pas de majorité au Parlement pour la voter. Un premier ministre de la cohabitation doit toujours tenir compte des deux puissances de la Ve République : l'Assemblée nationale et le président de la République.

THIERRY BRÉHIER

Le premier ministre s'est entretenu deux fois de son plan européen avec M. Mitterrand

Dans sa déclaration devant le Sénat, M. Balladur a précisé, à propos de son projet de conférence européenne, que *« toutes les autorités de l'Etat concernées par ce grand problème ont commencé d'y réfléchir en commun » (le Monde* du 17 avril). Cette allusion visant en particulier le président de la République, on confirme, à l'Elysée, que le premier ministre s'est entretenu de son plan à deux reprises, en tête à tête, avec M. Mitterrand, avant la réunion des deux derniers conseils des ministres. De plus, M. Balladur a exposé, mercredi 14 avril, devant le conseil des ministres, le dernier état de son projet, tel qu'il l'a fait connaître ensuite aux sénateurs.

On fait observer d'autre part, dans l'entourage du chef de l'Etat, que ce plan relance, sous une autre forme, une idée chère à M. Mitterrand, celle d'une confédération européenne, qu'il avait formulée pour la première fois en décembre 1989.

Le scrutin des 21 et 28 mars

Le Conseil constitutionnel doit faire face à un contentieux électoral sans précédent

Les élections législatives sont l'occasion de vérifier que les Français aiment de plus en plus la chicane juridique. Electeurs ou candidats battus avaient jusqu'au 8 avril à minuit pour en contester les résultats devant le Conseil constitutionnel. A cette date, celui-ci a enregistré deux cent treize requêtes, un nombre de contestations sans précédent.

Deux cent treize requêtes, portant sur cent quarante-deux circonscriptions, ont été déposées auprès du Conseil constitutionnel par des candidats ou des électeurs au sujet des élections législatives des 21 et 28 mars. Le chiffre d'il y a cinq ans est pratiquement doublé : en 1988, il n'y avait eu que quatre-vingt-dix-neuf requêtes, portant sur soixante-dix-sept circonscriptions. Un accroissement était certes attendu, puisque la loi réglementant strictement le financement des campagnes a été pour la première fois appliquée lors d'un renouvellement général de l'Assemblée nationale (*le Monde* daté 21-22 mars), mais, en fait, ce n'est pas celle-ci qui explique la plus grande part de cette formidable inflation.

La nouvelle législation va, malgré tout, compliquer la tâche du Conseil constitutionnel, même s'il a coordonné son travail avec la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, chargée de contrôler le respect par les candidats de leurs obligations financières. Dans un premier temps, le Conseil, comme la loi organique régissant son fonctionnement lui en donne le droit, va analyser *« sans instruction contradictoire »* les requêtes manifestement infondées ou irrecevables. Pour les autres, il attendra que la commission, qui a été prévenue de tous les cas soumis au Conseil, ait fait son travail d'instruction.

Les candidats ont deux mois pour déposer leurs comptes de campagne et la commisssion a six mois pour les examiner, mais elle va faire le nécessaire pour s'intéresser en priorité aux circonscriptions sur lesquelles le Conseil doit se prononcer, de façon qu'une majorité de décisions puisse être rendue à l'automne. Cela évitera que l'assemblée du Palais-Royal n'ait à se prononcer deux fois sur une même situation. Elle pourra joindre le jugement sur la régularité de l'élection et l'appréciation du respect de la législation sur le financement. En effet, la commission, qui doit étudier les comptes de tous les candidats, n'a le pouvoir ni de casser une élection ni de déclarer un candidat inéligible. Seul le juge de l'élection – le Conseil constitutionnel pour les parlementaires – dispose de ce droit. Tout risque de redite n'est pourtant pas exclu.

La querelle des étiquettes écologistes

En effet, il se peut que la commission formule des objections sur le compte d'un candidat présent dans une circonscription que le Conseil n'aura pas jugé nécessaire d'examiner à fond, l'écart de voix étant tel qu'une contestation ne lui paraissait pas recevable. Dans ce cas, la commission est tenue de saisir le juge de l'élection, qui devra se prononcer. Si le compte contesté est celui de l'élu, il pourra alors annuler l'élection et, même, l'empêcher de se représenter.

En attendant cette éventualité, le Conseil constitutionnel va devoir se prononcer sur la querelle des étiquettes soulevées par les Verts et par Génération Ecologie, qui ont contesté les bulletins de certains candidats se réclamant aussi de l'écologisme (*le Monde* du 19 mars). Les décisions prises par les tribunaux posent le problème le plus difficile qui soit, puisque, selon les juridictions saisies, des candidats d'un même parti ont pu se présenter ou non. Comme il n'y avait pas de possibilité d'arbitrage par le Conseil constitutionnel avant les élections, le vide juridique a été total. Une fois que le Conseil aura mis à plat ce dossier, il ne pourra que se retourner vers le gouvernement pour lui demander que le législateur intervienne afin que de tels errements ne puissent se reproduire.

Th. B.

La réunion des responsables fédéraux du PS

Les fabiusiens posent leurs conditions pour les « états généraux » socialistes

Les premiers secrétaires fédéraux du Parti socialiste, réunis samedi 17 avril, devaient prendre connaissance des projets de la direction provisoire, présidée par Michel Rocard, avant la réunion du comité directeur, le 24 avril. Les fabiusiens ont décidé de participer, pour la plupart, à cette réunion, afin de poser leurs conditions pour l'organisation des « états généraux » du parti.

Les partisans de Laurent Fabius, réunis vendredi soir dans une salle du Sénat, ont décidé de participer à la réunion des premiers secrétaires fédéraux, organisée samedi au siège du PS, mais pour y exprimer avec fermeté les conditions auxquelles ils accepteront les états généraux proposés par la direction provisoire. Encore l'unanimité n'était-elle pas acquise sur la participation à la réunion de samedi. Les Bouches-du-Rhône, le Pas-de-Calais envisageaient d'être représentées par un « observateur », de même que la Seine-Maritime, alors qu'à l'inverse, l'Aude, autre grosse fédération fabiusienne, devait l'être par son premier secrétaire.

La tonalité des débats, parmi les amis de l'ancien premier secrétaire, a été vive à l'encontre de Michel Rocard et de la direction provisoire. Maurice Benassayag, délégué à l'économie sociale sous le gouvernement de Pierre Bérégovoy et animateur des clubs Démocraties, a ironisé sur ce parti *« dirigé par Mélhuchon »* (contraction de Jean-Luc Mélenchon, l'un des dirigeants de la Gauche socialiste, et de Jean-Paul Huchon, second de Michel Rocard), dans lequel il refuse de se reconnaître. Les saillies ont fusé contre le *« rocarnaval »* et *« ces « quadras » dont il ne faut pas avoir peur, car leur nom signifie qu'ils sont quatre »*. Proche de Pierre Joxe, Jean-Pierre Bonin-Moulins a fait un peu d'histoire : jamais, a-t-il dit, on n'a vu une direction du Parti socialiste qui ne s'appuie ni sur le groupe parlementaire ni sur les principales fédérations.

Les fabiusiens ont le sentiment de détenir la légitimité historique du PS, celle des fédérations et des élus, face à une direction hybride, composée, à leur yeux, de courants minoritaires et d'un groupe de jeunes activistes qui se sont servis du statut de « présidentiable » de Michel Rocard afin de prendre le contrôle du parti pour l'avenir. Cependant, Laurent Fabius et ses proches, sans aller contre ce sain patriotisme de courant, garantie de longévité, ont quand même expliqué que l'heure n'est pas à la scission, conséquence logique d'un refus de reconnaissance de la direction du parti.

Dans un entretien accordé à l'Agence France-presse, le député de Seine-Maritime confirme qu'il n'a pas l'intention de se *« laisser enliser dans je ne sais quelle querelle des chefs, qui ne m'intéresse absolument pas*, dit-il, *et qui dégoûte les Français »*. Annonçant qu'il va s' *« investir pleinement dans le travail de réflexion national et international, dans* [son] *activité de parlementaire et dans* [ses] *responsabilités locales »*, Laurent Fabius affirme : *« Il s'agit de bâtir l'alternative future à la droite actuelle, qui, sur la longue période, ne réussira pas. »* Pour lui, cette tâche doit être menée dans le cadre du PS. Si les états généraux, dit-il, *« permettent un vrai débat, s'ils sont organisés dans la clarté, l'indépendance et l'unité, allons-y! »*.

Pas de « coupe-gorge »

Les fabiusiens mettent comme condition principale à leur acceptation des états généraux, dont les dates sont maintenant conformes à leurs souhaits, le fait que le droit de vote y soit réservé aux militants du PS. *« Des observateurs extérieurs pourront certes participer à ces états généraux mais seuls les militants du Parti socialiste pourront prendre les décisions et voter »*, a déclaré Claude Bartolone, principal lieutenant de Laurent Fabius, après la réunion de vendredi soir. *« Les militants du PS doivent décider de l'avenir du PS*, a-t-il ajouté, *mais s'il s'agit d'une autre organisation et d'un autre parti, cela posera un sérieux problème. »*

L'ancien premier secrétaire et ses amis craignent qu'en décidant de distribuer des cartes de participant aux états généraux, la direction provisoire ait dans l'idée d'y faire venir les membres des clubs rocardiens Convaincre ou les étudiants de l'UNEF-ID, contrôlés par les jospinistes, pour modifier les rapports de force. Dans un entretien publié par *Vendredi* (daté 16 avril), Michel Rocard parle de *« droit de vote, au moins initial, pour les délégués aux états généraux »*. Les fabiusiens refusent de se laisser attirer dans ce qu'ils considéreraient comme un « coupe-gorge » si ce droit de vote n'était pas circonscrit aux adhérents du PS.

PATRICK JARREAU

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Pamphlets dans la mare

LE COQ SUR LA PAILLE
de Renaud Dutreil. Quai Voltaire, 188 pages, 120 F.

LA FRANCE DÉCAPITÉE
de Ange-Mathieu Mezzadri et Paul-François Paoli. Éditions Autres Temps, 190 pages, 98 F.

LES MALINS ET LES FOUS
de Roger Ascot. Balland, 154 pages, 105 F.

LA VIE QUOTIDIENNE DE PATRICK BESSON SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS MITTERRAND
de Patrick Besson. Albin Michel, 526 pages, 150F.

La nouvelle expérience de coexistence entre deux pouvoirs également légitimes mais politiquement opposés a commencé sous les auspices de la mesure et de la prudence. La marge de manœuvre est trop mince, le délai de probation trop réduit, la dimension de la crise trop large, pour que les vainqueurs du jour jouent les matamores. La consigne est à la modération : profil bas, pas de vagues, il ne s'agit pas de dramatiser, encore moins de triompher, mais de gagner une confiance encore incertaine. Cette méthode, ou ce calcul peuvent répondre aux inquiétudes que provoque une crise installée, et ressentie par tous, en particulier à travers ses conséquences les plus tangibles, le chômage et l'appauvrissement, même lorsque ce dernier ne se traduit que par une moindre prospérité.

Cependant, le mal est peut-être plus profond et appelle alors d'autres recours qu'un changement purement gestionnaire. Crise d'identité, crise morale, crise de civilisation ? Ces questions sont parfois sérieusement posées, quand elles ne le sont pas pour alimenter une démagogie qui y trouve le moyen de s'employer sans mesure. Si certaines voix disent que le mal est plus grave et ses effets plus nocifs qu'on ne le reconnaît et si elles s'expriment avec des excès dont se gardent les nouveaux gouvernants, ce n'est point pour flatter l'opinion ou attirer une clientèle. Elles clament une indignation, une amertume, une souffrance, ou simplement ce qu'elles tiennent pour une vérité occultée. Le plus souvent, leur ton est celui de la colère et, au risque de troubler la modération ambiante, leur style celui du pamphlet, lequel peut préférer la virulence sur le fond à celle sur la forme.

Renaud Dutreil expose, par exemple, ses *réflexions sur la France*, avec une passion contenue, sous le titre *le Coq sur la paille*. Fût-il de facture moderne, suivant la présentation dont se prévaut celui-ci, le pamphlet naît toujours d'une révolte qui généralement procède de diverses sources. Aussi bien, sera-t-on dans l'impossibilité de rendre compte, dans ces quelques lignes, de tous les motifs d'indignation accumulés par les pamphlétaires signalés à l'attention des lecteurs. L'objectif recherché est de mettre en valeur, qu'elle soit fondée ou contestable, excessive ou injuste, l'exigence sous-jacente de ces réquisitoires, ne serait-ce que parce qu'elle bouscule le jeu établi et les certitudes des docteurs de la modération et des ingénieurs du raisonnable. Il n'en manquait pas dans la précédente expérience de gestion gouvernementale, celle-là même qui a été rejetée.

Au reste, Renaud Dutreil ne se démarque pas du bon sens en recommandant au pouvoir *« d'agir avant de lasser »*, car le temps de la véritable action politique est plus bref *« que le temps apparent des législatures et des mandats »*. L'auteur déplore que l'aménagement du territoire ait cessé depuis vingt ans d'être une priorité et dénonce aussi *« quarante années d'errance »* dans l'enseignement, car, affirme-t-il, *« l'école égalitariste engendre une société inégalitaire »*. Au moment où le mode de scrutin est, comme après chaque élection, remis en cause, il avance, à contre-courant, *« les avantages d'un scrutin plus radical, majoritaire à un seul tour »*, comme en Grande-Bretagne, quitte à flanquer l'Assemblée nationale d'une *« Chambre disparate, élue à la proportionnelle dans le cadre de circonscriptions régionales ou nationales »* ; il estime que *« les passions françaises pourraient y bouillir sans menacer la démocratie parlementaires de leurs débordements »*.

C'est avec plus de virulence qu'Ange-Mathieu Mezzadri et Paul-François Paoli fustigent *« douze années de médiocrité béate »* dans un essai intitulé *la France décapitée*. Les socialistes sont les premiers visés parce qu'ils étaient aux affaires, mais l'acte d'accusation concerne autant l'évolution des idées que la gestion politique proprement dite. *« Nous leur en voulons plus pour ce qu'ils ont dit que pour ce qu'ils n'ont pas fait ; plus pour leurs promesses non tenues que pour leurs actes manqués »*, écrivent les auteurs.

L'un de leurs principaux motifs d'indignation leur est fourni par l'exaltation du concept de différence et la sacralisation du communautarisme au profit de minorités et particularismes divers, y compris celui de la Corse. Eux aussi, pourfendent *« l'impéritie éducative »* et appellent à une sélection drastique du talent et de l'intelligence afin de réhabiliter *« le mirifique mot d'élite »*. Ils veulent du style et de la classe, ils réclament *« une ambition visionnaire »*, ce que de Gaulle, seul dans ce siècle, a incarné, estiment-ils. Si on ne partage pas toutes leurs colères, on ne reprochera pas aux auteurs de proclamer : *« Désormais, la donne n'est plus le rêve ou la réalité, mais quelle vision pour quelle réalité ? »*

Roger Ascot s'interroge, de son côté, sur les rêves, les aspirations, qui hantent les habitués des allées du pouvoir, de quelque bord qu'ils soient. Il note leur totale connivence depuis que les chances de changer le système se sont estompées. Au fil de ses souvenirs, l'auteur, écrivain et ancien rédacteur en chef de *l'Arche*, mensuel du judaïsme français, confronte ses désillusions de sexagénaire, mêlé à tous les combats de son temps, à sa quête d'adolescent. Cela le conduit à distinguer *les Malins et les fous*, titre de son ouvrage, et à se demander où sont les transfuges si *« seul l'échec est condamnable »*. Il ne resterait qu'amertume de ce bilan si ne demeurait, chevillé à l'âme, l'espoir que *« des hommes et des femmes, je ne sais pas quand, mais il le faut, réinventeront le socialisme – le vrai – l'honneur, l'abnégation, Dieu... »*.

Pour revenir à la satire et au pamphlet, signalons la réédition en un seul volume de cinq textes de Patrick Besson. L'auteur y raconte sa *vie quotidienne sous le règne de François Mitterrand*, dont il sort d'autant plus marri qu'il en conçut, au départ, beaucoup de joie : si le compte n'est pas satisfaisant, le récit n'est pas triste.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Dans le cadre d'une information sur des infractions au code de l'urbanisme

Les relations entre MM. Botton et Mouillot font l'objet d'une nouvelle enquête

Le parquet de Paris a requis, vendredi 16 avril, l'ouverture d'une information judiciaire contre X pour violation du secret de l'instruction et violation du secret professionnel après la reproduction, dans plusieurs journaux, d'extraits de correspondance portant sur les relations financières entre Pierre Botton et Michel Noir. Ces documents avaient été adressés par M. Botton au juge d'instruction, Philippe Courroye. Par ailleurs, des infractions au code de l'urbanisme, commises lors du réaménagement par Pierre Botton de sa villa «Helen Roc», sur les hauteurs de Cannes, font actuellement l'objet d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Grasse. L'homme d'affaires lyonnais devrait être prochainement entendu dans le cadre de cette enquête qui n'interfère pas avec l'instruction du dossier Botton, mais qui peut lui apporter un nouvel éclairage.

LYON

de notre bureau régional

Ayant acquis, en juin 1991, pour près de 12 millions de francs, une villa dans le quartier cannois de la Californie, Pierre Botton y entreprend d'important travaux et notamment la construction, à flanc de colline, d'une piscine de 80 m² sur une plate-forme de 200 m² scellée dans le rocher au moyen de piliers. Cette piscine-terrasse, d'un coût supérieur à 4 millions de francs, est achevée en mars 1992 sans qu'un permis de construire ait été délivré. De surcroît, l'un des piliers de la terrasse empiète sur un site classé «boisé à conserver».

Un procès-verbal de constatation d'infraction a bien été dressé par les autorités municipales, le 29 mai 1992 – alors que le dépôt de bilan de Boisson SA marquait le prologue de «l'affaire» Botton, – mais ce «PV» n'a été transmis à la Direction départementale de l'équipement (DDE) des Alpes-Maritimes qu'à la mi-juin. Plus troublant, il a fallu que le procureur de la République de Grasse le réclame avec insistance pour obtenir ultérieurement ce document qui, légalement, aurait dû lui être transmis *«sans délai»*.

Salariés «fantômes»

L'enquête préliminaire ouverte par le parquet de Grasse porterait donc moins sur le délit de non-respect d'un permis de construire que sur certaines carences des services municipaux de Cannes – dont Michel Mouillot, ami de Pierre Botton, est le maire (UDF-PR), – qui pourraient être considérées comme de l'indulgence.

M. Mouillot, qui a, sans doute, déjà dû fournir des explications sur cette singulière négligence, a, par ailleurs, été longuement entendu, le 9 avril, à Lyon, par le juge Philippe Courroye, sur ses activités pour trois sociétés du groupe Botton. Durant les six premiers mois de 1990, M. Mouillot a perçu 673 000 francs des SARL Bailly, 3B Holding et ENFIN, dont il aurait été, simultanément dans certains cas, le salarié en qualité de *«conseiller en marketing»*. Une activité que Marc Bathier, ancien bras droit de Pierre Botton et gérant de ces trois SARL, conteste formellement, affirmant que Michel Mouillot n'a joué *«aucun rôle effectif»* dans ces entreprises où il n'aurait jamais fait acte de présence.

De son côté, le maire de Cannes soutient qu'il rencontrait son «employeur» chaque semaine à Paris et son avocat, Mᵉ Jean-Michel Baloup, a produit une lettre de M. Bathier «pour solde de tous comptes» remerciant M. Mouillot *«pour les conseils judicieux donnés et déjà mis en application»*. Afin d'exercer cette mission, le maire de Cannes avait souhaité que sa plus proche collaboratrice soit à ses côtés. C'est ainsi qu'Hélène Hugues apparaît durant plusieurs mois sur les relevés de salaires de la société ENFIN, à une époque où elle était directrice de la communication à la mairie de Cannes, fonction qu'elle assura de mars 1989 à janvier 1991.

M. Bathier affirme n'avoir jamais rencontré Mme Hugues, qui faisait, selon lui, partie d'un petit groupe de salariés «fantômes». Parmi ceux-ci, il cite – sans être contredit par Pierre Botton – le nom de Pascal Parent, qui aurait été faussement salarié durant les cinq derniers mois de 1988 comme directeur commercial de Vivien SA alors qu'il était en fait *«responsable de l'organisation de terrain pour la campagne municipale de Michel Noir»*. Pascal Parent occupe actuellement le poste de chef de cabinet du maire de Lyon, où il a succédé à Bernard Sarroca après l'inculpation et la démission soudaine de celui-ci, le 28 mars 1991.

ROBERT BELLERET

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
L'ÉCONOMIE

Interpellées lors des récentes manifestations parisiennes

Des «victimes de violences policières» se regroupent dans un collectif et portent plainte

Un «collectif des victimes de violences policières» a rendu publics, vendredi 16 avril à la Maison des associations du dix-huitième arrondissement de Paris, les témoignages de cinq jeunes gens ayant déposé plainte pour avoir subi des *«brutalités, injures, propos racistes et antisémites»* dans des locaux de police de ce quartier. Agés de dix-huit à vingt-sept ans, ces jeunes avaient été interpellés la semaine dernière, lors des manifestations provoquées par la mort d'un mineur zaïrois au cours d'un interrogatoire de police dans un commissariat parisien.

Salim Hadjej, un lycéen âgé de dix-huit ans, n'avait *«jamais franchi la porte d'un service de police»*. Il garde un *«souvenir brutal»* de son premier «contact», mercredi 7 avril, dans un commissariat du dix-huitième arrondissement. *«Un passage à tabac à coups de pied et de poing»*, précise ce jeune Français d'origine arabe. Il dit avoir été traité de *«sale juif»* par des policiers qui *«se référaient à Hitler»*. Salim est cependant *«reconnaissant à un CRS, plus âgé que les autres : il m'a enlevé des mains de son collègue qui m'avait frappé à plusieurs reprises et qui voulait m'emmener dans les étages pour, je pense, me tabasser encore plus. Mon sauveur lui a dit qu'il s'en chargeait. Mais il ne m'a rien fait quand nous sommes montés tous les deux dans l'ascenseur»*.

Comme les quatre autres jeunes plaignants, Salim est aujourd'hui poursuivi pour «coups et blessures volontaires sur agents de la force publique». Comme lui, Alexis Rouvière, vingt ans, étudiant, Yves Zarapucha, vingt-quatre ans, étudiant et militant trotskiste (dont le récit a été publié dans *le Monde* daté 11-12 avril), Philippe Gibes, vingt-cinq ans, coursier, et Alexis Logié, vingt-sept ans, assistant de directeur artistique dans la publicité, sont accusés d'avoir jeté des projectiles sur les policiers et ils passeront en correctionnelle. Réfutant ces accusations, et cumulant, à eux cinq, une trentaine de jours d'arrêt de travail, ils ont à leur tour déposé plainte pour *«violences policières»*.

Le rôle des «déshabillés»

«Innocents ou coupables, insiste Alexis, le publicitaire, *la loi prévoit des sanctions pour les gens qui agressent des policiers. Mais sûrement pas pour des passages à tabac dans les toilettes d'un commissariat.»* Philippe, le coursier, renchérit : *«S'il faut avoir peur de la police maintenant, la vie va être impossible. Il ne faut pas qu'un groupuscule de policiers, soit nazis, soit hyper-violents, pourrissent cette institution chargée de nous protéger.»* Sur la base de ces témoignages, la Ligue des droits de l'homme (LDH) a saisi le Conseil supérieur de l'activité de la police nationale des cas de *«personnes, manifestants ou non, qui ont fait l'objet de violences dans les locaux où elles étaient détenues»*. Et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) a demandé *«au ministre de l'intérieur, qui récemment a dénoncé les violences verbales et physiques, des explications»*.

Les plaintes des jeunes gens donnent lieu à une enquête de l'inspection générale des services, la «police des polices» parisienne. Pour vérifier leurs allégations, il conviendra de déterminer quels sont les policiers susceptibles d'avoir commis des violences. L'enquête devra, notamment, déterminer le rôle joué par les «déshabillés», ces gardiens de la paix ayant troqué l'uniforme contre des habits «bourgeois», dont les interventions musclées ont été remarquées. Venus spécialement des brigades anti criminalité et du service de protection et de sécurité du métro, ces «déshabillés» n'ont, en effet, reçu aucune formation au maintien de l'ordre : ils sont habituellement chargés d'interpeller en flagrant délit les petits délinquants.

ÉRICH INCIYAN

L'avenir de la réforme du code de procédure pénale

M. Méhaignerie estime que le nouveau système est «inapplicable et déséquilibré»

A l'issue d'une rencontre avec les magistrats et les fonctionnaires des greffes de la cour d'appel et du tribunal de grande instance de Rennes, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a déclaré qu'il arrivait au ministère de la justice *«avec l'œil du citoyen et les convictions de l'homme politique»*. Interrogé au sujet de la réforme du code de procédure pénale, dont les principales dispositions sont entrées en vigueur le 1er mars, M. Méhaignerie a estimé que le nouveau système était *«inapplicable et déséquilibré»*. Le garde des sceaux fera donc, avant la fin de la session parlementaire de printemps, des propositions sur *«ce qui doit être conservé, modifié ou abrogé»*. Au sujet de la détresse des greffes, M. Méhaignerie, qui a souligné que *«tout ne serait pas possible dans les prochaines années»*, a déclaré que *«la priorité de la justice à l'intérieur du budget devait être essentielle parce qu'il s'agissait d'une fonction régalienne indispensable dans un Etat de droit»*.

A la veille de cette déclaration, la CFDT (justice, police et journalistes), la CGT (cours et tribunaux), le Syndicat des avocats de France (SAF), le Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée (SNPES) et le Syndicat de la magistrature (SM) avaient souligné dans un communiqué *«les avancées en matière de libertés individuelles»* de ce texte. Dénonçant *«l'incohérence que constituerait la suspension, voire l'abrogation pure et simple de ces mesures qui, compte tenu de leur récente entrée en vigueur, n'ont en aucun cas fait l'objet d'une expérimentation suffisante pour qu'il puisse en être tiré un bilan sérieux»*, l'intersyndicale demandait à être associée à une *«évaluation objective»* à l'issue de la période transitoire d'application, qui s'achève le 1er janvier 1994. Constatant que l'absence de moyens conduisait à *«condamner l'effectivité des avancées nouvelles»*, elle exigeait l'adoption sans délai d'un collectif budgétaire permettant le fonctionnement *«satisfaisant»* des services de police et des greffes des juridictions et la rémunération de la prestation des avocats.

□ **Remise en liberté des sept militants présumés d'Iparretarrak interpellés le 10 avril.** – Les sept militants présumés de l'organisation séparatiste basque Iparretarrak interpellés, samedi 10 avril, à l'issue d'une conférence de presse clandestine dans les Pyrénées-Atlantiques, ont été remis en liberté et placés sous contrôle judiciaire, vendredi 16 avril, par Roger Ribault, juge «délégué» chargé de la détention. Pierre Bidart – le frère de Philippe Bidart, – Jean-Etienne Coscarat, Peio Igos, Arnaud Socarros, Jean-André Olats, Victor Lalanne et Jean-Marc Cazaubon avaient été transférés à Paris après leur garde à vue et mis en examen pour les chefs d'*«association de malfaiteurs et reconstitution de ligue dissoute en relation avec une entreprise terroriste»* par le juge d'instruction parisien Jean-Louis Bruguière. Celui-ci les avait placés sous mandat de dépôt, en vertu de ses pouvoirs d'incarcération provisoire, mais le «juge délégué chargé de la mise en détention», fonction instaurée par la réforme du code de procédure pénale, a choisi de les remettre en liberté.

□ **Deux toxicomanes mis en examen pour l'agression du libraire de La Courneuve.** – Christian Juan, trente-trois ans, et Bachir Aït Aouli, trente ans, ont reconnu, vendredi 16 avril, être les auteurs de l'agression contre Michel Melli, le libraire de la cité des 4 000 de La Courneuve (Seine-Saint-Denis), décédé, mercredi 14 avril, à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre à Paris (*le Monde* du 16 avril). Présentés vendredi 16 avril à Jean-Paul Cavaillès, premier juge d'instruction au tribunal de Bobigny, les deux hommes ont été mis en examen pour *«coups mortels»*.

Interpellés tôt dans la matinée à leur domicile de la cité des 4 000, les deux hommes – des toxicomanes, selon la police – ont reconnu avoir frappé le libraire après une dispute et un échange d'insultes en précisant, toutefois, qu'ils n'avaient pas l'intention de tuer. Après cette agression, Michel Melli, cinquante et un ans, avait sombré dans un coma profond et décédait une semaine plus tard.

□ **Un ressortissant égyptien qui menaçait de faire sauter l'ambassade d'Iran à Paris a été interpellé.** – Un ressortissant égyptien qui affirmait détenir sur lui des bâtons de dynamite a mobilisé la police pendant plusieurs heures, vendredi 16 avril, devant l'ambassade d'Iran, à Paris. Après avoir déployé devant l'entrée du bâtiment une banderole condamnant le terrorisme et l'intégrisme, il avait menacé de *«faire tout sauter»*. La police, qui avait établi un périmètre de protection interdisant la circulation automobile et piétonnière autour de l'ambassade, a interpellé dans le calme le ressortissant égyptien en fin d'après-midi. Conduit dans les locaux de la première division de police judiciaire, l'homme a déclaré avoir agi pour attirer l'attention des médias sur les dangers de l'intégrisme. Selon la police, ses bâtons de dynamite étaient des leurres.

SPORTS

Pour séropositivité

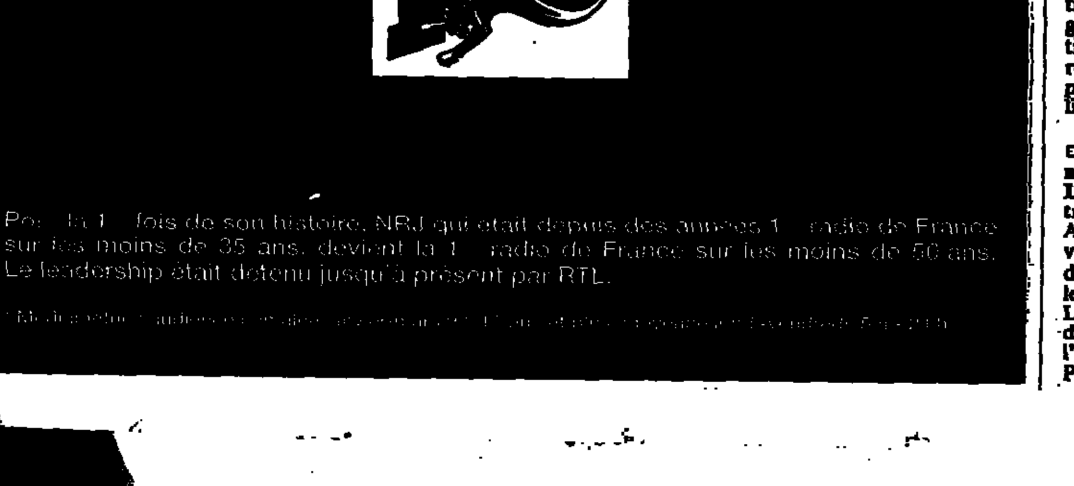
Un boxeur déchu de son titre mondial

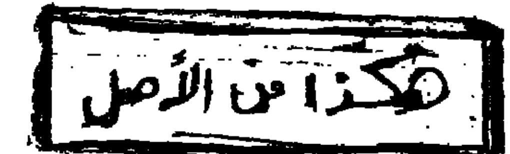
Le Colombien Ruben Palacio a été dépossédé de son titre mondial des poids plume version WBO (World Boxing Organisation), après le résultat d'un examen médical de routine du British Boxing Board of Control, qui aurait révélé une séropositivé avant le championnat du monde que le Colombien devait disputer contre le Britannique John Davison, samedi 17 avril en Angleterre. *«Le rapport médical a indiqué la présence du virus du sida. Dans ces conditions, il ne nous restait plus qu'à déclarer le titre mondial vacant»*, a indiqué Ed Levine, président du comité sportif de la WBO.

«La boxe est un sport où le sang peut jaillir d'une blessure. Nous devons protéger le boxeur et ne pas mettre en danger son adversaire, l'arbitre ou toute autre personne qui pourrait être en contact avec lui», a expliqué Ed Levine. Le boxeur colombien, qui avait conquis le titre mondial, le 26 septembre 1992 à Londres, en détrônant le Britannique Colin McMillan (arrêt sur blessure à la huitième reprise), a été remplacé par le Gallois Steve Robinson pour le championnat du monde maintenu samedi soir. – (AFP.)

□ **FOOTBALL : l'AJ Auxerre condamnée pour avoir abusivement licencié un joueur blessé.** – Le conseil des prud'hommes d'Auxerre a condamné l'Association de la jeunesse auxerroise (AJA) à verser 1,6 million de francs à Axel Gendreau, un ancien joueur professionnel du club, pour rupture abusive de son contrat. Gravement blessé au cours d'un match en 1987, Axel Gendreau avait été déclaré inapte à poursuivre son activité professionnelle, et licencié. Il avait alors saisi le conseil des prud'hommes. Une querelle de procédure a retardé la décision de justice, le joueur réclamant l'arbitrage des prud'hommes, le club celui du tribunal administratif.

Pour justifier ce licenciement, l'AJA s'est toujours référée à l'article 12 de la charte du football professionnel, qui prévoit la résiliation du contrat en cas d'inaptitude. Mais le conseil des prud'hommes a estimé que cette charte ne se substituait pas au code du travail. L'AJA a fait appel de cette décision. Le jugement, s'il était confirmé, constituerait une première depuis la création du statut de joueur professionnel de football. – (*Corresp.*)





SOCIÉTÉ

L'ultime voyage des Odier

Suite de la première page

Elle a ensuite affectueusement enveloppé ses parents d'une couette, leur a posé un coussin sur la tête, sans doute pour ne pas affronter ce qu'il restait de leur regard, puis a tiré à son tour, sur eux, et enfin sur elle. C'est cette thèse qui sera retenue par les gendarmes, puis confirmée par le médecin légiste.

Jean Odier était le dernier d'une famille de quatre enfants. Né à Bas-en-Basset, en Haute-Loire, le 24 juin 1947, il n'a fréquenté que l'école primaire, à Nice, où il a obtenu le certificat d'études. Le jeune écolier devient maçon. Il travaille sur des chantiers pour le compte d'une petite entreprise qu'il réintègre dès son retour du service militaire. Mais Jean a déjà la bougeotte. A vingt ans, il conjugue des rêves de grandeur avec un caractère instable. Il quitte la maçonnerie, s'installe un temps chez son frère René à Lyon, puis s'envole pour l'Australie où il séjournera six ans. De cette période, il ne dira rien à personne, sinon que la truelle n'est plus pour lui qu'un mauvais souvenir. Il est devenu « informaticien ».

Mégalomanie et grande vie

Rentré à Paris, Jean trouve un travail, début 1974, chez un vendeur de matériel photographique. Il y déchiffre les notices écrites en anglais. Un soir de printemps, chez un autre de ses frères, Claude, il fait la connaissance de Martine Chausson, une secrétaire de direction du même âge que lui. Après le divorce de ses parents, elle a été élevée par sa grand-mère, une femme aisée issue d'un milieu mondain. Martine est licenciée en « lettres anglaises, littérature et civilisation américaines ». On la dit *« intelligente, appliquée et travailleuse »*. Bref, tout ce qu'il faut à Jean qui rêve d'imiter Stendhal. Un peu hâbleur, cet homme de 1,86 m sait être drôle, serviable et semble tout connaître du monde. Martine succombe vite à son charme. Très vite même, puisqu'il emménage chez elle trois jours plus tard. Dès l'hiver suivant, le couple se marie en catimini, sans en parler aux parents.

Stimulé par les origines et l'érudition de son épouse, Jean va alors se construire un nouveau personnage, à l'étranger. Les déménagements se succèdent. Le couple vit d'abord à Sydney, en Australie, où il donne naissance à une fille, Sybille. Ils s'installent, ensuite, à Toronto au Canada, parce que l'enfant, disent-ils, souffre de problèmes d'asthme. Puis à Montréal, où le climat est cependant *« trop froid »*. Les voilà donc repartis pour Auckland, en Nouvelle-Zélande, mais là, le sentiment anti-Français est vif après l'affaire Greenpeace. Et c'est le retour en Australie. Leur aventure prend déjà des allures de fuite perpétuelle.

Au cours de ces quinze années, Martine se débrouille pour décrocher des emplois de secrétaire juridique, d'attachée de direction, de traductrice, auprès de banques, de compagnies d'assurances ou d'antennes ministérielles. Toujours à un haut niveau dans la hiérarchie des entreprises qui l'embauchent. Jean, en revanche, vivote. Il travaille plus ou moins pour des sociétés d'informatique, mais connaît aussi de longues périodes d'inactivité. Lorsqu'il écrit, il reste évasif, ou s'invente parfois des emplois qu'il n'occupe pas.

Les Odier vivent essentiellement sur les revenus de Martine. En Australie, ils mènent la grande vie. Tennis, piscine, belle voiture, garden-parties... Ils dépensent à tort et à travers. La grand-mère de Martine leur fait un don de 300 000 francs. A son décès, en 1984, ils héritent de 1,3 million de francs, fruits de la vente de ses bijoux, de ses meubles, et de son appartement parisien. L'argent est placé en banque. Le rêve peut continuer.

Ceux qui fréquentent Jean voient alors en lui un modèle de réussite sociale. Ils le trouvent *« souriant et dynamique »*. Mais ils sont aussi frappés par son côté *« autoritaire »* et *« imbu de sa personne »*. Personne ne semble être à sa hauteur. Il voudrait le monde à ses pieds. Sans paraître en souffrir, Martine subit progressivement son écrasante personnalité. *« A table, lorsqu'on questionnait Martine, c'était lui qui répondait »*, se souvient un proche. Pour parachever sa métamorphose, Jean s'invente un nom aux consonances aristocratiques. *« Odier »* devient *« Odier Du Villard »*. Et pour ses interlocuteurs étrangers, *« Jean »* devient *« John »*. Il a pris un accent anglais. Une nouvelle lubie, se dit sa mère qui l'a, de toute façon, toujours trouvé bizarre.

Retour sur terre... en France

Février 1990. C'est le temps du retour. Sybille a grandi. Elle a besoin d'une éducation européenne, pensent ses parents, qui choisissent le Midi de la France, dont on leur vante le climat. Après un court séjour en location à Montpellier, ils achètent, pour 829 000 francs, le pavillon de Fontanès. Les voisins s'accordent d'abord bien avec ces « Anglo-saxons » de bonne présentation. Jean investit 300 000 francs dans la société Boissy d'Anglas Distribution, spécialisée dans le négoce en vins à Vauvert, dans le Gard. Il va en assurer la direction commerciale, tandis que Martine trouve de petites vacations d'anglais dans différentes écoles de Montpellier. Sybille fait du cheval et du tennis. Elle étudie au cours Alphonse-Daudet de Montpellier, une école privée réputée qui coûte à ses parents 27 000 francs par an.

Six mois plus tard, Jean cède de nouveau à son instabilité. Son patron le trouve très droit et efficace en affaires, tout en remarquant qu'il a de la peine à se faire à *« l'esprit paperassier »* des Français. Mais lui préfère récupérer ses fonds. Officiellement, dit-il, parce qu'il a en vue *« un meilleur poste à IBM »*. A d'autres, il raconte qu'il a claqué la porte et qu'il a intenté un procès à son employeur. Dans les deux cas, deux nouveaux mensonges à mettre sur le compte de sa mythomanie.

Le voilà donc au chômage. La famille vit cependant toujours au-dessus de ses moyens, sans se rendre compte que l'héritage s'amenuise et que le compte en banque fond à vive allure. Jean, dont la fierté lui interdit de postuler à autre chose qu'à des postes de direction, ne retrouve pas d'emploi. Il commence à maudire ces *« nuls de Français diplômés »* et ressent son échec comme une injustice criante. Lui, l'autodidacte bilingue, vaut pourtant bien mieux que ces *« ânes »* qui l'entourent. Dès septembre 1991, il touche le RMI. 2 161 francs par mois au début, 697 francs par la suite.

L'année suivante, Martine vend l'émeraude qu'elle avait reçue en héritage de sa grand-mère. Elle emprunte encore 50 000 francs à une amie pour faire, dit-elle, une véranda destinée à embellir la maison qu'ils ont décidé de vendre. Mais ils en demandent un prix excessif : 1,4 million de francs. Personne ne se présente pour l'acheter. Le salaire de 3 000 à 5 000 francs que touche Martine se révèle vite insuffisant pour satisfaire leur train de vie toujours élevé. Les Odier empruntent à nouveau 70 000 francs à leur banque pour combler un découvert.

Novembre 1992, le cercle des voisins se réduit comme une peau de chagrin. Jean leur adresse de moins en moins la parole. Sa mère est trop âgée pour venir les voir. Martine n'a plus de contacts avec sa famille paternelle, qui ne supporte plus, de toute façon, le caractère hautain de son mari. A l'étranger, le simple fait d'être Français lui conférait déjà un statut, une différence, une existence. Loin de ses origines il avait pu tromper les autres, et se tromper lui-même. Ici, Jean Odier est un chômeur anonyme sans qualification, sans racines, et sans ressources. Le décalage avec l'image qu'il a toujours cultivée devient cruel.

Une atmosphère de huis-clos

Il passe désormais de longues journées, seul, à entretenir méticuleusement la maison ou le jardin. Il lave la voiture une fois par semaine. Dans le domicile, il n'y a pas un signe de désordre, pas un gramme de poussière. Le voilà devenu maniaque. Il commence à souffrir d'une légère lombalgie et doit cesser de se promener avec son épouse et sa fille dans la campagne. Son horizon se rétrécit comme dans un roman de Boris Vian. De temps en temps, il se rend à la librairie anglaise de Montpellier pour acheter des essais scientifiques. Il reste là parfois une heure à s'épancher sur son mépris envers la France, *« un pays composé de gens inefficaces et ingrats »*. Le libraire britannique reste sur ses gardes face à ce *« Français bavard qui n'aime pas les Français »*. Il ne répondra jamais à ses invitations à dîner.

Martine intériorise l'aigreur de son mari. Discrète et très appréciée dans trois des établissements où elle enseigne, elle se fait remarquer, en septembre 1992, à l'ESICAD (une école supérieure de commerce de Montpellier), où elle donne dix heures de cours par semaine. Elle semble en vouloir à la vie, à la France, qu'elle juge de plus en plus hostile. Elle se renferme, se montre agressive à l'égard de ses élèves, et même de certains des autres enseignants. A tel point que la direction décide de lui réduire de moitié ses vacations. Elle quitte également le club de tennis auquel elle s'était inscrite. Lorsque la présidente demande confirmation de son désistement à Jean, celui-ci lui raccroche au nez. Dans les rares conversations que les Odier entretiennent encore avec le voisinage, l'expérience australienne prend désormais une dimension obsessionnelle et idéalisée. Un frère de Jean s'inquiète alors de l'atmosphère de *« psychose effrayante »* qui règne à l'intérieur du foyer.

Sybille, pourtant, se montre brillante en classe où elle fait partie des meilleures élèves. En trois ans, elle a parfaitement assimilé la langue française. Mais sa frimousse et son sourire d'adolescente masquent un regard d'une froide lucidité. Elle se montre peu communicative. Secrète, elle reste facilement dans son coin, plaisante rarement dans la cour, et ne fréquente pas les garçons comme le font les autres filles de quinze ans. Seule sa famille semble compter. Lorsqu'on la taquine, elle se montre agressive, parfois violente même, avec ses camarades. Elève très douée, elle a du mal à s'intégrer. Son père l'aide peu, il est vrai, râlant souvent contre *« les enseignants indignes de l'intelligence de sa fille »*.

Les Odier songent à nouveau à partir, cette fois sur la côte Ouest des Etats-Unis. Mais leur banque leur refuse un nouveau prêt. Les voilà donc prisonniers de Fontanès. Ils coupent les derniers ponts qui les reliaient à leur entourage. Ils vivent désormais reclus, et plus soudés que jamais, autant par leur rejet de la France que par le culte de leurs expériences communes passées.

« Ils sont inséparables »

Comme dans une secte dont le gourou ici serait le père, Jean Odier met au point le scénario final. Les Français n'ont pas su reconnaître sa valeur. Ils ne méritent plus sa présence. Refusant le miroir de ses propres échecs, il se prépare pour lui et pour les siens une sortie majestueuse. Un ultime voyage qui sonne comme une démission provocante, autant qu'une communion vers un au-delà qu'ils veulent croire meilleur.

Bien qu'effrayée et meurtrie, Martine se résigne. Elle sait qu'elle va perdre son mari et confie à une amie que sa fille *« l'imitera »*. Sybille, déracinée elle aussi, voue en effet une adoration sans limite à celui qui l'a nourrie de ses certitudes et de sa haine envers la France. Elle a, de plus, l'âge des coups de cafard faciles. Son journal intime en témoigne. Elle culpabilise d'être à l'origine de la venue de ses parents en France et s'imagine être la cause de leur nouvelle pauvreté. Suivre son père sera donc sa façon de se faire pardonner, de lui prouver son affection, et de dire *« merde »* à tous ces *« cons »* de Français, *« diplômés »* mais *« minets ignorants »*.

Peu avant les vacances de Noël, elle confie à un camarade qu'elle va *« partir en voyage »* et que *« là où elle irait personne ne la dérangerait »*. Un autre jour, un bus serre de trop près une de ses rares amies. Sybille prend brutalement sa place le long de la chaussée. *« Si quelqu'un devait avoir un accident*, explique-t-elle, *il vaudrait mieux que ce soit moi »*. Durant cette période, elle se rend aussi chez un animalier de Montpellier, pour essayer de vendre les trois perruches auxquelles elle tenait pourtant comme à la prunelle de ses yeux.

La veille de leur mort, les Odier signent tous trois une lettre qu'ils adressent à un cousin de Jean, un notaire de Toulon. Ils lui demandent de *« ne pas informer la famille, car ils ne comprendront pas »*. Ou alors qu'il dise bien *« que c'était un accident »*. Ils demandent aussi à ce que leurs cendres soient jetées sur la Barrière de corail et que leurs biens soient donnés aux aborigènes. Dans l'enveloppe, ils glissent la clé de la maison. Au pied de la cage aux oiseaux, Sybille griffonne un petit mot que les gendarmes trouveront : *« Ne les séparez pas. C'est une famille. Ils sont inséparables. »*

Faute de place pourtant, les humains, eux, ont été enterrés séparément au début du mois de février les parents d'un côté, leur enfant de l'autre, à une trentaine de mètres, dans le petit cimetière qui jouxte l'église de Fontanès. Ils reposent là, anonymes, sous un tas de terre. La mairie s'est chargée de tout. La famille n'est pas venue aux obsèques, où seule une quinzaine de voisins et collègues de travail de Martine se sont déplacés.

Aujourd'hui, après plus de trois mois d'enquête, l'information judiciaire ouverte par le parquet de Montpellier pour « recherche des causes de la mort » est close. Toute hypothèse criminelle a été levée. Le « mystère Odier » va bientôt rejoindre la pile des autres dossiers estampillés « affaires classées ».

JACQUES MONIN

RELIGIONS

L'archevêque de Prague nouveau président du Conseil des conférences épiscopales d'Europe

Mgr Miroslav Vlk, archevêque de Prague, a été élu président du Conseil des conférences épiscopales d'Europe (CCEE), en remplacement du cardinal Martini, archevêque de Milan, au cours d'une réunion de cet organisme, jeudi 15 et vendredi 16 avril au Vatican. Il sera entouré de deux vice-présidents, Mgr Karl Lehmann, évêque de Mayence et président de la conférence épiscopale allemande, et Mgr Istvan Seregely, évêque d'Eger et président de la conférence épiscopale hongroise.

Né après le concile Vatican II (1962-1965) pour renforcer les liens entre les Eglises d'Europe occidentale, le CCEE est ouvert désormais aux présidents des vingt-huit conférences épiscopales de l'ouest et de l'est de l'Europe. Seuls les représentants de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Lettonie et de la Grèce étaient absents de cette réunion et n'ont pu participer au vote.

Le pape a souhaité une restructuration de cet organisme, appelé à s'ouvrir prioritairement aux besoins des Eglises de l'Est et à devenir un instrument de la *« nouvelle évangélisation »* de l'Europe. Il s'agit, a-t-il dit, de *« rendre plus unitaires ses orientations, pleinement effective la collégialité entre les pasteurs et toujours plus riche la communion avec le pape »*.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie

Le centre de documentation juive contemporaine diffuse un montage du film du procès Barbie

A l'occasion du cinquantième anniversaire du soulèvement du ghetto de Varsovie *(lire, page 2, l'article de Nicolas Weill)* et de la journée de la mémoire du génocide juif (*Yom Hashoa*), le Centre de documentation juive contemporaine (qui célèbre également son cinquantième anniversaire) diffuse, dimanche 18 avril, pour la première fois à Paris, un montage du film du procès de Klaus Barbie.

Trois projections auront lieu à 13 heures, à 19 heures et à 20 heures, 17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris (1). A cette même adresse, le Mémorial du martyr juif inconnu accueillera, également dimanche 18 avril, à l'initiative du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), du Congrès juif mondial et du CDJC, une cérémonie officielle, précédée de la projection de deux films. Une exposition sur le soulèvement du ghetto de Varsovie sera inaugurée et durera jusqu'au 30 juin.

Le comité français pour Yad Vashem et l'association Respect de la mémoire publient une plaquette retraçant l'histoire de l'insurrection du ghetto. Elle sera envoyée gratuitement à tous ceux qui en feront la demande auprès de l'association Respect de la mémoire (2).

Enfin, à l'initiative du Mouvement juif libéral de France (MJLF), une lecture publique des noms des déportés juifs devait avoir lieu du samedi 17 avril à 21 h 30 au dimanche 18 avril à 18 h 30, place des Martyrs-Juifs-du Vélodrome-d'Hiver, à Paris dans le quinzième arrondissement).

(1) Tél. : 42-77-44-72.

(2) 5, impasse du Débarcadère, 78000 Versailles; tél. : 39-50-67-80.

Le pape lance un appel à l'unité entre chrétiens et juifs

Dans un message publié, vendredi 16 avril à Rome, à la veille du cinquantième anniversaire du soulèvement du ghetto de Varsovie, et adressé à Mgr Henryk Muszynski, président de la commission épiscopale polonaise pour le dialogue avec les juifs, le pape évoque *« ces jours terribles de mépris de la personne humaine, marqués par l'horreur des souffrances supportées par tant de nos frères et sœurs juifs »*.

« C'est avec une profonde tristesse, ajoute Jean-Paul II, *que nous rappelons ce qui est arrivé à cette époque, pendant la longue nuit sombre de la shoah. Nous rappelons, mais nous avons besoin de rappeler avec une confiance renouvelée en Dieu et dans sa bénédiction qui guérit les blessures. »*

Le pape souligne les responsabilités actuelles des chrétiens et des juifs : *« Les morts des deux communautés, la mer de souffrances horribles et d'injustices endurées devraient non pas nous diviser mais, au contraire, nous unir. Les lieux mêmes des exécutions ainsi que les sépulcres communs nous invitent à rechercher cette unité. »*

« En tant que chrétiens et juifs, poursuit-il, *nous sommes appelés à être une bénédiction pour le monde entier. C'est la tâche commune qui nous attend. Mais il est nécessaire que nous soyons d'abord une bénédiction les uns pour les autres. Cela pourra effectivement arriver si nous sommes unis face aux maux qui nous menacent, comme l'indifférence, les préjugés, ainsi que toute manifestation d'antisémitisme »*. – *(AFP.)*

PATRIMOINE

Polémique autour d'un vaste projet d'urbanisme

Les travaux de démolition de la gare du Sud à Nice sont interrompus

Les travaux de démolition de l'ancienne gare du Sud, au centre de Nice, entrepris, jeudi 15 avril, en vue de la réalisation d'un complexe commercial et immobilier de 65 000 m², ont été interrompus aussitôt, sur instruction du ministre de la culture. Le promoteur, auquel la ville de Nice a accordé un permis de construire le 8 avril, n'est pas encore, effectivement, propriétaire des terrains que l'Etat s'est engagé à lui céder. Ce coup d'arrêt dans la mise en œuvre du projet a également pour but d'étudier la protection de la façade du bâtiment qui date du dix-neuvième siècle.

NICE

de notre correspondant régional

Qualifié de *« projet du siècle »* par l'actuelle municipalité de Nice, le réaménagement de l'ancienne gare du Sud, qui était le terminus de la ligne des Chemins de fer de la Provence (CFP) reliant Nice à Digne, remonte à 1987. Mais, depuis une dizaine d'années, il était question de démolir ce bâtiment, rare exemple d'architecture polychrome sur la Côte d'Azur, construit, en 1892, sur les plans de Prosper Bobin, élève d'Hittorff (l'architecte de la gare du Nord à Paris), et dont la verrière, réalisée par Victor Baltard, avait abrité le pavillon russe de l'Exposition universelle de Paris en 1889.

L'accord intervenu entre l'Etat, propriétaire des terrains, le Syndicat mixte Méditerranée-Alpes (SYMA), gestionnaire de la ligne, et l'aménageur permettait d'atteindre deux objectifs. D'une part, réaliser une opération urbanistique souhaitée par la ville de Nice dans un quartier en voie de paupérisation. D'autre part, trouver une solution aux problèmes chroniques d'exploitation – 20 millions de francs de déficit par an – des CFP. L'Etat devait vendre les terrains d'emprise de la gare au groupe Trema pour une somme de 151 millions de francs, dont 50 millions devaient être reversés au SYMA pour la modernisation de la ligne et 14 millions utilisés pour la reconstruction d'une nouvelle gare, légèrement en amont de l'ancienne.

Dans un décret pris le 23 mars – entre les deux tours des élections législatives, – les terrains avaient été déclassés du domaine public de l'Etat pour être cédés à l'aménageur qui, de son côté, avait construit, en six mois, la nouvelle gare. L'erreur du groupe Trema, après avoir obtenu un permis de construire de la ville, le 8 avril, a été d'entamer les travaux de démolition de l'édifice avant le transfert effectif de propriété. Erreur, ou volonté délibérée de rendre l'opération irréversible?

« Un dossier flou »

Dès l'origine, en effet, le projet, prévoyant la construction d'un ensemble immobilier de 65 000 m², dont 33 000 mètres carrés mê de surfaces commerciales (pour un investissement de 700 millions de francs), avait suscité de très vives réactions des commerçants et de la population du quartier. Il était combattu par plusieurs associations, opposées à la fois à la destruction totale de l'ancienne gare, au volume et à l'architecture du nouveau bâtiment – un banal cube vitré de six niveaux, en avancée sur l'ancien parvis et dépassant de plusieurs mètres, en hauteur, les immeubles avoisinants. Le promoteur avait, toutefois, accepté de sauver la nef métallique de l'ancienne gare – démontée, à ses frais, pour une autre utilisation – et d'intégrer des éléments de la façade de Prosper Bobin dans la nouvelle construction.

Cependant, le 7 avril, le député (RPR) Christian Estrosi, élu de la circonscription où est implantée l'ancienne gare du Sud et l'un des plus vigoureux opposants au projet, décidait d'alerter le nouveau ministre de la culture, Jacques Toubon, Niçois d'origine. *« Par son gigantisme*, estimait-il, *ce complexe va asphyxier le tissu commercial traditionnel et mettre en péril l'harmonie architecturale du quartier, en portant atteinte à l'un des monuments les plus prestigieux de Nice. »* Indiquant qu'il allait déposer un recours en vue d'obtenir l'annulation du permis de construire, M. Estrosi demandait au ministre d'engager une procédure de classement de la façade de l'ancienne gare du Sud.

« Ce dossier, nous a déclaré le député, *baigne dans un véritable flou* [aucune maquette n'a encore été présentée par le promoteur] *et a été conçu sans aucune concertation. Je souhaite que l'on élabore un projet global d'aménagement et que l'université de Nice s'implante sur le site pour insuffler un dynamisme nouveau à tout un quartier. Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, M. François Fillon, est tout à fait favorable à cette idée. »* Dans l'entourage du maire, Honoré Bailet (app. RPR), on fait curieusement observer que la ville n'a fait que délivrer le permis de construire, mais qu'elle est ouverte *« à toutes les propositions »* à condition *« que l'on fasse quelque chose rapidement et que cela ne lui coûte rien »* (1).

La façade de l'ancienne gare du Sud sera-t-elle classée? Jack Lang avait, en son temps, envisagé de prendre une telle mesure avant de renoncer, la direction du patrimoine estimant que ce bâtiment *« appartenait plus au patrimoine local que national »*. On indique, au ministère de la culture, que des négociations vont être engagées avec l'aménageur *« de façon à améliorer le projet »*. Le gabarit de l'opération devrait être réduit et le programme revu dans le souci de sauvegarder, architecturalement, ce qui peut l'être. C'est-à-dire la façade, puisque la verrière ne peut guère être conservée *in situ*, sauf à imaginer une destination radicalement différente de l'ancienne gare du Sud.

GUY PORTE

(1) La ville a pourtant prévu, jusqu'ici, de loger ses nouveaux étudiants dans un campus *extra muros*.

AGENDA

THÉÂTRE

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Improvizafon : 20 h 30.
AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Dérives sur un terrain vague : 19 h. Les Epousées : 20 h 30.
AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Les Nonnes : 20 h 30.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). D.E.S.I.R. : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). Les Passions : 21 h, dim. 15 h 30.
BASTILLE (43-57-42-14). The Pitchfork Disney : 21 h, dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Le Bal des cuisinières : 19 h. Love : 21 h, dim. 17 h. La Saga HLM : 22 h 30.
BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-46-01-24). Salle Folie-Méricourt. Un monde fou : 22 h 30, dim. 20 h 30. Salle Mistral. Paris accords et à cris : 21 h, dim. 17 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). A la conquête des océans : 20 h. Dialogues insolents : 21 h 30.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). L'Homme qui : 16 h et 20 h 30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Les Monstres sacrés : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXe (42-38-35-53). Les Chiards du grand mec : 21 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Laurent Violet : 20 h. Le Graphique de Boscop : 21 h 15.Dim. Les comédons sont sortis : 20h30.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). La Retraite d'Eugène : 20 h 30, dim. 17 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DU CHAUDRON (43-28-97-04). Woyzeck : 21 h, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). La Pièce perdue : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta soeur... : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE CULTUREL DE LA CLEF (44-07-01-18). La Foi, l'amour, l'espérance : 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Bal du lieutenant Helt : 20 h 30, dim. 17 h 30.
COLLÈGE NÉERLANDAIS (40-78-50-00). Evénement sur la goélette Bandury : 19 h, dim. 17 h. Amour de Don Perlimplin pour Belisa dans son jardin : 21 h, dim. 19 h.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Les coqs se couchent à l'aube : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Le Doux Baiser d'amour : 20 h, dim. 14 h. L'Epouse prudente : 21 h 15, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE SALLE RICHELIEU (40-15-00-15). Le Faiseur : 20 h 30.Dim. La Serva amorosa : 20h30. Les Précieuses ridicules ; l'Impromptu de Versailles : 14h.
COMÉDIE-FRANÇAISE THÉATRE DU VIEUX-COLOMBIER (44-58-14-44). Le Silence ; Elle est là : 20 h 30, dim. 15 h.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31).Dim. Le Cid : 17h30.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Histoire d'ex : 19 h.Dim. Le Cabaret de la grand'peur : 16h.
DEUX ANES (46-06-10-26). Tonton, pourquoi tu tousses? : 21 h, dim. 15 h 30.
DUNOIS (45-84-72-00). Hasard : 20 h 30.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). La Frousse : 21 h, dim. 15 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Une rose au petit déjeuner : 18 h et 21 h.
ESPACE JEMMAPES (48-03-33-22). L'Urgence d'aimer : 18 h 30, dim. 15 h. Arlequin serviteur de deux maîtres : 21 h, dim. 17 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage forcé : 18 h. L'Ile des esclaves : 19 h, dim. 15 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h. Danse avec les fous : 23 h, dim. 19 h.Dim. Le Mariage de Figaro : 16h.
ESPACE SAINT-SABIN (47-97-55-20). Iphigénie : 20 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Ne devient pas fou qui veut : 15 h. Dialogue avec une jeune fille morte : 20 h 30, dim. 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (42-50-76-25). Maupassant... Mon bel ami : 20 h 30.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Ce qui arrive et ce qu'on attend : 20 h 45, dim. 15 h.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Une fille entre nous : 18 h et 20 h 15. Mignonne, allons voir si la rose : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Chute : 18 h 30. Trottoir chagrin : 20 h 30. Histoire d'en chanter : 22 h 15.
HÉBERTOT (43-87-23-23). Pygmalion : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. L'Augmentation : 21 h 30.
INSTITUT FINLANDAIS (40-51-89-09). L'Histoire d'amour du siècle : 19 h, dim. 16 h.
L'EUROPÉEN (43-87-29-89). Le Banc : 21 h.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : 20 h 30, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Le Ticket du pressing : 20 h 30.
LE CARRÉ BLANC (42-81-27-14). Novochnie, Novochnie, Novochnio : 17 h.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Le Palace : 21 h.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). L'Homme en morceaux : 18 h. Edgar et sa bonne : 20 h 45, dim. 15 h 30.
LE TRIANON (46-06-63-66). Dérapage sur un clair de lune : 18 h 30, dim. 14 h 30. Schubert, le voyageur de l'hiver : 20 h 30, dim. 16 h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Escalier : 20 h. René Descartes, la passion d'un exilé volontaire : 21 h 30. Théâtre rouge. Les Dix Commandements : 18 h. Ici tu dois danser : 20 h. La Si Jolie Vie de Sylvie Joly : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Monsieur Klebs et Rozalie : 17 h et 21 h.
MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES) (42-36-27-53). Pareille à l'amour est la guerre : 20 h 30, dim. 16 h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Je me tiens devant toi nue : 16 h et 20 h 30. Huis clos : 18 h 45.Dim. A Tribute to Eugène O'Neill (en anglais) : 20h30.
MARIGNY (42-56-04-41). Je ne suis pas un homme facile : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Méliès, le magicien de l'écran : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Sexe & jalousie : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Partenaires : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Rustres : 20 h 30, dim. 16 h.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Le Golem : 21 h, dim. 15 h 30.
ŒUVRE (48-74-42-52). Roméo et Jeannette : 20 h 45, dim. 15 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (42-02-27-17). Bud dans Tu t'es vu quand t'as ri! : 21 h.
PETIT THÉATRE DE PARIS (40-89-02-89). Quatre pièces en un acte : 20 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Vingt-quatre heures de la vie d'une femme : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
RANELAGH (42-88-64-44). Les mille et une nuits d'Alatiel : 18 h 30, dim. 20 h 30. Les Enfants du silence : 20 h 45, dim. 17 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). Pétaouchnok : 20 h 30.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). L'homme qui plantait des arbres : 20 h 30. Les Mésaventures de M. Karl : 22 h 15, dim. 15 h.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45, dim. 15 h.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). A l'abordage : 20 h 30.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Fin d'été à la campagne : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Alice au pays des merveilles : 15 h. Coupeurs de virages : 21 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Les Meilleures de Guy Montagné : 20 h 30. Vous allez rire : 22 h.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Il faut que Cléo parte : 20 h 15. Les Sacrés Monstres : 22 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Eric Thomas : 20 h 30.
THÉATRE JACQUES-COURIVAUD (42-06-59-91). Le Sauvage : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Rendez-vous rue Watt : 19 h. Belle de Mai. L'Eveil des ténèbres : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Les Dessous de Labiche : 22 h, dim. 20 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Merri : 19 h. Madame de Sade : 20 h. Albedo-Solo : 22 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE MÉNILMONTANT (46-36-98-60). Le Passé confondu : 21 h, dim. 15 h.
THÉATRE MONTORGUEIL (42-71-37-58). Quelque chose de pourri dans le royaume : 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Demain, une fenêtre sur rue : 20 h 30, dim. 15 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (44-41-36-36). Grande salle. John Gabriel Borkman : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Juste le temps de vous embrasser : 19 h. On va faire la cocotte, Mais n'te promène donc pas toute nue : 20 h.
THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Petite salle. Ambulance : 19 h, dim. 15 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Arlequin serviteur de deux maîtres : 20 h, dim. 16 h 30.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Etre ou ne pas être fille fatale : 19 h, dim. 18 h. Le Conte d'hiver : 20 h 45, dim. 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). Verlaine : 19 h. Les Petites Femmes de Maupassant : 20 h 30.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). l'Orchestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Marc Jolivet : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Grande salle. Madame Klein : 20 h 30, dim. 16 h.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). L'Ours ; la Demande en mariage : 20 h 30.

PARIS EN VISITES

LUNDI 19 AVRIL

«Les salons Napoléon III de la maison Opéra et les hôtels du parc Monceau», 15 heures, 5, rue du Docteur-Lancereaux (D. Bouchard).

«Cités d'artistes sur le versant chaud de la butte Montmartre», 10 h 30, métro Abbesses (V. de Langlade).

«De la haute galanterie à la basse finance du quartier Breda», 14 h 45, métro Pigalle sortie Guimard (V. de Langlade).

«Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges», 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

«Exposition : Aménophis III», 16 heures, Grand Palais (Paris et son histoire).

«Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine, exotisme et dépaysement assurés», (deuxième parcours), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris-Autrefois).

«Le marché aux puces de Saint-Ouen a cent ans, les nouvelles installations», 15 heures, métro Porte-de-Clignancourt (Paris-Autrefois).

«Au Palais-Royal : trois siècles d'histoire de Paris», 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des antiquaires (Connaissance de Paris).

«L'Institut Pasteur», 14 h 30, 25, rue du Docteur-Roux (I. Hauller).

«Exposition : Aménophis III», 16 h 30, Grand Palais (C. Merle).

«L'Opéra de Paris, chef-d'oeuvre de Charles Garnier», 11 heures, Marches de l'Opéra, Groupe de la danse (D. Fleuriot).

«Le parc du château de Versailles et sa replantation», 14 h 30, RER C Versailles-Château, sous la statue de Louis XIV (cour d'honneur) (Office de tourisme de Versailles).

«Les salons de réception de l'Hôtel de Ville» (limité à trente personnes), 14 h 20, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobau (Cazes).

«Les salles souterraines nouvellement fouillées des thermes de Cluny», 11 heures, Musée de Cluny (P.-Y. Jaslet).

«La Sorbonne», 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (P.-Y. Jaslet).

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

L'ADVERSAIRE. v.o. : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenuë Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
BENNY'S VIDEO. v.o. : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
CŒUR DE MÉTISSE. v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
DE FORCE AVEC D'AUTRES : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).
JENNIFER 8. v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
LE SEPTIÈME CONTINENT. Michael Haneke. Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Histoire permanente du cinéma : A travers les rapides (1920), de Mauritz Stiller, 16 h 30 ; Hommage à Frank Borzage : l'Adieu aux armes (1932, v.o. traduction simultanée par casque), de Franck Borzage, 19 h ; Secrets (1923-1924, v.o. traduction simultanée sous casque), de Frank Borzage, 21 h ; la Nuit de tous les dangers : la Chevauchée des morts-vivants (1975, v.o.), d'Armando de Ossorio, Evil Dead III : Army of Darkness (1992, v.o. s. - t.f. - en avant-première), de Sam Raimi, Un million d'années avant Jésus-Christ, (v.f.), de Don Chaffey, A des millions de kilomètres de la Terre (1957, v.o. sous- titres néerlandais), de Nathan Juran, 23 h.

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : A travers l'orage (1920), de David Wark Griffith, 16 h 30 ; Hommage à Frank Borzage : le Repentir (1921-1922), de Frank Borzage, The Valley of Silent Men (1922), de Frank Borzage, 19 h ; Comme les Grands (1934, v.o. traduction simultanée sous casque), de Frank Borzage, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

Beyrouth, mille et une images : la Châtelaine du Liban (1956), de Richard Pottier, 16 h 30 ; la Fille du gardien (1968, v.o. s.t.f.), d'Henri Barakat, 19 h ; le Faussaire (1981, v.o. s.t.f.), de Volker Schlöndorff, 21 h.

DIMANCHE

Beyrouth, mille et une images : Jamilé sous les cèdres (1939), de Charles d'Espinay, Un Egyptien au Liban (1952, v.o. s.t.f.), de Fernotche, 16 h 30 ; Goha (1958), de Jacques Baratier, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Les Cinémas du Canada : Histoires de perles (1977, v.o. s.t.f.), d'Ishu Patel, J.A. Martin photographe (1976, v.o. s.t.f.), de Jean Beaudin, 14 h 30 ; Après la vie (1978, v.o. s.t.f.), d'Ishu Patel, Dernières Fiançailles (1973, v.o. s.t.f.), de Jean-Pierre Lefèvre, 17 h 30 ; Tony de Peltrie (1985, v.o. s.t.f.), de Philippe Bergeron, Pierre Lachapelle, Pierre Robidoux, Daniel Langlois, le Déclin de l'empire américain (1986, v.o. s.t.f.), de Denys Arcand, 20 h 30.

DIMANCHE

Les Cinémas du Canada : le Chandail (1980, v.o. s.t.f.), de Sheldon Cohen, Mon oncle Antoine (1970, v.o. s.t.f.), de Claude Jutra, 14 h 30 ; l'Ours renifleur (1992, v.o. s.t.f.), de Co Hoedeman, Léolo (1991, v.o. s.t.f.), de Jean- Claude Lauzon, 17 h 30 ; Sports et transports (1952, v.o. s.t.f.), de Colin Low, Forbidden Journey (1949, v.o. s.t.f.), de Richard J. Jarvis, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

Ritratti di Roma : Bûchers et Poisons : Je meurs martyr de bon coeur (1990), de Marilisa Calo, Béatrice Cenci (1956), de Riccardo Freda, 13 h 30 ; Ventennio : Rhapsodie romaine (1935), les Garçons de la rue Panisperna (1988), de Gianni Amelio, 16 h ; la Guerre et l'après-guerre : Rome, ville ouverte (1945), de Roberto Rossellini, 18 h 30 ; Fastes impériaux : la Voie impériale (1963), de Fernando Cerchio, Quo vadis ? (1913), d'Enrico Guazzoni, 21 h.

DIMANCHE

Ritratti di Roma : la Ville éternelle : Fellini Roma (1972), de Federico Fellini, 13 h 30 ; la Ville abstraite : la Terre vue de la Lune (1966), de Pier Paolo Pasolini, le Ventre de l'architecte (1987), de Peter Greenaway, 16 h ; la Ville éternelle : Comment on illumine la basilique vaticane (1935), Roma (1990), de Michelangelo Antonioni, le Latium (1987), de Folco Quilici, 18 h 30 ; Ce que nous étions : les Fleuristes (1950), de Francesco Maselli, Dommage que tu sois une canaille (1954), d'Alessandro Blasetti, 21 h.

LES EXCLUSIVITÉS

A FLEUR DE MER (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
AGAGUK (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
LES AMIES DE CŒUR (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
ANTONIA & JANE (v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Bienvenuë Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G.-de-Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
ARIZONA DREAM (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
AVRIL ENCHANTÉ (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
BAD LIEUTENANT (**) (v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
COUP DE JEUNE : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
LA CRISE : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
CUISINE ET DÉPENDANCES : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
DERNIÈRE LIMITE (**) (v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).
DES HOMMES D'HONNEUR (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DES JOURS ET DES NUITS DANS LA FORÊT (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).
DRACULA (*) (v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
EPOUSES ET CONCUBINES (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
FORTRESS (*) (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).
HÉROS MALGRÉ LUI (v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18).
HISTOIRES DE FANTOMES CHINOIS N° 3 (v.o.) : Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88).
HYÈNES (v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
IMPITOYABLE (v.o.) : Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
INDOCHINE : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE JEUNE WERTHER : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LE JOUR DU DÉSESPOIR (v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LIGHT SLEEPER (**) (v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LIOUBOV (v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LOIN DE BERLIN (v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LUNES DE FIEL (*) (v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MALCOLM X (v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
MARIS ET FEMMES (v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MENSONGE : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES MILLE ET UNE FARCES DE PIF ET HERCULE : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES NUITS FAUVES (*) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
L'ŒIL DE VICHY : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PETER'S FRIENDS (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
LE PETIT PRINCE A DIT : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
SAMBA TRAORÉ (v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
SANTA SANGRE (**) (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LA SÉVILLANE : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SISTER ACT (v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE SOUPER : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE TEMPS D'UN WEEK-END (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47).
THE CRYING GAME (*) (v.o.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
THE UNBELIEVABLE TRUTH (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
TOUS LES MATINS DU MONDE : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
UN COEUR EN HIVER : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
UN LIEU DANS LE MONDE (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES VISITEURS : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

هكذا من الأصل

CULTURE

ARCHITECTURE

Tadao Ando, du minimalisme au baroque

Une exposition exceptionnelle pour révéler une œuvre hors du commun

TADAO ANDO
au Centre Pompidou

Tadao Ando est l'un des plus grands architectes vivants, et quelques-uns de ses admirateurs sont enclins à en faire l'un des phares de ce siècle. Pas un constructeur vaguement perméable à la culture de son art, pas un étudiant ne saurait résister à cette évidence largement déployée par la presse spécialisée, même si peu d'entre eux ont eu la chance de mettre les pieds au Japon, unique – et nationale – terre d'accueil des œuvres du maître, jusqu'à ces dernières années tout au moins. Pourtant, le grand public – et même le très grand public – aura eu l'occasion d'entrevoir son travail pourvu qu'il se soit rendu à Séville, ou qu'il ait suivi, même de loin, la spectaculaire aventure de l'Exposition universelle. Le pavillon du Japon dominait l'île de la Cartuja, immense vaisseau de bois renversé qui tenait à la fois du monument au soleil et du temple. Un temple où l'on célébrait les merveilles du pays, depuis l'art de la cocotte en papier à celui des lasers et des ordinateurs, en passant par toutes les valeurs sûres de la tradition, au premier rang desquelles l'architecture.

Avec son exposition Tadao Ando, le Centre de création industrielle (CCI), titulaire de la «chaire» d'architecture au Centre Pompidou, frappe à nouveau un grand coup. Les amateurs de ces monographies consacrées aux plus célèbres et souvent aux plus grands des maîtres d'œuvre contemporains, comme Le Corbusier, Rossi, Kahn, etc., regretteront sans doute d'apprendre qu'il s'agirait sans doute d'une des dernières du genre, la tendance allant désormais vers des sujets transversaux. Tadao Ando s'est lui-même chargé de la rude besogne de présenter son œuvre, et a lui-même produit, aidé de quelques mécènes japonais, cette impressionnante autocélébration. Louable économie pour le Centre, œuvre pie pour l'artiste. Et pour le public aussi qui ne peut qu'être ébloui par la démonstration de cet architecte né en 1941 à Osaka.

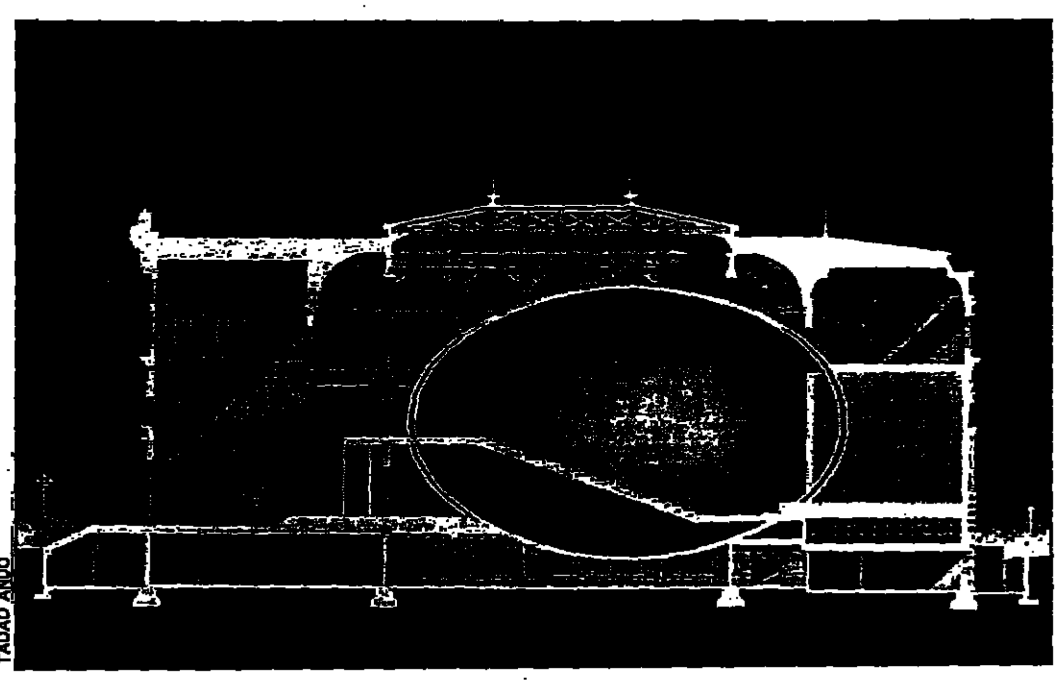
L'exposition est en elle-même une œuvre, et même la seule œuvre, hélas éphémère, de Tadao Ando en France. Ce n'est pas, on l'a vu, faute de célébrité, ni même du génie certain de la communication qu'aura su déployer depuis des années cette personnalité pourtant peu loquace, voire monosyllabique, mais dotée d'une épouse plus prolixe. Ainsi, dès 1982, alors qu'il n'avait construit qu'une vingtaine de maisons et deux ou trois centres commerciaux, l'Institut français d'architecture lui avait consacré ses salles de la rue de Tournon. En 1988, ce fut le tour d'Arc-en-Rêve, à Bordeaux, puis, en 1989, celui de l'Académie d'architecture, vénérable institution s'il en est.

Démarche éclectique

Ando, qui n'a pas cinquante ans, a alors, pense-t-on, atteint la perfection d'un style fondé sur un génie inné de la tradition japonaise et un formidable savoir acquis au cours de voyages auprès des plus grands maîtres occidentaux. Cet ancien boxeur, qui s'était pris de passion, en pur autodidacte, pour l'art de construire, «croise» Le Corbusier, auquel il voue un véritable culte. Pas de chance, le maître vient de mourir lorsqu'Ando arrive à Paris, en 1965. Dans l'estimable biographie qu'il se consacre en tête du catalogue, il parle aussi de son voyage en Finlande, à la recherche d'Aalto, de sa passion studieuse pour Michel-Ange, ou encore, étonnant triptyque culturel, de ses *«dialogues avec Loos, Gaudi ou Palladio»*.

De cette démarche éclectique et curieuse où l'on voit les pionniers du Mouvement moderne flirter avec les vétérans du Baroque ou même les marginaux de l'Art nouveau, le Tadao Ando de la fin des années 80 paraît n'avoir longtemps gardé qu'une extrême rigueur classique, une parfaite sobriété, un sens de la géométrie, des formes épurées et des matériaux bruts, un vocabulaire enfin qui, à une ou deux courbes près, pourraient trouver leurs origines dans le seul Japon.

Il y a cependant chez lui un étrange lyrisme dans sa manière même de refuser le lyrisme, une tentation d'absolu dans le dépouillement et la recherche du détail, qu'exprimait avec justesse le titre du catalogue de l'IFA, *Minimalisme*. Cette manière d'être et de penser ne fait au fond que se confirmer avec l'Eglise sur l'eau, à Hokkaïdo, la chapelle du mont Rokko; ou l'Eglise de la lumière, à Osaka, jalons majeurs de la décennie 80. Elles donnent certes une dimension nouvelle au symbole de la croix, beaucoup penseront une spiritualité renouvelée, même si c'est par un emprunt quasi animiste aux anciens dieux nippons de la nature et des saisons. Mais ici même, alors qu'en familier de Michel-Ange il pourrait se laisser aller à plus de souplesse de l'âme ou de la forme, il laisse loin derrière lui les plus austères des Cisterciens, dresse l'espace à la plus stricte ascèse, poussant au plus loin le fameux *«less is more»* (1) de Mies Van der Rohe, sans pour autant rien renier des matériaux, pour atteindre une sorte de masochisme voluptueux. Nous sommes ici, dans cet univers de béton dur et doux comme la pierre des monuments bénédictins, fort et sobre comme La Tourette, assez proche de ce qu'il faut bien nommer l'extase architecturale.



TADAO ANDO

Le projet Nakanoshima II d'œuf urbain.

Est-ce à travers cette extase qu'il s'en est retourné vers ses amours baroques? Toujours est-il que si l'on en croit la somptueuse progression de son exposition à Beaubourg, le minimalisme original de Tadao se trouve désormais enfermé dans un coffre à souvenirs. L'architecte, au cours des dernières années, semble avoir connu une étonnante mutation. Ses projets changent d'échelle pour devenir piranésiens. Son architecture quitte la ville ou même une position de dialogue frontal avec la campagne pour embrasser, presque enserrer, le paysage. Il le dompte, ce paysage, il le terrasse, il le creuse, il l'arrache, le laboure. Son minimalisme enfin atteint au simplisme, à moins qu'il n'y sombre. Le Musée de littérature d'Himeji, à Hyogo, le Musée d'art contemporain de Naoshima, à Okayama, le centre culturel de Nara, le projet Nakanoshima II, immense parc culturel à Osaka, tous ces projets, souvent illustrés de maquettes aux frontières du réel et du fantastique, indiquent une trajectoire pour le moins surprenante, ponctuée d'immenses salles aux formes d'œuf déposées parfois dans le ventre étonné de vénérables théâtres... Un vrai rêve de psychanalyste.

Les changements d'échelle, souvent consécutifs à une évolution de la notoriété, ne sont pas toujours des événements heureux dans l'œuvre des architectes. La splendeur étudiée de l'exposition Tadao Ando, au Centre de création industrielle, le luxe de ses maquettes, l'absolu professionnalisme de son maître d'œuvre, le plaisir d'invention donné par ses dessins ne doivent pas nous abuser. L'exposition, c'est vrai, est une œuvre en soi, elle oublie – et fera oublier à d'éventuels maîtres d'ouvrage – une question d'importance : Ando perd-il son âme en endossant ainsi les vêtements du gigantisme? Nous emmène-t-il, à sa manière, vers un nouveau monde dont les prémisses seraient ceux, par exemple, d'un Boullée? Question subsidiaire, en ces temps où la «quarantaine» fait figure d'âge-clé dans la carrière d'un architecte : qui sera vraiment en mesure de maîtriser les projets de grande échelle sans perdre une part de son talent, sans céder à la mégalomanie?

FRÉDÉRIC EDELMANN

(1) Littéralement «le moins c'est le plus».

▶ Tadao Ando, Centre de création industrielle, Centre Pompidou. Jusqu'au 24 mai. Tous les jours, sauf mardi de midi à 22 heures. Samedi et dimanche, de 10 heures à 22 heures. Entrée : 20 F. Catalogue : 96 p.

MUSIQUES

Bartok, la hantise de l'essentiel

Deux œuvres maîtresses réunies pour la première fois en France

LE MANDARIN MERVEILLEUX et **LE CHATEAU DE BARBE-BLEUE**
au Palais des sports de Bordeaux

de notre envoyée spéciale

Serions-nous dans une «année Bartok» célébrant quelque anniversaire? Sourcils froncés, on saisit un dictionnaire : non, il est né en 1881 et mort en 1945. C'est donc à de pures coïncidences que l'on doit cette avalanche actuelle de nouvelles versions du *Mandarin merveilleux* : la chorégraphie d'Istvan Herzog pour le Ballet-Théâtre de Bordeaux précède celle de James Kudelka pour le Ballet national du Canada à Toronto et vient après les spectacles de Béjart à Lausanne (*le Monde* du 7 décembre 1992) et de Milko Sparemblek pour le Ballet de l'Opéra de Nice. Quant au *Château de Barbe-Bleue*, sa dernière représentation bordelaise, dimanche, précédera de cinq jours sa première au Châtelet.

A Bordeaux seul, en revanche, l'excellente idée de présenter dans la même soirée ces deux œuvres maîtresses. A vrai dire, ce jumelage est pratiqué couramment en Hongrie, patrie du compositeur (on y ajoute même parfois le ballet *le Prince de bois*, ce qui fait un peu beaucoup) : il ne l'avait jamais été en France. Or il assure au spectacle une forte cohérence non seulement musicale, cela va de soi, mais dramatique (même économie de moyens, de personnages, même hantise de l'essentiel), voire thématique : n'est-ce pas la toute-puissance du désir qui mène Judith, l'épouse de Barbe-Bleue, comme le Mandarin?

Quatre voyous utilisent une prostituée pour attirer et détrousser ses clients. Ils ont beau étouffer, poignarder puis pendre le troisième de ceux-ci, un mandarin : il ressuscite chaque fois, jusqu'à l'assouvissement de sa passion sur le corps de la fille. Créé en 1926 à Cologne, aussitôt interdit *«pour raisons morales»* par le maire de l'époque, Konrad Adenauer, *le Mandarin merveilleux* va subir d'autres censures pudibondes (notamment à Budapest) et n'entrera au répertoire international qu'à partir de 1942, avec la version d'Aurel von Milloss à la Scala de Milan. Beaucoup d'autres suivront, de Moscou à New-York. Curieusement, malgré la valeur de la partition et du livret, aucune n'a marqué l'histoire du ballet. Celle d'Istvan Herzog ne le fera pas non plus : sa chorégraphie reste trop attachée à un néoclassicisme qui paraît aujourd'hui ranci. Au moins a-t-il le mérite de raconter l'histoire avec clarté, concision et force expressive. En Mandarin, Paolo Bortoluzzi, directeur de la troupe bordelaise, montre qu'il a conservé, à cinquante-cinq ans, sa jeunesse de lignes, sa présence scénique et son légendaire art de bouger.

Sept tours fantastiques à la Victor Hugo

Le Château de Barbe-Bleue est mis en scène par Maté Rabinovski. Avec son décorateur Daniel Ogier, il a sagement renoncé à illustrer à la lettre l'ouverture des sept portes, exigée par Judith malgré les mises en garde de son époux : s'il est possible de donner à voir une salle des tortures ou une salle d'armes, bien des scénographes ont échoué à représenter un immense empire ou un lac de larmes. On a fait ici confiance à la puissance de la musique, du texte et du chant. Les portes sont symbolisées par les noires silhouettes de sept tours fantastiques à la Victor Hugo, se détachant l'une après l'autre par de sobres éclairages. Judith et Barbe-Bleue sont incarnés par deux chanteurs de l'Opéra de Budapest, encore inconnus en France, mais qui ne devraient pas le rester. Elle, Katalin Szendrenyi, voix magnifique de couleur, d'ampleur, d'égalité dans tous les registres; lui, Mihaly Kalmandi, voix moins éclatante peut-être, mais si bien accordée au personnage dans sa noblesse, son intériorité, sa douleur. Précisons qu'à Bordeaux l'ouvrage est entièrement et fort bien sous-titré (et même doublement, deux écrans étant placés pour commodité de lecture à droite et à gauche du plateau) : un parti pris qu'on ne louera jamais assez. Et il advient ce miracle que l'on attend si souvent en vain, hélas ! dans les spectacles d'opéra : que l'on connaisse ou non le livret, on entre, souffle suspendu, dans le drame, on espère que l'insatiable curiosité de Judith ne détruira pas son bonheur, on pleure avec Barbe-Bleue sur le désastre.

Ce miracle n'aurait peut-être pas lieu, il est temps de le dire, sans ses principaux auteurs : Alain Lombard et l'Orchestre national de Bordeaux-Aquitaine. Celui-ci, enthousiasmant par sa sonorité, son raffinement, sa précision. Celui-là, dans l'épanouissement de sa maturité, dirigeant Bartok sans violence inutile mais avec une intensité dramatique sans faille, en faisant impérieusement ressortir les liens qui unissent le compositeur hongrois à Debussy. Bordeaux découvrait pour la première fois, paraît-il, *le Mandarin* comme *Barbe-Bleue* : les acclamations du public, à la fin du spectacle, donnent à penser qu'il ne les oubliera pas.

SYLVIE DE NUSSAC

▶ Palais des sports, place Ferme-Richemond. Dernière représentation le 18 avril à 14 h 30. Tél. : 56-48-58-54.

CINÉMA

Un grand voyage sentimental

1935, date du premier film mis en scène et joué par Sacha Guitry : une comédie d'amour, un régal

BONNE CHANCE
de Sacha Guitry

Marie a vingt-cinq ans. Elle est lingère dans un quartier populaire de Paris. Claude habite tout à côté. Il a cinquante ans, il est peintre. Un matin, il souhaite *«Bonne chance»* à sa jolie voisine. Il arrive à Marie un petit bonheur. Alors, elle achète un billet de la Loterie nationale et décide Claude à partager le gain, s'il y en a un. Mais, pressée par sa mère, et croyant que Claude courtise une autre femme, Marie accepte d'épouser Prosper, le benêt venu faire sa demande en mariage. Les noces auront lieu après que Prosper aura accompli une période militaire de treize jours. Or, le billet de loterie gagne le gros lot : deux millions. Avec la part qui lui revient, Claude emmène Marie pour un voyage de noces de deux semaines, «en frère et sœur».

En 1935, Sacha Guitry, qui se méfiait du cinéma (même si deux ou trois œuvres de lui y avaient déjà été adaptées par d'autres), met en scène pour l'écran sa pièce *Pasteur* afin de contrer un projet de film américain sur le savant français. Tout de suite après, il tourne *Bonne chance*, produit par Maurice Lehmann et Fernand Rivers (ce dernier faisant office également de conseiller technique). Le voilà conquis par le cinéma. Il ne s'arrêtera plus...

Bonne chance est, précise le générique, *«spécialement conçu et écrit pour l'écran par Sacha Guitry»*. On savait bien qu'il s'agissait d'un scénario original mais comme ce film semblait avoir disparu, on ne faisait plus que citer le titre sans bien savoir de quoi il s'agissait. Et puis, *Bonne chance* est reparu, il y a deux ans, en édition vidéo (1). Et puis, Bertrand Tavernier, qui le connaissait, l'a présenté dans sa récente «carte blanche» au cinéma l'Arlequin (*le Monde* du 2 avril). Et puis, comme Tavernier ne prêche jamais dans le désert, une salle parisienne reprend maintenant *Bonne chance*. Une merveille de comédie sur l'amour et le bonheur, et d'invention cinématographique. Cette même année 1935, Sacha Guitry avait écrit un roman *Mémoires d'un tricheur*, qui allait lui inspirer, en 1936, cet autre film écrit spécialement pour l'écran et devenu, lui, un classique, *le Roman d'un tricheur*. Cette même année 1935, divorcé d'Yvonne Printemps, il avait épousé Jacqueline Delubac. Ils s'aimaient depuis trois ans. Il avait cinquante ans, elle en avait vingt-cinq. Claude et Marie, dans *Bonne chance*, ce sont eux, aussi bien personnages qu'interprètes, couple en plein bonheur heureux de vivre et d'aimer, cela se voit à chaque image.

Moins concerté, dans la forme cinématographique que *le Roman d'un tricheur*, *Bonne chance* est un film en liberté qui utilise la technique de prises de vues et du montage pour fixer des idées, des dialogues pétillants, des gags, des gestes, des mouvements, des regards, un grand voyage sentimental abolissant le temps et les distances. Guitry invente, à Paris, une rue Albert-Willemetz (hommage à l'ami de toujours), fait dîner Jacqueline Delubac en tête-à-tête avec un superbe petit tableau de Renoir, lui offre un diamant et joue, avec elle, la naissance, l'épanouissement et l'accomplissement de l'amour. En la filmant, il la couve des yeux. Il donne au spectateur son propre regard pour admirer cette jolie femme, spirituelle, élégante, fine comédienne (sa voix, son jeu nous semblent étonnamment «modernes») dont il est bien plus le serviteur pliant le genou que le Pygmalion. Il valse avec elle comme un adolescent un peu fou. Aucun film de Guitry ne respire, comme celui-ci, la joie et la tendresse.

JACQUES SICLIER

(1) Aux éditions René Chateau, dans la collection *Mémoire du cinéma français*.

A l'attention des cinéphiles qui, en dehors de Paris, n'auront pas la possibilité de redécouvrir le film sur grand écran. *Bonne chance* n'a jamais été diffusé à la télévision. En revanche, son remake américain *Double chance* (Lewis Milestone, 1940, avec Ronald Colman et Ginger Rogers) y a été présenté en 1967 et 1987...

▶ Le Champo-Espace Jacques Tati, 51, rue des Ecoles, Paris 5e. Tél. : 43-54-51-60.

Cukor au Palais Garnier

Les dix ans de la Cinémathèque de la danse

La Cinémathèque de la danse a été créée, en 1983, pour accompagner le développement de l'art chorégraphique en France. Ainsi en avaient décidé Maurice Fleuret, alors directeur de la musique et de la danse au ministère de la culture, et Costa-Gavras, à l'époque directeur de la Cinémathèque française. Pour ce dixième anniversaire, on pourra voir ou revoir *My Fair Lady* au Palais Garnier.

Patrick Bensard, qui dirige la Cinémathèque de la danse depuis sa création, esquisse un bilan : *«L'une de nos missions était de rechercher de nouveaux publics pour la danse. A côté des soirées organisées à Chaillot sur des sujets pointus, parfois pédagogiques, nous avons répondu à une demande de l'Opéra de Paris qui était, en fait, une sorte de «carte blanche». Nous avons proposé des programmes de comédies musicales, le dimanche, à 19 h 30. A 60 francs la place, tout un public, très jeune, nous a rejoints. l'Opéra Garnier refuse du monde. Nous obtenons les films en avant-première avant qu'ils ne sortent en salle. En mai, nous allons montrer le film de Tony Gatlif sur les musiques et les danses tsiganes et gitanes, de la vallée de l'Indus aux pays de l'Est, de l'Egypte à l'Espagne.*

» Parallèlement aux projections, nous avons continué notre mission d'archivage et de recherche. Notre collection compte environ 1 700 vidéos et 500 films. Mais il ne faut pas oublier, qu'une fois nos frais de fonctionnement payés, il ne nous reste que 100 000 F pour acheter des films. Une misère. Notre budget principal, hors nos recettes propres, est de 2,5 millions de francs, qui viennent de la Direction de la musique et de la danse. Nous sommes le seul organisme concerné par l'image à ne pas être subventionné par le Centre national du cinéma. Alors comment réussir notre troisième mission qui serait de produire?»

Propos recueillis par
DOMINIQUE FRÉTARD

▶ My Fair Lady, de George Cukor, le 18 avril, 19 h 30, Opéra Garnier. Réservations : 42-56-08-55.

L'arrêt de la production du 45 tours

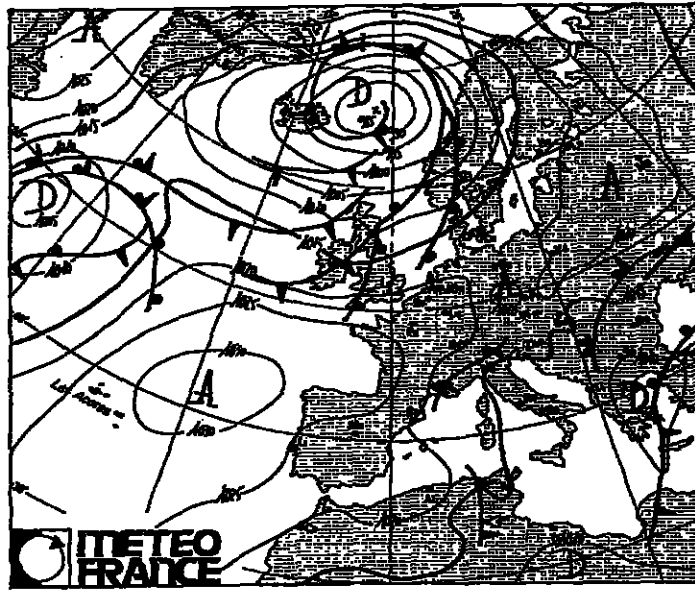
Les grandes firmes d'édition phonographique réunies au sein du Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) ont annoncé que, en accord avec les distributeurs de phonogrammes, elles arrêteraient la fabrication des disques de vinyl 45 tours à partir du 3 mai.

Cette décision intervient alors que les ventes de ce support, introduit en 1951, étaient en chute libre. En 1992, il s'était vendu 6 millions de 45 tours contre 14 500 000 en 1991. Les nouveaux formats courts (cassette deux titres et CD-single) se sont respectivement vendus à 5 millions et 4 200 000 exemplaires en 1992.

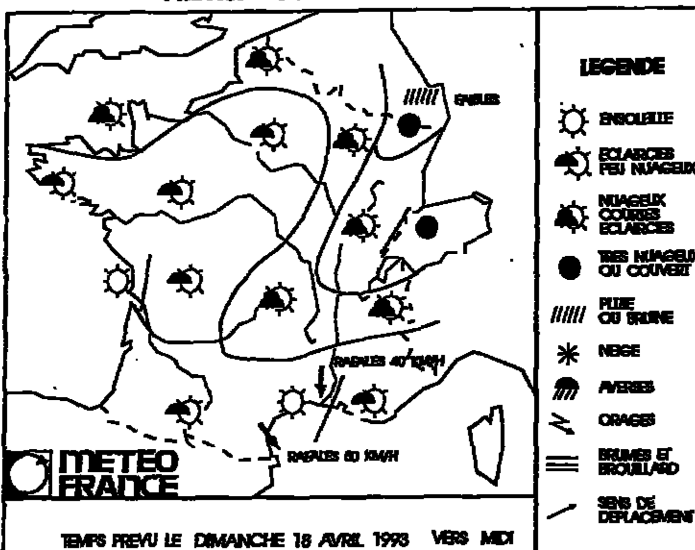
La décision du SNEP vise à donner un coup de fouet aux nouveaux supports. Quelques 45 tours devraient encore être produits, entre autres pour les radios locales qui ne sont pas encore équipées en lecteurs CD. D'autre part, on pourrait assister, comme aux Etats-Unis, à l'apparition d'éditeurs indépendants, spécialisés dans les rééditions sur vinyl.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17 AVRIL A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 18 AVRIL 1993



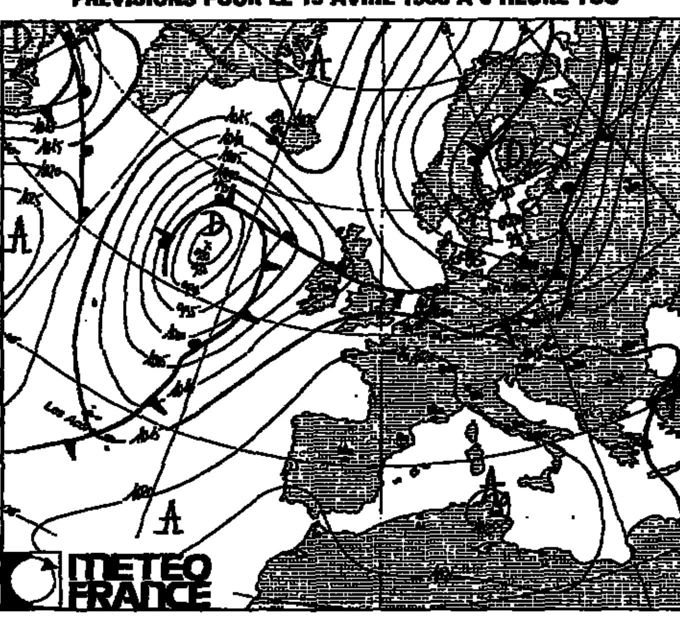
Dimanche : temps doux, souvent bien ensoleillé l'après-midi. – De la Lorraine à la Bourgogne et au nord des Alpes, le ciel restera couvert toute la matinée, mais s'éclaircira peu à peu au fil des heures. Par contre, la Lorraine restera sous les nuages toute la journée, et il tombera même quelques gouttes.

Sur les régions méditerranéennes, malgré quelques brefs passages nuageux, le ciel restera bien dégagé toute la journée. Mistral et tramontane soufferont encore à 40-50 km/h le matin, mais s'atténueront dans l'après-midi.

Partout ailleurs, le temps sera brumeux le matin, avec de nombreux nuages bas. Dans la journée, de belles éclaircies se dessineront sur toutes les régions, seules les côtes de la Manche conserveront un ciel plus gris, avec de nombreux passages nuageux.

Les températures matinales seront le plus souvent comprises entre 7 et 9 degrés au Nord, et jusqu'à 18 à 21 degrés au Sud.

PRÉVISIONS POUR LE 19 AVRIL 1993 A 0 HEURE TUC





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 17-4-93

Valeurs extrêmes relevées entre le 16-4-1993 à 18 heures TUC et le 17-4-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	17	6	D
BIARRITZ	14	6	C
BORDEAUX	16	3	N
BOURGES	15	5	N
BREST	12	9	C
CAEN	14	9	C
CHERBOURG	13	10	C
CLERMONT-FER.	12	0	B
DIJON	12	1	B
GRENOBLE	16	6	N
LILLE	16	9	C
LIMOGES	13	4	C
LYON	15	5	C
MARSEILLE	20	7	C
NANCY	15	3	C
NANTES	15	7	N
NICE	16	11	D
PARIS-MONTS.	16	10	C
PAU	14	4	N
PERPIGNAN	15	10	D
POINTE-A-PITRE	30	23	D
RENNES	16	8	C
ST-ÉTIENNE	13	1	N
STRASBOURG	16	6	N
TOULOUSE	15	6	N
TOURS	15	8	C
ÉTRANGER			
ALGER	16	7	O
AMSTERDAM	15	9	C
ATHÈNES	23	15	N
BANGKOK	35	27	N
BARCELONE	16	7	D
BELGRADE	12	3	N
BERLIN	15	5	D
BRUXELLES	15	9	P
COPENHAGUE	8	5	P
DAKAR	34	20	D
GENÈVE	15	2	D
ISTANBUL	23	10	D
JÉRUSALEM	23	13	N
LE CAIRE	39	27	D
LISBONNE	21	12	D
LONDRES	15	10	C
LOS ANGELES	20	13	C
LUXEMBOURG	15	5	C
MADRID	17	0	D
MARRAKECH	24	12	D
MEXICO	25	13	D
MILAN	13	1	B
MONTRÉAL	20	9	A
MOSCOU	5	–3	N
NAIROBI	26	15	N
NEW-DELHI	33	21	D
NEW-YORK	16	12	C
PALMA	17	4	D
PÉKIN	26	10	D
ROME	16	5	D
ROYAL OBSER.	25	21	C
SÉVILLE	25	7	D
SINGAPOUR	32	23	C
STOCKHOLM	12	4	C
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	19	11	C
TUNIS	19	9	C
VARSOVIE	10	3	N
VENISE	17	8	N
VIENNE	15	5	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brouillard	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 17 avril

TF 1

20.45 Divertissement : Le Pied à l'étrier. Invité : Michel Serrault.
22.35 Téléfilm : Meurtre à Atlantic City.
0.10 Magazine : Formule sport.
1.25 Journal et Météo.

FRANCE 2

20.50 Théâtre : Les Seins de Lola.
22.30 Variétés : Taratata.

FRANCE 3

20.45 Téléfilm : Interdit d'amour.
22.25 Journal et Météo.
22.50 Magazine : Repères.
23.45 Magazine : Musiques sans frontière.
0.30 Continentales Club.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Témoin à tuer.
22.05 Flash d'informations.
22.10 Documentaire : Descente au cœur de l'Irian Jaya.
23.00 Cinéma : The Horror Show, House 3. □
0.31 Di Rosa Girls.Manon.
0.35 Cinéma : Van Gogh. ■■■

ARTE

20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Et la vie.
22.10 Téléfilm : Un été à Lesmona.
23.55 Musique : Montreux Jazz Festival.
0.25 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).

M 6

19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Divertissement : Tranche de rire.
20.40 Téléfilm : Sarah et Diana, leur véritable histoire.
23.55 Série : L'Exilé.
0.40 Informations : Six minutes première heure.

Dimanche 18 avril

TF 1

13.20 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
15.05 Série : Perry Mason.
16.55 Disney Parade.
18.05 Des millions de copains.
19.05 Magazine : 7 sur 7. Invité : Edouard Balladur.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : SOS fantômes 2. □
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.45 Cinéma : Thank you Satan. ■
0.15 Journal et Météo.
0.25 Magazine : Le Vidéo Club.
0.40 Sport : Rugby à 7.

FRANCE 2

13.20 Dimanche Martin.
14.50 Série : Mission casse-cou.
15.40 Dimanche Martin (suite).
17.15 Documentaire : L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
18.10 Magazine : Stade 2.
19.25 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Nimitz, retour vers l'enfer. ■
22.35 Cinéma : Tolérance. ■■
0.20 Journal et Météo.
0.35 Magazine : Musiques au cœur.

FRANCE 3

13.30 Magazine : Sport 3 dimanche.
18.00 Magazine : Jamais sans mon livre.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.30, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa.
20.45 Divertissement : Spécial Benny Hill.
22.00 Magazine : A vos amours.
22.45 Journal et Météo.
23.10 Cinéma : Jenny. ■

CANAL PLUS

14.00 Série : Antoine Rives, le juge du terrorisme.
15.30 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.35 Documentaire : Les Allumés...
17.05 Documentaire : Les dauphins ont-ils une âme ?
18.00 Téléfilm : Polly West est de retour.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

19.30 Flash d'informations.
19.35 Ça cartoon.
20.25 Magazine : Dis Jérôme ?
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Tous les matins du monde. ■■■
22.20 Flash d'informations.
22.30 Magazine : L'Equipe du dimanche.
0.59 Di Rosa Girls. La Péteuse.
1.00 Cinéma : Popcorn. ■

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Documentaire : Un siècle de danse.
17.55 Documentaire : Chroniques de l'île du roi boiteux. De Jérôme Bouyer. (rediff.).
19.00 Série : Trois étoiles. D'Antoni Janes (9e épisode).
19.30 Magazine : Mégamix.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Ne dis pas que tu suis ton dernier chemin. Résistances dans le ghetto de Varsovie, 1943.
20.45 Court métrage : Du Printemps à l'hiver, il n'y a qu'un pas.
20.55 Documentaire : Musique au ghetto de Varsovie. De Krzystof Zanussi. Avec Marcel Reich-Ranicki.
21.35 Dialogue. Alain Finkielkraut/Rachel Ertel.
21.45 Documentaire : Flammes dans la cendre. De Haïm Gouri et Jaquot Ehrlich.
23.00 Dialogue. Alain Finkielkraut/Annette Wieviorka.
23.20 Documentaire : Dernière Pâque juive à Varsovie. D'Alain Jomy. L'insurrection du ghetto, avril-mai 1943.
0.05 Documentaire : L'Ombre portée, mémoire et transmissions. De Robert Bober.

M 6

13.50 Série : Cosmos 1999.
14.45 Série : Soko, brigade des stups.
15.40 Magazine : Fréquenstar. Patricia Kaas.
16.35 Magazine : Flashback. Spécial guitare.
17.05 Série : L'Exilé.
18.00 Série : Clair de lune.
19.00 Série : Tonnerre mécanique.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Sport 6 (et à 1.00).
20.50 Téléfilm : Qui a tué Joy ? De John Llewellyn Moxey.
22.30 Magazine : Culture pub.
23.00 Téléfilm : Liaisons à domicile. De Raoul Chenille.
0.25 Informations : Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Nouba.

CARNET DU Monde

Naissances

Martine DEHAUT,
Claude LENTSCHENER,

ont la joie de faire part de la naissance de

Antoine,

le 13 avril 1993.

Décès

– Le général (c.r.) J.-H. Auffray,
son époux,
Mme Y. Macquet,
sa mère,
Claude et Marc Dayan,
Marie-Noëlle et Jean-Marie Leyat,
Yves et Bénédicte Auffray,
Pierre Auffray,
Jacques Auffray et Anne Barberon,
Alain Auffray,
ses enfants,
Mélanie, Sarah, Claire, David, Jérémie, Victor et Judith,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Christiane AUFFRAY,
née Mercier,

survenu le 12 avril 1993, à Saint-Cloud.

La cérémonie religieuse a été célébrée le vendredi 16 avril, en l'église de Saint-Cloud centre, suivie de l'inhumation à Mouflières-par-Oisemont (Somme).

11, rue du Crillon,
92210 Saint-Cloud.

– La société MWM SA,
Son président,
Ses collaborateurs,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Eliane COCHET,
née Limousis,

leur actionnaire et amie.

« Riga quod est saucium. »

– Le président de l'université Joseph-Fourier (Grenoble-I),
Les membres du bureau,
Le doyen de la faculté de médecine,
Et l'ensemble des personnels hospitalo-universitaires de Grenoble,
ont la tristesse de faire part du décès de

Gilbert FAURE,
professeur à la faculté de médecine
(service urologie).

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

– Mme Georges Liber,
née Renée Flachon,
son épouse,
Catherine Liber, Elisabeth Liber, Robert Vinet, Michel et Julia Liber,
ses enfants,
Antonin, Basile, Oscar et Elsa,
ses petits-enfants,
Paule Flachon,
sa belle-sœur,
ont la tristesse de faire part du décès de

Georges LIBER,
ancien élève
de l'Ecole centrale de Paris (45),
capitaine de frégate (c.r.),
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 15 avril 1993, à l'âge de soixante-dix ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux, le lundi 19 avril à 9 h 30, entrée principale.

4, place Violet,
75015 Paris.

Anniversaires

– Depuis le 19 avril 1979,

Henri GARIH,

a quitté ce monde.

Son souvenir doux et chaleureux est toujours présent dans le cœur de sa famille et de tous ses amis.

– Il y a quatre ans, le 18 avril 1989,

Charles SOUSSAN,

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient, en ce jour anniversaire, une pensée affectueuse pour lui.

De la part de
Sa fille, Danielle.

Conférences

– Conférence et débat avec déjeuner sur place, Journée du 29 avril 1993, sur bateau (port de Suffren), Paris-15e). Thèmes : « L'ex-Union soviétique après la fin de la guerre froide. Les Européens de l'Europe des Douze et le traité de Maastricht. Quel avenir pour l'Afrique (aide humanitaire ou au développement) ? »

Renseignements et inscriptions : 47-23-47-47 (heures de bureau).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6021

HORIZONTALEMENT

I. Son travail l'oblige souvent à s'agenouiller. Est dans la panade. A souvent le bras long et met parfois les gens dans une situation instable. – II. Retraites ou reculs. Divinité. – III. Qualité d'un trois-quarts. Grappes ou râpes. – IV. Ont besoin d'un bon coup de peigne. Un embonpoint prometteur la désigne pour un sacrifice rituel. – V. Souvent frappé par Mozart. Attire bien des mouches. – VI. Non payé. N'a rien d'extraordinaire. Abréviation. – VII. N'était pas étrangère à la question. Ce que fait un homme qui soutient une grue. Lettre. – VIII. Prouve la qualité des paillasses. Ont une cervelle d'oiseau. – IX. Titre. Mission. – X. Symbole. Peu brillante. Essence. Ne sut pas concéder à ses descendants une vie exempte de soucis. – XI. Eclats d'une rose. Détenus, ils doivent être bien gardés. En visite. – XII. Est malin comme un singe. Grands nettoyages. – XIII. Ont une repartie facile. Terme de jeu. Partie de la Sologne. – XIV. Crut devoir insister sur certains points pour ne pas prendre parti. Eloignai de tout voisinage. – XV. Touchent d'abord ce qu'ils veulent gagner. Ne fait pas commune.

VERTICALEMENT

1. S'agitait dans les « campagnes ». Ville étrangère. Courant continu. – 2. Avec lui, tout est une question de proportion. Commencer par le commencement. Adverbe. – 3. Se mettent inutilement à l'ouvrage. Satisfit un besoin. – 4. Ce qu'était Bayard. Ne sont pas douces pour les aigrefins. Se montre réfractaire. – 5. Fait une « rafle ». Se suivent sans se ressembler. S'épanouit sous l'effet d'une envie mal contenue. – 6. Plains. Personnes incrédules. Sonnait et trébuchait. – 7. Filets. Bien protégées. Prix réduit de moitié. – 8. En France. Ne point en avoir n'empêche pas d'en avoir. Sentent généralement le renfermé. – 9. Pronom. Genre. Passe aux actes. – 10. Etait au service d'un dieu. Carrière qui n'offrait aucun attrait à ceux qu'elle accueillait. Ne saurait être considéré comme un bon mouvement. – 11. Joue un rôle protecteur. On s'efforce de les déposséder. Abréviation. – 12. En instance. Particule. Symbole. Se tenait. – 13. Fut mise temporairement hors d'état de plaire. Préposition. Ne part pas sans faire de bruit. – 14. Reçoivent des roses. En famille, il se partage plus aisément qu'un héritage. Lettres d'amour. – 15. Rien ne va plus quand ils retrouvent leurs « forces ». Il en faut beaucoup pour remplir une pipe.

Solution du problème n° 6020

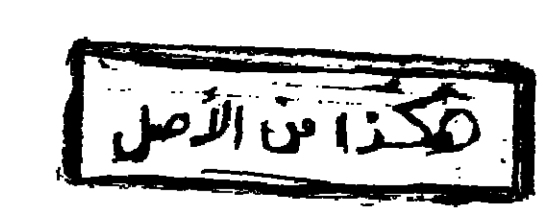
Horizontalement

I. Passables. – II. Ilien. Ile. – III. Otaries. – IV. Nimbés. Et. – V. N.E. Ermite. – VI. Iris. Elan. – VII. Are. – VIII. Ras. Paume. – IX. Va. Elsa. – X. Canard. Ré. – XI. Ale. Oasis.

Verticalement

1. Pionnier. Ca. – 2. Altier. Aval. – 3. Siam. Insane. – 4. Serbes. – 5. Anier. Apéro. – 6. Esméralda. – 7. Lis. Iléus. – 8. El. Eta. Mari. – 9. Sentence. Es.

GUY BROUTY



Un collectif budgétaire difficile

Il faudra attendre une quinzaine de jours pour savoir comment le gouvernement va réduire les déficits publics, ceux de l'Etat et de notre système de protection sociale. C'est en effet au cours du conseil des ministres du mercredi 5 mai que Nicolas Sarkozy, ministre du budget, fera connaître son «collectif», c'est-à-dire le projet de loi modifiant pour 1993 les dépenses et les recettes de l'Etat, arrêtées par le Parlement à la fin de l'année dernière.

Tâche difficile. Non seulement certaines dépenses ont été sous-estimées dans le budget initial de 1993, mais les recettes continuent de se tarir, notamment celles de TVA qui, au cours du premier trimestre, ont été anormalement basses. Du coup, les derniers pointages font apparaître un déficit budgétaire qui, pour cette année, pourrait atteindre 350 milliards de francs. De même les déficits sociaux pourraient-ils atteindre 50 milliards de francs. Soit au total 400 milliards de francs environ de besoins de financement public. Ce sont probablement des chiffres très voisins que fera apparaître dans une dizaine de jours la commission Raynaud mise en place le 9 avril par M. Balladur pour évaluer les déficits publics. On sait déjà que diverses taxes vont être alourdies, celles qui portent sur le tabac, l'alcool, l'essence. Tout le problème est de savoir jusqu'où l'Etat peut aller dans sa ponction fiscale sans courir le risque d'aggraver la récession puisque alourdir les prélèvements, c'est bien sûr ponctionner du pouvoir d'achat et freiner les dépenses de consommation.

Le débat est loin d'être clos au sein du gouvernement. Globalement l'alourdissement des prélèvements atteindrait une cinquantaine de milliards de francs sur une année entière, soit 20 à 25 milliards en 1993. Pour compléter ce que les taxes sur l'essence, le tabac, l'alcool, ne pourront pas fournir à elles seules, le problème se pose de savoir à quel impôt avoir recours. M. Balladur ne cache pas sa préférence pour une hausse de la TVA dont les effets sur l'activité lui semblent moins nocifs qu'un relèvement des cotisations sociales ou de la CSG. Toutes ces taxes seraient versées dans un Fonds destiné à venir en aide à notre système de protection sociale.

Le premier ministre, avant de prendre une décision, veut avoir connaissances des études d'impact sur la conjoncture de ces différentes formes de prélèvements. Ne risque-t-il pas de changer d'avis quand il découvrira le danger d'avoir à alimenter en permanence avec des recettes d'Etat un Fonds de sauvetage de la Sécurité sociale? Ne changera-t-il pas d'avis en découvrant certains calculs démontrant les effets nocifs d'une hausse de la TVA qui entraîne directement et immédiatement des hausses de prix? Et par contre-coup des tensions salariales.

ALAIN VERNHOLES

□ **Une union économique est concevable sans monnaie unique selon M. Schlesinger.** – La mise en place d'une monnaie unique n'est pas forcément *«la conclusion logique»* du processus d'intégration économique européen, a déclaré, vendredi 16 avril à Los Angeles, le président de la Bundesbank, Helmut Schlesinger. *«Un marché unique peut exister sans requérir forcément une intégration monétaire plus poussée»*, a-t-il précisé lors d'une conférence de presse devant le World Affairs Council. Il est erroné, a ajouté l'orateur, de penser que le marché unique européen ne sera achevé que lorsque l'Europe sera dotée d'une monnaie unique. Aussi importante que soit l'indépendance de la banque centrale d'un pays, elle ne peut être considérée comme *«un remède à tous les maux»*, a encore déclaré le président de la «Buba». *«La politique monétaire ne peut pas compenser des politiques fiscales et salariales mal orientées»* et la lutte contre l'inflation requiert *«la volonté du corps politique et de la société»*, a-t-il ajouté.

Les projets de réforme du premier ministre

La volonté de rupture

Suite de la première page

A Bercy, même si Edmond Alphandéry a été jusqu'à présent très occupé par les réunions internationales du G 7 (le groupe des sept pays les plus industrialisés), le projet de loi portant sur la réforme de la Banque de France et les modifications à apporter à la loi de privatisation de 1986 sont pratiquement prêts, le projet visant à la réforme de la Caisse des dépôts étant un peu moins avancé.

Promise aux marchés des changes pour assurer que la politique monétaire ne sera plus soumise aux aléas politiques, la loi visant à accorder l'*«autonomie»* à la Banque de France doit être adoptée au cours de l'actuelle session parlementaire. *«Autonomie»* ou *«indépendance»?* M. Balladur utilise le premier terme, affirmant qu'il n'y a aucune différence avec le second. Il ne retiendra pas, pour autant, la proposition de loi élaborée au début de l'année par l'UDF. Le projet préparé par le gouvernement prévoit certes, et comme dans celui de M. Giscard d'Estaing et de ses amis, de transférer la responsabilité de la gestion monétaire (la création de monnaie, la gestion des taux d'intérêt, etc.) à la banque centrale, le gouvernement restant, comme en Allemagne, le décideur en matière de taux de change. Mais il s'en différencie par certaines modalités.

Qui dirigera la Banque? C'est naturellement à travers la composition du conseil de la Banque et le fonctionnement de cet organisme de direction que doit se réaliser l'autonomie attendue. Pour le premier ministre, ce conseil doit être composé non seulement de représentants de l'Etat, mais aussi de personnalités représentatives des forces économiques et sociales du pays. Le mode de leur désignation n'est pas encore arrêté. Edouard Balladur ne veut pas, en tout cas, d'un système comme ceux en vigueur dans les institutions que sont le Conseil constitutionnel ou le Conseil supérieur de l'audiovisuel, où les membres sont nommés, à raison d'un tiers chacun, par le président de la République, le président de l'Assemblée nationale et celui du Sénat.

Si le conseil de la Banque décide de la politique monétaire, le gouverneur – le numéro un – n'en jouera pas moins un rôle important. S'inspirant du modèle allemand (le président de la Bundesbank est nommé par le chef du gouvernement, le chancelier), Edouard Balladur souhaite que le gouverneur de la Banque de France soit nommé par le gouvernement. Il aura un mandat irrévocable et renouvelable. Ce mandat sera à durée limitée – entre quatre ans (c'est la durée du mandat du président de la Réserve fédérale américaine) et huit ans (c'est celle du mandat du président de la Bundesbank), la décision n'est pas encore arrêtée.

Confirmer ou non les PDG des sociétés nationalisées

Sur la polémique qui oppose traditionnellement la direction du Trésor du ministère de l'économie et la Banque de France à propos du contrôle et de la réglementation bancaire, le premier ministre n'a pas d'états d'âme : le contrôle restera de la responsabilité de la banque centrale (le gouverneur présidera toujours la commission bancaire), la réglementation continuant à relever du gouvernement (le ministre de l'économie sera toujours le président du comité de la réglementation bancaire).

En ce qui concerne les privatisations, le gouvernement va reprendre la loi de l'été 1986 et y apporter, compte tenu des *«leçons du passé»*, quelques modifications. Elles porteront notamment sur la liste des entreprises à privatiser (toutes les sociétés publiques du secteur concurrentiel) et surtout sur la composition et le rôle de la commission de privatisation. Le premier ministre l'a déjà annoncé, il ne souhaite pas engager une «chasse aux sorcières» dans les entreprises nationalisées. Mais un article du nouveau projet devrait indiquer que, si le gouvernement décide de privatiser une entreprise (par un simple décret ministériel), il aura le droit au préalable de confirmer, ou non, le président de cette entreprise.

Concernant enfin la Caisse des dépôts et consignations, Edouard Balladur avait été particulièrement choqué par le comportement de cette institution – et surtout de son directeur général d'alors, Robert Lion – dans le raid manqué sur la Société générale, en 1988. A la suite de cette affaire, le député de Paris avait fait à l'Assemblée nationale une proposition de loi très radicale qui organisait un éclatement complet de l'institution, vieille de plus de cent soixante-quinze ans.

Le premier ministre est, semble-t-il, revenu à des sentiments moins révolutionnaires. Le projet que le gouvernement prépare devrait maintenir une institution publique ou parapublique qui gérera les fonds collectés sur le livret A en faveur du logement social. L'idée du sénateur de Paris Roger Chinaud, déjà intégrée par M. Lion dans la réforme que celui-ci avait proposée au gouvernement avant son départ et visant à créer une banque qui regrouperait toutes les activités bancaires et financières de la Caisse, devrait être reprise par le gouvernement de M. Balladur. Cette banque ne devrait pas, dans l'immédiat, être cédée au secteur privé. En revanche, les activités d'assurances (la Caisse nationale de prévoyance) et de prêts aux collectivités locales (Crédit local de France) devraient quitter le giron de la CDC et être privatisées rapidement.

ERIK IZRAELEWICZ

La visite de M. Miyazawa à Washington

M. Clinton demande au Japon de réduire ses surplus commerciaux

La première rencontre entre le président américain Bill Clinton et le premier ministre japonais, Kiichi Miyazawa, vendredi 16 avril à Washington, a été, certes, courtoise. Les deux dirigeants n'ont cependant pas manqué de s'opposer avec fermeté lorsqu'ils ont abordé leurs contentieux commerciaux.

WASHINGTON

de notre correspondant

Comme le chef du gouvernement japonais, Kiichi Miyazawa, est d'un caractère fort affable, sa première rencontre, vendredi 16 avril à Washington, avec le président Bill Clinton s'est déroulée dans une atmosphère aimable. Mais le fond des entretiens a eu trait à une question de plus en plus conflictuelle : l'explosion de l'excédent commercial du Japon dans ses échanges avec les Etats-Unis.

«Intolérable», *«insupportable»*, *«inadmissible»*, disent les responsables de l'administration américaine pour qualifier le déficit enregistré avec l'allié nippon : aux dernières estimations, il devrait être cette année de quelque 49 milliards de dollars (environ 260 milliards de francs). Pour son malheur, M. Miyazawa est arrivé à Washington au moment où les derniers chiffres du commerce extérieur américain confirment que la détérioration notée l'an passé devrait s'aggraver encore : de 1992 à 1993, on passerait d'un déficit de 84 milliards de dollars à 110 milliards. Dans cet environnement, l'humiliante performance enregistrée avec le Japon a acquis des dimensions politico-psychologiques : elle est devenue la bête noire. Le serein Kiichi Miyazawa, soixante-treize ans, a redit à son hôte que le gonflement de l'excédent japonais était principalement le fait d'une chute dans son pays et non pas le produit d'une agressivité commerciale exacerbée. Il a répété que son gouvernement venait d'adopter un programme de relance publique massif de l'ordre de 115 milliards de dollars, qui devrait stimuler les importations japonaises de biens américains. Il a fait valoir que l'excédent japonais était quasi structurel et ne pouvait qu'évoluer lentement. Il a mis en garde contre un certain ton américain et la tentation de mesures *«unilatérales»*.

Des échanges dirigés

Le problème est que M. Clinton, quarante-six ans, est impatient, au moins dans le ton. Il a eu quelques mots durs pour le Japon. S'il apprécie l'ampleur du programme de relance japonais – *«un bon premier pas»* – il souhaiterait plus et de manière plus spécifique. Les Etats-Unis entendent embarquer les Japonais dans une négociation qui les obligerait dans certains domaines précis – électronique, informatique, automobile, services – à fixer des objectifs quantitatifs d'importation de produits américains. Cela existe déjà pour les semi-conducteurs, où le Japon respecte un «quota» de 20 % de produits «étrangers» (même s'ils sont fabriqués au Japon...). Un mécanisme de négociation, prévoyant des rencontres biannuelles au sommet, doit être mis sur pied. Mais les Japonais seraient très peu enthousiastes à l'idée de généraliser l'expérience des semi-conducteurs : M. Miyazawa y verrait une manière de substituer à la liberté du commerce un système d'échanges dirigés.

Les pourparlers vont se poursuivre. L'état d'exaspération américain est tel que la question du déficit domine les relations bilatérales et conditionne leur avenir, même si les Etats-Unis n'ont pu qu'être satisfaits de l'effort financier de Tokyo envers la Russie. Paradoxalement, seule la chute continue du dollar par rapport au yen apporte un peu de baume aux Américains.

ALAIN FRACHON

Deux cents embauches déjà réalisées

La troisième équipe de Renault-Flins a démarré

Depuis le 5 avril, l'usine Renault de Flins (Yvelines) a créé une troisième équipe, fonctionnant partiellement de nuit, qui a déjà permis le recrutement de deux cents personnes. Après dix jours d'activité, cette équipe supplémentaire a contribué à porter à quelque cinq cents le nombre d'exemplaires de Twingo fabriqués quotidiennement dans cet établissement de 8 400 salariés qui assure également la production des Clio.

L'équipe du soir, dont les horaires de travail hebdomadaire sont de trente-deux heures (20 h 18-2 h 03 quatre jours par semaine et 20 h 18-5 h 18 le vendredi) sans perte de salaire (grâce aux majorations conventionnelles accordées pour les horaires nocturnes), permettra d'accroître de 40 % le temps d'utilisation de l'une des deux lignes, soit trois cents voitures supplémentaires par jour. En novembre, la capacité maximale de l'usine pourra donc atteindre 1 900 véhicules/jour et la troisième équipe, dont l'effectif actuel est d'environ sept cents personnes, emploiera alors 1 200 salariés.

Actuellement, deux cents embauches ont eu lieu et un nombre équivalent sera réalisé dans les prochains mois. L'annonce de ces recrutements, indique Renault, a suscité plus de six mille candidatures spontanées. La moitié des nouveaux employés de Flins ne sont pas diplômés et 75 % sont originaires du département des Yvelines. Au total, la moitié sont des enfants du personnel de l'usine. Les autres membres de cette équipe supplémentaire sont des volontaires provenant des équipes de jour.

Ce dispositif, élaboré à partir de l'accord conclu en 1990 entre la direction de Flins et les syndicats CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC, permet d'augmenter les capacités de l'usine sans qu'il soit nécessaire de recourir à des investissements supplémentaires et contribue à rajeunir la moyenne d'âge de l'établissement qui dépasse actuellement les quarante-deux ans. Il s'accompagne d'une réduction de la durée du travail des équipes de jour (de 38 heures à 37 heures) en échange d'un réaménagement des horaires, certains temps de pause ayant été raccourcis et la prise des repas étant repoussée en fin de poste.

J.-M. N.

Première sortie du ministre de la pêche en Bretagne

Baptême de la mer pour Jean Puech

Lors de sa première visite aux marins-pêcheurs de Guilvinec, vendredi 16 avril, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, a promis que les aides de l'Etat prévues (42,5 millions de francs) seraient versées *«avant le 10 mai et si possible plus tôt»*.

GUILVINEC

de notre envoyée spéciale

De la ouate. Ou l'état de grâce. Comme on veut. Une douceur infinie, des ondes de sympathie, des tonnes de courtoisie, et même un peu de poésie quand, dans le port, le soleil a déchiré le voile bleu de la nuit... De la ouate, oui. De celle qui amortit les chocs, les bruits et les conflits. De celle qui enveloppe toutes les aspérités, adoucit les guerriers, apaise les rebelles et filtre les colères.

Chloroformés, les pêcheurs de Guilvinec? Tétanisés par la visite de leur nouveau ministre? Le soupçon les vexe affreusement. Allons donc! *«La politesse et l'hospitalité bigoudennes n'ont jamais signifié allégeance»*, se récrie un jeune patron-pêcheur, qui, pour la circonstance, a choisi une cravate à motifs petits poissons. *«Nous restons vigilants et jugerons sur des actes! ... Mais il y a un temps pour tout.»* Et l'humeur des quais, vendredi matin, est empreinte d'indulgence. *«Le temps d'initier le petit nouveau!»* rit un matelot. Et à ce «nouveau»-là qui, quelques jours seulement après sa nomination, a choisi de saluer en priorité Guilvinec, port symbole de la crise en cours, ils semblent prêts à pardonner beaucoup.

Avec le patron, alors

Pardonner d'être né loin des côtes et de n'avoir pas le pied marin. *«La tête de nos maris quand ils ont appris que le ministre de la pêche était un ramasseur de patates!»*, sourit une Lorientaise, précisant, devant notre air incrédule, que le terme vaut pour tous les ruraux, *a fortiori* un petit-fils de paysan! Pardonner aussi de n'être point breton. *«C'est un petit problème bien sûr, et son accent du Midi marquera constamment la distance. Mais nous sommes gens ouverts...»* Pardonner enfin de chapeauter à la fois l'agriculture et la pêche. *«Paysans et marins sont deux mondes à part. Aurez-vous assez de poids pour défendre la puech, monsieur Pêche?»* demande un pêcheur, visiblement ému.

Mais la criée est si bruyante que le ministre, sans doute, n'entend pas. Souriant, il se déplace entre les photographes et les caisses de lottes, de seiches, de raies tout justes débarquées des navires et jaugées par les mareyeurs. Et il traverse le quai pour se rendre à bord du *Risten* et puis du *Syracuse*, dont les jeunes capitaines prennent en main la visite. Allez! Un cliché à la barre, demande un photographe. Le ministre hésite, soudain un peu timide. Avec le patron, alors... Le jour, déjà, se pointe. Un grand bol de café, une crêpe peut-être, à la capitainerie, avec une poignée de professionnels et M. le ministre poursuit l'excursion le long du même quai : mareyeurs, ateliers d'entretien et de réparation navale...

Et c'est la réunion attendue à la salle des loisirs. Une salle pleine, comme aux grandes heures de conflit de la pêche. Beaucoup d'hommes sont en mer, mais les épouses sont là, en groupes, attentives, promptes à prendre des notes et applaudir chaleureusement l'intervention de leur présidente... et puis celle du ministre. Non, les nouvelles du front ne sont pas bonnes. Non, les budgets ne se sont pas miraculeusement redressés. Tout juste les cours ont-ils un peu remonté, comme d'habitude à Pâques; mais une centaine de navires, selon le Crédit maritime, sont aujourd'hui dans le rouge. Des créances énormes mettent en danger les artisans, tandis que certains travaux sont dangereusement différés. Le ministre écoute. Il est venu pour ça, *«pour mettre des visages d'hommes et de femmes derrière des dossiers, et leur assurer que la pêche sera d'autant mieux défendue qu'elle dépendra de ce ministère si puissant.»*

Des chiffres? Des mesures? Une simple confirmation : le versement – avant le 10 mai – des aides exceptionnellles de 42,5 millions de francs décidées en mars par l'ancien gouvernement pour compenser les pertes enregistrées en février. C'était bien le minimum qu'on pouvait annoncer. Mais la prestation de *«ce ministre assez courageux pour se rendre tout droit dans le village d'Astérix et des irréductibles»*, selon le mot d'André Le Berre, le président du comité local des pêches, fut somme toute jugée prometteuse. De la ouate disions-nous...

ANNICK COJEAN

Effet de ciseaux sur les taux d'intérêt

Boom sur les sicav obligataires

L'effet de ciseaux sur les taux d'intérêt – baisse du court terme plus rapide que celui du long terme, – commence à se diffuser sur les marchés des sicav, les gestionnaires des réseaux et les guichetiers appuyant, par leurs conseils éclairés, une tendance que la clientèle de base commence à percevoir. Ainsi, en mars 1993, selon les statistiques d'EuroPerformance, les souscriptions nettes de sicav obligataires ont atteint 10,2 milliards de francs, sur un encours qui s'élève à 357,1 milliards de francs. En revanche, les sicav monétaires (1 091 milliards de francs) ont enregistré 4,7 milliards de francs de retraits nets, alors que le montant des souscriptions est traditionnellement positif en mars.

La reprise de la collecte sur ce produit en février (30 milliards de francs) aura donc été de courte durée : au premier trimestre 1993, les souscriptions nettes s'élèvent à 27 milliards de francs, ce qui ne compense pas les 63 milliards de francs de retraits nets enregistrés en décembre 1993, du fait, essentiellement, des trésoriers d'entreprise et de certains gros particuliers, qui s'étaient reportés sur des placements plus rémunérateurs comme les certificats de dépôts des banques (1 million de francs au minimum), qui ont rapporté jusqu'à 12 %.

Il est probable que ce mouvement de bascule va s'amplifier, car les taux à court terme, qui régissent les sicav monétaires, devraient poursuivre leur repli et probablement retomber au-dessous des taux à long terme, dont le recul sera plus lent. Il convient de noter que si ces taux à court terme redescendaient vers 6,50 % en fin d'année, comme certains le pronostiquent, les livrets A de caisse d'épargne, rémunérés à 4,50 % avec exemption d'impôt, redeviendraient plus attrayants, surtout si le nouveau gouvernement a le courage de ramener les sicav monétaires au droit commun fiscal, c'est-à-dire une taxation à 18,9 %.

Sur les sicav actions (210,6 milliards de francs d'encours), les retraits nets se poursuivent : – 1,2 milliard de francs en mars. D'après les calculs d'EuroPerformance, enfin, les dix premiers réseaux distribuent les trois quarts de l'encours des sicav. Le Crédit agricole est en tête, avec une part de marché proche de 14 %, suivi par la Société générale avec 9,6 %, talonnée par les Caisses d'épargne (9,5 %), avec la BNP (8,7 %) et le Crédit lyonnais (7,5 %); ces cinq réseaux placent la moitié de l'encours. Viennent ensuite la Caisse des dépôts-Trésor public (6,2 %), La Poste (6 %), le groupe Paribas (5,1 %), le groupe CIC-UE (4 %) et les Banques populaires (3,6 %).

FRANÇOIS RENARD

□ **Le Bundesrat approuve les grandes lignes du «pacte de solidarité».** – Le Bundesrat, Chambre haute du Parlement allemand où sont représentés les seize Länder, a approuvé en première lecture vendredi 16 avril les grandes lignes du «pacte de solidarité» conclu il y a un mois entre le gouvernement et les ministres-présidents des Länder. Le ministre des finances, Theo Waigel, a qualifié ce pacte, qui redéfinit les relations financières entre l'Etat fédéral et les Länder, et partage le poids de la réunification, de *«succès du fédéralisme»*. Des réserves ont toutefois été exprimées lors du débat sur des points précis du «programme de consolidation financière» présenté par M. Waigel, qui devraient donner lieu à révision. Les intervenants ont cependant pour la plupart exclu toute renégociation du pacte. – *(AFP.)*

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 13 AU 16 AVRIL 1993

PARIS

Quatre séances pour rien

INDICE CAC 40

- 0,01 %

Les semaines se suivent et se ressemblent à la Bourse de Paris. Ainsi, une nouvelle fois, la période n'a compté que quatre séances, en raison du lundi de Pâques, et les pertes auront été une fois, encore insignifiantes. Et, tout comme la semaine dernière, de nouvelles initiatives en faveur de la relance du marché boursier ont vu le jour.

Après quatre jours chômés, le Palais Brongniart a rouvert ses portes mardi 13 avril. Bien que largement anticipée depuis quelques semaines, la baisse de deux points du taux de prise en pension de la Banque de France, pour le ramener à 10 %, dopa le marché. Non pas que le geste soit d'une importance démesurée, mais les opérateurs estimaient dans leur majorité qu'il allait dans le bon sens. Cette détente, rendue possible grâce à l'accalmie constatée sur le marché des changes, devrait se poursuivre. C'est en tout cas le souhait du premier ministre, qui a affirmé mercredi 14 avril à l'Assemblée nationale que son gouvernement *«ferait tout pour que la baisse des taux d'intérêt se poursuive»*, sans toutefois *«fixer d'objectif chiffré à son action»*. Au bout du compte, l'initiative de l'institut d'émission fut salué par une hausse de 1,57 %, l'indice CAC 40 refranchissant ainsi le seuil psychologique des 2 000 points. Le lendemain, quelques prises de bénéfice se manifestèrent, mais le marché résista plutôt bien puisqu'il n'abandonna en clôture que 0,13 %.

En revanche, une certaine déception, après que la Banque de France eut annoncé maintenir son taux d'intervention à 9,10 % lors de son appel d'offres du jour, pesa très sensiblement sur les cours. Il est vrai que peu d'opérateurs étaient convaincus d'un second geste à quarante-huit heures d'intervalle, mais les valeurs perdirent quand même 1,33 % en clôture. Au cours de la dernière séance de la semaine, le principal indicateur de la place évolua autour du point d'équilibre, dans une fourchette d'une quinzaine de points, pour terminer en repli de 0,10 %. Au final, sur la période, les valeurs françaises auront timidement baissé de 0,17 points, soit un repli on ne peut plus symbolique de... 0,01 %. L'indice CAC, pour sa part, s'inscrivait à la cote 1 986,69.

De nouvelles mesures pour la Bourse

Du côté des valeurs, quelques titres ont retenu l'attention, les valeurs financières notamment soutenues par la baisse des taux. Les pétrolières ont été également très recherchées comme Total, Elf, Esso et BP, qui ont terminé la dernière séance de la semaine parmi les quinze plus fortes hausses.

Les réflexions et les mesures propres à relancer et à redynamiser le marché boursier ne manquent pas : la semaine dernière, l'Association française des sociétés de Bourse rendait public son rapport sur la Bourse au service de l'économie (*le Monde* daté 11-12 avril). Mardi 13 avril, la SBF-Bourse de Paris, de son côté, annonçait la signature, avec dix-neuf réseaux bancaires, d'une convention de prospection afin de relancer les introductions en Bourse. Dans un rapport commun publié au mois de février 1993, la Commission des opérations de Bourse (COB) et la SBF constataient la nécessité d'une réelle relance du second marché. Les recommandations de ce rapport portaient aussi bien sur la liquidité – l'un des points les plus faibles du second marché – que sur l'adaptation des règles de cotation, la notion de parrainage ou la mobilisation des acteurs du marché (SBF et banques) en faveur des valeurs moyennes notamment aux fins de sensibiliser de nouveaux émetteurs (*le Monde* du 13 février). A cet égard, la signature de la convention entre la SBF-Bourse de Paris et dix-neuf réseaux bancaires est une première application pratique de cette volonté de mobilisation du marché. Aux termes de cette convention de prospection, les banques signataires (qu'elles soient de réseau, comme le Crédit lyonnais, la Société générale, la BNP, etc., mutualistes, comme le Crédit agricole ou les Banques populaires, ou institution financière comme le Crédit national) s'engagent à mener une campagne active de sensibilisation des chefs d'entreprise afin de les inciter à demander l'introduction en Bourse de leurs sociétés. Pratiquement, chaque établissement s'engage à organiser un minimum de dix rencontres par an avec les responsables d'entreprises susceptibles d'être introduites en Bourse.

De son côté, la SBF-Bourse de Paris s'engage à appuyer la démarche commerciale de chacun des réseaux bancaires. Elle mettra à leur disposition des représentants pour appuyer l'action commerciale auprès des chefs d'entreprise et pourra leur fournir également toute la documentation dont elle dispose, tant sur l'organisation que sur le fonctionnement de la Bourse.

S'appuyant sur le dernier rapport de l'AFSB (Association française des sociétés de Bourse), Jean-François Théodore, président de la SBF-Bourse de Paris, a rappelé que le réservoir des entreprises susceptibles de s'introduire en Bourse est bien réel car il existe pas moins de 70 % de sociétés réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 200 millions de francs – soit 2 700 entreprises – qui potentiellement pourraient tenter une aventure boursière. Le président de la SBF est convaincu que la reprise boursière est à proximité et que l'on peut *«parler au passé de la désaffection du second marché»*.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	16-4-93	Diff.
Bongrain	2 866	+ 1
BSN	950	- 25
Eridania Béghin	728	inch.
Fromageries Bel	3 850	+ 30
LVMH	3 740	+ 17
Pernod-Ricard	410,80	- 5,20
Remy-Cointreau	158	- 2
Saint-Louis	1 175	- 35

Assurances

	16-4-93	Diff.
AGF	631	+ 19
AXA	1 337	- 7
GAN	430,10	+ 0,10
Groupe Victoire	951	- 129
SCOR SA	541	- 8
UAP	576	- 4

Bâtiment et matériaux

	16-4-93	Diff.
Bouygues	697	- 2
Ciments français	350	- 15
Colas	1 040	inch.
Eurotunnel	38,65	- 1
Fougerolle	966	inch.
GTM Entrepose	446	+ 6
Immob. Phénix	139	- 2,20
Jean Lefebvre	1 238	+ 20
Lafarge-Coppée	365,40	- 2,90
Poliet	303	- 3,70
Saint-Gobain	469,10	- 15 90
SGE	238	+ 10
Spie-Batignolles	414,90	- 4,10

Chimie

	16-4-93	Diff.
Air liquide (L')	789	+ 14
ELF Sanofi	983	- 8
Gascogne	382	- 22
Institut Mérieux	9 720	inch.
Michelin	188	- 0,40
Plastic Omnium	668	- 117
Rhône-Poulenc A.	578	- 12
Rhône-Poulenc Cl.	591	- 24
Roussel-Uclaf	529	- 34
Synthélabo	1 224	- 61

Consommation non alimentaire

	16-4-93	Diff.
BIC	1 100	- 2
Chargeurs	1 196	+ 3
Christian Dior	274,40	+ 8,40
Clarins	637	- 13
DMC	291	- 2
EBF	730	- 12
Essilor Int.	436	- 37,50
Groupe André	730	- 4
L'Oréal	1 114	- 30
Moulinex	94,50	- 2,90
Salomon	1 441	- 25
SEB	440	+ 14
Skis Rossignol	1 088	- 2
Sommer-Allibert	1 421	+ 25
Yves Saint Laurent	760	- 11
Zodiac	1 970	+ 80

Crédit et banques

	16-4-93	Diff.
Comp. bancaire	468	- 22,60
BNP CI	563	+ 12
Cetelem	1 280	+ 64
CPR	332,50	- 1,30
CDE	219	inch.
CCF	248,10	- 4,40
CFF	1 158	+ 35
CLF	438	+ 30,10
Crédit lyon. CI	633	- 17
Crédit national	1 286	- 24
Société générale	629	- 10
SOVAC	1 297	+ 21
…FB Locabail	245	- 12
[illegible]	560	- 5
… Banque	347	- 2,50

Electricité et électronique

	16-4-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	679	- 3
Alcatel-Câble	557	+ 14
CSEE	520	inch.
Intertechnique	521	- 18
Labinal	700	+ 20
Legrand	4 770	- 87
Matra Hachette	298	- 9,60
Radiotechnique	292	+ 2
Sagem	3 474	+ 84
Schneider	627	- 23
Sextant Avionique	190	- 1,50
Thomson CSF	165,3	+ 0,80

Distribution

	16-4-93	Diff.
Alsacienne Sup	2 086	- 36
Bon Marché	583	- 2
Carrefour	2 667	- 87
Casino	148	- 1,3
Castorama	602	+ 3
CDME	514	+ 2
Compt. Modernes	1 348	- 47
Damart	3 490	+ 30
Docks de France	487	+ 1
Gal. Lafayette	1 650	inch.
Guilbert SA	1 490	+ 35
Guyenne Gasc.	1 600	- 10
Pinault Print.	735	+ 5
Primagaz	914	- 27
Promodès	723	- 7
SCOA	15,90	- 0,45

Immobilier et foncier

	16-4-93	Diff.
CFI	290	+ 2,90
GFC	414	+ 4
Lucia	220	+ 10
Olipar	64	+ 3
Rue Impériale	3 495	+ 24
Sefimeg	496	+ 6
Silic	700	+ 30
Simco	680	+ 29
Sogeparc	720	+ 2
UIF	580	+ 21

Investissement et portefeuille

	16-4-93	Diff.
Arnault et Asso.	281	+ 11
Bolloré	525	- 20
Cerus	89,50	inch.
CGIP	1 110	+ 25
Eurafrance	1 635	- 15
Gaz et Eaux	1 535	+ 25
Lagardère MMB	86	- 5
Marine-Wendel	354	- 4
Navigation mixte	1 023	+ 12
Nord-Est	147,90	- 4,10
Origny-Desvroise	743	- 7
Parfinance	195	inch.
Paribas	418,60	+ 3,50
Pinault	325	+ 1
SPEP	414	- 16
Suez	318,40	+ 0,90
Worms et Cie	278	- 9

Métallurgie, mécanique

	16-4-93	Diff.
Carnaud-Metalbox	208,50	+ 8,30
Dassault Aviation	494	+ 81
De Dietrich	1 701	+ 1
Fives-Lille	311,90	- 4,30
Imétal	405	+ 1
Legris Industrie	196	+ 12
Métaleurop	71,60	- 0,90
Pechiney CI	293	+ 10
Pechiney Int.	213,10	- 0,40
Peugeot SA	570	+ 4
Strafor Facom	646	- 5
Valeo	779	- 1
Vallourec	163	+ 2,40

Mines d'or, diamants

	16-4-93	Diff.
Anglo-American	121,90	- 14,60
Buffelsfontein	37,40	- 5,60
De Beers	86,05	- 8,55
Driefontein	43,45	- 6,45
Gencor	11,90	- 0,70
Harmony	17,35	- 2,65
Randfontein	24,05	- 1,95
Sainte-Helena	28,80	- 3,40
Western Deep	98	- 20,50

Pétrole

	16-4-93	Diff.
BP-France	91 35	+ 2,35
Elf-Aquitaine	372,6	+ 8,9
Erap-Elf	305	+ 19
Esso	760	inch.
Géophysique	661	+ 47
Total	273,5	+ 16

Sicomi ou ex-sicomi

	16-4-93	Diff.
Bail Investis.	916	+ 19
Genefim	310	+ 18
Immobail BTP	401,10	+ 1,10
Interbail	520	+ 11
Klepierre	570	- 1
Locindus	842	- 13
Selectibanque	170,20	+ 9,20
Unibail	405,50	+ 7,50

Transports, loisirs, services

	16-4-93	Diff.
Accor	667	- 4
BIS	172	+ 7
Canal Plus	1 302	- 44
Cap Gemini	199,50	- 10,30
CEP Communic.	393	- 3
CGI Inf.	NC	inch.
Club Méditerranée	377	- 4,80
Dauphin Ota	NC	inch.
Génér. des eaux	2 336	- 31
Ecco	418	+ 8
Euro Disney	83,55	- 5,65
Havas	466,10	- 10,90
Lyonnaise-Dumez	470	- 11
OGF	598	+ 13
Pub. Filipacchi	698	+ 44
Publicis	730	- 15
Delmas Vieljeux	NC	inch.
SITA	633	+ 26
Sligos	483	- 2
Sodexho	965	- 14
TF1	460,40	+ 13,90

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	16-4-93	Diff.
10 % 1978	n.c.	n.c.
9,80 % 1978	100,20	inc.
9 % 1979	102,02	n.c.
10,80 % 1979	102,05	inc.
CNE 3 %	5 410	+ 30
CNB 5 000 F	99,65	+ 0,15
CNB Par. 5 000 F	99	+ 1,25
CNB Suez 5 000 F	98,05	+ 0,25
CNI 5 000 F	99,05	inc.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Alcatel Alsthom	1 280 128	873 939
Total	1 642 200	438 776
ELF Aquitaine	887 200	325 620
Suez	924 375	295 713
Eaux (Générale des)	123 400	292 526
BNP (CIP)	818 750	289 007
Société générale	449 880	287 216
BSN	292 830	283 775
Oréal (L')	242 250	278 790
Saint-Gobain	541 610	274 624
Air liquide (L')	319 200	246 039
Carnaudmétalbox	1 148 850	233 290
LVMH	61 140	227 637
Michelin	1 319 200	223 963

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Sogenal	+ 17,3	Euro RSCG	- 8,5
Dassault Aviat.	+ 9,5	Bollore Techn.	- 7,1
Nordon	+ 8,2	Cap Gem. Sog.	- 5,4
Crédit Lol Fr.	+ 8	Métrologie Int.	- 5,4
Géophys. (Gle)	+ 5,9	Lagardère Gr.	- 5,2
Bertrand Faure	+ 5,8	Essilor Int.	- 4,6
Total Cat. B	+ 5,8	Lebon	- 4,4
Sélectibanque	+ 5,5	Roussel Uclaf	- 4,4
UIF	+ 5,1	SDR Nd-P-de-C	- 4,4
Cetelem	+ 5,1	Synthelabo	- 4,3
Gle Entreprises	+ 5	Essilor Int. ADP	- 4,1
SDR Sud-Est	+ 4,4	Rochette (La)	- 3,6
Fromager. Bel	+ 4,1	Ingenico	- 3,6
Carnaudmetal.	+ 4,1	Nord-Est	- 3,6

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	8-4-93	13-4-93	14-4-93	15-4-93
RM	3 057 407	2 395 525	2 444 194	2 266 852
Comptant R. et obl.	26 463 766	34 864 853	19 983 988	27 240 382
Actions	160 755	173 957	257 695	581 505
Total	29 681 928	37 434 335	22 685 877	30 088 739

INDICES CAC (du mardi au vendredi)

	13-4-93	14-4-93	15-4-93	16-4-93
Indice gén.	537,4	541,0	541,8	536,5
	(base 100, 31 décembre 1987)			
Indice CAC 40	2 018,08	2 015,43	1 988,63	1 986,69

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 16 avril 1993

Nombre de contrats : 93 788 environ.

COURS	ÉCHÉANCES			
	JUIN 1993	SEPT. 1993	DÉC. 1993	MARS 1994
Premier	118	118,06	117,84	120,10
Dernier	118,02	118,02	117,90	120,20

NEW-YORK

Au plus haut

INDICE DOW JONES

+ 2,4 %

Wall Street a enregistré une forte hausse au cours de la semaine écoulée, grâce à de bons résultats de sociétés au premier trimestre 1993 et à une détente des taux d'intérêt sur le marché obligataire. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fini vendredi sur un nouveau record à 3 478,61 points, en hausse de 82,13 points (2,4 %) par rapport à la semaine précédente.

Plusieurs sociétés ont annoncé, dans le courant de la semaine, des résultats financiers meilleurs que ceux attendus, ce qui a compensé des statistiques économiques mitigées, selon les analystes. De plus, une nouvelle détente des taux d'intérêt sur le marché obligataire, où le taux moyen sur les bons du Trésor à trente ans est tombé à 6,75 % contre 6,85 % la semaine passée, a également profité à la grande Bourse new-yorkaise.

Wall Street *«pourrait tester de nouveaux records»* dans les semaines à venir et le Dow Jones atteindre 3 550 points, selon James Schroeder, analyste chez MMS International, mais toutefois sans se maintenir à ces niveaux.

Des liquidités importantes, dégagées des investissements à taux fixe, continueront d'affluer sur le marché boursier. Mais plusieurs indicateurs, tels qu'un volume d'échanges très moyen et l'essoufflement des autres indices boursiers, laissent entrevoir un repli à plus long terme, selon M. Schroeder.

Les chiffres économiques peu encourageants de la semaine – recul de 1 % des ventes de détail, augmentation de 0,4 % des stocks des entreprises et gonflement de 0,5 % du déficit commercial américain en février – n'ont pas eu d'impact sur la Bourse car ils ont été attribués en grande partie aux mauvaises conditions météorologiques.

Indice Dow Jones du 16 avril : 3 478,61 (c. 3 396,48).

	Cours 8 avril	Cours 16 avril
Alcoa	60 3/8	63 3/4
ATT	58 3/4	60
Boeing	36	37 3/4
Chase Man. Bank	35 3/4	36 7/8
Du Pont de Nemours	50 1/8	53 3/8
Eastman Kodak	55	55 1/8
Exxon	68	68
Ford	54 5/8	55 1/4
General Electric	92	95 1/4
General Motors	39 1/2	40 1/2
Goodyear	77 7/8	76 1/2
IBM	51	49
ITT	78 5/8	84 1/4
Mobil Oil	70 1/2	70 1/4
Pfizer	58 3/4	60 1/2
Schlumberger	64 3/4	66
Texaco	63 7/8	64 5/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	136 1/8	145,75
Union Carbide	17 7/8	19 1/2
United Tech.	47 5/8	49 1/2
Westinghouse	15 1/8	15 1/8
Xerox Corp	79 5/8	80 1/8

TOKYO

Au-dessus des 20 000 points

INDICE NIKKEI

+ 2 %

La Bourse de Tokyo a poursuivi sa progression cette semaine, l'indice Nikkei terminant au-dessus de la barre des 20 000 points, soutenu par l'annonce d'un plan de relance du gouvernement japonais de 13 200 milliards de yens (615 milliards de francs). L'indice Nikkei, qui comprend 225 valeurs, a gagné 405,68 points, soit 2 %, à 20 297,86 points après une progression de 445,24 points la semaine précédente.

Les investisseurs ont été encouragés par le plan de relance annoncé, mardi 13 avril, par le gouvernement, qui devrait se traduire, selon les estimations, par une progression supplémentaire de 2,6 points du taux de croissance en 1993.

Cette annonce a soutenu l'activité des investisseurs privés et des banques, selon des opérateurs.

Ouvrant en début de semaine à 19 929,22 points, l'indice a atteint son plus haut en treize mois mercredi matin, à 20 874,71 points. Une vague de prises de bénéfice a ensuite tiré l'indice vers le bas, selon des sources du marché.

Les investisseurs restent néanmoins inquiets d'une poursuite de l'appréciation du yen contre le dollar, qui aurait pour effet de rendre plus coûteux les produits japonais, affectant les entreprises orientées à l'exportation.

Indices du 16 avril : Nikkei, 20,297,86 (c. 19 892,18) ; Topix, 1 565,10 (c. 1 563,28).

	Cours 9 avril	Cours 16 avril
Ajinomoto	1 340	1 370
Bridgestone	1 330	1 330
Canon	1 510	1 500
Fuji Bank	2 060	1 990
Honda Motors	1 470	1 470
Matsushita Electric	1 330	1 380
Mitsubishi Heavy	658	655
Sony Corp.	4 840	4 880
Toyota Motors	1 700	1 680

LONDRES

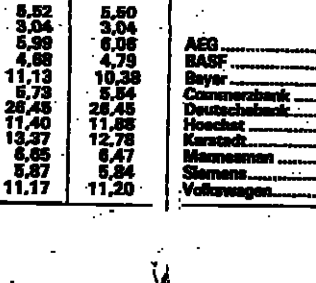
Stable

+ 0,1 %

Les valeurs sont restées stables pendant cette courte semaine au Stock Exchange, où la tendance a été dominée par les signes de reprise économique, mais aussi par les menaces inflationnistes qui l'accompagnent. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 2,6 points, soit 0,1 %, à 2 824,4 points.

La plus forte hausse de la semaine, plutôt calme en raison des vacances pascales, a eu lieu mardi (+ 0,9 %), où les valeurs ont été poussées par la stabilisation des prix de gros en mars et par la baisse du taux de prises en pension de la Banque de France. Le Stock Exchange a ensuite été irrégulier mercredi et jeudi, l'influence de Wall Street lui faisant abandonner ses gains initiaux dus aux signes de reprise de l'économie britannique, comme la hausse de 1,6 % de la production industrielle en février.

Indices «FT» du 16 avril : 100 valeurs, 2 824,40 (c. 2 821,80) ; 30 valeurs, 2 202,5 (c. 2 180,80) ; fonds d'Etat, 96,3 (c. 97,20) ; mines d'or, 112 (c. 128,70).



	Cours 8 avril	Cours 16 avril
Allied Lyons	5,52	5,50
BP	3,04	3,04
BTR	5,99	6,06
Cadbury	4,68	4,79
De Beers	11,13	10,38
Glaxo	5,73	5,84
GUS	26,45	26,45
ICI	11,40	11,85
Reuters	13,37	12,78
RTZ	6,65	6,47
Shell	5,87	5,84
Unilever	11,17	11,20

FRANCFORT

Calme

+ 1,39 %

La semaine boursière en Allemagne a été caractérisée par le plus grand calme, les investisseurs prolongeant jusqu'à vendredi la trêve pascale. L'indice DAX des trente valeurs vedette de la cote a terminé vendredi à 1 678,85 points, soit une progression de 1,39 % par rapport à la clôture de la semaine passée.

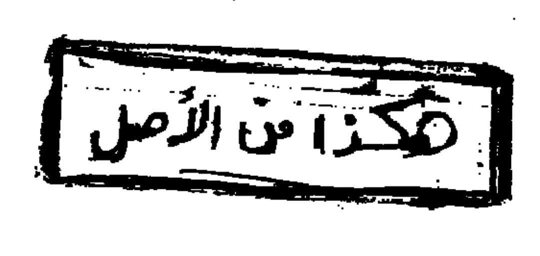
Les cours ont été essentiellement soutenus par la bonne tenue de la Bourse japonaise et de Wall Street ainsi que par les espoirs d'une baisse des taux d'intérêt directeurs lors de la prochaine réunion du conseil central de la Bundesbank jeudi, ont souligné les courtiers.

Malgré ce léger sursaut à la hausse, la phase de consolidation se poursuit, note la Commerzbank. Depuis la mi-mars, la Bourse allemande *«reprend son souffle»* après un début d'année démarré sur les chapeaux de roue.

«Un mouvement de reprise de l'économie n'est toujours pas en vue», précise-t-elle. Mais elle exclut un chute brutale des cours car *«la Bourse allemande continue d'être portée par les espoirs d'une baisse des taux»*.

Indice DAX du 16 avril : 1 678,85 (c. 1 655,73).

	Cours 8 avril	Cours 16 avril
AEG	158	158
BASF	238,30	239,30
Bayer	276,40	279,90
Commerzbank	296,80	300,70
Deutschebank	698,60	712,70
Hoechst	246,80	249,70
Karstadt	529	528
Mannesman	255,50	260,50
Siemens	636,50	644
Volkswagen	311	317,70



CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Une longue échéance en eurofrancs

Electricité de France a remporté un beau succès en rouvrant le compartiment des euro-emprunts à très longue échéance. Sa dernière émission porte sur 2 milliards de francs et devrait être remboursée en 2012. Cette date a été retenue pour permettre une comparaison directe avec des fonds d'Etat. Au départ, jeudi 15 avril, le rendement proposé était supérieur de trente-trois points de base à celui des obligations du Trésor qui ont encore dix-neuf ans à courir. Cette marge étroite a suffi à attirer en foule les bailleurs de fonds.

L'affaire est un modèle d'équilibre. Pour le débiteur, son mérite est d'allonger la durée de sa dette à des conditions avantageuses. Tout compris, l'emprunt ne lui coûte que 7,75 % l'an, ce qui est très peu élevé. Le niveau de l'intérêt à long terme a beaucoup baissé ces derniers mois. Il pourrait certes diminuer encore prochainement, mais on ne s'attend généralement pas à une baisse aussi prononcée que celle qui pourrait se produire pour des échéances plus rapprochées.

Si le loyer de l'argent était ramené à des niveaux raisonnables, on assisterait vraisemblablement à un retour à la normale sur le marché des capitaux, où le niveau de l'intérêt dépendrait de la durée des titres, les plus courts rapportant moins que les plus longs. Ce n'est pas le cas actuellement. Lever des fonds à cinq ans coûte à peu près aussi cher qu'à dix ans et guère moins qu'à vingt ans. Electricité de France a mis cette situation à profit, en remboursant certaines dettes à court terme pour les remplacer par cette opération.

Quant aux souscripteurs, ce qui les attire, c'est de pouvoir se procurer des titres de qualité irréprochable, d'une durée très rarement proposée en Europe à des conditions réalistes. Le taux d'intérêt facial des obligations est de 7,50 %. Ce taux conforme à la situation du marché paraît bien tenir compte des perspectives des prochains mois. Il a ainsi été possible d'arrêter un prix d'émission inférieur à la valeur nominale des titres de façon à procurer un rendement de 7,70 %. Les euro-obligations de longue durée disponibles sur le marché secondaire ont été lancées l'année dernière et leurs coupons sont beaucoup plus élevés, de l'ordre de 8,75 % ou de 9 %, ce qui fait que leurs cours dépassent de très loin le pair. Ils sont en fait montés si haut que les investisseurs en sont rebutés.

Trois banques de nationalités différentes dirigeaient la dernière opération d'EDF, dont le placement est très diversifié. La responsabilité la plus grande incombait au Crédit commercial de France auquel étaient associés un établissement d'origine britannique, SG Warburg, ainsi que l'Union de banques suisses.

Les Trésors publics préfèrent le mark

En général, le marché des titres en francs n'accueille guère que des débiteurs français. Les candidats étrangers le trouvent encore trop coûteux et très souvent préfèrent recourir au marché allemand. Les grands Trésors publics européens continuent de s'y précipiter. Depuis Pâques, la Norvège et le Danemark s'y sont annoncés pour 1,5 milliard et 1,3 milliard de deutschemarks, respectivement par l'intermédiaire de la Deutsche Bank et de la Westdeutsche Landesbank. Ces deux pays lèvent des fonds à cinq ans, la durée la plus recherchée des investisseurs, qui savent que c'est ce segment du marché qui profitera le plus d'une nouvelle réduction du loyer de l'argent.

Ces transactions allemandes sont bien accueillies et l'effet d'entraînement sur les autres candidats à l'emprunt est très important. De nouveaux pays sont sur les rangs. Le Portugal, par exemple, a déjà fait part de son intention de se présenter à son tour sur le marché allemand. Il faut convenir que c'est une source de financement très économique et qu'il suffit pour attirer les bailleurs de fonds de s'écarter assez peu du gouvernement allemand. La Norvège s'est contentée de proposer douze points de base de mieux que les bons du Trésor de Bonn. Le Danemark ne fera vraisemblablement pas de surenchère; les conditions de sa transaction seront arrêtées lundi matin.

Parmi les autres devises européennes, la lire italienne est actuellement en évidence sur le marché. La monnaie attire de très nombreux investisseurs, qui pensent qu'elle a maintenant touché le fond et qu'elle est appelée à se redresser. Toutefois, cela ne va pas nécessairement de pair avec un rétablissement de la confiance dans la situation de l'Italie et dans les effets publics émis par ce pays. En fait, les conditions sont toutes réunies pour assurer la réussite des emprunts des débiteurs étrangers dont les euro-obligations sont très recherchées alors même que leurs rendements sont bien inférieurs à ceux des obligations du Trésor italien. Les meilleures signatures du monde figurent dans la liste des nouveaux emprunteurs en euro-lires. Et il y a tant de candidats que la Banque d'Italie doit, à son corps défendant, intervenir pour éviter une congestion de ce marché.

Par ailleurs, une organisation européenne de satellites, Eutelsat, s'est chargée, par l'intermédiaire de Paribas, d'entretenir une certaine animation sur le marché de l'écu, qui n'attire plus guère les emprunteurs car il en coûte beaucoup de lever des fonds dans cette monnaie composite. Les investisseurs, en Suisse et au Benelux surtout, ne se font pas prier pour souscrire car les rendements proposés leur conviennent. L'emprunt de 100 millions d'écus d'Eutelsat est d'une durée de cinq ans, son taux d'intérêt facial est de 7,50 %. Il revient à son débiteur à 7,62 % l'an.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le franc se raffermit lentement

Le franc français a continué de se raffermir, à un rythme moins rapide que la semaine précédente, il est vrai, ne gagnant « que » un demi-centime, à un peu moins de 3,38 francs, pour un deutschemark contre 3,3850 francs huit jours auparavant. En trois semaines, tout de même, le raffermissement a été spectaculaire, le cours de la devise allemande à Paris retombant de 3,41 francs à la veille du premier tour des élections aux 3,38 francs précités. Il retrouve ainsi son niveau de la troisième semaine de novembre 1992, dans la rémission qui avait suivi la grande crise de septembre et celui de la mi-août 1992.

Bien que les avoirs nets en devises de la Banque de France soient restés stables entre le 1er et le 8 avril à 75 milliards de francs environ, il semble que les rachats de francs doivent s'accélérer, ce qu'ils ont déjà fait cette semaine. Même si M. Balladur n'obtient pas grand-chose du chancelier Kohl le 22 avril en matière de taux d'intérêt, faute de pouvoir violer une Banque fédérale d'Allemagne qui s'en tient à sa politique de « petits pas » *(voir en rubrique Marché monétaire et obligataire)*, la spéculation contre le franc risque de payer très cher son offensive contre notre monnaie, vendue, à découvert, les derniers mois de l'année à des cours compris entre 3,39 francs et 3,41 francs pour un mark, et qu'il va falloir racheter à 3,38 francs et au-dessous.

Il faudra ajouter à la facture le coût du portage de l'opération : pour vendre à découvert des francs qu'ils ne possédaient pas, en espérant les racheter plus cher après dévaluation ou décrochement de notre monnaie, les spéculateurs ont dû s'en procurer en empruntant sur le marché de Paris à des taux supérieurs à 10 %. *« Cela va saigner »*, entend-on sur les marchés des changes...

En Europe, les tensions très vives ces dernières semaines semblent s'atténuer un peu. La Banque d'Irlande a pu ramener de 9,5 % à 9 % le taux de ses avances à court terme, et de 6,25 % à 5,75 % celui des dépôts au jour le jour. La lire italienne, très faible il y a quinze jours, avec un mark à 1 005 lires, s'est un peu raffermie à 960 lires pour un mark dans l'attente du référendum de dimanche sur la réforme électorale. En revanche, la peseta a été affectée par l'annonce d'élections législatives en Espagne le 6 juin : les marchés bruissent de rumeurs sur une dévaluation de la devise hispanique et la Banque d'Espagne a dû intervenir assez lourdement.

Le dollar a un peu rebondi, après être tombé à près de 1,58 DM sur une série de nouvelles peu favorables, notamment le recul, inattendu, de 1 % des ventes au détail en mars sur toutes les catégories de produits, alors qu'on s'attendait à une hausse, ce qui semble indiquer que la reprise de l'économie américaine a subi un coup d'arrêt. Du coup, la remontée du dollar paraît bien « cassée » dans l'immédiat.

A Tokyo, l'ascension du yen se poursuit vis-à-vis d'un dollar qui a battu son record historique de baisse à 112,10 yens. Les opérateurs pensent que le sommet Clinton-Miyazawa pourrait déboucher sur la possibilité d'une entente sur une hausse supplémentaire du yen, ce qui n'est pas acquis. Selon un organisme de recherche nippon, l'industrie japonaise ne commencerait à souffrir qu'à 110 yens pour un dollar.

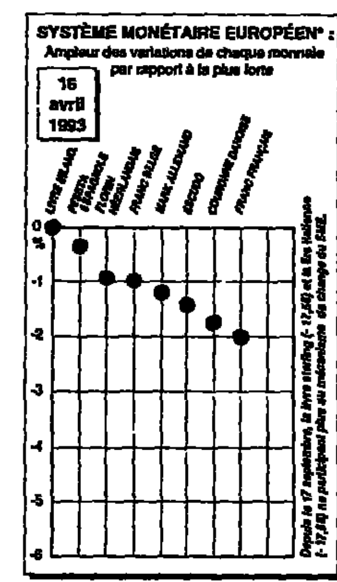
F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 12 AU 16 AVRIL 1993

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,5260	8,3198	2,2513	2,4614	50,6937	2,7666	2359,20
	–	1,5265	7,9509	2,2569	2,4523	50,4966	2,7553	2384,39
New-York	1,5260	–	18,3419	67,7828	61,9963	3,0102	55,1572	0,00647
	1,5265	–	17,9099	67,6361	62,2471	3,0230	55,4017	0,00640
Paris	8,3198	5,4520	–	369,5520	338,0037	16,4118	300,7170	3,5265
	8,3026	5,4390	–	367,8728	338,5621	16,4420	301,3296	3,4821
Zurich	2,2513	1,4753	27,0598	–	91,4631	4,4410	81,3734	0,9543
	2,2569	1,4785	27,3932	–	92,0324	4,4695	81,9114	0,9465
Francfort	2,4614	1,6130	29,5855	109,3337	–	4,8555	88,9686	1,0433
	2,4523	1,6065	29,5334	108,6574	–	4,8564	89,0028	1,0285
Bruxelles	50,6937	33,22	6,0932	22,5175	20,5952	–	18,3232	2,1488
	50,4966	33,08	6,0947	22,3740	20,5913	–	18,3269	2,1178
Amsterdam	2,7666	1,8130	332,53851	1,22890	112,39925	5,45756	–	1,1727037
	2,7553	1,8050	332,40798	1,22083	112,35605	5,45647	–	1,1555697
Milan	2359,20	1546	283,5657	1047,9225	958,4625	46,53823	852,7383	–
	2384,39	1562	275,9918	1056,4762	972,3000	47,21886	865,3740	–
Tokyo	171,98	112,70	20,67131	76,39124	69,86981	3,39253	62,16216	0,072898
	172,65	113,10	21,57249	76,49645	70,40140	3,41898	62,65928	0,072407

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 16 avril 1993, 4,8376 F contre 4,8090 F le vendredi 9 avril 1993.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Le coton s'effiloche

Drôle de trame sur le marché du coton. Tandis que quatre Républiques de l'ex-URSS – l'Ouzbékistan, le Turkménistan, le Tadjikistan et l'Azerbaïdjan – bradent leur coton à des prix défiant toute concurrence, la fibre issue de cette région du monde vaut, selon l'indice Liverpool, 1 250 dollars la tonne, soit 7 % de moins que le coton d'Afrique et 10 % de moins que celui d'Amérique. Faute de payer en dollars le coton des quatre Républiques, la Russie sera probablement bientôt contrainte d'acquérir du coton... américain. Ce chassé-croisé étonnant obéit à un principe simple : les Républiques de l'Oural refusent absolument d'être payées en rouble, monnaie qui se déprécie chaque jour davantage. Si le coton pousse avec vigueur en Asie centrale – les quatre Républiques citées se classent parmi les dix principaux exportateurs mondiaux, – Moscou et ses alentours concentrent 70 % des filatures de l'ex-URSS.

Pour l'Ouzbékistan, qui assure 60 % des exportations de l'Oural, le coton est la seule monnaie d'échange. Cet Etat pratique la monoculture et préfère vendre à l'étranger pour pouvoir acheter les denrées de base qui lui manquent le plus : le blé et le sucre.

Evidemment, cette situation ubuesque favorise les mouvements de toute nature sur les marchés. Les cours cette semaine étaient relativement tendus : sur le marché à terme de New-York, ils s'élevaient à 62,75 cents la livre sur une échéance de livraison au mois de mai. Les opérateurs, qui dans l'ensemble pensent que les cotations vont encore monter d'ici la fin de l'année, ne manquent pas de se couvrir avec beaucoup d'avance car les prix du coton de l'ex-URSS sont incontestablement bas et attractifs mais les livraisons demeurent problématiques. *« Il faut acheter beaucoup pour recevoir peu »*, affirme un négociant.

Les Russes aux abois

Les Russes aux abois perturbent les cours, c'est une affaire entendue. Une réalité plus délicate encore se cache sous cette conjoncture : l'ex-URSS consommait 8 millions de balles (1) avant l'implosion du bloc; elle n'en consommera pas la moitié cette année.

Néanmoins, globalement, le négoce international prend une nouvelle densité. *« Sur les 90 millions de balles échangées*, se souvient Garabed Denis Kazarian, président de l'Association française cotonnière, *19 millions de balles il y a quelques années faisaient l'objet de négoce. Aujourd'hui, ces volumes ont augmenté de 6 millions »*.

Le coton, pour autant, ne s'est pas renchéri au cours de la décennie écoulée. Il vaut à peu près le tiers de sa valeur passée... Les prix actuels couvrent à peine les frais de production et, en fait, la plupart des planteurs, sont pris dans un goulet d'étranglement, sauf aux Etats-Unis et en Europe, car celle-ci a calqué son système de prix minimum garanti sur le modèle américain. C'est la Grèce et l'Espagne qui bénéficient de la « manne céleste » communautaire, mais, en aucun cas, ces deux pays producteurs de faibles tonnages (respectivement 150 000 tonnes et 90 000 tonnes) ne sauraient couvrir la demande des Douze. La France consomme 110 000 tonnes de coton par an, l'Italie exactement le double, l'Allemagne également.

Si l'Europe consomme plus qu'elle ne produit, la situation est analogue sur le plan mondial, mais pas dans les mêmes proportions. Selon les prévisions du département américain de l'agriculture (USDA), les importateurs ont besoin, pour la campagne 1992-1993, de 85 millions de balles de coton, les pays producteurs exportent 22 millions de balles sur une récolte totale de 83,4 illions de balles.

Les stocks ne représentent que 38,8 millions de balles, soit environ cinq mois de consommation de coton. Ce qui est peu, car les opérateurs *« ne trouvent pas toutes les qualités qu'ils désirent. Seuls les cotons de mauvaise qualité encombrent le marché »*. Or, plus que tout, les professionnels craignent une raréfaction des offres de belle qualité. Le coton s'effiloche.

Mais il ne faut pas s'y tromper. Même si le marché réagit à l'éphémère ou se couvre précipitamment lorsqu'il se croit menacé, la demande reste molle. Les filatures traversent une période difficile, à l'exception de celles qui tissent du denim (jean). Elles achètent pour rentabiliser leurs investissements dans un matériel très performant, et aussi très coûteux, mais le cœur n'y est plus. *« Il est impossible de faire de bonnes affaires*, affirme un professionnel, *et encore moins de songer à de nouveaux investissements. »* La filature, dans son ensemble, se plaint de prix de vente inférieurs aux coûts de revient, en dépit du faible niveau des cours de la matière première.

MARIE DE VARNEY

(1) Une balle pèse théoriquement 250 kilos, sauf en Chine où elle en pèse 170. Dans la pratique, au moment de l'exécution des contrats, il arrive que le poids d'une balle de coton varie de façon parfois frauduleuse, à l'intérieur de cette fourchette.

PRODUITS	COURS DU 16-4
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 262 (– 66) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 133 (– 7) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 935 (– 135) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	285 (– 3,5) Dollars/tonne
Café (Londres) Mai	896 (+ 6) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mai	909 (– 13) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	358 (+ 9,75) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	228 (– 4) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	182,70 (– 2,8) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Mai	18,64 (– 0,13) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 8-4-93	Cours 16-4-93
Or fin (kilo en barre)	59 150	59 050
– (kilo en lingot)	59 500	59 050
Pièce française (20 fr.)	340	342
• Pièce française (10 fr.)	384	384
Pièce suisse (20 fr.)	341	339
Pièce latine (20 fr.)	343	337
• Pièce tunisienne (20 fr.)	340	348
Souverain	432	434
• Souverain Elisabeth II	420	450
• Demi-souverain	270	253
Pièce de 20 dollars	2 095	2 120
– 10 dollars	1 122,50	1 240
• – 5 dollars	655	851,25
– 50 pesos	2 200	2 200
• – 20 marks	407	430
– 10 florins	348	360
• – 5 roubles	234	250

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La baisse, à petits pas

Oui, la banque fédérale d'Allemagne a diminué, à nouveau, le taux de ses pensions à court terme (REPO) de bien peu, il est vrai, 8,11 %-8,14 % contre 8,14 %-8,17 % huit jours auparavant, 8,17 %-8,20 % le 31 mars et 8,25 % le 5 mars. Non, la Banque de France n'a pas jugé bon d'abaisser le taux de ses appels d'offres, maintenu à 9,10 % depuis le 12 novembre 1992 (elle pourrait le faire la semaine prochaine). Mais, toutefois, prenant acte de la désescalade sur les marchés interbancaires, elle a consenti à ramener de 12 % à 10 % celui de ses pensions à 5-10 jours, qui avait été relevé de deux points le 5 janvier pour défendre le franc.

De l'autre côté du Rhin, les autorités monétaires affirment rester fidèles à la politique des « petits pas », formulée fin mars par l'un des membres du conseil de la Bundesbank, Helmut Hesse, pour qui *« le temps des petites réductions de taux n'était pas encore révolu »*. S'exprimant aux Etats-Unis, le président de la banque centrale, Helmut Schlesinger, a déclaré que sa banque continuerait de réduire ses taux directeurs avec la plus grande prudence. Les observateurs en ont conclu qu'une diminution des taux d'escompte et du Lombard, lors du prochain conseil de la BUBA, jeudi 22 avril, était peu probable. Ils rappellent que l'abaissement à 7,50 % du taux d'escompte, contre 8 % précédemment, consenti le 18 mars, laisse encore de la place pour de petites réductions du taux des pensions à très court terme, et qu'on peut donc attendre...

A Paris, cette alternance de bonnes et de moins bonnes nouvelles a fait évoluer le marché en dents de scie, avec un MATIF assez chahuté, le cours de l'échéance juin sur le notionnel (emprunt d'Etat à 10 %-10 ans) battant à nouveau son record à 118,36 mardi, avant de retomber à 112,92 et de se rétablir un peu vendredi à 118,02. En fin de semaine, un petit vent de consolidation a donc soufflé, sans entamer le robuste optimisme des opérateurs : sur le PIBOR (argent à 3 mois), le cœur de l'échéance mars 1994 correspond à un rendement de 5,50 %, ce qui constitue une sacrée chute par rapport aux 9 % actuels. Trois semaines après les élections, on peut faire le bilan du reflux des taux d'intérêt à court terme en France : 9 3/8 %-5/8 % contre 11 % au jour le jour, et 8,75 %-9 % contre 10 1/2 %-7/8 % à trois mois. Sur huit jours, la baisse atteint plus d'un demi-point pour le jour le jour, mais est restée infime pour les trois mois. En fait, on s'achemine progressivement vers un retour au rendement en vigueur à la mi-août, avant la crise monétaire, et c'est là que les affaires sérieuses commenceront. Logiquement, les taux financiers devraient se rapprocher des taux allemands, qui ont fortement fléchi depuis septembre (7,95 % à trois mois), ce qui devrait permettre au trois mois français de revenir à 8 %-8,50 %, après avoir « effacé » l'énorme bulle qui l'avait poussé à 12 % au premier trimestre de l'année.

Optimisme tous azimuts

A long terme, l'écart continue de se réduire entre le rendement de l'OAT 10 ans (7,09 %) et celui du Bund allemand 10 ans s'approchant de 0,50 point (en mai 1992, il avait fléchi jusqu'à 0,35 point) ... Sur 5 ans, il est encore d'environ 0,7 point, comme l'indique l'adjudication de bons à 5 ans du Trésor français (BTAN), 19,5 milliards de francs à 6,87 %, le plus bas rendement historique depuis le démarrage de ces adjudications en 1986.

Optimisme, avons-nous dit, non seulement à Paris, mais à l'extérieur de nos frontières. La Dresdner Bank, par exemple, après avoir pronostiqué une croissance de la masse monétaire allemande M3 de 1 % à 2 % en rythme annuel pour le mois de mars, par rapport au rythme du dernier trimestre 1992, donc en dessous de la fourchette officielle de 4,5 % /6,5 % recommandait cette semaine à ses clients d'acheter des OAT françaises.

Au chapitre des pronostics, citons celui de M. Bas Vliegenthard, gestionnaire de Rorento, filiale obligataire du groupe néerlandais Robeco, avec un portefeuille de 22 milliards de francs, investi à 7,5 % en obligations européennes. Pour cet expert, la baisse des taux à long terme les ramènerait, en 1994, à 5 % /5,25 % en Allemagne, comme au début des années 60, et à 5,25 %-5,50 % en France. Les raisons invoquées sont conjoncturelles (faiblesse des économies européennes et extrême modération de la reprise dans les pays anglo-saxons) et structurelles (endettement général, prudence des banques et possibilité réduite de relance par les budgets des Etats). Conséquence : une inflation faible dans les cinq à dix prochaines années, de 3 % à 4 % au maximum, comme au début des années 60. Si ces pronostics se révèlent exacts, quel chambardement à prévoir!

Les banques françaises ont annoncé, cette semaine, une diminution de leur taux de base (TBB) élevé de 9,45 % à 10 % le 17 décembre dernier et ramené à 9,75 %.

Après la diminution du taux des pensions à 5-10 jours de la Banque de France, elles ont fait un geste, pas plus de 0,25 point. Le Crédit du Nord s'est fait une belle publicité en prenant la mesure avant les autres, et suivi par tout le monde, y compris les banques populaires. Les mauvaises langues prétendent que le Crédit du Nord, dont la campagne pour son crédit immobilier à taux plus réduit était gênée par celle des Caisses d'épargne, voulait se donner un coup de publicité.

Sur le marché obligataire, on a joué « relâche ». Le Crédit foncier de France, à qui on prêtait l'intention d'émettre, n'en a rien fait : selon la rumeur, soit il n'avait pas vraiment besoin d'argent, soit il a préféré éviter une nouvelle bataille entre les chefs de file éventuels, dans un climat qui est devenu florentin (dagues à tous les étages), ou carrément assassin, comme la semaine dernière pour l'emprunt SNCF : les trois grands (BNP, Société générale et Crédit lyonnais) plus Paribas avaient refusé de participer au syndicat de placement. Ledit emprunt SNCF s'est, d'ailleurs, si bien placé que, selon certains, le marché aurait manqué de papier, un intervenant en ayant vendu plus qu'il n'en avait reçu.

La semaine prochaine, on attend un Aéroport de Paris, et un Caisse de refinancement hypothécaire, le Crédit local de France, Floral déclarant forfait, faute de besoins réels, disait-on.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

Après les déclarations de M. Balladur

Le gel des grandes surfaces ne fait pas l'unanimité à droite

Jean-Paul Charié, député RPR du Loiret et rapporteur du budget du commerce et de l'artisanat, s'est dit opposé, vendredi 17 avril, à la suspension des implantations de grandes surfaces en milieu rural. M. Charié approuve, dans un communiqué, la volonté d'Edouard Balladur d'*« engager le gouvernement dans une politique ferme adaptée aux atouts du commerce et de l'artisanat »*, mais il estime que la décision du premier ministre *« cache les vrais problèmes »*. *« Au-delà de l'effet d'annonce*, explique-t-il, *cette mesure ne touchera pas les* hard discounters *de moins de 1 000 m² et ne servira pas les intérêts des entreprises actuellement soumises aux pratiques déloyales de certaines enseignes et points de vente. »*

En revanche, Jean Royer, maire de Tours et auteur de la loi de 1973 sur l'urbanisme commercial, appuie la démarche du premier ministre : *« Je soutiens complètement l'orientation du premier ministre qui vise à geler les autorisations de grandes surfaces en milieu rural, et je propose de ramener ce seuil d'implantation de 1 000 m² à 400 m². »* Jean Royer voudrait une véritable réglementation sur les extensions accordées, après les autorisations d'implantation, qui ont été accordées selon lui, avec trop de facilité dans le passé, et souhaiterait que soit corrigée la composition des nouvelles commissions départementales (ex-CDUC), car le petit commerce y est largement sous-représenté. L'ancien ministre souhaite une procédure de contrôle de l'évolution des grandes surfaces avec les critères de l'évolution démographique et du pouvoir d'achat de la clientèle. Une mesure qu'il appliquera au plan d'agglomération de sa ville.

□ **Réexamen du tracé du TGV-Méditerranée.** – Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, Bernard Bosson, a demandé à la SNCF de réexaminer le dossier du tracé du TGV-Méditerranée dans les secteurs où la commission d'enquête publique a formulé des « réserves ». Ces réserves concernent plus particulièrement le département de la Drôme et portent notamment sur le couloir du Tricastin, la plaine de Marsanne, et certaines plaines inondables.

Malgré la mise en garde de M. Monory

Le maintien des « délocalisations » est contesté au sein de la majorité

La poursuite de la politique de délocalisation d'emplois publics de la région parisienne vers la province suscite des dissonances dans la nouvelle majorité. Jusqu'alors, le gouvernement s'était efforcé de ne pas aborder de front cette question, en adoptant une attitude non dénuée d'ambiguïtés.

Sans contester le bien-fondé de procéder au transfert de certains établissements publics vers les régions, André Rossinot, ministre de la fonction publique, avait estimé lors de sa nomination qu'il était préférable de procéder à une expertise *« au cas par cas »* des mesures décidées par les précédents gouvernements.

De son côté, Michel Giraud, ministre du travail – et, en tant que président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, particulièrement concerné par ce dossier, – avait plaidé en faveur d'une pause et d'une *« remise à plat »*.

Interrogé vendredi 16 avril sur France Inter, René Monory, président (UDF-CDS) du Sénat et du conseil général de la Vienne, a ouvertement mis en garde le gouvernement. Selon lui, un *« gel ou une pause »* des « délocalisations » serait *« un signe d'arrêt très mal perçu par la province »*. *« Il faut faire très attention et il faut être cohérent : on ne peut pas vouloir d'une part maintenir et développer le milieu rural et d'autre part stopper les délocalisations »*, a-t-il ajouté. Aussitôt, le Collectif contre les délocalisations – qui regroupe des représentants des établissements concernés – a réagi. *« M. Monory est-il certain que les délocalisations ont un impact au niveau de l'aménagement du territoire ? »*, s'est interrogé le Collectif.

Le programme lancé en octobre 1991 par le gouvernement d'Edith Cresson et confirmé par Pierre Bérégovoy vise officiellement à transférer, d'ici à l'an 2000, quatre-vingt-cinq organismes publics, représentant au total quinze mille emplois, dans soixante-dix-sept villes.

Très contesté par la plupart des salariés concernés et par les syndicats, malgré les plans sociaux qui l'accompagnent, ce plan s'est déjà traduit par le déménagement de l'Ecole nationale d'administration (ENA) à Strasbourg et par celui du CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) à Marseille.

En revanche, le Conseil d'Etat a annulé le 3 mars le départ de la SEITA (Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes) vers Angoulême. D'autres recours ont été déposés afin de revenir sur le transfert de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), de l'ENA et de l'Office national des eaux et forêts.

J.-M. N.

Le nouveau ministre de la communication inaugure le 30ᵉ MIP-TV

Alain Carignon « s'interroge » sur les quotas de diffusion imposés aux télévisions

CANNES

de notre envoyé spécial

Pas de réforme spectaculaire, mais des inflexions réglementaires et législatives au coup par coup : tel semble être le programme politique d'Alain Carignon, nouveau ministre de la communication, qui inaugurait à Cannes, vendredi 16 avril, la trentième édition du MIP-TV, le marché international des programmes. M. Carignon a déclaré d'emblée, que *« le développement du secteur de la communication avait moins besoin de bouleversements que de sérénité et de clarté »*. Une profession de foi qui n'implique pas pour autant l'inaction. M. Carignon a reconnu qu'il s'interrogeait sur un certain nombre de dossiers, à commencer par celui des *« quotas de diffusion qui ont pu isoler la France »* de ses partenaires européens.

Ces fameux quotas, qui ont fait en leur temps l'objet de vives polémiques, obligent les chaînes de télévision à diffuser des pourcentages minimaux d'œuvres d'expression française et européenne. Un alignement sur la directive européenne Télévision sans frontières n'est donc pas à exclure.

Le ministre a aussi indiqué qu'il réfléchissait à une réforme du compte de soutien à la production audiovisuelle, dont les *« effets inflationnistes »* sur les coûts de production sont aujourd'hui mis en cause. Enfin, les conditions de création d'un véritable *« second marché »* pour les œuvres audiovisuelles seront aussi réexaminées. M. Carignon n'a pas manqué également de reprendre à son compte les critiques sur la dérive commerciale du secteur public audiovisuel. Il a affirmé que la distinction entre le public et le privé était *« de moins en moins perceptible »* et qu'il convenait d'en raffermir les frontières, l'allégement des *« contraintes »* pesant sur le secteur privé étant également à l'ordre du jour. Bien que M. Carignon ne l'ait pas annoncé, la rédaction d'un Livre blanc sur les missions du service public pourrait être prochainement confiée à une personnalité indépendante. Toutefois, aucune décision ne sera prise sans consultation des professionnels concernés, a conclu le ministre.

YVES MAMOU

Créateur du « Saint »

L'écrivain Leslie Charteris est mort

Leslie Charteris, dont le héros Simon Templar, alias « le Saint », fut une star du cinéma des années 30 avant de connaître le succès à la télévision, est mort jeudi 15 avril, à Windsor (Grande-Bretagne), à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. L'écrivain britannique, né à Singapour d'une mère anglaise et d'un père chinois, avait entamé sa carrière en 1928 en publiant *Enter the Tiger* (premier titre dans lequel apparaît son héros Simon Templar), après avoir interrompu ses études à Cambridge et avoir été barman, joueur de bridge, chauffeur de taxi, etc.

Quatre ans après ce succès littéraire qui fera de lui un romancier populaire et multimillionnaire, il devient scénariste aux Etats-Unis : le premier film du « Saint », *The Saint in New York*, sort sur les écrans en 1938. Mais ce sont surtout les feuilletons du « Saint » à la télévision, incarné par l'acteur Roger Moore, qui feront connaître son héros. La série « Le Saint » a été diffusée à partir de 1962 dans 80 pays. Elle est actuellement reprise, notamment, sur M6 et sur la nouvelle chaîne « Série Club » diffusée sur les réseaux câblés.

Les conclusions d'un rapport du Conseil économique et social

La France doit soigner son image à l'étranger

L'image de la France à l'étranger est mauvaise. Le constat est connu. Mais inexact. Ce n'est pas la France qui souffre d'un déficit d'image. Bien au contraire, l'attrait de l'Hexagone pour les investisseurs étrangers est aujourd'hui considéré comme l'un des plus forts du monde. Ce sont ses produits et surtout ses entreprises qui sont partout jugés moins « performants » que ceux de leurs principaux concurrents. En partie à juste titre, en partie du fait de l'histoire, et surtout parce que la France, contrairement à ses voisins, n'a pas de « politique d'image » cohérente et globale.

A l'heure où la mondialisation des économies exacerbe la concurrence entre les nations, où Edouard Balladur appelle à créer *« un nouvel exemple français »*, le rapport de Claude Legros au Conseil économique et social (CES) sur « L'image de la France à l'étranger et ses conséquences économiques », prend un intérêt inattendu. Car, déjouant la plupart des pièges communs à ce genre d'exercice, le rapporteur remet en cause un certain nombre d'idées reçues.

Cette analyse met en effet en lumière le décalage énorme qui existe entre l'image – excellente – que les étrangers ont de notre pays lorsqu'il s'agit pour eux de s'y implanter, et celle – médiocre – qu'ils se font de ses produits et de ses entreprises. Dans le premier cas, la France apparaît comme un pays moderne, bénéficiant d'un marché important, quatrième exportateur et troisième importateur mondial, bien situé au cœur de l'Europe, un pays doté d'infrastructures de transports et de communications remarquables, d'une main-d'œuvre de très bonne qualité, compétitive en matière de coûts, d'un environnement culturel et universitaire de qualité, avec, en prime, une qualité de la vie inégalée. C'est tout juste si on déplore les défauts d'une administration *« tatillone »* et d'un climat social encore jugé incertain.

Exécrable aux Etats-Unis

Mais dès qu'il s'agit d'exportations, le jugement s'inverse. On retrouve une France traditionnelle, élitiste, hermétique aux langues étrangères, manquant de sérieux, de compétitivité, de souplesse et de sens commercial, où, mis à part quelques secteurs de prédilection, toujours les mêmes (luxe, agroalimentaire, tourisme), les entreprises et les produits français sont jugés moins compétitifs et moins performants que leurs concurrents. L'image est particulièrement exécrable aux Etats-Unis – où les fiascos de Renault avec la Dauphine puis la R5 servent encore de référence – et au Japon. Elle est un peu moins mauvaise en Europe, où nos principaux partenaires ont une image moins déformée de la réalité. Ailleurs, elle est pratiquement inexistante... sauf en Russie !

Si on écarte le poids de l'histoire, important mais non décisif – l'Allemagne et le Japon après la guerre avaient des handicaps autrement importants à surmonter ! –, il y a deux explications à ce décalage. La première, affirme courageusement le rapport, est que les « clichés » sur l'industrie et l'administration françaises n'en sont pas tout à fait. *« L'image d'un pays a partie liée avec la réalité »*, note-t-il, soulignant notamment l'absence de spécialisation forte de l'industrie française, présente un peu dans tous les secteurs, mais inégale ou moyenne partout. Pour redresser notre image à l'étranger, il convient donc, au préalable, de faire notre autocritique et *« d'infléchir un certain nombre de comportements, de procédures, de traits culturels, réels ou supposés, des acteurs publics et privés »*.

La seconde explication est que, contrairement à l'Allemagne et au Japon, la France n'a pas de politique d'image à l'étranger cohérente et globale, malgré des moyens importants, évalués par le rapporteur à 1,35 milliard de francs en 1989 pour les actions de communication *stricto sensu*, les actions menées se caractérisent par une *« dispersion excessive, source de gaspillage et de perte d'efficacité »*.

Le rapport suggère donc d'abord de coordonner l'ensemble des actions publiques et parapubliques en réactivant l'éphémère commission d'agrément des actions d'information gouvernementale en direction de l'étranger, mise en place en avril 1991 et aussitôt supprimée, laquelle, s'appuyant sur le service d'information et de diffusion du premier ministre (SID), aurait une vocation interministérielle affirmée. Il propose ensuite d'encourager, par des crédits d'impôts, les entreprises à développer leurs efforts de communication à l'étranger, et enfin de coordonner l'ensemble des actions publiques et privées au sein d'un Comité stratégique pour l'image de la France à l'étranger placé sous la présidence du premier ministre.

VÉRONIQUE MAURUS

Candidat à une élection cantonale partielle

M. Marsaud (RPR) veut conforter son implantation à Limoges

Alain Marsaud, nouveau député (RPR) de la Haute-Vienne, a été désigné par le comité départemental de son parti, vendredi 16 avril, comme candidat à une élection cantonale partielle, dont le premier tour est prévu pour le 9 mai et qui vise à remplacer le conseiller général Paul Parbelle (apparenté PS), récemment décédé.

La candidature de M. Marsaud, « parachuté » avec succès par le RPR face au président du conseil régional du Limousin, le socialiste Robert Savy, lors des dernières élections législatives, montre que ce proche de Charles Pasqua, fort des bons résultats de son parti, qui a ravi au PS trois des quatre sièges de député en jeu, entend conforter son implantation dans la perspective de la prochaine échéance municipale. La candidature de M. Marsaud est d'autant plus symbolique que le canton qu'il guigne avait eu, jusqu'en *1988*, comme conseiller général l'actuel maire de Limoges, Alain Rodet (PS).

Compte tenu de l'affaiblissement de la gauche en Haute-Vienne, manifeste avec la déroute des élections législatives, la compétition pour la mairie de Limoges, en *1995*, risque d'être particulièrement disputée. Au second tour des élections de mars 1989, à la surprise générale, l'inamovible maire de Limoges, Louis Longequeue, handicapé par la présence d'une liste écologiste extrêmement combative, ne l'avait emporté que d'extrême justesse, en n'obtenant que 40,86 % des voix contre 39,67 % au candidat RPR et 19,46 % aux écologistes.

G. P.

□ **La polémique entre le *Financial Times* et la BERD se poursuit.** – Le *Financial Times* apporte, samedi 17 avril, de nouvelles informations sur la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) que préside M. Jacques Attali : les cinquante-six pays et agences internationales actionnaires de la banque auraient demandé à ses dirigeants des détails sur les dépenses d'équipement et de mobilier du nouveau siège de la BERD à Londres. Le *Financial Times* indique en outre que la société appelée à concevoir le design de l'ensemble a été fondée par un architecte français, Jean-Louis Berthet, celui-là même qui a aménagé en 1979 le palais présidentiel de Saddam Hussein, président de l'Irak, l'aéroport international Saddam-Hussein de Bagdad en 1981 et le bâtiment du conseil des ministres irakien en 1984.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté 17 à 24 et un cahier « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté 17 avril 1993 a été tiré à 473 755 exemplaires.

EN BREF

□ **Un député de l'Orne abandonne son mandat de conseiller général.** – Jean-Claude Lenoir (UDF-PR), élu député, le 28 mars dernier, dans la deuxième circonscription de l'Orne, a annoncé, vendredi 16 avril, qu'il abandonnait son mandat de conseiller général. Maire de Mortagne (Orne) depuis 1989, conseiller général depuis 1981, M. Lenoir, qui a battu le député sortant Francis Geng (UDF-CDS) au second tour des élections législatives, conserve en revanche son mandat de conseiller régional de Basse-Normandie.

□ **AFGHANISTAN : deux journalistes américaines tuées dans un accident d'hélicoptère.** – Quinze personnes, dont deux correspondantes américaines, ont trouvé la mort, vendredi 16 avril, dans l'accident d'un hélicoptère qui s'est écrasé les montagnes de l'Hindou-Koush, au nord de l'Afghanistan. Les deux journalistes sont Sharon Herbaugh, chef du bureau d'Islamabad de l'agence AP, et Natasha Singh, journaliste indépendante travaillant entre autres pour l'agence UPI. – *(AFP, AP, UPI.)*

□ **CUBA : accord avec l'Iran sur l'échange de sucre contre du pétrole.** – Cuba et l'Iran ont décidé d'accroître leurs échanges de sucre contre du pétrole lors de la quatrième session de la Commission mixte de collaboration économique qui s'est achevée, jeudi 15 avril, à La Havane. Aucune précision n'a été donnée sur le volume de ces échanges à l'issue des négociations conduites par le ministre iranien de l'agriculture, Issa Kalantari, et le ministre cubain de la coopération économique, Ernesto Melendez. – *(AFP.)*

□ **ÉTATS-UNIS : un deuxième otage libéré par les mutins de la prison de Lucasville.** – Les mutins de la prison de Lucasville (Ohio) ont libéré vendredi 16 avril l'un des six gardiens qu'ils retenaient en otage, peu après avoir exigé la liberté de religion pour les détenus de religion musulmane, a indiqué l'administration pénitentiaire. Les mutins avaient libéré un premier gardien jeudi après qu'un détenu eut présenté leurs revendications sur une station de radio locale. – *(AFP.)*

□ **HAÏTI : échec de la mission du médiateur de l'ONU et de l'OEA.** – La cinquième mission de Dante Caputo, médiateur de l'ONU et de l'Organisation des Etats américains (OEA) pour Haïti, s'est achevée vendredi 16 avril sur un échec, a reconnu le diplomate peu avant son départ de Port-au-Prince pour New-York, précisant qu'il aurait des consultations avec le secrétaire général de l'ONU dès samedi à New-York, puis immédiatement après avec le secrétaire général de l'OEA. – *(AFP.)*

□ **TURQUIE : le président Turgut Ozal hospitalisé d'urgence.** – Le président turc, Turgut Ozal, a été hospitalisé d'urgence, samedi 17 avril, à Ankara en raison de troubles soudains de la tension sanguine, a annoncé l'agence de presse Anatolia. L'hôpital et la présidence n'ont fait aucun commentaire dans l'immédiat sur l'état de santé de M. Ozal. – *(AP.)*

□ **ZAÏRE : les Etats-Unis envisagent des sanctions contre le président Mobutu.** – Le secrétaire d'Etat adjoint aux affaires africaines, George Moose, a annoncé, vendredi 16 avril, que Washington s'apprêtait à prendre des mesures contre le président Mobutu, *« similaires à celles prises par la France et la Belgique »*. Bruxelles et Paris ont déjà refusé d'accorder des visas d'entrée au président zaïrois ou à ses proches. Washington envisage notamment d'empêcher M. Mobutu d'utiliser des fonds qui devraient être à la seule disposition du gouvernement « légitime » du Zaïre. Les Etats-Unis, comme la France et la Belgique, reconnaissent le gouvernement formé par Etienne Tshisekedi et non pas celui désigné par le chef de l'Etat et dirigé par Faustin Birindwa. – *(AFP.)*

Le Monde

HEURES LOCALES

AU SERVICE DU PUBLIC RURAL

Plutôt que de regretter la disparition de la poste dans les campagnes la Haute-Saône préfère miser sur une meilleure accessibilité des administrations

LES chaussons s'alignent devant les deux classes, au pied de l'escalier. A l'étage supérieur, la salle de réunion de la mairie est décrépie, même balayée, l'odeur séculaire de la poussière y flotte encore. Un ordinateur trône dans le bureau du maire, bien encombré. La poste contiguë arbore au contraire un jaune pimpant.

Situé en *« zone rurale moyenne »*, à 20 kilomètres de Vesoul, mais à 30 de la première pompe à essence en direction de Besançon, Raze n'a pas à se plaindre : les services de l'Etat n'ont pas encore déserté les lieux. Le village est une des 456 communes, sur les 546 qui constituent le département de la Haute-Saône, à abriter moins de 500 habitants. Raze est cependant connu, moins pour son lavoir et sa bibliothèque installée dans un pigeonnier du dix-huitième siècle que pour la personnalité de son maire.

Gérard Pelletier, qui, s'il avait une étiquette politique, le placerait du côté du centre gauche et de France unie, est vice-président de la Fédération nationale des maires ruraux. L'homme n'a pas sa plume dans sa poche, et la lettre mensuelle qu'il envoie, entre autres, à ses adhérents du département fait mouche. *« Est-ce qu'un jour deux administrations complémentaires réussiront à coordonner deux trombones, à l'heure où l'on sait amarrer des satellites autour de la terre ? »*, écrivait-il dans un de ses éditoriaux. *« La poste, la perception, l'école, la gendarmerie sont en permanence menacées. Il faut se battre sans relâche pour éviter leur disparition. Après c'est trop tard »*, répète-t-il aujourd'hui.

Pourtant, Gérard Pelletier pourrait bien consentir à une trêve avec ses éternels adversaires, ces fonctionnaires avides de *« postes à rendre »*, comme ils les nomment. Avec d'autres élus, des représentants d'organisations syndicales, de l'administration et des usagers, il a participé au groupe de travail chargé d'élaborer le *« schéma départemental d'organisation et d'amélioration des services »*, avec Jacques Michaut, sous-préfet de Lure.

Toutes les idées du maire de Raze n'ont pas connu le même succès : la création d'un corps de Volontaires du service national en milieu rural, par exemple, n'est toujours pas à l'ordre du jour. Il n'empêche, ce schéma lui paraît un bon début.

Vingt-quatre autres départements ruraux ont suivi la même démarche, répondant ainsi aux attentes du gouvernement d'Edith Cresson exprimées lors du comité interministériel de l'aménagement du territoire du 28 novembre 1991. La Haute-Saône a rendu ses conclusions en juillet 1992, après un état des lieux exhaustif. L'ensemble des cartes réalisées se passe de commentaires.



Simplifier la vie des habitants

Quelques points rouges figurent les permanences de l'ANPE, de rares ronds jaunes celles des caisses d'allocations familiales. A chaque page de cette brochure, des surfaces blanches révèlent le manque de tout. Cependant, les membres de l'instance de réflexion ont préféré œuvrer à l'amélioration des services plutôt qu'au maintien à tout prix des fonctionnaires. Leurs propositions, sans être révolutionnaires, pourraient simplifier la vie des gens.

L'émiettement du territoire a paradoxalement du bon : la Haute-Saône compte près 6 300 élus locaux. Ce ne sont donc pas les interlocuteurs qui font défaut, mais les relais. Faute de secrétaire, une mairie sur cinq est ouverte moins de trois heures par semaine. Le groupe de travail a donc imaginé la création de *« points publics »*, sorte de chaînon aujourd'hui manquants entre les usagers et l'ensemble des administrations. Distribution de formulaires, réponses pour l'obtention d'un permis de construire ou d'une prime laitière, prise de rendez-vous avec le fonctionnaire idoine, etc., ces structures légères rendraient bien des *« services »*.

Deux d'entre elles pourraient être installées cet été, espère le sous-préfet, à Jussey et à Saint-Loup. L'idée de les placer dans des hameaux a vite été abandonnée. Mieux vaut que les administrés aient l'occasion de faire le plein d'informations en se rendant chez leur médecin. Certaines administrations pourraient y tenir des permanences, pourquoi pas le samedi, jour du marché ? Les points publics seraient aussi utiles aux maires des petites communes, en mettant à leur disposition photocopieur, télécopieur, Minitel, voire en recevant leurs appels téléphoniques.

Pour eux, la préfecture envisage de mettre en place un comité de lecture original. Un ou deux élus, autant de fonctionnaires, peut-être un professeur de français dans le rôle de Candide, seront chargés de rendre lisibles les circulaires qui, apparemment, ne le sont guère. La sous-préfecture de Lure s'apprête à délivrer les cartes grises, afin d'éviter aux automobilistes des voyages à la préfecture de Vesoul. Les deux institutions pourraient aussi vendre, toute l'année, timbres fiscaux et vignettes, dès que les financements nécessaires à un nouvel agencement des bureaux seront dégagés.

Pour être sensées, ces mesures n'en résultent pas moins d'un long travail de concertation. Les coutumes administratives ne se laissent pas bousculer rapidement. Une fois le principe admis, le soutien de l'Etat s'avère indispensable. La déclaration du premier ministre de suspendre *« toute suppression de services publics en zone rurale »* a plutôt rassuré. Les élus de Haute-Saône sont impatients de voir ces intentions se traduire en textes officiels, lisibles.

de notre envoyée spéciale à Lure
Martine Valo

Notoriété

Confrontés aux problèmes du mal de vivre dans les grands ensembles, au chômage, parfois à la délinquance, les maires ont souvent l'impression d'être les fantassins les plus exposés aux critiques de leurs concitoyens. Ils doivent panser, sans répit, les plaies d'une société, en veillant au bon équilibre de leur budget, en rassurant des commerçants anxieux, en construisant ou rénovant des crèches et des écoles pour des parents inquiets pour l'avenir de leurs enfants.

Parfois la lassitude, voire le découragement, gagne ces élus soumis à des pressions diverses et contradictoires. La décentralisation leur a certes donné quelques pouvoirs supplémentaires, mais ils les payent chèrement dans une nation où la frilosité et le repli sur soi-même grandissent. Ces hommes et ces femmes, embarqués dans le même esquif, quelle que soit leur couleur politique, doutent souvent de l'utilité de leur engagement.

Ils ont tort. Un sondage, publié par *le Nouvel Observateur* du 8 avril, devrait, sinon leur redonner complètement le moral, du moins les encourager dans leurs actions. Interrogés pour savoir en qui ils avaient *« plutôt confiance »*, 600 jeunes de 18 à 24 ans ont répondu, à 61 %, en citant le maire. Un pourcentage qui place, à l'indice de satisfaction, les premiers magistrats des communes devant le président de la République (51 %), loin des députés (36 %) et de l'administration (37 %). Un bon point pour les maires, qui trouvent ainsi une reconnaissance auprès de la jeunesse. Mais cette notoriété, sans doute facilitée par la proximité, comporte aussi un revers. C'est à ces élus que la génération des vingt ans demande de régler tous les problèmes. Les gestionnaires des cités ont-ils les moyens, politiques et financiers, d'améliorer le cadre de vie, de créer des emplois, de rendre la société plus agréable à ces nouveaux électeurs ?

Serge Bolloch

PARIS

HLM SOUS SURVEILLANCE

Pour assurer la tranquillité des cités des patrouilles de vigiles viennent renforcer le gardiennage

RÉCEMMENT repeintes, une tour de dix-neuf étages et trois barres de moindre hauteur cernent la cour, son parking, sa pelouse fatiguée et son bac à sable. Une douzaine de jeunes tuent le temps en houspillant le gardien, en démontant une « mob » ou en rêvant devant une voiture haut de gamme. Moulée dans un minishort, une jeune femme trottine, de façon suggestive, et croise la ronde des vigiles en tenue américaine.

« C'est Chicago », murmure le chef de patrouille. Non, c'est un soir ordinaire dans une cité HLM de la capitale, quelque part dans le treizième arrondissement. Un morceau de banlieue planté dans le tissu parisien à dix minutes du Quartier latin. On y pratique une cohabitation tendue, où chacun sait exactement jusqu'où il peut aller.

Des lieux de ce type, il y en a plusieurs centaines à l'intérieur du périphérique. Avec ses 100 000 logements sociaux, Paris bat tous les records de France.

S'ils n'ont pas jusqu'ici défrayé la chronique des violences, c'est en raison de leur dispersion, de leur taille (en moyenne 220 logements par ensemble) et de la surveillance auxquels ils sont soumis.

La paix des HLM est d'abord assurée par les gardiens et gardiennes d'immeubles qui, depuis quelques décennies, refusent énergiquement l'appellation de concierge. A lui seul, l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Paris en emploie plus de 730. Ils quadrillent les grands ensembles à raison d'un pour cent logements, en moyenne. Coincés entre les récriminations des locataires et la main de fer de l'Office, ils exercent un métier difficile. Pour les rencontrer, il faut jurer qu'on ne révélera ni leur nom ni le lieu de leur travail.

Celui-ci n'est pourtant tissé que de besognes banales : balayage des cours, distribution des plis et objets postaux six fois par jour, contrôle des éclairages et des ascenseurs, surveillance des travaux d'entretien, réception des livreurs, manipulation des poubelles, etc. Une fois par mois ils collectent les loyers. Mais surtout, il leur faut quotidiennement dialoguer avec les locataires, avoir l'œil et l'oreille à tout et, au moindre pépin, appeler le gérant de l'OPAC. Rémunération : un logement gratuit et environ 7 000 francs par mois pour 38 heures d'activité. Autrefois sous-payés et rivés à leur loge, 24 heures sur 24, les gardiens ont obtenu il y a quelques mois un nouveau statut qui les transforme en salariés « normaux ».

Leur métier, lui, reste exceptionnel. Témoin cette gardienne d'une cité du dix-neuvième arrondissement.

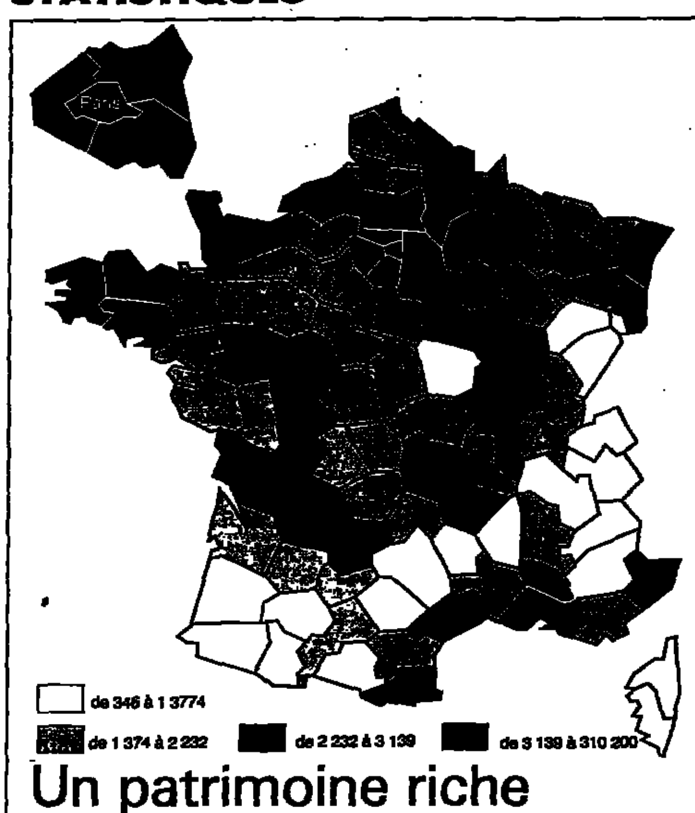
La voici assistante sociale volant au secours d'un infirme en difficulté dans son appartement. Puis grimpant sur une échelle pour remplacer l'une des 256 ampoules éclairant les parties communes de son bloc.

Marc Ambroise-Rendu

Lire la suite page 21

R E P È R E S

STATISTIQUES



Un patrimoine riche

Plus que le Sud méditerranéen et son héritage romain, le nord du pays possède un patrimoine architectural fourni. C'est en Ile-de-France, en Picardie et en Champagne couvertes, entre autres, de très nombreux édifices religieux, en Alsace embellie de châteaux et, surtout, en Bretagne truffée de traces de la préhistoire, que les densités de monuments historiques classés sont les plus élevées.

(Source : direction du patrimoine.)

COMMUNICATION

NANTES S'EXPRIME AVEC PASSION

Pour informer les habitants, se faire connaître à l'extérieur la communication d'une grande ville réclame du professionnalisme

IL y a celles qui s'exposent, qui se vantent, qui jouent leur notoriété dans un championnat de football ou des événements culturels, et puis celles qui se proclament nombril de l'Europe. Depuis quelques années, chacune des grandes villes françaises a investi dans le vaste domaine de la communication. Conséquence de la décentralisation, peut-être pas fondamentale mais voyante, l'appétit à promouvoir l'image de la cité se mesure au budget affecté à cette action. Des postes de directeur de la communication ont été créés, les équipes ont gonflé et les bulletins municipaux poussiéreux se sont métamorphosés en pimpants magazines.

Nantes n'échappe pas à cette évolution. Certes, ni frénétique ni éteinte pour autant, elle ne figure pas parmi les plus en vue. Selon Capucine, une agence spécialisée dans la communication des collectivités locales, la capitale des Pays de la Loire se classe huitième des dix agglomérations auxquelles la presse s'est le plus intéressée en 1991. Cependant, Nantes ne serait pas mécontente d'améliorer son score. Pour preuve, la campagne publicitaire d'un montant de 7 millions de francs qu'elle s'est offerte récemment, déclinant le thème « L'effet côte ouest » dans des magazines et sur les écrans. Pour preuve encore, les embauches qui se sont succédé depuis l'arrivée à l'hôtel de ville de Jean-Marc Ayrault (PS), en mars 1989, jusqu'à ce que se constitue une solide équipe de vingt professionnels.

« Un manque d'identité »

Les quelques clichés qui collent à ces bords de Loire – cité de la douceur de vivre et du petit LU1 – ne pouvaient pas satisfaire le maire d'une commune de 250 000 habitants. D'autant que cette dernière ne manque pas d'atouts pour se faire valoir. Depuis quelques années, elle a multiplié les actions en faveur des transports en commun et dans le domaine de l'écologie urbaine. Des axes pour le moins « porteurs » actuellement. Las, le tramway de Grenoble est plus célèbre que celui de Nantes. Et Strasbourg a su montrer la première sur toutes les chaînes de télévision, son centre-ville rendu aux piétons, tandis que Nantes s'apprête à en faire autant sur une surface de 30 000 mètres carrés.

« Jusqu'à présent, notre ville a souffert d'un manque d'identité clairement définie », constate Jean-Marc Ayrault. L'idée que le maire se fait de l'information et de la promotion municipale est en revanche très précise. *« La communication n'est qu'un outil parmi d'autres de l'animation générale au service d'un seul objectif, le développement. Notre but est de mobiliser les Nantais, de susciter un état d'esprit dynamique et de placer la ville en position d'être reconnue comme la grande métropole de l'Ouest. »*

Pour y parvenir, Guy Laurant, le directeur de la communication, dispose d'enthousiasme et d'un budget annuel global de 20 millions de francs, légèrement revu à la baisse pour 1993. Dans les villes, les départements et les régions, ce secteur est sans doute le plus sensible aux variations de la conjoncture économique.

Un secteur qui ne brille pas, en outre, par sa transparence. Les comparaisons s'y révèlent difficiles. Par exemple, contrairement à certains de ses homologues, Guy Laurant n'a pas, dans son escarcelle, la communication interne, celle qui s'adresse aux 5 000 employés de la municipalité. Non seulement les collectivités locales comptabilisent différemment leurs effectifs vacataires – employés municipaux ou salariés d'association – mais elles annoncent surtout avec réticence leur budget réel (1).

A Nantes, le directeur de la communication accepte de jouer cartes sur table. Neuf professionnels de l'information écrite, deux photographes, deux vidéastes, quatre secrétaires, deux assistantes, un technicien, composent l'équipe de l'Office municipal nantais d'information et de communication (OMNIC), régi sous le statut d'association municipale. Les rédacteurs consacrent une bonne partie de leur temps à la réalisation du magazine *Nantes passion*, un mensuel abondamment illustré, à la maquette aérée.

Mais les neuf *« chefs de projet »*, comme les nomme Guy Laurant, qui ont tous une expérience des journaux locaux ou nationaux, ont bien d'autres plumes à leur stylo. Chacun dans son domaine d'intervention peut être amené à collaborer à la production de plaquettes de présentation sur la bibliothèque municipale ou sur le nouveau plan de circulation, à animer des réunions publiques dans les quartiers, à rédiger des dossiers de presse, voire à fournir la trame de discours d'un élu. *« Travailler au service de la communication d'une ville demande une grande affinité à la fois avec la personnalité du maire et avec les projets qu'il nourrit pour sa cité »*, assure Guy Laurant. Dès lors, les membres de son équipe affichent une sérénité qui peut surprendre dans une profession où le risque de perdre brutalement sa place est rythmé par chaque élection municipale. *« Il n'est pas plus élevé que pour n'importe quel cadre supérieur »*, promet le directeur de la communication. *« Pas pire que dans la presse écrite ces temps-ci »*, estime en écho Philippe Bouglé, rédacteur en chef de *Nantes passion*.

La tournée de Cargo 92

Autre clef du dispositif de communication de la ville, Isabelle Campet, attachée de presse auprès du maire, supervise toutes les opérations en direction des médias nationaux. Par ailleurs, Nantes avait joué les pionnières en créant, dès 1982, un service télématique. TELEM, qui fait travailler sept personnes, met aujourd'hui à la disposition du grand public, sur le 36-14, une quinzaine de rubriques consultables gratuitement grâce aux trente-quatre Minitel répartis dans des lieux publics. Des programmes de cinéma jusqu'aux offres d'emplois de l'ANPE, en passant par les renseignements administratifs émanant de communes alentour, la palette est large, et TELEM, bien ancré dans le paysage urbain nantais, reçoit 45 000 appels par mois en moyenne.

Voilà pour les troupes chargées de mener l'offensive de charme. Mais, comparée à d'autres agglomérations, la capitale des Pays de la Loire dispose d'une arme originale. L'été dernier, Cargo 92 a sillonné les côtes du sud de l'Amérique, avec à son bord des artistes comme la troupe de Royal de luxe et celle de Philippe Découflé. Dans ses soutes, le bateau transportait une rue de Nantes, reconstituée par les employés municipaux. Si l'on ne vient pas à Nantes, ses ambassadeurs sont capables de traverser l'Atlantique.

de notre envoyée spéciale à Nantes
Martine Valo

(1) Selon un autre sondage mené par l'agence Capucine auprès de 58 villes de plus de 50 000 habitants, 41 % d'entre elles disposaient, en 1991, d'un service de communication de plus de dix personnes ; 45 %, d'un budget de plus de 10 millions de francs.

NOUVEAU GOUVERNEMENT

LE CABINET DE DANIEL HOEFFEL

Parmi les collaborateurs du ministre une moitié de fidèles et des ingénieurs

DANIEL HOEFFEL, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, a formé son cabinet vendredi 9 avril. Comprenant neuf membres, celui-ci est composé, pour moitié, d'anciens collaborateurs ayant travaillé soit avec l'ancien ministre chargé, successivement, de la santé et de la famille, puis des transports, soit avec le président du conseil général du Bas-Rhin, soit avec le sénateur d'union centriste.

Le directeur du cabinet, Philippe Ritter, est un Alsacien de souche. Il a passé neuf ans aux côtés de M. Hoeffel (*le Monde* du 7 avril). Après avoir été chargé de mission dans les cabinets du ministre, il a occupé la fonction de directeur général des services du département, de 1982 à 1987.

Marie-Claude Chardeau, chef de cabinet, chargée des relations avec le Parlement et la presse, est, elle aussi, une fidèle de M. Hoeffel, qu'elle côtoie depuis 1980. Elle a été son attachée parlementaire, avant de devenir sa collaboratrice personnelle au Sénat. Les conseillers techniques ont une « double casquette » de spécialistes des collectivités locales et de l'aménagement du territoire. Deux d'entre eux sont des anciens de la direction générale des collectivités locales (DGCL), Didier Béoutis et Paul Pény, administrateurs civils.

Didier Béoutis, chef du bureau des budgets locaux à la DGCL, sera chargé des finances, de la décentralisation et des structures territoriales. La coordination de ces dossiers se justifie car les transferts de compétences ont eu d'innombrables implications financières, qu'il s'agisse des concours de l'Etat ou de la fiscalité locale. L'intercommunalité aussi soulève des problèmes d'argent, comme l'a montré, notamment, la récente polémique sur les dotations aux groupements. Les incitations financières accordées aux communes qui se rassemblent peuvent, en outre, jouer un rôle déterminant pour l'aménagement du territoire.

Paul Pény s'occupera de la fonction publique territoriale, des élus locaux et du contrôle de légalité. Le poste de cet ancien chef des affaires sociales de la DGCL est le seul qui soit limité au secteur des collectivités locales.

Le cabinet de M. Hoeffel comprend trois ingénieurs, qui s'efforceront de travailler en collaboration avec le ministère de l'équipement et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Daniel Bursaux et Patrice Parisé, diplômés des ponts et chaussées, se partageront les dossiers relatifs à l'équipement, aux transports et à l'aménagement. Daniel Bursaux a été sept ans responsable de la direction départementale de l'équipement (DDE) du Bas-Rhin, puis des services techniques du conseil général. Il s'intéressera au développement local et veillera au maintien des services publics en milieu rural. Patrice Parisé traitera les dossiers relatifs au littoral et aux zones de montagne. Il sera aussi responsable des délocalisations, rebaptisées « localisations publiques ». Frédéric Schneider-Monoury, ingénieur des mines, aura la charge du développement économique et industriel, des localisations d'entreprises, ainsi que de l'enseignement supérieur et de la recherche, en liaison avec les ministères correspondants.

Pour compléter son cabinet, M. Hoeffel a fait appel à deux administrateurs territoriaux. Marc-Etienne Pinauldt s'occupera de l'aménagement du territoire, des contrats de plan et des compétences. La signature des contrats devant intervenir avant la fin de l'année, c'est lui qui devra préciser les critères d'attribution des enveloppes de l'Etat. Une tâche délicate, puisqu'elle permettra de mesurer l'effort de solidarité du gouvernement envers les régions dites pauvres. M. Pinauldt a occupé pendant neuf ans des postes de responsabilité dans des communes, des départements et des régions, avant d'être détaché au Commissariat général du Plan. A ce titre, il a été l'un des rapporteurs de la commission du XIe Plan sur la décentralisation.

Enfin le « Monsieur Alsace » du cabinet est Bernard Dreyfus, administrateur territorial, qui continuera, à mi-temps, à occuper son poste de secrétaire général des services du Bas-Rhin. Il entend défendre la construction du TGV-Est ainsi que le maintien à Strasbourg de l'Ecole nationale d'administration (ENA). Il devra aussi s'intéresser à la coopération transfrontalière et aux affaires européennes.

R. Rs

BLOC-NOTES

AGENDA

■ *Métiers artistiques.* – Le Centre national de la fonction publique territoriale et la Direction des musées de France organisent une journée d'étude sur *« les métiers des musées et la filière culturelle territoriale »*, mardi 20 et mercredi 21 avril, à Paris. Métiers, qualifications, gestion prévisionnelle des emplois culturels, évolution de la fonction de conservateur seront évoqués au cours de ces journées qui sont destinées notamment aux élus et aux responsables locaux des affaires culturelles.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-60-47-64 ou 40-15-35-83.**

■ Mairie-Expo. – La prochaine édition de Mairie-Expo, Salon réunissant des prestataires de services aux collectivités locales, aura lieu à Paris, dans la Grande Halle de La Villette, du mardi 11 au jeudi 13 mai.
▶ **Renseignements au (16-1) 42-66-68-19.**

■ L'enfant en milieu rural. – L'inspection académique d'Ille-et-Vilaine organise un colloque sur *« l'enfant en milieu rural »*, les mercredi 12 et jeudi 13 mai, à Rennes. A cette occasion, elle va dresser un bilan de la politique mise en place, par l'éducation nationale et les collectivités locales, depuis une quinzaine d'années, dans le département, afin d'améliorer les conditions de scolarisation des enfants des campagnes.
▶ **Renseignements au (16) 99-25-10-20.**

TEXTES

■ **Transparence financière et ratios.** – Le *Journal officiel* a publié, le 28 mars, un décret précisant, notamment, les onze ratios que les communes doivent désormais produire, en annexe de leurs budgets. Ces ratios, qui sont des rapports entre des valeurs, permettent de fournir une image plus synthétique des finances locales. Ils doivent améliorer l'information du citoyen, comme le prévoyait la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République. Les communes de plus de 3 500 habitants doivent publier les données suivantes, rapportées au nombre d'habitants : dépenses de fonctionnement, produit des impositions directes, recettes de fonctionnement, dépenses d'équipement brut, encours de la dette, dotation globale de fonctionnement. Les communes de plus de 10 000 habitants doivent indiquer, de surcroît, les ratios suivants : dépenses de personnel sur dépenses de fonctionnement, coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (rapport entre produit des impôts locaux et potentiel fiscal), dépenses de fonctionnement plus remboursement annuel de la dette en capital sur recettes de fonctionnement, dépenses d'équipement brut sur recettes de fonctionnement, encours de la dette sur recettes de fonctionnement.

CONTACTS

■ **Forum pour la gestion des villes.** – L'ancienne Fondation pour la gestion des villes s'est rebaptisée Forum pour la gestion des villes. Elle a dû modifier son appellation car le titre de fondation est réservé aux associations utilisant leurs produits financiers pour une œuvre d'intérêt général.

Le Forum vient de changer de présidence, celle-ci étant tournante tous les deux ans. Alain Richard (PS), maire de Saint-Ouen-l'Aumône remplace André Santini (UDF), maire d'Issy-les-Moulineaux. Le Forum propose des séminaires aux élus locaux, aux cadres territoriaux, ainsi qu'au personnel de certaines entreprises privées souhaitant mieux connaître le secteur public local.
▶ **Renseignements au (16-1) 42-56-39-70.**

PUBLICATIONS

■ *Intéressement des fonctionnaires.* – Alors que le décret du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux a été validé par le Conseil d'Etat, où en est l'intéressement dans les collectivités locales ? Sylvie Trosa, rapporteur général adjoint du Conseil scientifique de l'évaluation des politiques publiques, organisme rattaché au Commissariat général du Plan, fait le point sur cette question dans un ouvrage intitulé *le Guide de l'intéressement des fonctionnaires*.

Selon l'auteur, les collectivités progressent à la fois sur la voie de l'intéressement collectif et sur celle d'une meilleure appréciation individuelle des agents. Sylvie Trosa présente les expériences menées dans des collectivités pionnières telles que Saint-Denis, Sceaux, Nancy ou Issy-les-Moulineaux. Elle expose aussi la nature de l'intéressement dans les directions départementales de l'équipement, et dans les préfectures.
▶ **139 p, 95 F. Pouvoirs locaux, Collection « Guides pratiques de l'administration territoriale », 2, rue des Longs-Prés, 92100 Boulogne-Billancourt. Tél. (16-1) 47-61-92-48.**

■ *Guide budgétaire.* – La direction générale des collectivités locales (DGCL) vient de faire paraître le Guide *budgétaire communal, départemental et régional 1993*. Ce document fait le point sur les dotations de l'Etat et les compensations financières résultant des transferts de compétences.

Il commente les principales dispositions législatives et réglementaires intéressant les finances locales, et présente les informations nécessaires à l'élaboration des budgets (cotisations obligatoires, réglementation des tarifs des services public locaux, régime des garanties d'emprunt...).
▶ **144 p., 80 F. La Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07.**

RHÔNE-ALPES

RÉVEILLER LA CONSCIENCE CIVIQUE DES ANNEMASSIENS

Contre la délinquance, le maire propose la création de « réseaux de solidarité » dans les quartiers

AUTANT et même plus que la mort, quelques semaines plus tôt, d'un jeune dentiste victime d'un voleur de voitures surpris sur le fait, ce crime-là, odieux comme tous les autres, a provoqué la colère de Robert Borrel (div. g.), maire d'Annemasse (Haute-Savoie). Le vendredi 5 mars, jour d'affluence sur le marché forain de la grand-place, une dame de quatre-vingt-sept ans était assassinée dans son appartement du centre-ville. Son corps fut retrouvé le lendemain, sans que personne ne se fût aperçu de rien. Bien qu'identifié, l'auteur du crime, un vagabond, n'a toujours pas été retrouvé. Quelques jours plus tard, un tireur fou, embusqué sur le toit d'un supermarché, blessait deux jeunes qui sortaient de la MJC du quartier du Perrier, un grand ensemble HLM.

Aucun lien direct entre ces trois affaires, se sont empressés d'expliquer les responsables de la police, dont les inspecteurs ont élucidé la série de faits divers dont cette agglomération frontalière de 26 438 habitants se serait bien passée. Mais le maire, lui, n'a pas réussi à contenir son exaspération : *« Chaque semaine, ce sont les mêmes sempiternelles plaintes des habitants qui m'accusent d'une situation qui se dégrade. Comment leur faire comprendre que, face à la banalisation des délits, les élus ont peu de pouvoirs ? »*

Las d'être tenu pour responsable de la montée de la délinquance, irrité de la confusion établie entre les polices nationale et municipale, victime de rumeurs le taxant de laxisme, M. Borrel, un des seuls maires de gauche d'un département bien ancré à droite, a voulu créer un *« électrochoc »* en appelant les habitants à *« s'organiser, sans armes, pour effectuer une surveillance de leur quartier, repérer les suspects et les rôdeurs »* et à *« créer un réseau de solidarité entre les gens honnêtes pour ne pas laisser le champ libre aux malfaiteurs »*.

La Ligue des droits de l'homme s'est aussitôt inquiétée de la *« dérive sécuritaire »* d'un homme peu suspect pourtant de sympathies pour ce type de discours. *« Déclaration scandaleuse et dangereuse qui appelle la population à se constituer en milice »*, a dénoncé, de son côté, Noël Mercier, le responsable local et départemental du Syndicat indépendant de la police nationale (SIPN), organisation marquée à droite.

Malgré les doutes et les incompréhensions auxquels son intempestive déclaration a donné lieu, M. Borrel persiste et signe : *« La sécurité*, assure-t-il, *est d'abord une question de civisme et de morale collective qui ont disparu, avec le risque d'accentuer les dérives : la démission totale ou la montée des extrémismes. »* Citations de Montesquieu et de Malraux à l'appui, cet agrégé de lettres de cinquante-neuf ans, adepte de la restauration des valeurs républicaines au nom de la défense des plus faibles, souhaite que *« les habitants retrouvent les voies du dialogue, de l'assistance à leurs proches et de la prise en charge de leur environnement immédiat »*.

Bref, qu'enfin ils redeviennent *« citoyens »* d'une ville qui n'en finit pas de chercher son identité et son unité. Au temps de la grande prospérité helvétique, la « banlieue » de Genève était plutôt considérée comme le Far-West ou un Eldorado grâce à l'abondance d'emplois bien rémunérés. Frappée par une spéculation accentuée par la rareté des logements sociaux, cette région privilégiée a attiré des milliers d'émigrants, étrangers ou chômeurs de régions déshéritées. Ici comme ailleurs, la crise pourtant s'est installée, avec un reflux des travailleurs frontaliers qui, aux guichets de l'ANPE, côtoient les salariés français licenciés.

« Ici, tout respire l'argent », reconnaît un fonctionnaire de police qui, de la fenêtre du commissariat, pointe du doigt la propriété d'un émir saoudien sur la colline, comme les rutilantes voitures des Genevois habitués à s'approvisionner de ce côté de la frontière. Dans ces conditions, la délinquance, la petite, est devenue un phénomène courant, *« banalisé »*, estime M. Borrel, constituée à 47 % des 4 000 faits recensés en 1992 (+ 2 %) de vols de voiture ou à la roulotte, même si, reconnaît-on, la situation est loin d'être catastrophique (1). Malgré un réseau de cent quatre-vingts associations, l'encadrement des nombreux travailleurs sociaux, parmi lesquels des animateurs maghrébins, et la présence de nombreux équipements collectifs, la *« conscience d'appartenir à une communauté »* reste inexistante.

La drogue, le « shit » ou l'héroïne en provenance d'une Suisse plus libérale, a fait son apparition dans certains immeubles HLM. Substitut d'une économie souterraine, elle est le plus inquiétant révélateur de la marginalisation d'une partie des jeunes et de certaines familles, à l'origine de la majorité des petits délits commis dans la ville. Mais surtout elle est devenue sujet de conflits entre une partie de la population et la police nationale, accusée à mots couverts, de passivité face à cette dégradation.

Dans ces conditions, M. Borrel se refuse à assumer seul la charge collective de la sécurité dans sa ville. S'il ne cesse de réclamer la restitution des effectifs manquants au commissariat, il n'envisage pas de renforcer le corps des seize agents de la police municipale, *« un corps en trompe l'œil qui constitue une lourde charge pour le budget »*, estime-t-il, en attendant, avec une certaine impatience, le vote de la loi sur la répartition des missions entre les agents municipaux et le corps d'Etat.

D'ici là, il espère que son *« coup de gueule »* provocateur réveillera aussi les pouvoirs publics, le préfet, la police et des magistrats, silencieux dans ce débat. Même si, jusqu'à présent, il a surtout été perçu comme un appel dans un désert d'indifférence.

de notre envoyé spécial à Annemasse
Michel Delberghe

(1) Dans les statistiques du ministère de l'intérieur, Annemasse est classée au dix-huitième rang des villes de 20 000 à 50 000 habitants.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'ESPÉRANCE D'UNE TECHNOPOLE

Quatorze communes du Var voudraient profiter de l'extension de Sophia-Antipolis

ELLES sont quatorze communes, situées dans l'est du département et dans le moyen Var, et elles rêvent de participer à l'extension de la technopole Sophia-Antipolis proche de Nice, aujourd'hui saturée. Telle est la double perspective de Sophia-Esterel, un projet ambitieux concernant une superficie de 8 000 hectares.

Lancé en 1970, le parc technologique et scientifique de Sophia-Antipolis a connu une forte accélération de ses rythmes de commercialisation au milieu des années 80. Il a bénéficié d'un important engagement financier de l'Etat (2 milliards de francs d'investissements), ainsi que de l'implantation d'établissements publics de recherche et d'enseignement de haut niveau, représentant 2 500 emplois.

Les 750 entreprises que compte actuellement le site emploient 15 000 personnes. Mais, aujourd'hui, les 500 hectares de la technopole niçoise semblent insuffisants. Face à cette situation, les responsables du comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIAT) ont approuvé le principe d'un élargissement de 2 200 hectares au nord de l'actuelle technopole et celui d'une mise à l'étude d'une autre extension, à plus long terme. Trois sites possibles ont été retenus, deux dans les Alpes-Maritimes et un dans le Var.

Études de faisabilité

Les préfets des deux départements ont reçu mission d'établir *« un document de référence faisant apparaître les enjeux de l'Etat »* sur les territoires concernés. Dans la foulée du schéma de cohérence des équipements publics de l'Est varois, réalisé par la direction départementale de l'équipement (DDE), trois communes varoises, les plus concernées par cet éventuel projet, ont constitué dès le mois de mars 1991 un syndicat intercommunal à vocation d'urbanisme (SIVU) pour effectuer des études de faisabilité. Si l'extension de la technopole sur les terres du département du Var semble aujourd'hui la mieux positionnée, de nouvelles études d'opportunité ont cependant été lancées. Elles dureront deux ans et ont pour objectif une meilleure définition du plan d'aménagement et des coûts.

L'originalité du projet du Var est d'avoir privilégié l'idée d'une chaîne de microparcs d'activité, intégrés dans un plus large espace naturel de 8 000 hectares. L'ensemble étant délibérément axé sur l'environnement, qu'il s'agisse d'entreprises d'industrie légère, de structures de recherche et de formation de type universitaire.

Aujourd'hui quatorze communes de l'Est varois représentant 210 000 habitants sont engagées dans ce projet, dont elles espèrent des retombées économiques ; les experts les plus optimistes annonçant la création de 2 000 emplois directs et induits dans les dix ans à venir. Il est cependant peu probable qu'une telle réalisation puisse être mise en chantier avant cinq ans.

de notre correspondant à Toulon
José Lenzini

BOURGOGNE

Dijon informatise les parkings

Depuis septembre dernier, les huit parkings souterrains de Dijon, d'une capacité totale de 2 900 places, sont reliés entre eux par un système informatisé permettant l'affichage en temps réel du nombre de places encore disponibles dans chacun des endroits. L'affichage est retransmis à vingt-huit mâts équipés de caissons lumineux placés aux principales entrées et carrefours de la ville et à proximité des parkings. Le comptage des véhicules se fait par l'intermédiaire du distributeur de tickets d'entrée et de la borne de paiement, reliés à un système de gestion technique centralisé. Les automobilistes entrant dans la capitale régionale peuvent se diriger directement vers le parking de leur choix grâce à un fléchage approprié. Par ailleurs, la capacité de stationnement souterrain de Dijon devrait être augmentée, dès la fin de cette année, de 500 nouvelles places avec l'ouverture d'un neuvième parc.

BRETAGNE

La « Recouvrance » met les voiles

Construite à Brest pour enrichir le patrimoine maritime français, la goélette *Recouvrance* a reçu ses deux mâts le samedi 3 avril. Ce bateau, réplique d'un ancien vaisseau de guerre, avait été l'un des héros du rassemblement des vieux gréments de Brest 92, l'été dernier (*le Monde* daté 12-13 juillet 1992). Une foule de plusieurs dizaines de milliers de personnes avait assisté à la mise à l'eau du bateau le 14 juillet, mais il manquait la mâture et les voiles.
Celles-ci seront hissées le 20 mai. La *Recouvrance*, qui doit plus tard effectuer des voyages organisés pour touristes, pourra alors tirer ses premiers bords vers Douarnenez, où auront lieu jusqu'au 23 mai les cérémonies d'inauguration du Port-Rhu, premier port-musée français. Dans ce port, le moment fort sera, le 22 mai, l'assemblage de la quille d'un clipper français du Havre de 48 mètres, appelé à devenir chantier muséographique, avant de prendre lui aussi la mer.

ALSACE

LE TRAMWAY SÈME LA ZIZANIE A STRASBOURG

Derrière la poursuite de ce projet et le nouveau plan de circulation se profile la lutte pour la mairie

A Strasbourg, la bataille du tramway n'est jamais terminée. Tandis que des travaux importants pour la réalisation de ce nouveau mode de transport collectif ont commencé au début de l'année dernière et que son corollaire, le plan de circulation (« Plan Strass ») a été mis en place au même moment, la polémique est à l'ordre du jour.

D'autant plus que le nouveau député de Strasbourg-centre (la circonscription la plus touchée par les chantiers), Harry Lapp (UDF), a toujours été à la pointe du combat contre le projet de la municipalité socialiste conduite par Catherine Trautmann, qui ne s'est pas présentée aux législatives. Depuis son élection du 28 mars dernier, le conseiller municipal d'opposition croit, avec de plus en plus de conviction, à son destin : *« Le règne de Catherine Trautmann s'est arrêté : on ne perd que les batailles qu'on ne livre pas. »*

Afin de bien montrer qu'il est l'homme de la situation, il affirme : *« Strasbourg a toujours été plus ou moins mal défendue, alors qu'il est impératif de faire passer cette idée qu'il y a en France une ville dont le destin est particulier. »* Ne se définit-il pas comme *« un électron libre »* en précisant tout de même qu'il n'est pas *« mégalo »* parce qu'il veut *« ouvrir pour rassembler »* et se mettre *« au service du meilleur »* ?

Le *« meilleur »* pour l'instant, c'est Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales et président du conseil général du Bas-Rhin. Il utilisera plutôt sa présence dans le gouvernement Balladur pour l'autre « affaire d'Etat » de la capitale alsacienne : la réalisation du TGV-Est jusqu'à Strasbourg. En effet, Daniel Hoeffel n'a jamais fait de déclarations tonitruantes contre le tram.

« Course de vitesse »

La victoire aux législatives de Harry Lapp est en tout cas un coup dur pour Catherine Trautmann. Au moment du lancement du « Plan Strass » – il était à l'époque président de l'association des commerçants, – le député de Strasbourg s'époumonait à dénoncer *« les conséquences catastrophiques »* du projet socialiste. Maintenant c'est *« son »* président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI), Claude Danner, qui a pris le relais.

Tout en clamant haut et fort qu'il ne fait pas de politique, ce personnage important de « la société civile » strasbourgeoise tire à boulets rouges sur le maire et ses adjoints : *« Une théologienne, un professeur de français, un professeur de musique et un avocat lancent en ville des travaux sans savoir ce qu'on veut faire ni comment le faire. »* Et de poursuivre : *« Leur seule motivation est une course de vitesse pour les élections alors qu'ils feraient mieux de suivre les conseils de professionnels pour avoir un projet cohérent et ne pas ruiner les commerces. »*

Dans une enquête publiée le 25 février et réalisée auprès de 157 entreprises du centre de Strasbourg, la CCI constate que 79 % des entreprises concernées ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires en 1992. Elle souligne que la chute a commencé en février de l'an dernier, c'est-à-dire au moment de l'entrée en vigueur du plan de circulation. Harry Lapp en profitait, lors de la campagne législative, pour stigmatiser *« l'inconscience des élus socialistes qui détruisent, à la vitesse du TGV, l'économie strasbourgeoise »*.

De son côté, la municipalité se veut sereine bien que l'ampleur des chantiers provoque des embarras réels sur certains sites, notamment place Kléber, où l'accès au parking souterrain relève d'un gymkhana dangereux pour les piétons. Face aux attaques incessantes – *« qui s'expliquent par la crainte de voir Trautmann réussir »* – on répond à l'hôtel de ville que le calendrier de ce *« mal nécessaire »* est respecté et que la ligne nord-sud de 12,6 kilomètres sera achevée, comme prévu, à l'automne 1994.

Catherine Trautmann, qui déplore la politisation du dossier, affirme même que *« beaucoup d'habitants sont intéressés par la poursuite du projet »*. Le maire a raison d'être optimiste : tous les principaux « trous » sont faits ; on ne peut maintenant que les reboucher. Autant dire que les choses sont trop engagées pour qu'on puisse revenir à la case départ. Il n'empêche : la première étape du tramway « socialiste » sera achevée mais sa réalisation, même dans de bonnes conditions au bout du compte, sera-t-elle suffisante pour assurer la reconduction de l'équipe actuelle ? Rien n'est moins sûr, surtout qu'il est de bon ton d'adresser au premier magistrat de la ville le reproche de se préoccuper plus de son image internationale que du sort de ses administrés.

de notre correspondant régional à Strasbourg
Marcel Scotto

FINANCES

CINQ VILLAGES DEVANT L'OR DE PICSOU

L'arrivée du parc Euro Disneyland a fait progresser brusquement mais de façon inégale, les ressources des villages riverains

LES habitants de Chessy l'ont appelé le Grand Fossé, comme le système de défense du village gaulois d'Astérix contre les envahisseurs romains. C'est le nom officiel du tronçon du boulevard circulaire qui sépare le parc Euro Disneyland de Chessy, l'une des cinq communes au milieu desquelles a été construit le complexe de loisirs, ouvert depuis le 12 avril 1992. Il y a moins de 1 kilomètre entre les stucs du château de la Belle au bois dormant et l'église XVIII[e] de ce bourg typique de Seine-et-Marne.

Enfant du pays, Olivier Bourjot, le bouillant maire de la commune, a pris la tête de la « contestation ». Il dénonce les orientations d'Epafrance, l'établissement public responsable de l'aménagement de ce secteur de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Son conseil municipal refuse de voter le budget du SAN des Portes de la Brie, le syndicat d'agglomération nouvelle qui gère les équipements des cinq communes sur le territoire desquelles a été bâti Euro Disneyland. Enfin, la mairie de Chessy a saisi les tribunaux pour limiter les nuisances sonores provoquées par les feux d'artifice tirés régulièrement depuis le parc.

Avec 1 174 habitants, Chessy n'a pas vu sa population exploser depuis l'arrivée du géant américain. Au contraire, avant l'ouverture officielle, quelques-uns sont partis chercher ailleurs la tranquillité qu'ils craignaient de perdre. Avec ses commerces, son auberge, son centre coquettement aménagé, la commune connaissait un développement équilibré. *« Avec le parc, on voulait nous imposer 1 200 logements et une zone d'activités de 4 hectares. Nous avons obtenu d'Epafrance que, sur une ZAC de 117 hectares, 40 soient réservés aux espaces verts, que le nombre de logements soit ramené à 750, et que la zone d'activités permette de créer au moins 1 500 emplois. »* raconte M. Bourjot.

Multiplication des projets

La commune, sur laquelle a été construite la plus grande partie des bâtiments du parc, a vu ses ressources faire un bond depuis l'année dernière. Bien que la taxe professionnelle aille au SAN, son budget a été multiplié par 5,5 et atteint 26 millions de francs, grâce à l'impôt sur le foncier et aux taxes de séjour payées par les clients des hôtels. La mairie en profite pour rénover tous les réseaux et aider les associations locales. Elle cherche des idées, peut-être un festival, pour faire connaître la commune.

Bizarrement, dans le climat de « guéguerre » avec leur imposant voisin, les élus viennent de décider de diminuer la taxe sur le foncier bâti. *« Nous pouvions faire ce cadeau, car nous allons bientôt avoir des recettes supérieures à nos dépenses. »* explique M. Bourjot. Il est également favorable à l'extension du parc sur sa commune... même si Disney ne tient pas immédiatement sa promesse de construire des bureaux.

La commune de Coupvray bénéficie, avec Chessy, de la manne financière du parc. Mais elle reste à l'écart de l'agitation du plateau voisin. Blotti dans une vallée, ce charmant village attirait, depuis quelque temps déjà, près de 200 nouveaux habitants chaque année. La proximité de la gare d'Esbly, à une demi-heure de la gare de l'Est, a fait passer la population de 1 200 à 2 600 personnes en moins de dix ans.

Ces habitants ont, pour la plupart, vu avec inquiétude approcher l'ouverture d'Euro Disney. Tous craignaient une « invasion ». Un an après, rares sont finalement les « débrouillards » à la recherche d'un raccourci pour éviter les bouchons autour d'Euro Disney ou les touristes égarés dans les rues du village. Grâce au commissariat de police installé près du parc, les problèmes de vols et de sécurité ont même quasiment disparu. Personne n'ose se plaindre de l'écho des fameux feux d'artifice qui ne réveillent plus les enfants.

Le maire, François Bentz, a fait savoir à la direction d'Euro Disney que l'église, fraîchement rénovée, était prête à recevoir les fidèles qui séjournent dans les hôtels du parc. *« C'est une occasion de diffuser le tourisme dans la région »*, estime M. Bentz, soucieux de faire tourner le commerce local. Alors que la municipalité de Coupvray avait dû faire face, ces dernières années, aux charges liées à l'arrivée d'une nouvelle population, c'est le SAN qui va moderniser la mairie et construire le nouveau groupe scolaire nécessaire pour accueillir 380 enfants en primaire et en maternelle.

Avec 16 millions de recettes fiscales supplémentaires, Coupvray multiplie les projets de rénovation. *« Nous allons devenir l'une des communes les mieux équipées de France »*, avoue M. Bentz qui raconte comment, avec ceux de Chessy, les élus ont accepté de rétrocéder la plus grande partie de la taxe de séjour pour l'aménagement des voies d'accès à Euro Disney.

M. Bentz n'aimerait cependant pas que Coupvray dépasse 4 000 habitants à la fin du siècle : *« Notre commune doit garder son caractère rural. Les aménageurs doivent aussi savoir que les nouveaux arrivants, qui ne trouveront pas de travail sur place satureront un peu plus l'autoroute vers Paris et la ligne de RER. »*

Les laissés-pour-compte

Cette prudence n'est pas partagée par les élus des trois communes du sud du plateau, qui ne bénéficient directement d'aucune taxe payée par le parc. Au contraire, à Serris, comme à Magny-le-Hongre et à Bailly-Romainvilliers, on aimerait bien que les promesses de la convention avec Disney se réalisent et que les zones d'activités ne restent pas trop longtemps dans les tiroirs. *« Nous ne sommes pas certains de pouvoir financer l'entretien de l'école de seize classes que le SAN vient de construire »*, constate ainsi Michel Colombé, maire de Magny.

La commune n'a vu arriver que 200 nouveaux habitants, essentiellement des célibataires qui travaillent sur le parc. Plus question de la zone d'activités de 100 hectares prévue dans les premiers projets. Dans l'attente des programmes de logements promis par Epafrance, seules cinq classes sont ouvertes dans l'école. Et aucun commerçant ne manifeste l'intention de s'installer dans la commune.

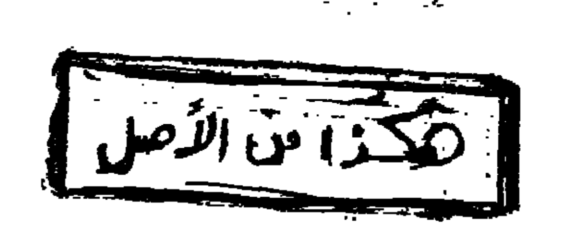
Dans les locaux flambants neufs de la mairie de Magny, Jean-Paul Balcou est beaucoup plus optimiste. *« Nous avons dû réviser à la baisse nos projets d'équipements, mais le SAN va construire un nouveau groupe scolaire, car la population a doublé depuis 1991. »* Avec une résidence pour 800 *cast members* de Disney, Magny compte 1 200 habitants au plus fort de la saison. M. Balcou demande un surclassement pour que la dotation globale de fonctionnement soit augmentée.

La zone d'activités est en panne, le programme immobilier de villas luxueuses autour du golf d'Euro Disneyland est suspendu. Mais M. Balcou compte sur la commercialisation des 800 logements qui devraient être construits dans les prochaines années pour relancer le développement de la commune.

A Serris, les *cast members* de la résidence de 410 studios se mêlent quelquefois à la vie du village. Amateurs de bières étrangères, ils fréquentent le café-tabac et se rendent volontiers aux réunions organisées par le comité des fêtes. Financièrement, la commune est relativement aisée. Fixée en fonction de six occupants par nouvel appartement, la dotation globale de fonctionnement est calculée sur la base de 3 500 habitants, alors que la population dépasse à peine 1 500 personnes. Mais Philippe Mancel, le jeune maire de Serris, espère qu'avec la commercialisation de la ZAC par Epafrance, après le forfait de Disney, la commune va enfin pouvoir améliorer ses équipements : *« Nous n'osions pas nous lancer dans les investissements ces dernières années, en attendant les décisions définitives d'Euro Disney. »*

L'évolution de ces communes est suivie avec intérêt par le SAN des Portes de la Brie. Charles Boetto, son président, dénonçait, le 24 novembre 1992, l'option *« tout-tourisme »* présentée par Euro Disney pour la deuxième phase du projet, en raison de la conjoncture difficile dans l'immobilier (*le Monde* daté 29-30 novembre 1992). Le conseil général de Seine-et-Marne, qui a fait de gros efforts financiers pour permettre l'installation du parc, observe également attentivement les retombées économiques dans ces communes et dans l'ensemble du département. Six cents entreprises locales (imprimerie, nettoyage, transports...) travaillent pour Euro Disney : 14 % des achats divers sont effectués en Seine-et-Marne. Certes, toutes les pommes de terre qui sont consommées dans le parc ont été produites dans un rayon de 5 kilomètres autour de l'enceinte, mais ce commerce ne remplace pas les nouveaux habitants attendus par les communes riveraines.

Christophe de Chenay



SEINE-ET-MARNE

FONTAINEBLEAU SOUS TUTELLE ?

Une expérience avortée de géothermie pèse lourdement sur le budget municipal

LE budget municipal de Fontainebleau, commune de Seine-et-Marne de 18 753 habitants, sera-t-il placé dans quelques semaines sous la tutelle de l'Etat ? La question est en suspens depuis le 12 mars, date à laquelle la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a préconisé l'inscription d'office de certaines dépenses obligatoires.

Le montant de ces dépenses est de 68 millions de francs. Il s'agit d'un emprunt contracté par la ville en 1988, auprès de la Banque française pour le commerce extérieur (BFCE), pour régler l'addition d'une catastrophique opération de géothermie, initiée en 1979, et qui n'a pratiquement jamais fonctionné depuis. Déjà l'an dernier, le maire, Paul Dubrule (divers droite), élu le 7 mars 1992 à la suite du décès de Paul Séramy (UDF), avait refusé d'inscrire au budget le montant de l'annuité. En juin prochain, le remboursement de la totalité de l'emprunt arrivera à échéance et la commune devra alors faire face à une dette d'environ 75 millions de francs en comptant les intérêts. Comment pourrait-il, à court terme, assurer un tel engagement alors que la balance générale du budget s'équilibre à 119 millions de francs ?

Un lourd héritage

En refusant de payer, Paul Dubrule compte sur le temps, et surtout sur le gouvernement, pour débloquer une situation aujourd'hui dans l'impasse. *« D'un point de vue juridique, nous avons tort,* reconnaît-il volontiers. *Mais l'Etat porte sa responsabilité dans l'échec de la géothermie, puisque toutes les incitations venaient alors de lui. Lorsque j'ai pris mes fonctions, on m'a annoncé un moratoire avec une reprise et un étalement de la dette sur vingt-cinq ans par la Caisse des dépôts et consignations, pour toutes les communes sinistrées. Je constate que Fontainebleau reste la seule dont les problèmes ne sont pas réglés. J'espère parvenir rapidement à une solution politique. »*

Mais l'Etat, au pied du mur, refuse d'assumer le lourd héritage de la géothermie, même s'il se garde de mettre en cause cette technique. Douze ans après, il serait facile de chercher des responsables. Encore une fois, il s'agit d'un problème politique : *« Le gouvernement a tout fait pour encourager les collectivités locales à se lancer dans la géothermie. »* Et le coprésident du groupe hôtelier Accor ajoute : *« Je n'étais pas en politique à l'époque, mais seulement dans les affaires. Nous avons nous-mêmes installé dans nos hôtels des systèmes solaires avec des pompes à chaleur qui se sont, par la suite, révélées inutiles. On ne peut jeter la pierre à personne. »*

Les fautes techniques et financières qui ont abouti à la faillite de la géothermie à Fontainebleau sont nombreuses. Ce fut tout d'abord une erreur de localisation : la ville se trouve à la lisière du bassin aquifère du Doigger, réservoir de toutes les opérations de géothermie menées en Ile-de-France. Contrairement à d'autres opérations, l'échec de celle de Fontainebleau fut d'ailleurs très rapidement constaté.

Dès octobre 1982, la direction régionale de l'industrie notifiait au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) l'échec total du forage, avec un débit de 116 m^3/h, au lieu des 190 m^3/h escomptés pour rendre l'exploitation rentable.

En dépit de ces résultats, le syndicat mixte pour la géothermie créé à l'initiative de la ville de Fontainebleau décidait de mener l'opération à son terme. Il décernait, en outre, dans son budget, une aide de 8,4 millions de francs accordés par le ministère de l'industrie. En juin 1989, la Cour des comptes constatait : *« Au lieu de servir à indemniser le préjudice causé au syndicat par l'abandon de son projet, la procédure de garantie contre les risques d'échec à l'issue du premier forage a été utilisée pour tenter de poursuivre à moindres frais une opération aux résultats incertains et finalement décevants. »*

Hausse des impôts locaux

Dans ce même rapport, la Cour des comptes dénonçait *« la maîtrise insuffisante des dépenses d'investissements, les surcoûts dus aux retards dans la réalisation des travaux, l'absence de contrôle sur l'exécution financière des marchés passés par les mandataires ».* Le syndicat débloquait des fonds sans que les pièces justificatives des dépenses aient été produites, ou encore *« une politique commerciale incompatible avec l'équilibre financier des opérations ».* Le syndicat mixte accordait à ses abonnés, dont plus de la moitié étaient ses propres membres, des tarifs attractifs, mettant en péril l'équilibre financier, déjà très précaire, du système.

En 1988, alors que la dette s'élevait à 40 millions et 20 millions en intérêts, Fontainebleau décidait de quitter la Caisse des dépôts et consignations pour contracter un nouvel emprunt auprès de la BFCE, organisme bancaire réclamant aujourd'hui son dû. En gestionnaire, Paul Dubrule connaît trop bien les banquiers pour feindre de croire qu'ils puissent passer l'éponge sur une telle dette. Reste à savoir de quel poids seront ses arguments pour convaincre le ministère de l'économie. Car la mise sous tutelle du budget municipal et la hausse des impôts locaux qui s'ensuivrait seraient sans doute insupportables pour les habitants, et donc les électeurs. Paul Dubrule a déjà annoncé son intention d'être candidat à la mairie en 1995, mais cette fois devant le suffrage universel.

Pour l'heure, il fait preuve d'optimisme : *« La mise sous tutelle de notre budget serait la dernière extrémité. Nous n'en sommes pas là. Et s'il le fallait je serais prêt à faire parler de moi, en m'enchaînant au besoin sur la place de la Concorde ! »*

Roland Puig

HAUTS-DE-SEINE

LE DÉPARTEMENT INVESTIT

Projet MUSE, rachat de la moitié du CNIT le conseil général choisit l'expansion

EN adoptant, vendredi 9 avril, le projet de concession du réseau de transports MUSE (Maille urbaine souterraine express), le conseil général des Hauts-de-Seine va permettre à la société chargée de réaliser ce futur réseau d'établir un avant-projet (*le Monde* du 14 avril). Selon Charles Pasqua (RPR), président de l'assemblée départementale, le projet MUSE est *« la réalisation d'un réseau souterrain d'une ampleur inégalée dans le monde »*.

Longue de 48 kilomètres, cette liaison en sous-sol devrait comprendre trois niveaux, deux pour le réseau routier et un pour le métro. Deux hypothèses sont envisagées pour ce dernier : un métro léger sans conducteur de type « Val », ou « Transville », un équipement plus lourd encore au stade expérimental. Le Syndicat des transports parisiens (STP) doit donner son avis pour un équipement dont la mise en service de la première tranche pourrait intervenir en 1999.

Un espace culturel à la Défense

Un droit de perception sur la partie routière et le versement de redevances au concessionnaire pour l'infrastructure transport en commun destinées à l'entretien ont été autorisés. La société concessionnaire, MUSE S. A., jouira de la liberté tarifaire pour le péage, mais le conseil général fixera les plafonds.

Les élus ont souhaité qu'un abattement de 20 % soit consenti aux véhicules immatriculés dans le département. Ce n'est qu'à l'horizon 2015 que l'on pourra traverser le département du nord au sud, de Villeneuve-la-Garenne à Antony, en un minimum de temps.

Charles Pasqua a par ailleurs proposé à ses collègues le rachat de la moitié du CNIT (Centre national des industries et techniques), regrettant de ne pouvoir acquérir la totalité *« du premier symbole architectural de la Défense, qui a su imposer l'élégance de sa voûte et de sa silhouette, défiant trente années d'évolution, de modes et de goûts architecturaux ».*

Mais c'est surtout pour accroître sa présence à la Défense, *« dont le pôle économique est apparu comme un facteur important de la vie des Hauts-de-Seine, une donnée essentielle de l'image du département »*, que le conseil général a décidé cet achat.

La promesse de vente doit être signée prochainement entre Charles Pasqua et la Générale des eaux, actuel propriétaire du CNIT. Elle portera sur 97 242 m^2, pour un montant de 1,190 milliard de francs que le département réglera en dix-huit ans.

Cet investissement donnera au département *« le grand lieu d'expositions et de congrès »* qu'il avait intégré dans son projet de Grand Stade. La seconde partie sera réservée aux activités culturelles et associatives; ainsi le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Hauts-de-Seine disposera de 1 000 m^2.

En devenant propriétaire de la moitié du CNIT, le conseil général souhaite intervenir dans quatre directions : favoriser le développement des entreprises, renforcer le rayonnement des associations, créer un pôle de promotion culturelle en organisant des manifestations destinées à la population des Hauts-de-Seine, mais également aux touristes, et enfin assurer une synergie dans le domaine universitaire. L'exploitation du centre des congrès sera concédée à une régie dès le mois d'octobre. La redevance permettra de diminuer les annuités dues par la collectivité.

Jean-Claude Pierrette

ESSONNE

Hausse des impôts départementaux

LE conseil général de l'Essonne vient de décider une augmentation de 25 % des taux départementaux des quatre taxes d'impôts locaux. Pour justifier cette hausse, la majorité (RPR, UDF et div. d.) a souligné la nécessité de faire face au financement d'importants investissements, notamment en faveur des collèges et des réseaux d'assainissement. *« Nous sommes également victimes des désengagements de l'Etat, qui nous considère comme un département riche et nous oblige à contribuer à la dotation de décentralisation »*, assure Gérard Nevers (UDF), vice-président chargé du budget.

Cet accroissement des recettes fiscales permettra enfin de réduire, de façon substantielle, le recours à l'emprunt.

L'augmentation du taux des taxes, conjuguée avec celle de 3 % des bases d'imposition, devrait se traduire par une augmentation d'environ 350 francs sur les feuilles d'impôts locaux, et ce pour la seule part départementale. Estimant qu'une telle aggravation de la fiscalité ne se justifie pas, les élus de gauche ont dénoncé *« les nombreuses dérives budgétaires »* du département, en particulier dans la réalisation des équipements sportifs initialement destinés à l'accueil des Jeux de la francophonie.

SEINE-SAINT-DENIS

Une nouvelle mairie au chevet de la basilique

AFIN de regrouper ses services municipaux éparpillés dans onze points différents de la commune, Saint-Denis a investi 134 millions de francs dans un nouvel hôtel de ville de 14 000 mètres carrés. Un local plein de coins et de recoins, où viennent d'emménager 550 des 2 500 fonctionnaires municipaux, qui est relié par une passerelle à la mairie d'origine, construite à la fin du dix-neuvième siècle.

Le nouveau bâtiment en verre, édifié au chevet de la basilique royale, est considéré *« comme la pièce maîtresse de la recomposition contemporaine du centre-ville »*, engagée il y a plus de vingt ans par la municipalité, dirigée aujourd'hui par Patrick Braouezec (PC).

Il a été conçu par l'architecte Henri Gaudin, *« sans aucune prétention de monumentalisme »* et avec l'accord de la Commission nationale des monuments historiques. Bien que diversement appréciée, sa réalisation à l'ombre de la sépulture des rois de France, trésor de l'art gothique, devrait simplifier notablement les démarches administratives des 91 000 Dyonisiens.

VAL-DE-MARNE

L'orchestre d'Ile-de-France s'installe à Alfortville

UNE grande salle de répétition, pouvant accueillir une centaine de spectateurs, trois salles de répétitions (une pour l'harmonie, une pour les cordes et une pour les percussions) seront construites à Alfortville (Val-de-Marne) pour héberger l'Orchestre national d'Ile-de-France. Une bibliothèque de partitions, un foyer avec des loges pour quatre-vingts musiciens, des salles de régie, des bureaux et un garage pour les camions de l'orchestre compléteront les équipements.

La Maison de l'Orchestre national d'Ile-de-France représentera pour la région un investissement de 21,5 millions de francs. La construction devrait commencer cette année.

PARIS

HLM SOUS SURVEILLANCE

Suite de la page 17

Voici encore cette gardienne transformée en pédagogue et tâchant d'apprendre à des gamins qu'un ascenseur n'est pas un urinoir. Et même un peu flic quand elle interpelle une bande du quartier qui prend sa cour pour un champ clos. Et encore, inspecteur d'hygiène quand elle ramasse dans les buissons une seringue qui pourrait blesser. Ou psychologue, quand il faut calmer le président des locataires furieux que la permanence du week-end ait été supprimée. Mais aussi professionnelle, tenue au secret, quand elle refuse de répondre aux questions portant sur les loyers, le nombre des appartements libres ou les attributaires manifestement pistonnés.

Stopper la fermeture des loges

Cette goutte d'huile dans les rouages sociaux, l'OPAC avait été tenté de la supprimer voilà une dizaine d'années. Il paraissait plus économique d'installer des digicodes ou des interphones et de louer les loges à des handicapés. Dans le même temps, une loi interdisait désormais aux agents des HLM, souvent d'anciens policiers reprenant du service, de dresser contravention pour violation du règlement intérieur. Laissées à elles-mêmes, certaines cités parisiennes de logements sociaux partirent à la dérive. Et leurs occupants de s'en plaindre, de façon véhémente, auprès de Jacques Chirac.

En 1988, à l'occasion d'une visite sur le terrain, le maire décida qu'il fallait changer de cap. Il adressa à son ami Georges Perol, le patron de l'OPAC, deux injonctions : stopper les fermetures de loges et mettre en place des équipes mobiles de surveillance. Sur le premier point, la tendance est en effet inversée. Soixante-trois gardiennes ont été réinstallées en 1992 ; 36 autres le seront dès que possible, promet-on. On convient que les économies de personnel sont compensées et au-delà par les factures de réparation et la montée de l'insécurité.

Pour combattre celle-ci, il a fallu faire appel à des sociétés spécialisées. Après quelques déboires initiaux et une bavure majeure – le décès d'un vigile, – Yves Fromion, délégué municipal à la prévention et à la protection, a passé contrat avec l'Agence centrale de services (ACDS), une maison qui a trente ans d'expérience et qui emploie 3 500 personnes. Son patron, Pierre Morel, envoie trois fois par jour ses hommes patrouiller dans les deux cents ensembles qui lui ont été désignés comme les plus sensibles. Ils ont été choisis de concert avec la préfecture, les maires d'arrondissement et l'OPAC en fonction du nombre de plaintes enregistrées par la police.

Rondes de jour

Deux cent soixante hommes en uniforme bleu et casquette de *« cap' »* surveillent ainsi 44 000 logements sociaux dans huit arrondissements. Ils ne parcourent que les parties communes des cités à l'exclusion de la voie publique et des appartements privés, n'interviennent jamais dans les affaires de squat et ne relèvent aucune infraction. Ils ont l'interdiction de porter une arme, une matraque ou même une bombe lacrymogène. Ils ne disposent que d'un sifflet d'alarme, mais ils sont en liaison radio permanente avec leur PC, circulent par trois et, la nuit, sont escortés par un chien muselé. Instruction : *« Montrez-vous et n'intervenez qu'en cas de flagrant délit, comme n'importe quel citoyen courageux. Mais alors prévenez immédiatement le central qui lui-même appellera la police ! »*

La ronde des vigiles de l'ACDS n'est pas une sinécure. Il en est ainsi, dans une cité du dix-huitième arrondissement, lorsque Jalel, le maître chien, Nihat et Vincent entament leur tournée. Tous trois sont passés par le centre de formation de l'ACDS où ils ont appris le métier. Tandis que Jalel et son berger allemand restent en faction devant la porte de l'immeuble, les autres grimpent jusqu'au dernier étage et redescendent par les escaliers en visitant tous les paliers.

Placards de compteurs, vide-ordures, grilles de ventilation, tout est ausculté. Autant de cachettes éventuelles pour des sachets de drogue ou des armes. Il n'est pas rare qu'ils trouvent des couteaux ou des pistolets d'alarme. Quant aux seringues, qu'ils attrapent avec une pince et glissent dans une boîte de sécurité attachée à la ceinture, ils vont en ramasser huit en moins d'une heure.

Aujourd'hui, ni clochard ni dealer dans les étages, mais il est courant d'en débusquer. Les premiers s'en vont sans demander leur reste, les autres peuvent être plus dangereux. *« Il y a une semaine*, raconte Vincent, *nous nous sommes fait braquer dans un escalier. En parlementant nous avons pu calmer l'agresseur, puis le désarmer. Le chien l'a tenu en respect en attendant la police. »* Parfois, l'affaire est chaude. Après une interpellation de ce genre, trois vigiles sont tombés, le lendemain, dans une embuscade tendue par des copains du voyou. Ils se sont retrouvés à l'hôpital.

Débat sur la police municipale

Les hommes en bleu connaissent leur monde et sont sur leur garde. Cela n'empêchera pas de jeunes « facétieux » de les enfermer dans une cave. *« Si nous n'avions pas immédiatement forcé la porte pour nous dégager*, commente le chef de patrouille, *ils nous auraient enfumés là-dedans avec une bombe lacrymogène, histoire de nous tester. L'autre jour ils ont lancé un chien contre le nôtre, pour voir. Ils ont vu. Depuis c'est cool. »*

Mais à ce régime, les moins solides des vigiles craquent vite. Leur taux de remplacement est de 30 % par an. Après quatre ans d'expérience, quel est le bilan ?

Les gardiens et les locataires regrettent que les agents de surveillance ne fassent que passer et disposent de si peu de pouvoirs. Pourtant, en 1992, les hommes de l'ACDS sont intervenus 3 300 fois pour calmer des habitants trop bruyants, ils ont secouru 275 locataires, poussé dehors près de 1 500 indésirables et 350 prostituées. Ils ont surtout provoqué 460 interventions policières et procédé eux-mêmes à 43 « arrestations ». Leur présence n'a eu que peu d'effet sur l'usage de la drogue (4 800 seringues récoltées), mais elle a empêché débordements, petite délinquance et violences. Grâce aux gardiens d'immeubles qui ont retrouvé le moral et aux patrouilles quotidiennes, un calme relatif règne dans les cités parisiennes. Les services de l'ACDS coûtent chaque année 56 millions de francs au budget communal.

Avec les inspecteurs des parcs et jardins, les gardiens de square, les *« pervenches »* et les nouveaux agents de sécurité des rues piétonnes, les vigiles de HLM sont le cinquième corps « municipal » en uniforme. A Paris, aucun espace public ou semi-public ne peut être abandonné à lui-même et chacun réclame un système spécifique de surveillance. Faut-il simplifier tout cela en créant une police municipale clairement identifiée, aux missions distinctes et complémentaires de celles de la police nationale ? Une partie de la majorité municipale le demande. *Le débat est ouvert.*

Marc Ambroise-Rendu

LES VARIÉTÉS AU ZÉNITH

La musique populaire a trouvé ses lieux de représentation
Plusieurs villes se sont offert des salles « de grande capacité » sur le modèle parisien

SES inventeurs l'avaient baptisé « Dakota », du nom du petit avion rouge qui leur sert d'emblème et dont un modèle réduit est toujours planté dans le parc de La Villette. Mais, aux oreilles de Jack Lang, Dakota, cela sonnait trop américain. Alors, ils l'ont appelé « Zénith », un nom qui a tenu ses promesses... De tous les grands chantiers présidentiels lancés depuis 1981, c'est à la fois le moins médiatique et le plus décentralisé – le seul à avoir « essaimé » – et surtout le moins coûteux pour le budget de l'Etat puisque, pour l'essentiel, ce sont les collectivités locales qui financent.

C'est le 12 janvier 1984 que François Mitterrand inaugure, porte de La Villette, la première salle « de grande capacité » spécialement consacrée à la musique populaire (rock et variétés) : une armature métallique recouverte d'une toile grise sans prétention, conçue à l'époque comme provisoire. Deux ans plus tard, le 6 février 1986, Georges Frèche (PS), à son tour, coupe le ruban de celui de Montpellier : copie conforme du grand frère parisien, le premier Zénith « régional » est né !

Mis sous le boisseau pendant la cohabitation, le programme reprend de plus belle lorsque Jack Lang, de retour rue de Valois, décide d'octroyer les crédits nécessaires à la constitution d'un véritable réseau. Depuis, les inaugurations se poursuivent au rythme de deux par an : Toulon et Pau pour le cru 92; Nancy et Caen cette année; Lille et Marseille en 1994, en attendant Orléans et Tours.

Que de chemin parcouru en dix ans ! *« En 1980*, se souvient Daniel Colling – dont la société, Coker, fondée avec Daniel Keravec, assure la programmation et l'accueil du public du Zénith de Paris depuis sa création – *le rock, c'était un chapiteau morbide porte de Pantin. »* Egalement directeur du Printemps de Bourges et producteur de Jacques Higelin, le même Colling rappelle que, *« jusqu'en 1981, personne n'a levé le petit doigt pour la variété ! »* Musique populaire a longtemps rimé avec précaire et éphémère : entre parcs d'expositions à l'acoustique de hall de gare et palais des sports *« épouvantails à producteurs »*, les mélomanes n'étaient pas gâtés !

Depuis 1981, la France a donc rattrapé son retard en se dotant de six et bientôt huit grandes salles, rassemblées sous le prestigieux label « Zénith », entièrement consacrées à la musique populaire. Il était temps, comme l'explique Serge Langeois, directeur du Zénith de Caen qui doit ouvrir fin juin : *« Le Zénith nous permettra d'accueillir des artistes que nous ne pouvions pas recevoir au Palais des sports. »* Pour les grandes villes, l'enjeu n'est pas mince : *« Il s'agit de réinsérer Nancy dans le circuit des spectacles, dont nous étions écartés depuis les années 70 »*, assure Gérard Benhamou, adjoint à la culture du maire André Rossinot (UDF-rad). Ambitions partagées à la mairie de Caen, dont le Zénith flambant neuf risque de faire de l'ombre à Rouen, son infortunée rivale, qui n'a qu'un parc des expositions à faire valoir. Investir dans une vraie salle de concert, sous peine d'être définitivement rayé de la carte des grandes tournées du show-business : face aux exigences accrues des producteurs, les grandes villes n'avaient pas le choix.

L'engouement des collectivités locales pour les Zénith est tel que la société Prospect (détenue à parité par Coker et la SCET, Société centrale d'équipement du territoire, filiale de la Caisse des dépôts), bureau d'études « de faisabilité » mandaté par le ministère de la culture pour sélectionner les projets, a déjà rendu une trentaine de verdicts... *« Jusqu'au sénateur-maire de Saint-Amand-Montrond qui prétendait édifier son Zénith pour contrer l'impact du Printemps de Bourges ! »*, se souvient Michel Martin, responsable des études à Prospect.

Indispensable à la construction d'un Zénith, la volonté du maire n'est pas une condition suffisante. Encore faut-il que le projet soit « réaliste » (au regard de la population, du marché des spectacles dans la région...) : pas question d'implanter une *« salle modulable d'au moins 3 000 places »* (la capacité maximale est généralement de 5 000 à 6 000 places) en rase campagne ! D'autant que le coût d'un Zénith oscille entre 70 et 100 millions de francs, selon qu'il s'agit d'une salle en toile ou en dur.

Condition *sine qua non* pour bénéficier du label « Zénith » et de la petite subvention du ministère de la culture (17 millions de francs en général), la ville doit signer une convention avec l'Etat par laquelle elle s'engage à respecter le cahier des charges qui codifie rigoureusement tant la conception que le mode de gestion de ces nouvelles salles. Outre les impératifs de programmation (le nombre de manifestations non culturelles ne doit pas excéder un quota de 30 %), le cahier des charges exige des *« conditions scénographiques et acoustiques de haut niveau professionnel »* soigneusement détaillées (possibilité de transformer la salle selon différentes « jauges », plafond technique pouvant supporter une charge globale de 30 tonnes, isolation phonique...). Quant au mode de gestion, l'autonomie par rapport à la municipalité propriétaire est de rigueur – *via* une société d'économie mixte (SEM) ou de droit privé, – ce qui exclut donc le recours à la régie.

« Pour la première fois, on a réussi à créer un prototype d'établissement culturel qui, en principe, n'est pas déficitaire »

Enfin, jamais la société gestionnaire d'un Zénith ne produit de spectacle : elle doit se contenter de louer la salle aux producteurs, qui assument ainsi leur part de risques. Clé du succès de la formule, la location à la soirée est proposée selon deux modes : le forfait, variable selon la « jauge » (comme à Paris), ou le prélèvement sur recette du concert (12 % par exemple à Toulon, avec minimum garanti de 11 000 francs pour 800 places à 100 000 pour 9 000 places). Gage à la fois de neutralité par rapport aux producteurs et d'éclectisme dans la programmation, ce mode d'exploitation est aussi une assurance contre les dérives financières. *« Pour la première fois, on a réussi à créer un prototype d'établissement culturel qui, en principe, n'est pas déficitaire »*, souligne Patrice Marie, véritable « cheville ouvrière » des Zénith au ministère de la culture.

Une performance pour la rue de Valois qui ouvre la voie à la réconciliation de la culture et de l'économie. Pour preuve, le Zénith de Paris réalise le « grand équilibre », tandis que ceux de province peuvent légitimement ambitionner l'équilibre de gestion.

Véritable clé de voûte du réseau, le cahier des charges s'impose donc à tous les Zénith, même si deux établissements ouverts l'an dernier ont pris quelque liberté par rapport au règlement. *« Cas hybride »*, selon Patrice Marie, Toulon, seule salle à revendiquer un double patronyme : « Zénith Omega » (du nom de la société qui l'exploite), déroge au principe de la neutralité de la location, puisque la salle est directement exploitée, *via* un contrat d'affermage. A Paris, en revanche, les rôles ont été soigneusement répartis entre Coker – la société du producteur d'Higelin, – qui se cantonne à la programmation, et Zénigestion, filiale de la SCET, qui exploite le Zénith.

A Pau, où une SEM gère le Zénith, l'entorse la plus flagrante au cahier des charges est venue de la ville, qui n'a saisi Prospect que lorsque la salle était pratiquement construite ! Opportun retard qui rendait caduc l'avis du bureau d'études, peu enclin à donner son aval au projet. *« Si on avait dressé une carte des Zénith à construire en priorité, on n'aurait certainement pas pensé à Pau, qui offre une zone de chalandise limitée »*, assure Michel Martin.

Des arguments que réfute Isabelle Kletz, la jeune et pétillante directrice de Pau, convaincue que son Zénith est en passe de devenir « la » salle de référence du Sud-Ouest, même si elle prévoit un déficit de *« 2 à 3 millions de francs »* pour 1993... que la mairie épongera. A ses yeux, l'idéal serait que les Zénith parviennent à *« travailler ensemble pour constituer un vrai réseau »*. Séduisante, l'idée relève malheureusement du vœu, ne serait-ce qu'en raison de la bataille que se livrent, en coulisses, les producteurs.

Aussi morcelée soit-elle, la grande famille des Zénith ne compte aujourd'hui qu'un faux frère, installé à Amnéville-les-Thermes, près de Metz, dont la salle modulable de 12 000 places s'est vu refuser la précieuse gratification, pour cause de non-conformité au cahier des charges. Un « vrai-faux » Zénith, en somme, que le maire a tout simplement baptisé « Galaxie » !

Philippe Baverel

CENTRE
L'âge de raison du Printemps de Bourges

Dix-sept printemps et un air de génération anthologie, le Festival de Bourges, prévu du mardi 20 au dimanche 25 avril, affiche sa diversité sous l'œil d'une grenouille bleue chaussée de lunettes de rockers, la mascotte de l'année. Les organisateurs ont choisi un dosage subtil d'artistes confirmés et de coups de cœur, au total quarante-neuf spectacles et trente-trois découvertes pour séduire le plus large public possible.

Avec un budget de plus de 20 millions de francs, le festival va essayer une nouvelle fois de respecter l'équilibre financier. Les partenaires publics, la ville de Bourges (3,7 millions de francs), le conseil régional du Centre (2,7 millions) ainsi que le conseil général du Cher (0,63 million) ont une nouvelle fois répondu présents, la billetterie devant assurer plus de 20 % des recettes et les partenaires professionnels offrant une enveloppe de 2 millions de francs.

LIMOUSIN
Un aquarium pour Limoges

Limoges possédait un trésor architectural caché, un réservoir souterrain voûté, en plein centre urbain, qui servait au siècle dernier à l'approvisionnement de la ville en eau potable. Désaffecté depuis des lustres, cet ensemble va vivre une seconde vie. Un aquarium y accueillera, d'ici l'été, quelque 2 000 poissons de 250 espèces, provenant en partie de la faune aquatique locale (le Limousin est un haut lieu de pêche préservé), pour une autre partie de la faune exotique, dans vingt-cinq bassins de 6 mètres cubes chacun.

Cette initiative, due à la société aquariophile et à la Fédération de pêche du Limousin, a bénéficié de l'appui de la municipalité (propriétaire du site), du conseil général de la Haute-Vienne et du conseil régional ; avec un investissement direct de 4 millions de francs, qu'il faudrait doubler si on y ajoutait la part du bénévolat et des aides techniques et logistiques de la municipalité. Le futur aquarium de Limoges espère accueillir, dès sa première saison, quelque 100 000 visiteurs ; et, en dehors des périodes touristiques, fonctionner comme structure pédagogique pour les écoliers de la région.

NORD-PAS-DE-CALAIS
L'ambassade parisienne déménage

Installée à Paris depuis treize ans, la Maison de la région Nord-Pas-de-Calais perd une partie de son nom. Privée du mot « région », elle entend ainsi devenir, davantage encore, l'ambassade de tous les acteurs du Nord-Pas-de-Calais. Privée de ses locaux du boulevard Haussmann, elle a dû s'installer dans des bureaux en étage (1).

Qu'importe, l'équipe de dix personnes qui l'anime entend continuer à se distinguer de ses homologues par son éclectisme. La Maison abrite non seulement un centre d'information touristique classique, mais elle a aussi, au fil des années, développé un important centre de documentation et d'information culturelle et économique ainsi qu'une médiathèque.

Elle propose deux salles de réunion à la disposition d'entreprises et d'organismes. Enfin, l'équipe diffuse une lettre d'information alimentée par les collectivités locales, les établissements culturels et les chambres de commerce.

(1) 1, rue de Châteaudun, tél : [16-1] 40-16-07-07.

Les bons comptes de Paris

Renaud, Goldman, Berger, Gainsbourg, Hallyday, Lavilliers, the Cure, Prince, U2, Simple Mind... Des centaines d'artistes s'y sont produits devant près de sept millions de spectateurs au total ! Légitime rançon du succès, le Zénith de Paris, conçu comme « provisoire », a eu tout le temps, en neuf ans, de devenir définitif. Car il y a belle lurette que le projet de construction d'une salle de 9 000 places, porte de Bagnolet, dont l'ouverture aurait constitué le point d'orgue de l'Exposition universelle de 1989, est mort et enterré.

Relégué au fond du parc de La Villette, niché contre le boulevard Macdonald, le Zénith, tout de toile vêtu, ne paie pas de mine... mais il se porte comme un charme. Construite en 1983 grâce à un emprunt de 35 millions de francs auprès de la Caisse des dépôts, la salle de La Villette a si bien tenu ses promesses qu'aujourd'hui, non contente d'équilibrer son exploitation, elle s'offre en outre le luxe de rembourser son financement...

Si le Zénith a gagné son pari insensé, à savoir offrir au public, comme aux artistes, une vraie salle de concerts rock-variétés qui ne coûte rien aux contribuables, c'est que l'Etat, propriétaire de la salle, a su nettement distinguer exploitation et programmation, confiant la première à Zénigestion, filiale de la SCET, et la seconde à Coker (la société de Daniel Colling, producteur d'Higelin). En clair, Zénigestion ne produit aucun spectacle et loue la salle aux producteurs, selon des tarifs qui oscillent entre 94 000 et 152 000 francs selon la *« jauge »* (de 3 800 à 6 300 places), à quoi s'ajoutent les charges de personnel d'accueil (de 19 500 à 35 000 francs), de nettoyage, d'énergie... Autant de services confiés à des sous-traitants choisis par la direction du Zénith, ce qui permet de limiter les frais de fonctionnement au minimum. Cela explique que la salle de La Villette, qui accueille entre 130 et 150 spectacles par an, n'emploie qu'une douzaine de personnes en permanence. Mais le plus surprenant dans l'histoire de cette salle « toile-métal » conçue par Philippe Chaix et Jean-Paul Morel, c'est qu'elle ait si bien affronté les aléas climatiques.

P. Ba.

Le gigantisme de Nancy

Avec sa parure en acier qui scintille sous le soleil du printemps, sa forme oblongue dans laquelle CharlÉlie Couture a cru déceler les contours d'une guitare, il a toute l'apparence d'un vaisseau spatial. Installé sur la commune de Maxéville au nord-est de Nancy, sur le site d'une carrière désaffectée, le dernier-né des Zénith a ouvert ses portes le 26 mars devant 6 000 spectateurs.

Sièges en fer et gradins bétonnés, la nouvelle salle (dotée de vingt-deux entrées et de deux rampes d'accès pour handicapés) célèbre sans retenue le mariage du métal et du béton. Jusqu'aux vespasiennes coulées dans l'inox ! Mais le plus grand mérite de l'architecte, Denis Sloan, est d'avoir su parfaitement adapter son projet au site originel, en transformant l'ancienne carrière en un amphithéâtre de plein air de 25 000 places, sur lequel s'ouvrent six énormes portes de 35 tonnes. Résultat : une scène réversible, unique en son genre, qui fait du Zénith de Nancy une curiosité.

Une réalisation pharaonique qui aura coûté 110 millions de francs, financée pour l'essentiel par la ville, la région ayant participé à hauteur de 5 millions tandis que le ministère de la culture en octroyait 22. A ces frais s'ajoutent les 70 millions de francs débloqués par le district urbain pour aménager le site (voirie, assainissement, parking...). Investissement culturel indispensable pour toute métropole régionale soucieuse d'accueillir les grands concerts d'aujourd'hui (le chapiteau du parc de La Pépinière avait montré ses limites), la construction d'une telle salle à Maxéville est aussi une prouesse en matière d'aménagement du territoire.

« Déghettoïser l'endroit »

Implanté à quelques encablures du Haut-du-Lièvre, quartier périphérique de Nancy tristement célèbre pour avoir laissé pousser dans les années 50 un immeuble long de 630 mètres, le Zénith contribuera aussi à *« déghettoïser »* l'endroit, affirme Gérard Benhamou, adjoint au maire de Nancy, puisque, *« désormais, le Haut-du-Lièvre n'est plus le bout du monde : au-delà, il y a le Zénith... »* et bientôt, peut-être, une *« vraie technopole du spectacle »* si les vœux de la mairie se réalisent. En attendant, la ville-propriétaire a confié l'exploitation de la salle à Zénith SA, une société anonyme dont la SCET (filiale de la Caisse des dépôts et consignations) est actionnaire à 60 %, et Coker (qui assure la programmation du Zénith de Paris) à 40 %, par le biais d'une convention d'affermage d'une durée de six ans. Si bénéfices il y a, ils seront partagés entre la ville et son fermier (respectivement 60 % et 40 % chacun) ; à charge pour Zénith SA d'absorber les déficits, la ville ne s'engageant à « couvrir » qu'à hauteur de 500 000 francs.

Conformément au cahier des charges, Zénith SA loue le Zénith aux producteurs. Beaucoup de services sont sous-traités à des sociétés locales puisque l'équipe permanente compte seulement quatre personnes, une secrétaire et deux techniciens, rassemblées autour du directeur, Claude-Jean Antoine, alias Tito, ancien président du festival Nancy Jazz Pulsation.

De notre envoyé spécial à Nancy
P. Ba.



REGARDS

DÉBAT

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA COMMUNE

par Claude Pernes

AU mois de février est paru *Villes, démocratie, solidarité : le pari d'une politique,* un rapport rédigé par le groupe villes du XIe Plan. Nous n'étions que quatre maires à participer à ses travaux, perdus au milieu d'une cinquantaine de technocrates. Le rapport n'a pu que constater l'échec de la politique de la ville.

Les chiffres cités dressent un bilan en forme de catastrophe sociale. Trois millions de personnes vivent dans plus de cinq cents *« quartiers en difficulté »,* pour la plupart des populations défavorisées comportant 19,7 % de chômeurs, dont un nombre important de jeunes et de femmes.

Villes, démocratie, solidarité présente une analyse sans complaisance de la décentralisation et regrette, avec nostalgie, l'époque *« où l'Etat gardait la haute main sur la gestion des communes à travers ses deux instruments privilégiés que sont l'urbanisme et le logement » ;* le rapport affirme *« qu'il est regrettable que les services locaux de l'Etat ne disposent pas de sanctions réglementaires et financières à l'encontre des municipalités ».*

Selon le rapport, *« la nouvelle répartition des compétences n'a pas entièrement respecté le principe des blocs de compétence affiché en 1982 »,* et les collectivités locales se sont concurrencées *« sur les domaines considérés comme valorisants ».* Mais l'affirmation la plus choquante concerne l'action sociale. Prétendre que *« les collectivités locales ne font pas toujours leurs priorités des domaines peu valorisants »* est une insulte aux maires qui, devant la gravité de la situation, emploient tous les moyens pour essayer de faire baisser la pression. La conclusion s'impose : ce sont les communes qui sont responsables de l'échec de la politique urbaine !

Derrière ces accusations se cache une volonté réelle de porter atteinte à l'existence même de la commune. *Villes, démocratie, solidarité* propose comme remède au *« déficit de citoyenneté »* d'étendre la loi PLM à l'ensemble du territoire national. *« Les anciennes communes deviendraient des arrondissements ou seraient subdivisées : dans chaque arrondissement seraient élus directement les représentants qui dirigeraient l'agglomération. »*

Cette mesure, d'un volontarisme utopique, constituerait un bouleversement aussi radical que la disparition des anciennes provinces après 1789. Elle ne conduirait malheureusement qu'à la formation de mégapoles sans âme. Le malaise serait encore accentué par l'adoption de la notion de *« citoyenneté de quartier »* et de son corollaire non avoué, le droit de vote pour les populations immigrées.

La création d'un réseau associatif

Cette mesure, implicitement exprimée par les propositions de *« disjoindre insertion et citoyenneté »* et de *« concevoir des dispositifs qui manifestent la reconnaissance de l'immigré »,* reviendrait à créer de véritables conflits ethniques, les populations immigrées risquant de fonder leurs choix électoraux sur des critères d'appartenance communautaires au détriment d'une pratique de la démocratie. Il est illusoire d'imaginer qu'une telle reconnaissance assurerait l'intégration de populations venues à la recherche d'avantages bien plus économiques que politiques. Au contraire des solutions préconisées par ce document, le problème des quartiers défavorisés passe par la sauvegarde et l'affirmation de la commune traditionnelle.

Seul son maire, interlocuteur politique plébiscité par 74 % des français, bénéficie de la légitimité nécessaire pour garantir le respect des grands équilibres. Le contrat de ville doit reconnaître la nature spécifique des quartiers. La dotation globale de fonctionnement peut être adaptée et tenir compte de nouveaux critères comme le nombre d'immigrés, de jeunes, de familles monoparentales, de RMIstes ou de chômeurs.

L'apparition de ghettos a été favorisée par la multiplication des centres de décision concernant l'attribution de logements sociaux. Le maire doit en avoir désormais la maîtrise totale à travers une commission, lui seul, et non pas le préfet, étant apte à harmoniser la répartition sociale dans sa ville.

Il faut rappeler l'immense effort fourni par les communes dans la création d'un réseau associatif destiné à faire baisser la pression sociale. Le maire est un véritable pompier sans qui la situation aurait depuis longtemps explosé. Il est impossible d'espérer faire naître une vie économique et sociale dans les quartiers si l'ordre républicain n'est pas respecté.

A cet égard *Villes, démocratie, solidarité* n'est pas dépourvu d'un parti pris à l'égard des forces de l'ordre en préconisant l'instauration de *« maisons du droit »* où d'éventuels plaignants pourront signaler les *« dysfonctionnements des forces de police ».*

Seule la volonté politique fait défaut, il faut avoir la lucidité d'envisager la lutte contre le trafic de drogue, l'expulsion des étrangers condamnés pour crimes ou délits, une politique de traitement de la délinquance des mineurs.

Face à une volonté, certes généreuse mais, comme toutes les utopies, porteuse de toutes les catastrophes, seul l'empirisme basé sur une institution légitimée par des siècles d'expérience peut répondre au défi que constitue l'existence de ces nouveaux ghettos. La commune est la cellule de base de notre pays, n'y touchons pas.

► **Claude Pernes (UDF) est maire de Rosny-sous-Bois.**

COURRIER

Toujours les départements

L'article d'un lecteur portant sur la remise en cause du département (*le Monde* daté 21-22 février) incite à se souvenir que ces entités ont été créées, à l'origine, dans le double but de permettre au préfet, ou à son émissaire, de joindre à cheval tout point de son territoire en au plus une journée.

Je ne sais si l'échelle et la vocation du département sont encore de mise ajourd'hui. En termes d'échelle, tout d'abord, l'ère du téléphone, du fax, du motard et de l'hélicoptère, chaque point de l'Europe est joignable en quelques heures. Si un déplacement personnel est nécessaire à un administré, le département n'est certes pas la dimension optimale. Pour des affaires de faible importance, la sous-préfecture non seulement suffit, mais est officiellement préférée à la préfecture. Pour des affaires de plus grande importance, l'exigence légitime de la décentralisation a instauré la préfecture de région.

En termes de particularismes provinciaux, maintenant : il semble désormais partagé par une majorité de nos concitoyens, voire de nos édiles, que l'un des dangers qu'encourt notre pays est de laisser perdre nos cultures locales. Aujourd'hui, les langues régionales, les festivals locaux reprennent force et vigueur, demain peut-être reprendront aussi les soirées avec danses, contes traditionnels, bref tout ce dont le tourisme pourra d'ailleurs notablement profiter.

La région, aujourd'hui ensemble de départements, demain peut-être ensemble d'arrondissements, peut permettre à la fois la réconciliation avec l'histoire locale – en permettant à des arrondissements apparentés culturellement et historiquement, depuis à peine deux siècles séparés et regroupés dans des départements artificiels (exemple : l'Aisne), de se retrouver au sein d'une même région – et la compétitivité, en adoptant une dimension compatible avec les exigences européennes. Il semblerait, en effet, illusoire de revenir aux provinces d'antan. N'en déplaise par exemple à l'Aunis, la Saintonge, l'Artois ou le Westhoek (la Flandre française), il leur faudra, pour avancer, coexister avec d'autres provinces au sein d'une région.

JEAN-MARC BLOT
Noisy-le-Roi

L'air comprimé déprime

Votre article sur les réseaux parisiens de chaleur et de froid est fort intéressant (*le Monde* daté 21-22 mars). Mais vous avez omis de parler de celui de la Société urbaine d'air comprimé (SUDAC). Il est tout à fait original et même, à en croire ses responsables, unique au monde.

Or à la suite de la démolition de l'usine du Quai de la Gare, pour l'opération Seine Rive Gauche, tout le réseau desservant la rive gauche va être abandonné. Les utilisateurs d'air comprimé seront donc obligés d'installer chez eux un compresseur de petite taille au rendement et à la maintenance incertaines.

PIERRE BARRAL
Courbevoie

AUXERRE

Deux « consuls » et un ballon

C'ÉTAIT un soir de choucroute, en 1983. Une soirée entre copains, quand les retrouvailles s'arrosent à la bière et au vin blanc, sans excès mais dans la bonne humeur. Il devait être minuit, peut-être un peu plus, nul ne s'en souciait vraiment. Les rives de l'Yonne étaient désertes. Le stade de l'Abbé-Deschamps aussi. Sortie de table, la joyeuse bande s'était précipitée sur un terrain annexe, où s'entraînent d'ordinaire les joueurs professionnels de l'Association de la jeunesse auxerroise (AJA). Alors, on a pris un ballon, tombé la veste, remonté les bas de pantalon et allumé les projecteurs, pour mieux repérer les chefs de bande.

Ils étaient deux. Un gaillard plutôt costaud et fort en gueule : Guy Roux, manager du club de football local depuis 1961. L'autre, moins trapu mais tout aussi expansif, portait sa cravate « à l'apache », nouée autour du front : Jean-Pierre Soisson, maire de la ville depuis 1971, ancien ministre, milieu de terrain « polyvalent » de la politique française. C'est lui, en cette nuit d'euphorie, qui marqua le dernier but de son équipe.

Des anecdotes, des histoires d'hommes et de passion, les habitants d'Auxerre en connaissent des dizaines. Rien ne les surprend plus. Car voilà maintenant quotorze ans que la préfecture de l'Yonne, jadis célèbre pour sa cathédrale Saint-Etienne, sa vieille ville et son « bon enfant » Cadet Roussel (celui de la chanson), est régentée par ce tandem de vieux complices. Elle vit au rythme de leurs manœuvres, de leurs fausses querelles, de leurs succès, aussi bien en football qu'en politique.

Tout passe par eux. Les ballons et le reste : les négociations de coulisse, les bruissements d'élections, les conflits locaux, les discussions budgétaires... Mais l'essentiel demeure l'AJA, le club miracle du football français. Celui qui, avec son petit stade de 19 000 places et ses 10 000 spectateurs de moyenne, fait la nique aux grands et brille en Coupe d'Europe. Une sorte de village gaulois qui résiste aux armées romaines du sport-business.

Auxerre, la paisible bourguignonne contrainte de courir aussi vite que son équipe, ne s'en plaint pas outre mesure. Electeurs et supporters accordent leur confiance aux *« deux consuls »*, comme on les surnomme parfois dans la région. Jean-Pierre Soisson, cinquante-huit ans, s'est débrouillé pour sortir indemne du dernier gouvernement socialiste et vient d'être réélu député (Mouvement des réformateurs) avec 63,02 % des voix (son record personnel pour des législatives). Quant à Guy Roux, cinquante-quatre ans, il conserve une chance de qualifier son équipe pour la finale de la Coupe d'Europe de l'UEFA, à condition d'éliminer les Allemands de Dortmund, mardi 20 avril, en match retour des demi-finales.

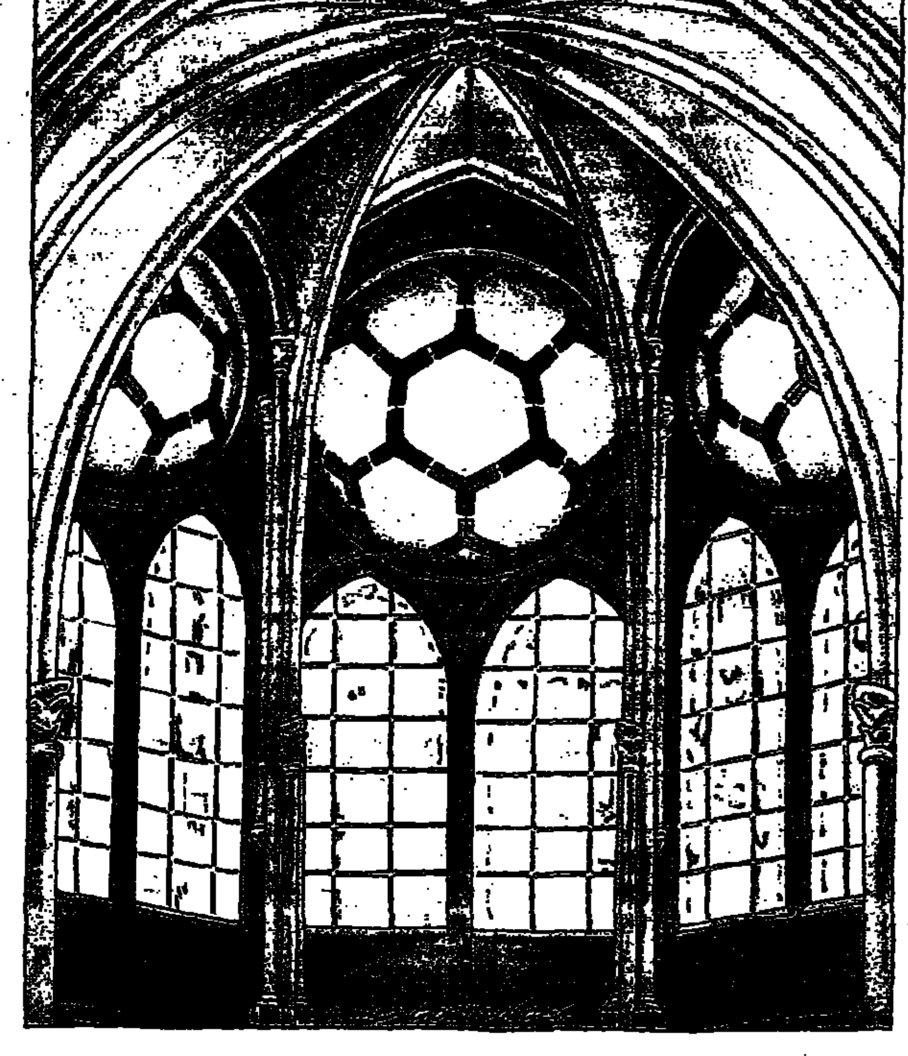
Une réputation nationale d'emmerdeur en chef du football français

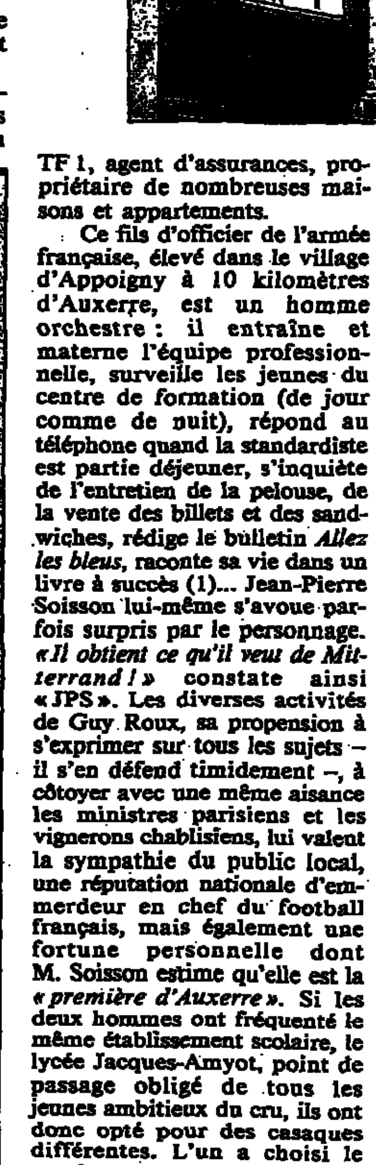
Bien sûr, l'AJA, fondée en 1905, existait bien avant les soirées choucroute et les gouvernements d'ouverture. Mais elle n'était alors qu'un club de patronage, emmené par l'abbé Deschamps, personnage essentiel de la vie auxerroise . Jean-Pierre Soisson, dont le père fut président du club, se souvient d'ailleurs avoir porté le maillot des *« culs bénis de l'AJA »* contre les *« laïcards du Stade auxerrois »*, le club rival. En 1979, pourtant, lorsque l'équipe s'est qualifiée pour la finale de la Coupe de France – elle est montée en première division un an plus tard –, tout a changé.

Certes, le crucifix est longtemps resté accroché dans les vestiaires mais, d'exploit en exploit, Auxerre a fini par connaître la renommée, en France puis en Europe, notamment en formant des joueurs de talent (Ferreri, Boli, Cantona, Martini, Vahirua...). Dès lors, la ville, déjà dirigée par le spécialiste du cumul des mandats qu'était « JPS », s'est entichée d'un autre « cumulard » hors pair : Guy Roux, manager général de l'AJA, président du Syndicat national des éducateurs de football, consultant à rigueur. Quand M. Soisson doit prendre une décision importante (choisir entre la présidence de la région Bourgogne et un siège de député), c'est à son ami du football qu'il demande d'abord conseil et non à ses collaborateurs.

Guy Roux lui ayant suggéré de privilégier le Palais-Bourbon, il l'a écouté. S'il veut se détendre entre une séance à l'Assemblée nationale et un conseil municipal, c'est au stade, le dimanche matin, qu'il ira savourer un sauna et des massages en discutant avec les joueurs. *« Il est de la famille »*, se réjouit le manager.

Inversement, lorsque ce dernier, admirateur du général de Gaulle, commence à envisager une carrière politique





TF 1, agent d'assurances, propriétaire de nombreuses maisons et appartements.

Ce fils d'officier de l'armée française, élevé dans le village d'Appoigny à 10 kilomètres d'Auxerre, est un homme orchestre : il entraîne et materne l'équipe professionnelle, surveille les jeunes du centre de formation (de jour comme de nuit), répond au téléphone quand la standardiste est partie déjeuner, s'inquiète de l'entretien de la pelouse, de la vente des billets et des sandwiches, rédige le bulletin *Allez les bleus*, raconte sa vie dans un livre à succès (1)... Jean-Pierre Soisson lui-même s'avoue parfois surpris par le personnage. *« Il obtient ce qu'il veut de Mitterrand ! »* constate ainsi « JPS ». Les diverses activités de Guy Roux, sa propension à s'exprimer sur tous les sujets – il s'en défend timidement –, à côtoyer avec une même aisance les ministres parisiens et les vignerons chablisiens, lui valent la sympathie du public local, une réputation nationale d'emmerdeur en chef du football français, mais également une fortune personnelle dont M. Soisson estime qu'elle est la *« première d'Auxerre »*. Si les deux hommes ont fréquenté le même établissement scolaire, le lycée Jacques-Amyot, point de passage obligé de tous les jeunes ambitieux du cru, ils ont donc opté pour des casaques différentes. L'un a choisi le survêtement, l'autre le complet-veston. Leur association n'en est que plus efficace. Par ces temps de réussite sportive et de turbulences politiques, le couple s'entend à merveille, même si le vouvoiement reste de locale, c'est auprès du maire qu'il va chercher des encouragements. *« Guy se présentera aux prochaines cantonales. C'est un homme de pouvoir »*, prévient ainsi « JPS » avant de confier que sa ville *« se porterait mieux si elle avait dix Guy Roux »*.

« Dès qu'un trottoir tarde à être refait, on prétend que c'est notre faute... »

Les deux complices se croisent parfois sur une piste de ski, aux Arcs, ou encore dans un bar du centre-ville d'Auxerre, le Biarritz, où Guy Roux boit traditionnellement son café avec quelques notables. Quand ils ne peuvent se voir, ils se téléphonent, au moins une fois par semaine, beaucoup plus en période d'effervescence autour du club. L'entraîneur se souvient ainsi avoir appelé le maire à son domicile parisien, un matin, à 7 h 30, pour se plaindre d'un secrétaire général de mairie qui avait osé autoriser un concert de Jean-Jacques Goldman sur le parking du stade, un jour de match. Impardonnable erreur ! Priorité à l'AJA ! Le chanteur a dû se replier vers un gymnase.

M. Soisson trouve toujours le temps de s'occuper du club de sa jeunesse, qu'il soit au Danemark, pour une réunion des ministres européens, ou chez lui, en Bourgogne. *« A l'époque de Giscard, il m'est arrivé d'aller chercher un joueur en Pologne avec un avion du GLAM »*, confesse-t-il.

Plus récemment, lors de la dernière campagne électorale, « JPS » n'a pas manqué de partager sa passion avec ses futurs électeurs. Le 16 mars, à l'occasion d'un match historique disputé à Amsterdam contre l'Ajax, il avait fait installer un écran géant dans un quartier populaire d'Auxerre. Il a suivi la partie aux côtés des habitants des cités. En fin de soirée, une fois la qualification acquise, il a laissé couler une larme. *« Une émotion, sans doute sincère, mais plutôt bien venue »*, constate l'un de ses adversaires politiques. Si Roux et Soisson s'accrochent de temps à autre, c'est pour la forme, presque pour le plaisir.

Parce que le premier est très exigeant pour son club et qu'il s'efforce toujours d'obtenir le maximum du second : *« Cela ne va jamais très loin*, précise le manager général, *jamais d'insultes, jamais d'irrespect. Le maire nous a toujours suivi. Sans lui, l'AJA n'aurait pas pu grimper aussi haut. »*

Contrairement aux apparences, le football ne fait pourtant pas l'unanimité dans la préfecture de l'Yonne. L'AJA a beau avoir la réputation – de moins en moins justifiée – d'être un club aux moyens financiers limités (le budget annuel serait de 50 millions de francs, soit près de quatre fois moins que le Paris-Saint-Germain), son train de vie fait souvent l'objet de débats. Et il se trouve toujours quelques sceptiques pour s'étonner des 2,4 millions de francs versés chaque année à l'AJA par une municipalité dont il se dit parfois qu'elle *« ne sait rien refuser à Roux »*. Trop gâtés, les footballeurs ? *« Nous sommes conscients des possibilités de la ville, nous restons donc raisonnables »*, réplique Jean-Claude Hamel, le président du club. *« Dès qu'un trottoir tarde à être refait, on prétend que c'est de notre faute »*, s'insurge quant à lui Guy Roux avant de rappeler que le football profite à la ville : *« Un grand match, c'est mille couverts dans les restaurants et une promotion extraordinaire pour notre région ! »*

Pour peu qu'un homme politique, quelle que soit son étiquette, s'oppose à son club lors d'une campagne électorale, il fera jouer ses « réseaux » : *« L'AJA, c'est quatre cents gosses que je connais un par un. Cela fait huit cents parents, donc huit cents électeurs, sans compter les grands-mères. »* Si Jean-Pierre Soisson lui-même admet que la population est *« très divisée »* sur le sujet du football professionnel – *« c'est du 50-50, bien que, globalement, les gens soient plutôt fiers de leur équipe »*, – il n'en est pas de même sur le plan politique. En fait, un seul élu de premier plan avance résolument à contre-courant : Michel Bonhenry (PS). Ce dernier se défend d'être « anti-AJA », lui qui a été en classe avec Guy Roux et salue ses performances. Simplement, il revendique le droit de s'interroger sur l'utilisation des fonds publics par ce club qu'il a eu le malheur de qualifier de *« danseuse »*, provoquant ainsi la colère de Guy Roux. *« On n'arrête pas de nous dire que l'AJA est bien gérée, que c'est l'un des rares clubs français à ne pas être dans le rouge,* constate M. Bonhenry. *Je veux bien le croire mais j'aimerais qu'on me le prouve. Nous n'avons jamais accès aux comptes.*

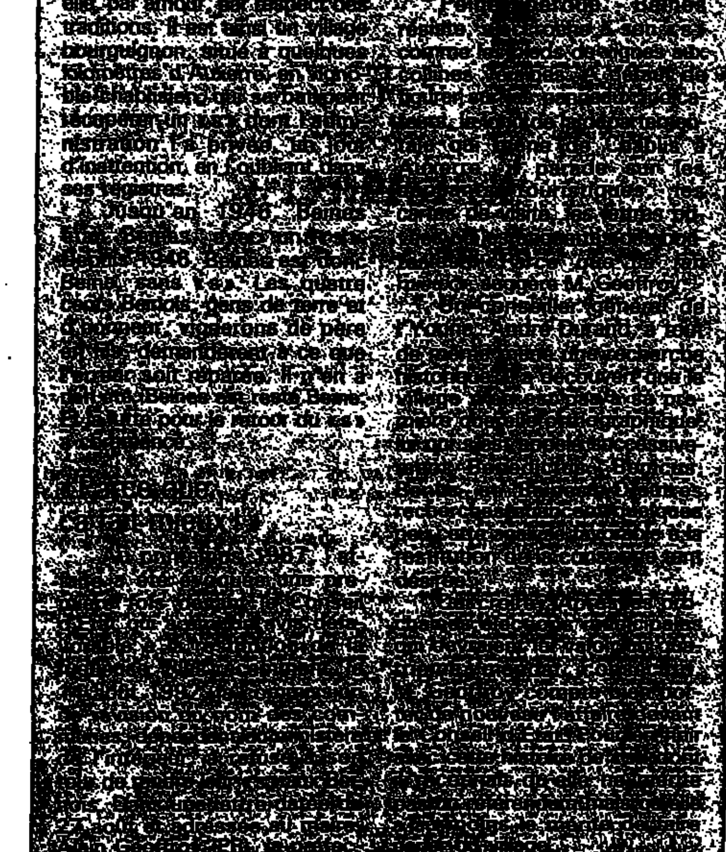
Michel Bonhenry, l'un des rares notables à suivre les matches à la radio et non dans la tribune d'honneur du stade, mène une croisade solitaire que les autres élus assurent perdue d'avance. *« Je ne comprend pas pourquoi il n'aime pas l'AJA »*, s'interroge Jean-Marie Langoureau (PC), grand ami de Guy Roux (*« Sur TF 1, c'est le meilleur ! »*) et fidèle supporter des « bleus ». *« Pour aller à l'encontre de l'AJA, il faut être courageux ou inconscient »*, confie Robert Wozniak, qui occupe depuis 1989 le poste d'adjoint aux sports (*« Face à Roux, il faut avoir les nerfs solides, j'étais le seul candidat ! »*).

Ainsi va donc Auxerre, dans le sillage de ses « consuls », parfois contestés mais toujours en poste. Une situation appelée à perdurer. Du moins est-ce l'avis de Jean-Louis Hussonnois, secrétaire départemental du RPR : *« Quand vous arrivez dans les appartements des cités, vous trouvez souvent deux photos dédicacées sur le buffet du salon, à côté du poste de télévision : l'une de Roux, l'autre de Soisson. »*

de notre envoyé spécial
Philippe Broussard

(1) Guy Roux, *Fou de foot*, éd. Robert Laffont, 1993, 200 p., 100 F.

Prochain article :
CARCASSONNE



De Beines à Beine

[illegible]

Chiffres

■ Préfecture du département de l'Yonne, Auxerre compte 41 164 habitants.

■ Résultats des élections municipales du 12 mars 1989 :

I., 22 147 ; V., 13 538 ; A., 38,87 % ; E., 13 054.

Maj. p. (Soisson, m., min.), 7 564 (57,94 %), 32 élus (7 PS, 1 MRG, 1 Association des démocrates, 3 div. g., 20 UDF).

PC (Langoureau, PC), 2 329 (17,84 %), 3 élus (3 PC).

Union droite (Hussonnois, RPR), 2 323 (17,79 %), 3 élus (3 RPR).

FN (Moreau, FN), 838 (6,41 %), 1 élu (1 FN).

■ Résultats du référendum sur l'Union européenne du 20 septembre 1992 :

I., 21 998 ; V., 14 711 ; A., 33,12 % ; E., 14 220.

Oui .... 7 740 (54,43 %)

Non .... 6 480 (45,56 %)

• *Dans la série « Cités »*, le Monde *a déjà publié : Arras* (daté 15-16 novembre 1992) ; *Saint-Malo* (daté 22-23 novembre) ; *Mâcon* (daté 29-30 novembre) ; *Perpignan* (daté 6-7 décembre) ; *La Rochelle* (daté 13-14 décembre) ; *Rodez* (daté 20-21 décembre) ; *Lisieux* (daté 27-28 décembre) ; *Valenciennes* (daté 3-4 janvier 1993) ; *Aurillac* (10-11 janvier) ; *Troyes* (17-18 janvier) ; *Tulle* (24-25 janvier) ; *Blois* (31 janvier-1er février) ; *Albertville* (7-8 février) ; *Angers* (14-15 février) ; *Périgueux* (21-22 février) ; *Vesoul* (28 février-1er mars) ; *Bastia* (7-8 mars) ; *Thionville* (14-15 mars) ; *Arles* (21-22 mars) ; *Colmar* (28-29 mars), *Le Havre* (4-5 avril) *et Saint-Quentin* (11-12 avril).

